

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LAVALETTE TUDE DRONNE (16)

LIVRE 1 : DIAGNOSTIC TERRITORIAL & ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT (du territoire d'Horte et Lavalette)



Élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal,
prescrite le

DOSSIER ARRETÉ LE :

Vu pour être annexé à la délibération,
Monsieur le Président

atelierurbanova
urbanisme & architecture

 Eric ENON
Paysagiste concepteur

 Eau-Méga
Conseil en Environnement

 MBA
AVOCATS

SOMMAIRE

ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT	4
A. Contexte géologique	5
B. Contexte paysager régional.....	8
C. Relief et Hydrographie.....	9
1. Topographie et bassins versants	9
2. Cours d'eau principaux, affluents et sous-affluents	11
3. Points de vues et éléments repères	17
D. L'occupation des sols	22
E. Composantes du paysage	24
1. La végétation	24
2. Le bâti	36
F. Entités paysagères	40
1. Les terres hautes boisées	42
2. La plaine vallonnée et cultivée	50
3. Les collines boisées.....	59
4. La vallée de la Nizonne et de la Lizonne	69
G. Zonages d'inventaires et de protection du milieu naturel	76
H. La Trame Verte et Bleue.....	107
1. Généralités	107
2. La trame verte et bleue du SCOT de l'Angoumois	109
3. Méthode d'élaboration et de détermination des corridors écologiques	110
4. Identification des corridors écologiques	110
I. La ressource en Eau.....	113
1. Source d'alimentation en eau potable	113
2. Périmètre de protection AEP.....	113
J. Identification des risques majeurs.....	123
1. Les risques naturels	123
2. Les risques industriels.....	133
K. Nuisances et sources de pollution.....	138

1. Les carrières.....	138
2. Pollution des sols	140
3. Assainissement des eaux usées domestiques	143
4. La gestion des déchets.....	145
5. Le climat et l'énergie	146
6. Nuisances sonores	156
APPROCHE URBAINE	158
A. Horte & Lavalette à la croisée des chemins : une identité à préciser en raison de multiples appartenances ?.....	159
B. Profil et portrait des habitants d'Horte & Lavalette	160
1. Un maintien fragile de la population.....	160
2. Une population vieillissante couplée par une arrivée « timide » mais présente des jeunes ménages.....	163
3. Une tendance à la paupérisation d'une partie du territoire	166
4. Une population active sur le territoire	167
C. Habiter le territoire d'Horte & Lavalette	171
1. Un parc de logements montrant des disparités à l'échelle du territoire d'Horte et Lavalette	171
2. La vacance comme potentiel à valoriser	172
3. Les caractéristiques des résidences principales	173
4. Vers une offre en logement adaptée à tous les ménages	174
D. Développement urbain et consommation d'espace	181
1. Une évolution des logiques d'implantation : de la proximité des ressources naturelles à la proximité des dessertes routières.....	181
2. Des familles de bourgs liées à leurs typologies originelles	182
3. Des développements de bourg ayant parfois tendance à nier les particularités originelles.....	186
4. La gestion des déclivités : le savoir-faire des anciens.....	188
5. Une construction neuve qui a tendance à s'essouffler à l'échelle du territoire d'Horte et Lavalette.....	189
6. Analyse des documents d'urbanisme en vigueur	190
E. Un territoire riche d'une diversité patrimoniale	191
1. Des actions de protections patrimoniales témoins de la richesse architecturale, urbaine et paysagère	191
2. Des activités traditionnelles porteuses d'identité urbaine et architecturale	196
F. Analyse patrimoniale.....	200
1. Le patrimoine urbain ancien en cœur de bourg.....	200
2. Les formes urbaines : l'exemple de Villebois Lavalette	203
3. L'art de la gestion de la déclivité : les murs de soutènement et les escaliers	208

G. La vie locale : une culture de la solidarité et du partage	214
1. Le maintien des écoles : un enjeu fort, mais fragile pour le territoire	214
2. Les équipements publics comme pôles d'animation et de convivialité du territoire	217
3. L'accès aux réseaux de télécommunication	222
H. L'activité économique	223
1. Une activité agricole qui dessine l'identité du territoire	223
2. Une économie locale traditionnelle présentant toutefois des singularités	229
3. Des capacités d'accueil bien présentes sur le territoire et plutôt diversifiées	231
4. Une activité touristique qui mérite d'être développée au vu du potentiel patrimonial	232
I. La mobilité	234
1. Horte & Lavalette : un territoire à inscrire dans des mobilités à grande échelle	234
2. Un maillage hiérarchisé des voies routières	236
3. Des alternatives à la voiture particulière	238

ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

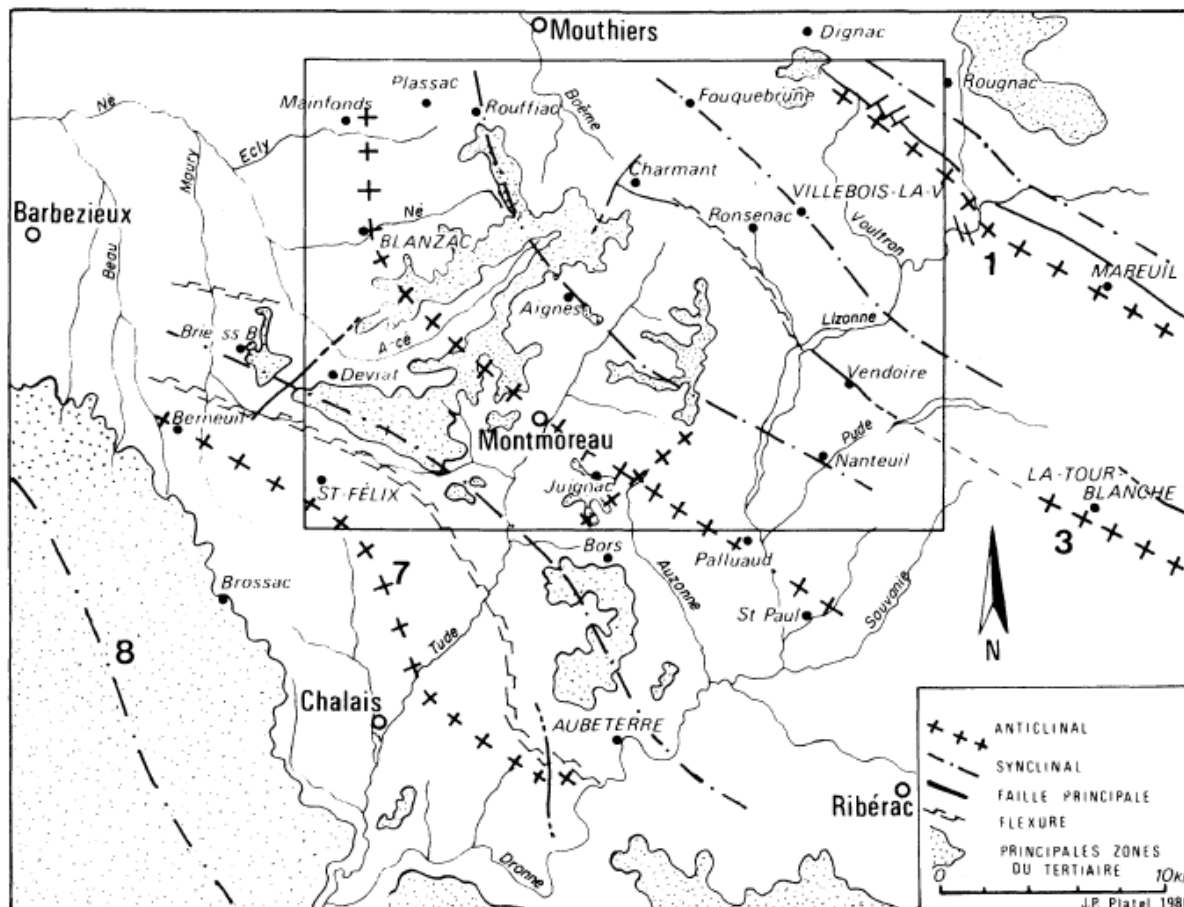
A. CONTEXTE GÉOLOGIQUE

(Cartes géologiques de La France au 1/50 000 ème n° 709 Angoulême, 710 Montbron, 733 Montmoreau et 734 Nontron)

La région sud-charentaise autour de Montmoreau est structurée par une succession de plissements qui affectent les terrains crétacés mais sont en partie fossilisés par les dépôts tertiaires. Ainsi, depuis Rognac au Nord-Est jusqu'à Brossac au Sud-Ouest (feuille Montguyon), soit en 40 kilomètres environ, se succèdent en réalité *quatre structures anticlinales orientées NW-SE, séparées par trois zones synclinales*; ce sont du Nord-Est au Sud-Ouest (figure ci-contre) (J.-P. Platel, 1982):

- le prolongement occidental faille de l'anticlinal de Mareuil,
- la zone synclinale de Fouquebrune-Villebois-Lavalette,
- la flexure de Ronsenac-Vendoire prolongeant la structure de la Tour-Blanche,
- la zone synclinale de Rouffiac-Aignes-Nanteuil-de-Bourzac parallèle à la suivante,
- l'anticlinal de Blanzac-Montmoreau-Palluaud à coeur de Campanien 1,
- le synclinal de Brie-sous-Barbezieux-Deviat-Bors à coeur crétacé de Campanien 5 surmonté de dépôts tertiaires.
- l'anticlinal de Chalais-Saint-Félix à coeur santonien dont la retombée du flanc occidental se raccorde au vaste synclinal de Saintes-Barbezieux.

Par ailleurs, cet ensemble structural semble recoupé transversalement par un grand accident profond (ou un faisceau d'accidents) orienté N 30° E environ, agissant probablement en décrochement dextre, qui expliquerait la double torsion des axes des anticlinaux de Chalais-Saint-Félix et de Mareuil et également la présence de la *structure de Juignac* qui affecte l'anticlinal de Montmoreau.

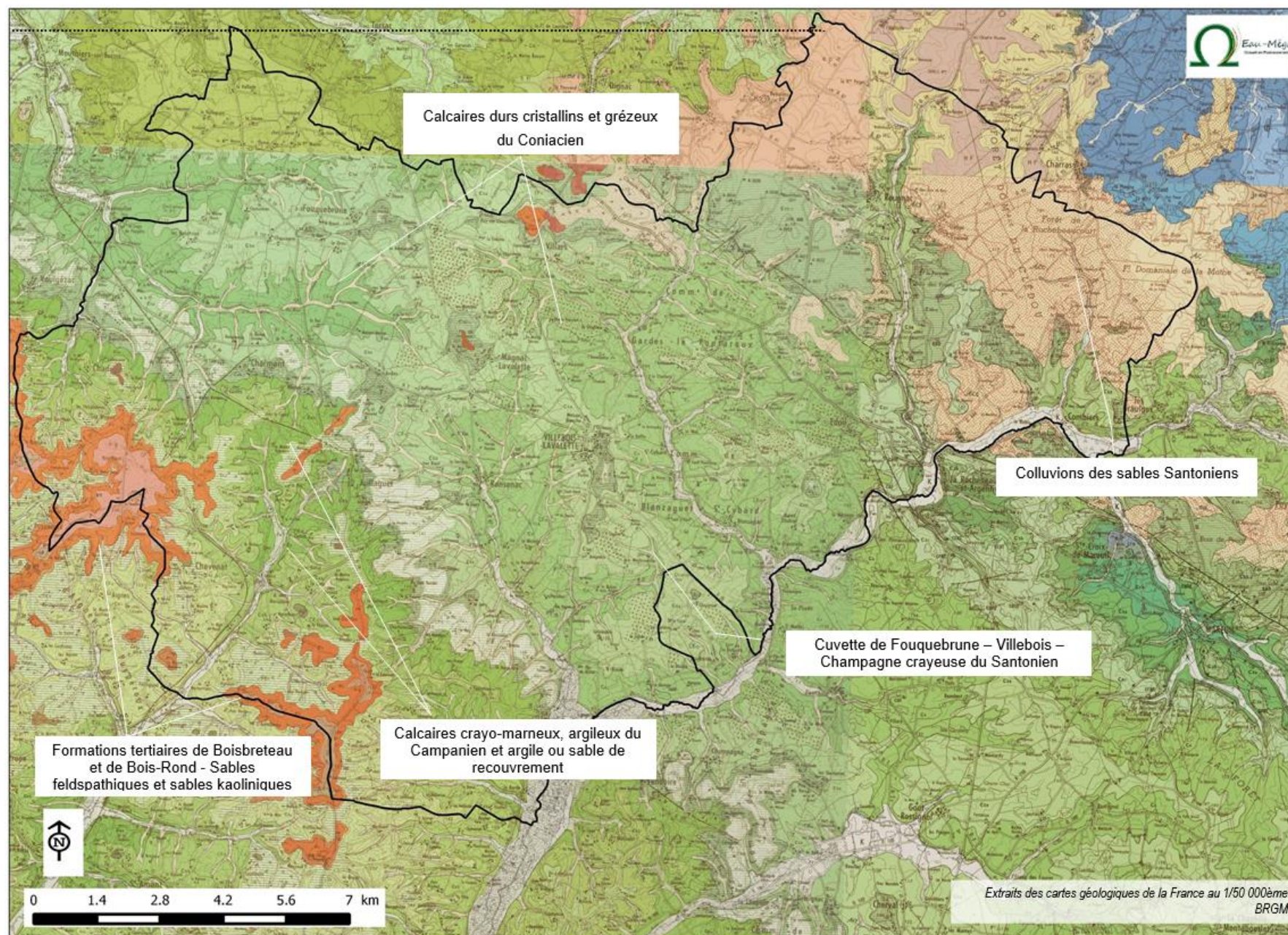


Ce sont principalement les **terrains crayeux datant de la fin du Crétacé supérieur** qui forment le substratum en donnant naissance aux **terres de Champagne** bien cultivées, mais tous **les sommets des interfluviaux majeurs sont constitués par des dépôts sablo-argileux de l'ère tertiaire** où sont établies des forêts de pins et de châtaigniers.

Le territoire de la feuille est traversé en diagonale par quatre structures anticlinales orientées NW-SE.

La répartition des terrains engendrée par ces différentes structures conditionne l'existence de deux régions naturelles distinctes:

- *au Sud-Est, au centre et à l'Ouest*, une vaste région à la morphologie très accidentée car engendrée par les formations lithologiquement contrastées du Campanien 1, 2 et 3, donnant naissance à des cuestas disséquées. Ce sont les *pays de la Champagne charentaise* aux innombrables combes et vallons secs encaissés. C'est également le pays des landes à substratum détritique sur les coteaux les plus élevés séparant les bassins versants mais leur emprise est faible;
- *au Nord-Est*, sur un tiers environ de la superficie de la feuille, affleurent les terrains du Santonien, du Coniacien et du Turonien qui engendrent des plateaux au modelé beaucoup plus émoussé et aux paysages très ouverts, plateaux entaillés par de petites gorges sur bien des cours d'eau.



B. CONTEXTE PAYSAGER RÉGIONAL

Plaines de champs ouverts

106 La dépression de Villebois-Lavalette

Terres boisées

502 Le pays du karst

503 Le pays d'Horte

504 Les côtes de l'angoumois

505 Les collines de Montmoreau

Vallées

714 Vallée de la Dronne et de la Nizonne

Paysages urbains

804 Angoulême

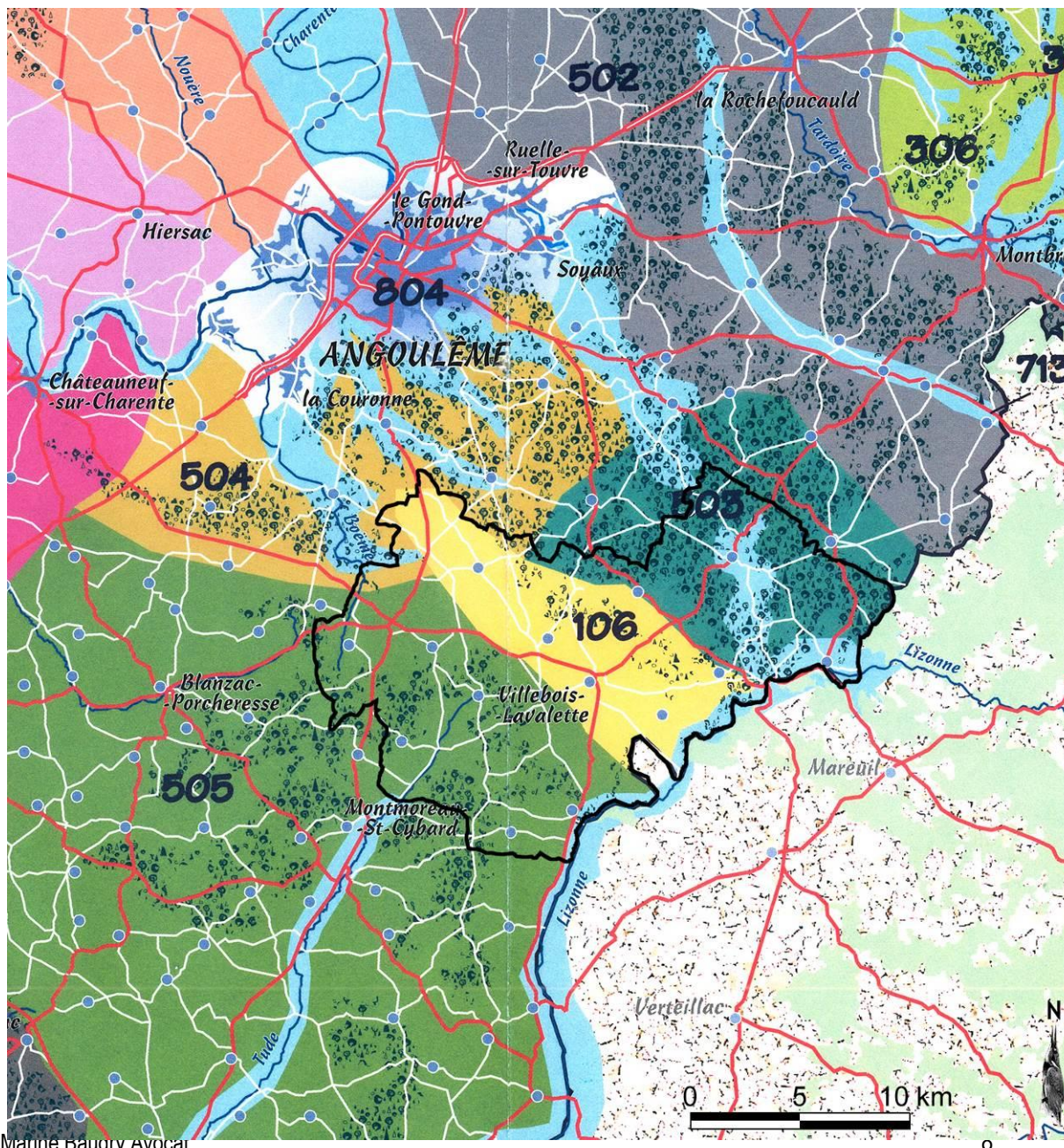
Le paysage du territoire d'Horte & Lavalette correspond aux terres boisées du pays d'Horte (503) et des collines de Montmoreau (505), et à la plaine de champs ouverts dénommée la dépression de Villebois-Lavalette (106), entités paysagères mises en évidence dans l'inventaire des paysages de Poitou-Charentes par le Conservatoire des Espaces Naturels.

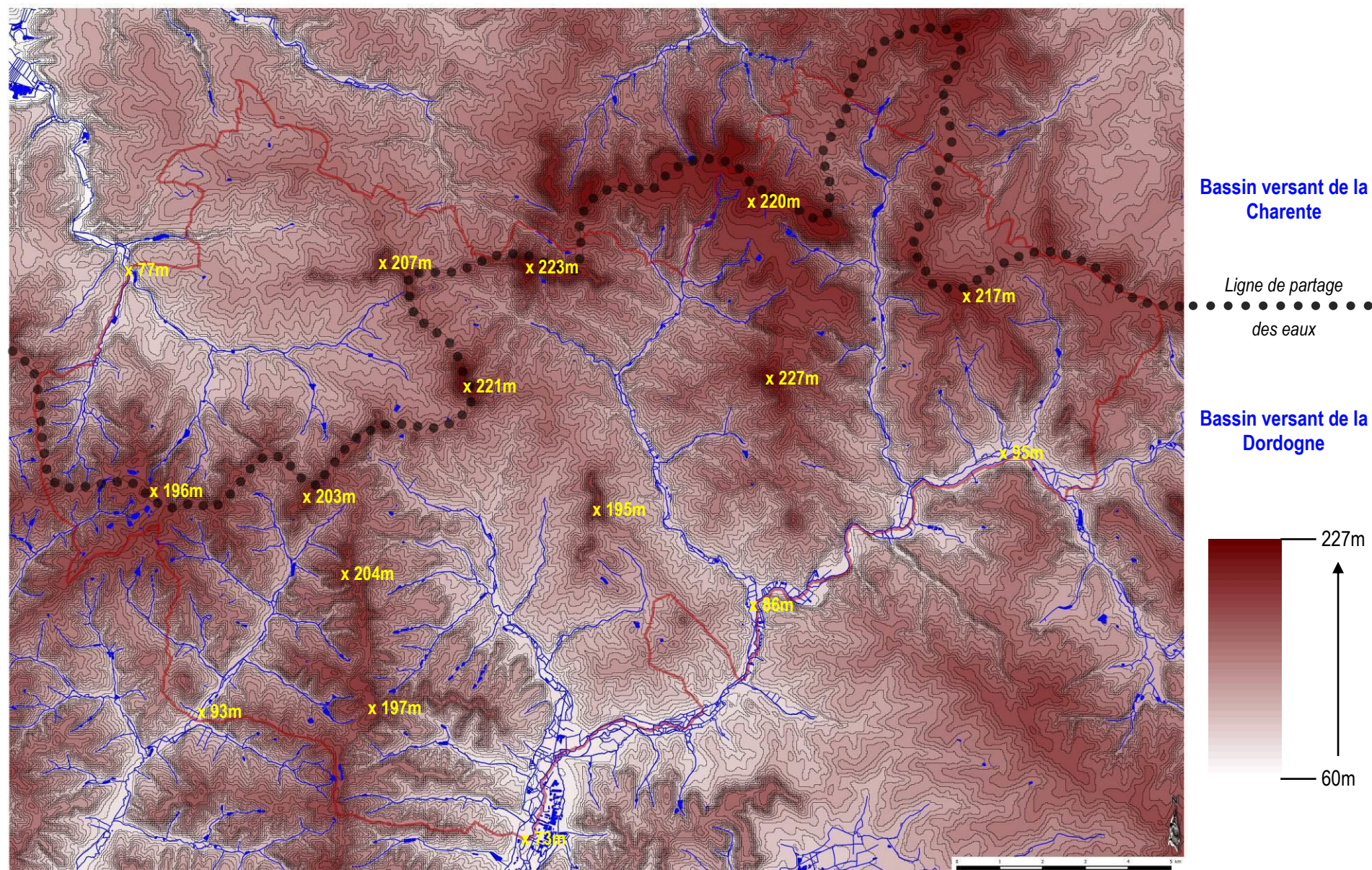
À cette échelle, la carte montre bien l'enserrement de la plaine entre deux zones boisées, et la présence d'Angoulême au nord-ouest.

Le diagnostic à suivre va s'attacher à affiner cette perception paysagère.

©Conservatoire d'espaces naturels de Poitou-Charentes.
Inventaire des paysages de Poitou-Charentes, 1999 - Cabinet
Outside – C. AUBEL, C. BIGOT, M. COLLIN, paysagistes dplg –
JP. MINIER, paysagiste dplg au Conservatoire d'espaces naturels
de Poitou-Charentes

Atelier Urbanova - Eau Méga Environnement - Eric Enon Paysagiste - Marine Baudry Avocat



C. RELIEF ET HYDROGRAPHIE**1. TOPOGRAPHIE ET BASSINS VERSANTS**

Le relief est un élément essentiel du territoire, conditionnant en partie l'implantation des cultures, du bâti, et offrant des vues lointaines grâce à des amplitudes importantes.

Le point le plus haut du territoire intercommunal se situe sur la commune d'Edon, au Puy (227m) tandis que le point le plus bas est aux alentours du Moulin du Gôt sur la commune de Vaux-Lavalette.

La ligne de partage des eaux entre le bassin versant de la Charente et le bassin versant de la Dordogne traverse le territoire d'ouest en est.

On remarque bien à cette échelle la partie centrale orientée nord-ouest/sud-est qui présente des altitudes plus basses qu'ailleurs et qui est ponctuée de buttes ou promontoires qui se détachent des lignes d'horizon : La Motte (207m) à Fouquebrune, Puy de Magnac (221m) à Magnac-Lavalette-Villars et Puy Sanseau à Villebois-Lavalette (195m).

Sur la partie sud-ouest, les collines offrent un relief amplement ondulé creusé de multiples thalwegs. Le terme « ligne de crête » est ici très approprié car les plus hautes altitudes assemblées forment des langues continues et relativement étroites.

La partie nord-est rassemble quant à elle les plus hautes altitudes du territoire, formant un vaste plateau entaillé de quelques vallées.

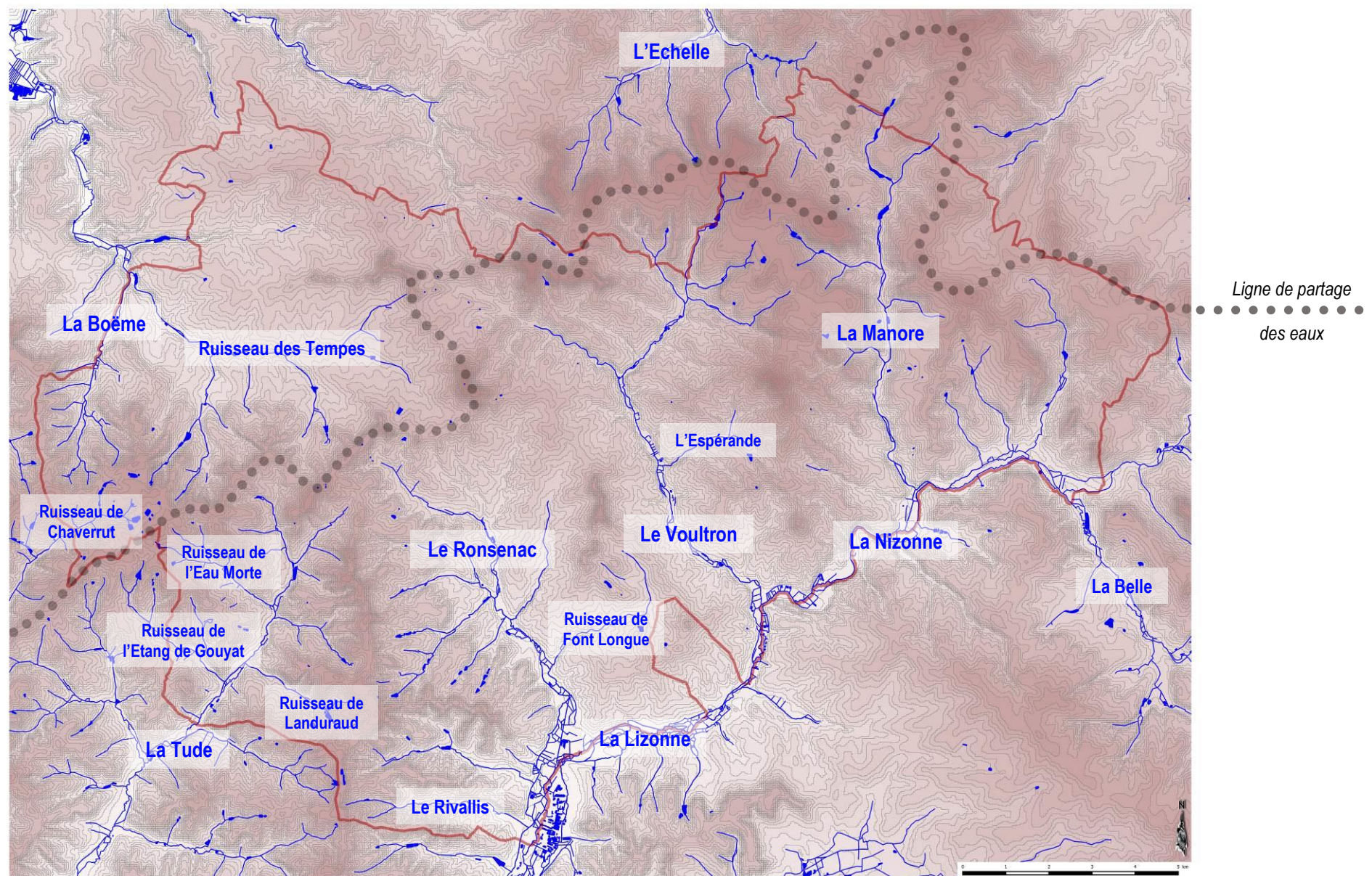
Liste non exhaustive des points les plus hauts représentés sur la carte précédente

195m - Puy Sanseau / Villebois-Lavalette
196m – Bois-Rond / Chadurie & Charmant
197m - Rouille Dîner / Ronsenac
203m - La Faye / Juillaguet
204m - La Charbonnière / Ronsenac
207m – La Motte / Fouquebrune
217m – Clédou / Combiers
220m - Landes de la Croix Dauphine / Rougnac
221m – Puy de Magnac / Magnac-Lavalette-Villars
223m – Chez Bourgnat / Magnac-Lavalette-Villars
227m – Le Puy / Edon

Liste non exhaustive des points les plus bas représentés sur la carte précédente

73m - Moulin du Gôt / Vaux-Lavalette
77m - En contrebas du Logis de Puységat / Chadurie
86m – Gué de Pompeigne / Blanzaguet-Saint-Cybard
93m – La Barbottière / Chavenat
95m - Pré du Lavoir / Combiers

2. COURS D'EAU PRINCIPAUX, AFFLUENTS ET SOUS-AFFLUENTS



> Bassin versant de la Charente

○ La Boème

La Boème prend sa source sur la commune de Chadurie en contrebas de Le Faure, à une altitude de 150m. Pendant qu'elle traverse Chadurie, elle est alimentée par de nombreux thalwegs. Elle forme ensuite une limite communale avec Voulgézac avant de traverser cette même commune. Elle rejoint la Charente au nord à Nersac.

■ Le ruisseau des Tempes

Le ruisseau des Tempes est un affluent de la Boème qu'il rejoint à l'ouest du Logis de Puygât, à la limite communale entre Chadurie et Voulgézac. Il prend sa source à l'ouest de la Boussardie sur la commune de Fouquebrune, à une altitude de 175m.

○ Le ruisseau de Chaverrut

Le ruisseau de Chaverrut qui se dénomme « l'Arce » lorsqu'il atteint la commune de Pérignac en aval. C'est un affluent du Né qu'il rejoint vers l'ouest sur la commune de Péreuil. Il prend sa source à l'ouest de Bois-Rond sur la commune de Chadurie, à environ 185m d'altitude, pour s'écouler ensuite discrètement en contrebas du Maine-Belon et de Chez Blais.

> Bassin versant de la Dordogne

● La Nizonne et la Lizonne

La vallée principale est formée de deux cours d'eau successifs dont les noms peuvent prêter à confusion :

- La partie amont est parcourue par la Nizonne, qui prend sa source à 200m d'altitude à l'est, sur la commune de Sceau-Saint-Angel (24), et semble se « terminer » au niveau du Gué Pompeigne (altitude 86m) sur la commune de Blanzaguet-Saint-Cybard, lorsqu'elle est rejointe par le ruisseau du Voultron.
- La partie aval est ensuite parcourue par la Lizonne qui rejoint la Dronne à Bourg-du-Bost (24).

D'un point de vue toponymique, une autre version explique que la Lizonne est le nom donné au cours d'eau par les charentais, tandis que la Nizonne est le nom utilisé par les périgourdins... Ou l'inverse !

La Nizonne et la Lizonne constituent la limite territoriale Sud-Est territoire d'Horte & Lavalette, mais aussi une partie de la limite Sud-Est du département de la Charente et donc de la région Poitou-Charentes. Ces rivières forment une véritable porte d'entrée du territoire.

● La Manore

La Manore prend sa source aux « Trois Fontaines » sur la commune de Grassac à 165m d'altitude, le long de la RD16, puis traverse les communes de Rougnac et d'Edon avant de rejoindre la Nizonne au niveau de la Rochebeaucourt-et-Argentine.

● Le Voultron

Le Voultron prend sa source dans les Bois de la Légère sur la commune de Rougnac vers 205m d'altitude. Il traverse les communes de Rougnac, de Gardes-Le Pontaroux (dont le bourg) et de Blanzaguet-Saint-Cybard, avant de rejoindre la Lizonne au Gué de Pompeigne.

- L'Espérande

L'Espérande est un affluent du Voultron, en eau de façon intermittente, qui prend sa source à l'Ouest de Gardes vers 140m d'altitude.

- Le Ronsenac

Le Ronsenac est alimenté par la « Fontaine légendaire » située dans le centre-bourg du même nom (altitude 100m), mais aussi par un thalweg venant du Vieux Rainaud au nord-ouest sur la commune de Juillaguet à une altitude d'environ 127m. Il traverse la commune de Ronsenac du nord au sud où il est rejoint par de nombreux ruisseaux, puis traverse la commune de Gurat où il se « démultiplie » en canaux dont le Canal des Moulins qui longe l'Est du bourg de Gurat. Il se jette enfin dans la Lizonne à l'ouest du Moulin de Mondot, à la limite communale de Gurat et Vendoire.

- Le ruisseau de Font Longue

Le ruisseau de Font Longue prend sa source à Font Longue sur la commune de Gurat, à environ 85m d'altitude. Il est alimenté aussi par le thalweg situé en amont qui vient du Maine Verrier sur la commune de Villebois-Lavalette et traverse le Bois des Rois. Il rejoint le Ronsenac au lieu-dit « Les Rivières », à la limite communale entre Ronsenac et Gurat.

- Le Rivallis

Le Rivallis est un affluent de la Lizonne qu'il rejoint au niveau des anciennes tourbières de Vendoire, après avoir traversé d'Ouest en Est Vaux-Lavalette, formant l'artère centrale de la commune. Il prend sa source vers 160 mètres d'altitude vers Lafaitau.

- La Tude

La Tude prend sa source à l'ouest de Juillaguet, en contrebas du bourg, vers 150 mètres d'altitude. Elle forme une partie des limites communales entre Juillaguet et Charmant, entre Charmant et Ronsenac, puis traverse du nord au sud Chavenat, longée par la RD16. C'est un affluent de la Dronne qu'elle rejoint plus loin sur la commune de Bazac (16).

- Le ruisseau de l'Eau Morte

Le ruisseau de l'Eau Morte prend sa source vers la Croix de Verdelette à 185m d'altitude sur la commune d'Aignes-et-Puypéroux. Il forme la limite communale entre Charmant et Chavenat, avant de rejoindre la Tude au Moulin Batraud sur la commune de Charmant.

- Le ruisseau de Landuraud

Le ruisseau de Landuraud prend sa source vers 160m d'altitude dans le bois des Charbonnières sur la commune de Ronsenac, passe par Landuraud d'où son toponyme, puis rejoint la Tude vers l'Arnaude sur la commune de Chavenat.

- Le ruisseau de l'Etang de Gouyat

Le ruisseau de l'Etang de Gouyat est dénommé « Le Ribérat » en amont. Il prend sa source vers 175m d'altitude à l'Etang de Gouyat sur la commune d'Aignes-et-Puypéroux, et rejoint la Tude au Moulin de la Faye sur la commune de Chavenat.

L'aspect qualitatif des eaux superficielles

L'intercommunalité se situe sur le territoire de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne, à l'amont de plusieurs sous-secteurs hydrographiques

D'un point de vue des zonages règlementaires, le territoire appartenant au bassin versant de La Charente est classé en **zone sensible** (zone sensible à l'eutrophisation et dans laquelle les rejets en nitrates et phosphore des dispositifs d'assainissement doivent être réduits). **La zone vulnérable** (de pollution par les nitrates d'origine agricole) concerne l'ensemble du territoire, sauf la commune de Vaux-Lavalette.

Les cours d'eau de la zone d'étude sont majoritairement des cours d'eau de seconde catégorie piscicole (cyprinicole) sauf Le Voultron et La Boême qui sont des cours d'eau de première catégorie (salmonicole).

État des lieux des masses d'eau

La Directive Cadre sur l'Eau (D.C.E.) adoptée par l'Europe en 2000 impose l'atteinte d'un bon état des eaux en 2015.

Afin de respecter ces objectifs, des états des lieux ont été réalisés, des enjeux identifiés, puis des programmes de reconquête ont été élaborés, avec la définition de politiques à conduire et d'actions à mener. Ces actions sont définies par Unités Hydrographiques de Référence (U.H.R.), c'est-à-dire par territoire ayant une cohérence hydrographique (bassin versant), de l'habitat et des organismes qui y vivent, hydrogéologique et socio-économique.

Au titre de la Directive Cadre sur l'Eau d'octobre 2000, et du SDAGE, chacun des cours d'eau est également rattaché à une ou plusieurs masses d'eau pour lesquelles des objectifs d'atteinte du bon état sont fixés. Le bon état d'une eau de surface est atteint quand son état écologique et son état chimique sont au moins bons.

L'état écologique est apprécié sur la base de l'examen des éléments de qualité biologique et des caractéristiques physico-chimiques ayant une influence sur la biologie. Le bon état écologique ou « classe verte » est défini par le plus sévère des contrôles biologiques et physico-chimiques.

Le document de cadrage élaboré au niveau national a établi des limites provisoires définissant le bon état écologique, par type de masse d'eau ou par groupe de types. Ces limites provisoires ont été fixées :

- pour certains éléments biologiques, évalués au travers de l'indice biologique global normalisé (IBGN), de l'indice poissons et d'indices relatifs aux diatomées ;
- pour les paramètres physico-chimiques pertinents pour chaque type de masse d'eau ou groupe de types : température, acidification, bilan d'oxygène, nutriments, nitrates, micropolluants synthétiques et non synthétiques.

L'état chimique vise à apprécier le respect des normes de qualité environnementale fixées par les directives européennes. Le bon état chimique est atteint lorsque toutes ces normes sont respectées. Le document de cadrage élaboré au niveau national a établi des valeurs seuils pour les paramètres concernés, dans l'attente des seuils de la future directive fille relative aux substances prioritaires.

Les données physico-chimiques et biologiques n'étant pas disponibles pour toutes les masses d'eau, les résultats de l'analyse des pressions ont été utilisés pour estimer l'état actuel des masses d'eau à dire d'experts. Dans certains bassins français, des modèles pressions-impacts, simulant l'évolution de certains paramètres physico-chimiques, ont été utilisés pour contribuer à l'évaluation de l'état des eaux en 2015.

L'évaluation des masses d'eau effectuée par l'Agence de l'Eau Adour-Garonne en 2009 et 2010 propose les résultats suivants (Source : AEAG – SDAGE 2010-2015) :

Les éléments ci-dessous présentent les informations relatives au 2ème cycle de la Directive Cadre sur l'Eau validées en comité de bassin le 1er décembre 2015 et fixées dans le SDAGE 2016-2021.

Tableau 1 : Qualification des masses d'eau superficielles (Source : Sandre, 2019)

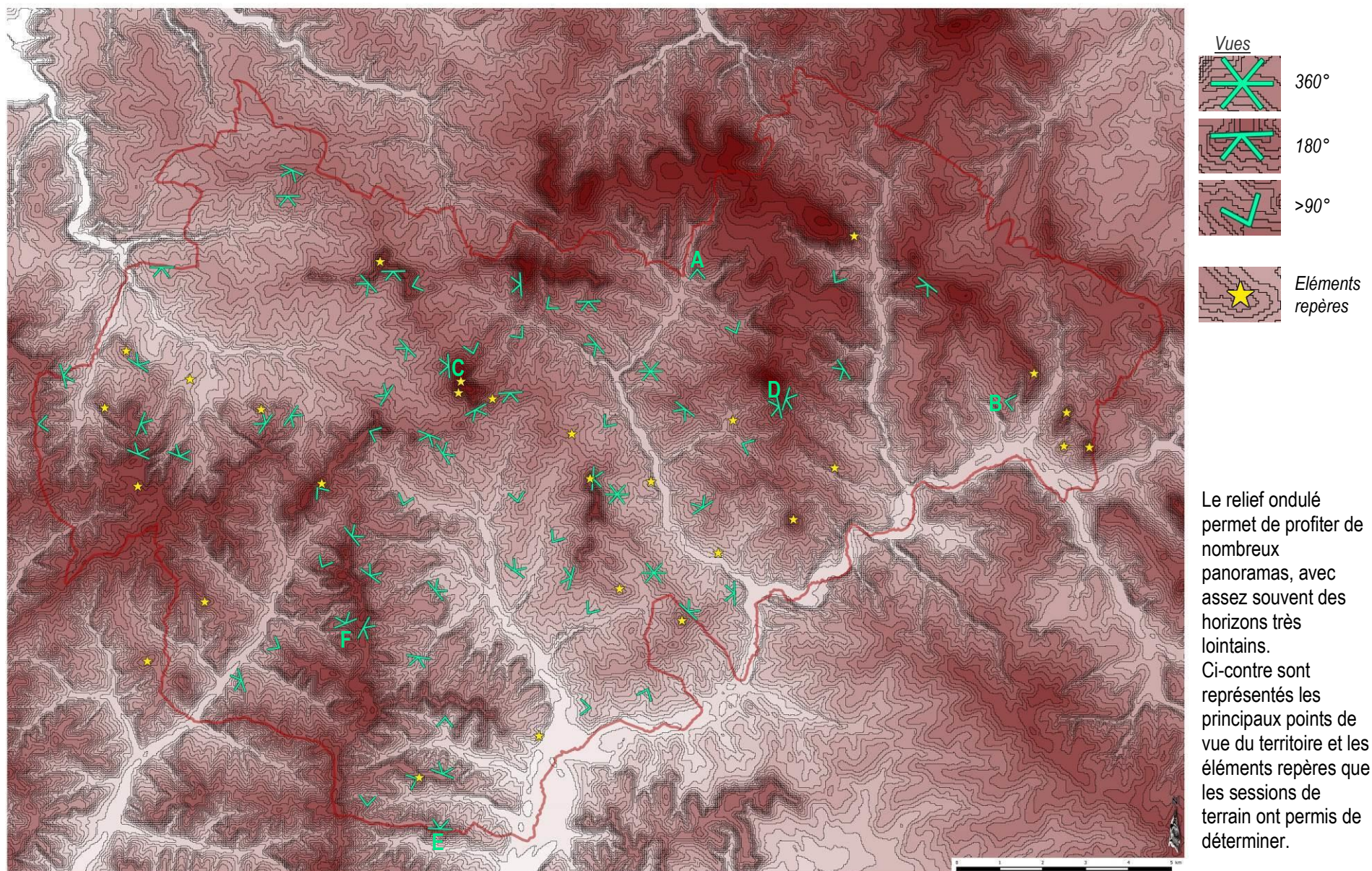
	La Lizonne du confluent de la Belle à la Dronne	Ruisseau Monneries	La Manore	Le Voultron	Le Ronsenac	La Tude	La Lizonne de sa source au confluent de la Belle (incluse)	La Belle	La Boême	Toponyme inconnu R3041500	L'Arce
Code de la masse d'eau	FRFR33	FRFR33_1	FRFR33_2	FRFR33_3	FRFR33_4	FRFR34B	FRFR483	FRFR541	FRFR686	FRFR686_1	FRFR18_2
Masse d'eau	Naturelle	Naturelle	Naturelle	Naturelle	Naturelle	Naturelle	Naturelle	Naturelle	Naturelle	Naturelle	Naturelle
Longueur en km	36	4	9	12	9	43	23	15	23	7	22
État écologique (2013)	Bon	Bon	Moyen	Moyen	Moyen	Médiocre	Bon	Bon	Moyen	Moyen	Moyen
État chimique 2013	Mauvais	Bon	Bon	Bon	Bon	Bon	Bon	Non classé	Bon	Bon	Bon
Atteinte bon état écologique	Bon état 2015	Bon état 2015	Bon état 2021	Bon état 2021	Bon état 2021	Bon état 2027	Bon état 2015	Bon état 2015	Bon potentiel 2021	Bon état 2021	Bon état 2027
Atteinte bon état chimique	Bon état 2015	Bon état 2015	Bon état 2015	Bon état 2015	Bon état 2015	Bon état 2015	Bon état 2015	Bon état 2015	Bon état 2015	Bon état 2015	Bon état 2015
Paramètres à l'origine de l'exemption	Mercurie		Matières azotées, Matières organiques, Métaux, Matières phosphorées, Pesticides, Benthos invertébrés	Nitrates	Matières azotées, Matières organiques, Nitrates, Métaux, Matières phosphorées, Pesticides, Flore aquatique	Matières azotées, Matières organiques, Métaux, Matières phosphorées, Pesticides, Benthos invertébrés, Ichtyofaun			Matières azotées, Matières organiques, Métaux, Matières phosphorées, Pesticides, Hydrologie	Nitrates	Matières organiques, Nitrates, Métaux, Pesticides, Benthos invertébrés
Pressions ponctuelles**											
Stations d'épuration domestiques	NS	PP	S	PP	S	S	NS	NS	S	PP	PP
Déversoirs d'orage	S	PP	NS	PP	S	NS	NS	NS	S	PP	PP
Stations ép. Industrielles (macro-polluants)	NS	PP	PP	PP	S	PP	S	PP	S	PP	NS
STEP indus. (Métaux)	NS	I	I	I	I	I	I	I	S	I	I
Substances toxiques (indus.)	NS	PP	PP	PP	NS	NS	NS	NS	S	PP	NS
Sites industriels abandonnés	I	I	I	I	I	I	I	I	NS	I	I
Pression diffuse											
Azote diffus agricole	NS	NS	NS	S	S	NS	NS	NS	NS	S	S
Pesticide	S	S	NS	NS	NS	S	NS	NS	NS	NS	S

Prélèvements d'eau											
Prélèvements AEP	NS	PP	PP	NS	NS	NS	PP	PP	NS	PP	PP
Prélèvements industriels	NS	PP	PP	PP	PP	PP	PP	NS	NS	PP	NS
Irrigation	S	PP	S	S	S	S	S	S	S	PP	NS
Altérations hydromorphologiques et régulations des écoulements											
Continuité	Modérée	Elevée	Modérée	Minime	Minime	Modérée	Elevé	Modéré	Elevée	Minime	Minime
Hydrologie	Modérée	Minime	Minime	Minime	Minime	Minime	Minime	Modéré	Minime	Minime	Modéré
Morphologie	Minime	Elevée	Minime	Minime	Modérée	Modérée	Modérée	Modéré	Elevée	Modéré	Modéré

* Indice de confiance : 1 : Très bon 2 : Bon 3 : Médiocre 4 : Mauvais - : Non renseigné

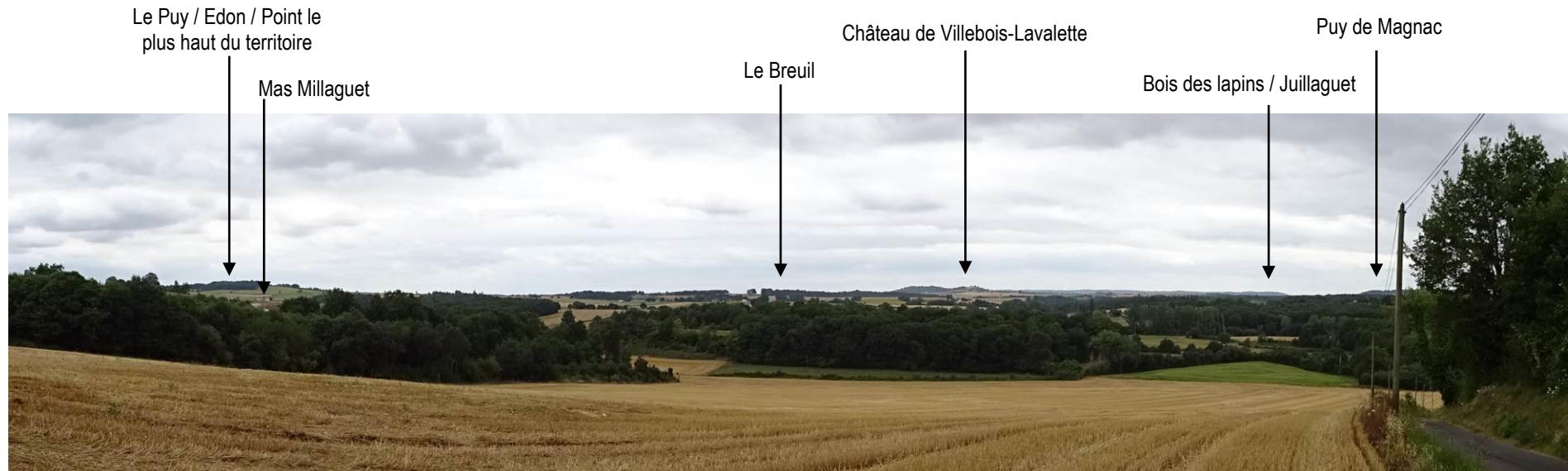
** : Pressions : S : Significative NS : Non significative PP : Pas de pression I : Inconnue

3. POINTS DE VUES ET ELEMENTS REPERS



> Points de vue

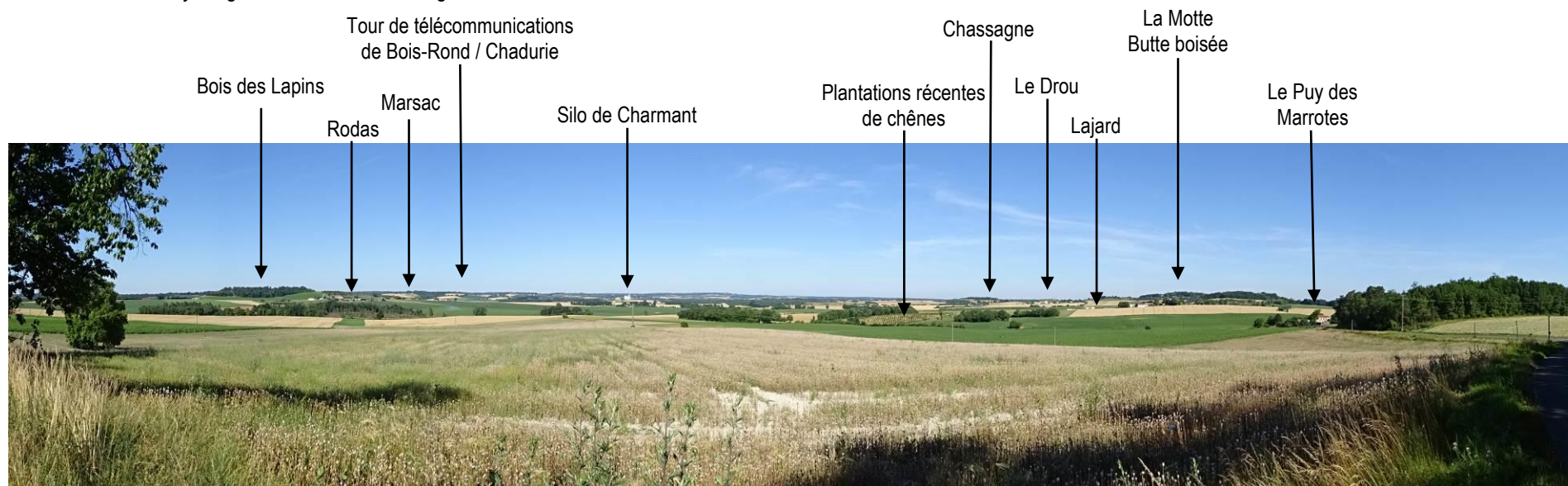
A. Au sud de Petit-Cussac / Rougnac – Vue vers le sud // altitude 177m



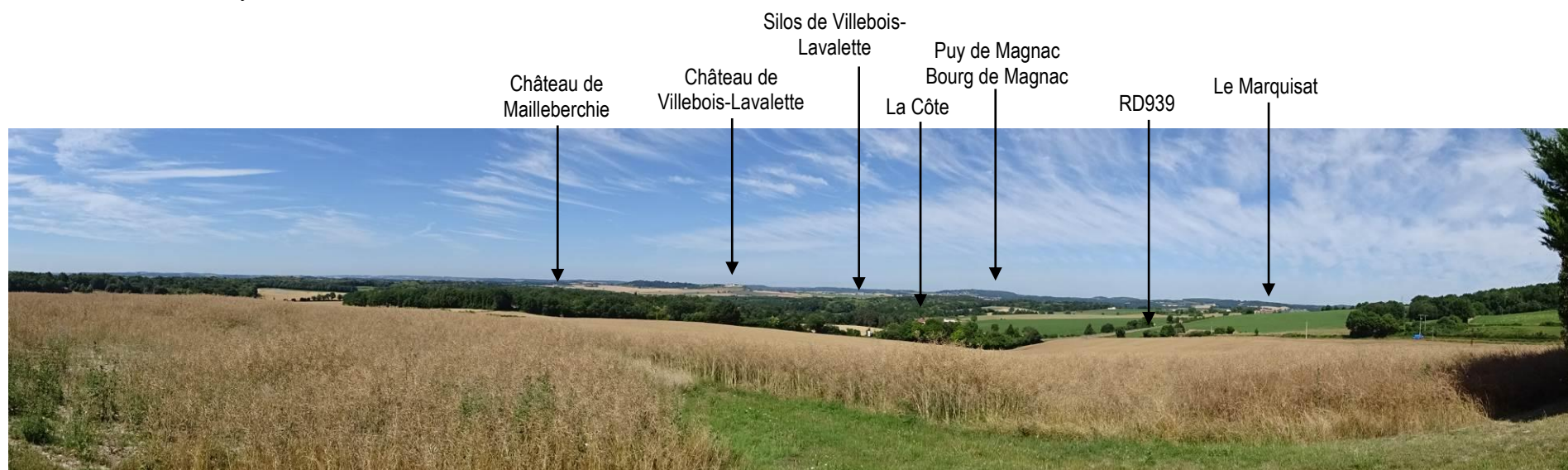
B. Au sud de chez Bernard / Combiers – Vue vers le sud-est // altitude 140m



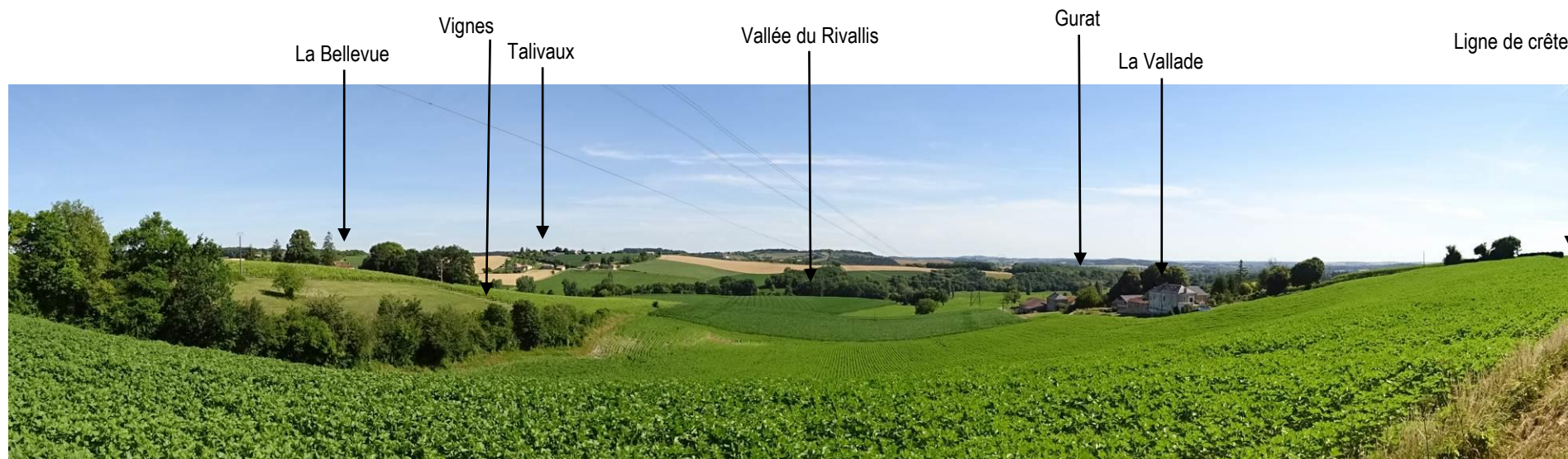
C. À l'ouest de Puy Magnac sur la RD81 - / Magnac-Lavalette-Villars – Vue vers l'ouest // altitude 180m



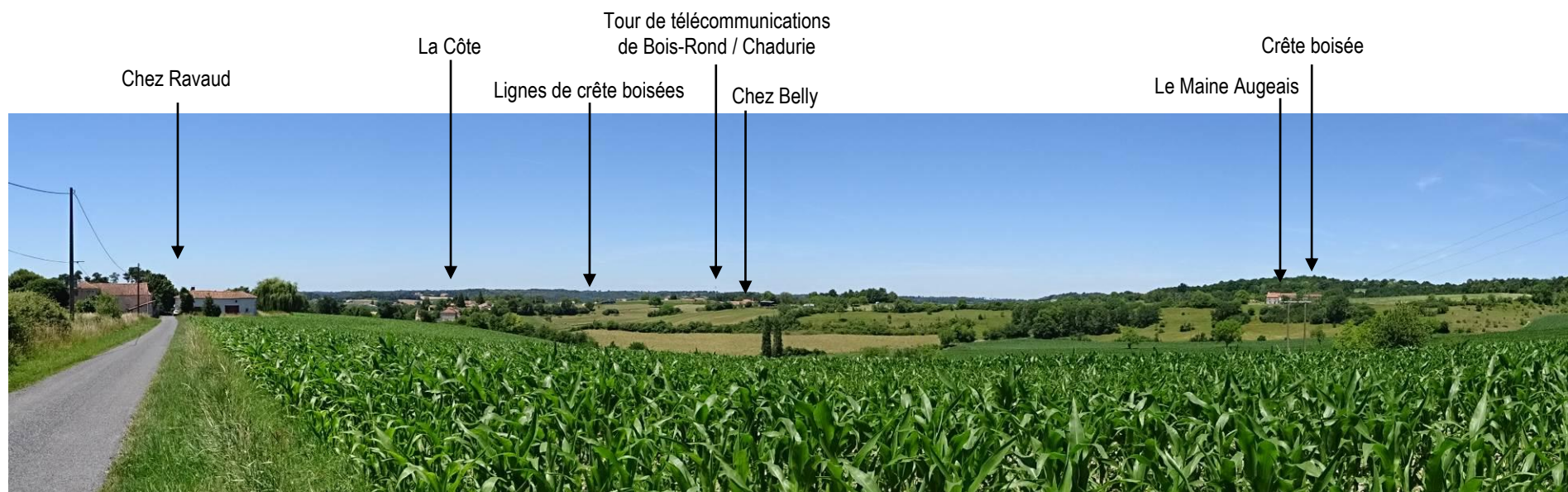
D. À l'ouest de Haute Faye / Edon – Vue vers l'ouest // altitude 200m



E. À l'ouest de la Petite Vallade / Vaux-Lavalette – Vue vers le nord-est // altitude 140m



F. À l'est de Chez Ravaud / Ronsenac – Vue vers le nord-ouest // altitude 172m



> Eléments repères

Les repères recensés sur le territoire sont un atout dans les perceptions visuelles car ils permettent de s'orienter et de comprendre l'environnement dans lequel on se situe. Les éléments repères principaux sont :

- les églises dont la position en crête permet aux petits clochers d'émerger : église Saint-Pierre d'Edon, église Saint-Romain de Villebois-Lavalette, église Saint-Pierre de Rougnac, église Saint-Saturnin de Chadurie, église Notre-Dame de Charmant, église Saint-Cybard de Chavenat, église Saint-Blaise de Vaux-Lavalette, église Notre-Dame de Gurat, église Saint-Pierre de Blanzaguet, église Saint-Cybard de Saint-Cybard, église Notre-Dame à Gardes,
- et les boisements de crêtes qui se détachent d'un environnement cultivé et qui sont très caractéristiques du territoire : le bois de la Gonterie à Edon, les 3 bois situés à l'ouest des Bernouillies à Combiers, le bois de Puy de Magnac à Magnac-Lavalette-Villars et le bois de la Motte à Fouquebrune.

En complément on remarquera :

- les châteaux de Villebois-Lavalette et de Mailleberchie à Villebois-Lavalette, de la Mercerie à Magnac-Lavalette-Villars, de la Peyre à Combiers,
- les silos du Sigalaut à Villebois-Lavalette et de Charmant, qui maillent le territoire agricole,
- la tour de télécommunications de Bois-Rond sur Chadurie,
- le château d'eau de Juillaguet,
- et l'ancien moulin du Maisne Desmier à Chadurie.

Tous ces éléments présentent une architecture propre qui les dissocie les uns des autres.

Certains de ces éléments ne sont pas forcément qualitatifs d'un point de vue esthétique et architectural, mais leur ampleur rend difficile leur intégration.



Eglise de Rougnac



Bois de la Motte et bois de Puy Magnac



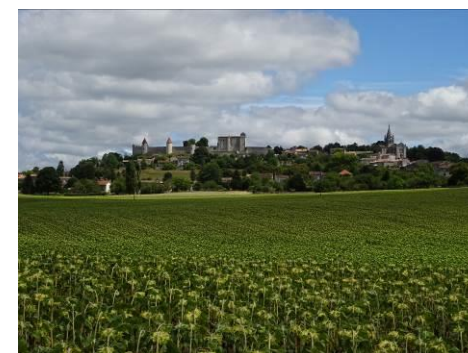
Eglise de Gardes
Atelier Urbanova - Eau Méga Environnement - Eric Enon Paysagiste - Marine Baudry Avocat



Tour télécommunications de Bois-Rond



Vieux moulin du Maine Desmier



Château et église de Villebois-Lavalette

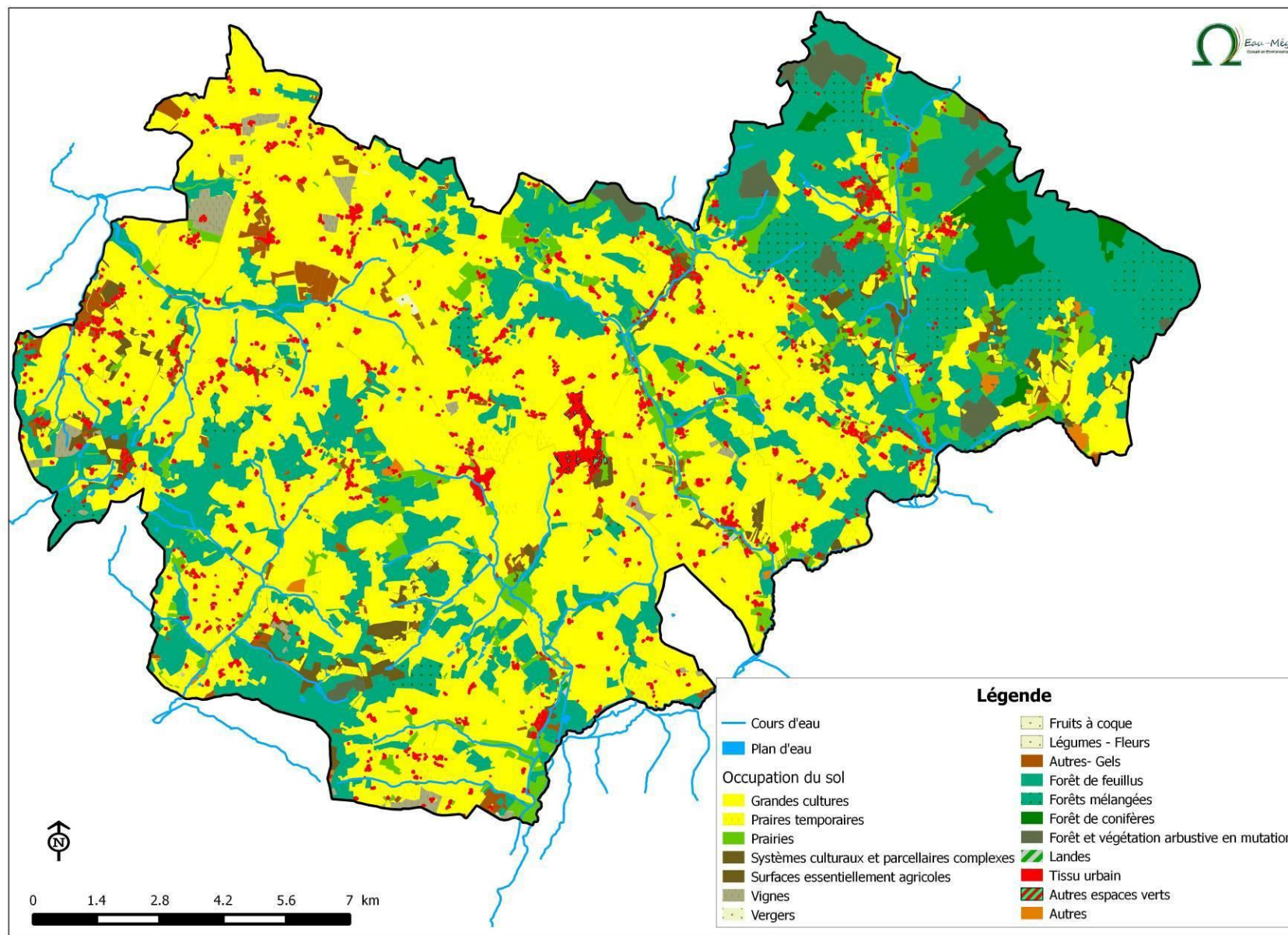
D. L'OCCUPATION DES SOLS

Le contexte géologique, les conditions édaphiques, le relief et les activités humaines ont structurés l'occupation du sol du territoire. Le tableau et la carte présentés ci-après permettent de visualiser la représentativité de chaque type d'occupation et leur structuration spatiale. Le territoire est dominé par les terres agricoles et plus précisément les grandes cultures, occupant les terres de champagne, qui s'étendent du Nord-Ouest au Sud-Est du territoire communal. Ces vastes étendues cultivées (12 600 ha soit près de 50% du territoire) sont toutefois entrecoupées de hameaux, voire de villages et de boisements. Les prairies sont principalement localisées dans les vallées mais persistent aussi autour de quelques exploitations d'élevage.

Les boisements constituent la seconde entité significative en terme d'emprise. Au Nord-Est, un massif boisé important s'étend au droit des faciès sablo-argileux. Il a son pendant au Sud-Ouest du territoire communal. Il s'agit des boisements calcifuges, où la foresterie est bien développée. Au sein de la plaine vallonnée, ce sont les chênaies calciphiles moins étendues qui occupent les sommets des vallons.

Les zones bâties représentent moins de 5% du territoire de l'intercommunalité. En plus des villages, dont le plus gros est celui de Villebois-Lavalette représentant une enveloppe bâtie d'un seul tenant d'environ 70 ha, il existe une multitude de hameaux dont la plupart prend place dans la plaine vallonnée.

Type d'occupation des sols	Surface en valeur absolue (ha)	Surface relative
Grandes cultures	12654	49,6%
Prairies temporaires	1015	4,0%
Prairies	1303	5,1%
Systèmes culturaux et parcellaires complexes	601	2,4%
Autres-gels	502	2,0%
Vignes	242	0,9%
Vergers - Fruits à coque - Légumes -Fleurs	14	0,1%
Sous-total agricole	16331	64,0%
Forêt de feuillus	6195	24,3%
Forêts mélangées	1108	4,3%
Forêt de conifères	375	1,5%
Forêt et végétation arbustive en mutation	352	1,4%
Landes	12	0,0%
Sous-total forestier	8042	31,5%
Tissu urbain	1133	4,4%
Autres espaces verts	23	0,1%
Sous-total urbain	1155	4,5%
Total général	25529	100,0%



Carte 1 : Carte d'occupation des sols – Eau-Mega d'après le RPG 2012, cadastre 2015, Corine Land-Cover 2006 et BD-Ortho 2002

E. COMPOSANTES DU PAYSAGE

1. LA VEGETATION

> Palette végétale

Toujours en lien avec le relief et les sols, le végétal joue un rôle considérable dans la diversité paysagère puisqu'il masque, filtre, cadre et met en scène fortement les espaces selon sa nature et sa position.

Ci-dessous sont listées par ordre alphabétique les essences observées lors des sessions de terrain en juin et juillet 2015. Cette liste n'est pas exhaustive.

ARBRES

Alisier torminal – *Sorbus torminalis*
 Arbre aux pagodes - *Sophora japonica*
 Arbre de judée – *Cercis siliquastrum*
 Aulne glutineux – *Alnus glutinosa*
 Bois de Sainte-Lucie – *Prunus mahaleb*
 Bouleau blanc – *Betula pubescens*
 Charme – *Carpinus betulus*
 Charme houblon - *Ostrya carpinifolia*
 Châtaignier - *Castanea sativa*
 Chêne liège – *Quercus suber*
 Chêne pédonculé – *Quercus robur*
 Chêne rouge d'Amérique – *Quercus rubra*
 Chêne sessile – *Quercus petraea*
 Chêne vert – *Quercus ilex*
 Cèdre – *Cedrus sp.*
 Cèdre de l'Atlas – *Cedrus atlantica*
 Cerisier – *Prunus sp.*
 Cormier – *Sorbus domestica*
 Cyprès - *Cupressus sp.*
 Cyprès chauve – *Taxodium distichum*
 Cyprès d'Italie – *Cupressus sempervirens*
 Cytise commun - *Laburnum vulgare*
 Erable champêtre – *Acer campestre*
 Erable de Montpellier – *Acer monspessulanum*
 Erable negundo – *Acer negundo*

Erable sycomore pourpre – *Acer pseudoplatanus*
 'Purpurea'
 Erable plane - *Acer platanoides*
 Févier d'Amérique - *Gleditsia triacanthos*
 Figuier – *Ficus carica*
 Frêne commun – *Fraxinus excelsior*
 Hêtre commun - *Fagus sylvatica*
 If commun – *Taxus baccata*
 Laurier sauce – *Laurus nobilis*
 Marronnier - *Aesculus hippocastanum*
 Merisier – *Prunus avium*
 Micocoulier de Provence - *Celtis australis*
 Mirabellier - *Prunus domestica* subsp. *syriaca*
 Mûrier platane - *Morus Kagayamae*
 Noyer – *Juglans regia*
 Noyer noir d'Amérique – *Juglans nigra*
 Olivier - *Olea europaea*
 Orme champêtre – *Ulmus minor*
 Peuplier blanc – *Populus alba*
 Peuplier d'Italie - *Populus nigra* 'Italica'
 Peuplier de Simon – *Populus simonii*
 Peuplier tremble - *Populus tremula*
 Pin - *Pinus sp.*
 Pin parasol – *Pinus pinea*
 Platane commun - *Platanus x acerifolia*
 Poirier sauvage – *Pyrus pyraeaster*
 Pommier sauvage – *Malus sylvestris*

Robinier faux acacia – *Robinia pseudoacacia*
 Sapin – *Abies sp.*
 Saule argenté – *Salix alba*
 Saule marsault – *Salix caprea*
 Saule pleureur - *Salix babylonica*
 Sequoia toujours vert - *Sequoia sempervirens*
 Sureau noir – *Sambucus nigra*
 Tilleul – *Tilia sp.*

ARBUSTES

Ajonc d'Europe – *Ulex europaeus*
 Aubépine – *Crataegus monogyna*
 Bruyère – *Erica sp.*
 Buis – *Buxus sempervirens*
 Cornouiller mâle – *Cornus mas*
 Cornouiller sanguin – *Cornus sanguinea*
 Eglantier – *Rosa canina*
 Fougère aigle - *Pteridium aquilinum*
 Fusain d'Europe - *Euonymus europaeus*
 Genêt à balais - *Cytisus scoparius*
 Houx - *Ilex aquifolium*
 Lierre – *Hedera helix*
 Noisetier – *Corylus avellana*
 Millepertuis - *Hypericum perforatum*
 Prunellier – *Prunus spinosa*
 Ronce – *Rubus fruticosus*

Saule des vanniers - *Salix viminalis*
Troène commun – *Ligustrum vulgare*
Viorne lantane - *Viburnum lantana*

Viorne obier - *Viburnum opulus*

PLANTES GRIMPANTES

Chèvrefeuille des bois - *Lonicera periclymenum*
Clématite vigne-blanche - *Clematis vitalba*
Pois de senteur - *Lathyrus odoratus*

PLANTES HERBACEES

Achillée millefeuille - *Achillea millefolium*
Asperge sauvage – *Asparagus acutifolius*
Armoise commune - *Artemisia vulgaris*
Astilbe – *Astilbe* sp.
Barbe de bouc - *Aruncus dioicus*
Bardane - *Arctium lappa*
Campanule – *Campanula* sp.
Carex – *Carex* sp.

Cardère - *Dipsacus fullonum*
Chicorée - *Cichorium intybus*
Coquelicot - *Papaver rhoeas*
Coronille bigarrée – *Coronilla varia*
Erigeron commun – *Erigeron strigosus*
Eupatoire - *Eupatorium cannabinum*
Fenouil commun - *Foeniculum vulgare*
Fleur de coucou – *Lychnis flos-cuculi*
Fragon petit-houx - *Ruscus aculeatus*
Fraise des bois - *Fragaria vesca*
Grande Gesse – *Lathyrus sylvestris*
Jonc – *Juncus effusus*
Liseron des haies – *Calystegia sepium*
Marguerite - *Leucanthemum vulgare*
Massette à larges feuilles – *Typha latifolia*

Mauve – *Malva sylvestris*
Œillet sauvage - *Dianthus sylvestris*
Orchis bouc – *Himatoglossum hircinum*
Origan commun - *Origanum vulgare*
Pavot – *Papaver somniferum*
Pied d'alouette – *Consolida regalis*
Prêle des champs - *Equisetum arvense*
Reine des prés - *Filipendula ulmaria*
Réséda – *Reseda* sp.
Scabieuse des champs – *Knautia arvensis*
Salicaire commune - *Lythrum salicaria*
Sauge des prés - *Salvia pratensis*
Sureau hièble – *Sambucus ebulus*
Thym commun - *Thymus vulgaris*
Vipérine commune – *Echium vulgare*

> La végétation et le réchauffement climatique

Sources GIEC / CRPF / INRA / Prom'Haies

La question du réchauffement climatique se pose vis-à-vis de l'évolution du végétal, avec des prévisions qui se précisent au fur et à mesure, prenant en compte l'augmentation des températures mais aussi du taux de CO₂.

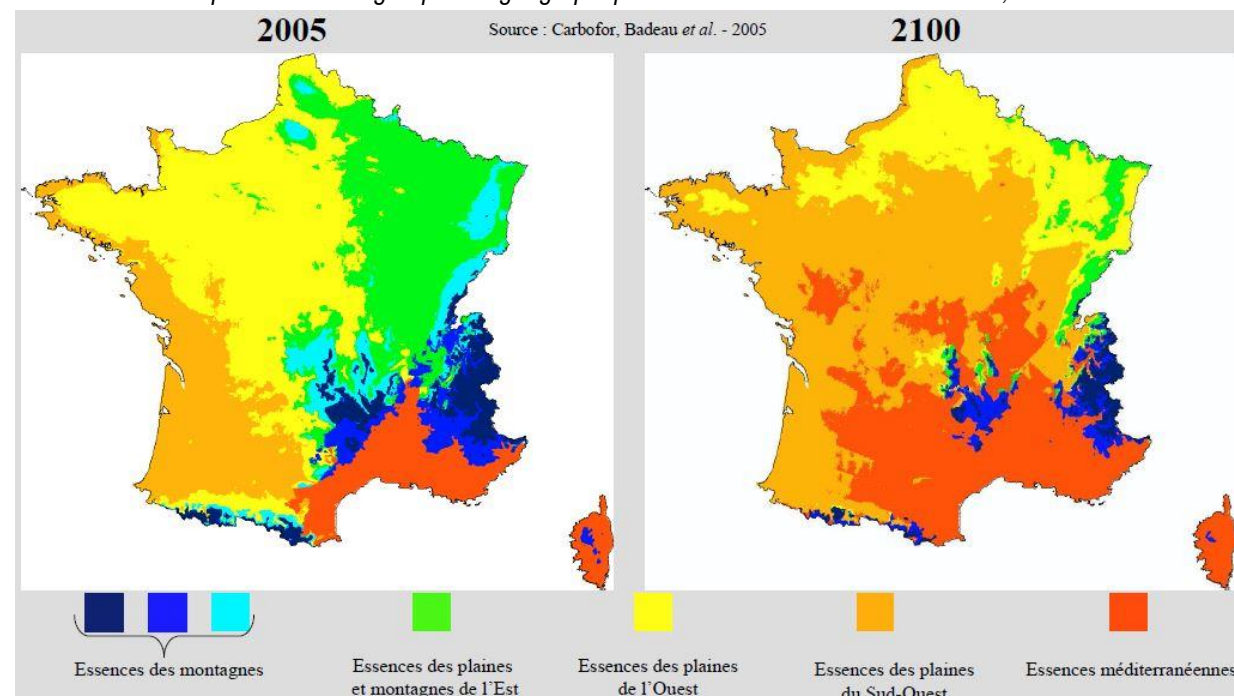
Concernant la région Poitou-Charentes, les prévisions en cours (GIEC 5) convergent sur des augmentations de températures. Concernant les précipitations, les prévisions divergent, allant d'une légère augmentation par rapport au climat actuel à une très forte réduction.

Plusieurs causes à prévoir :

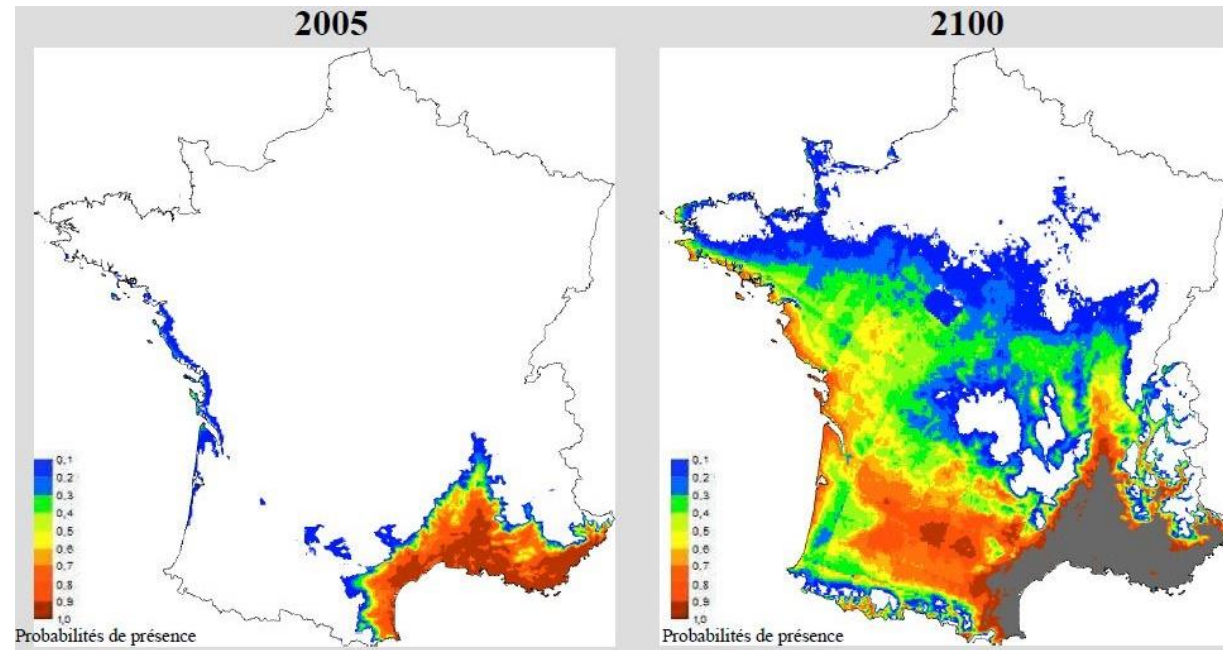
- La migration de certaines espèces végétales

Le futur climat de notre région semble s'orienter plus ou moins rapidement vers des conditions de type méditerranéen avec des périodes de sécheresse plus marquées et des hivers doux et pluvieux. Les chênes sessiles et pédonculés seront alors très vulnérables. Les châtaigniers et chênes pubescents seront adaptés jusqu'à un certain niveau. Le chêne vert et le pin maritime sont plus résistants.

Évolution de l'aire potentielle des groupes biogéographiques d'essences – Source : Carbofor, Badeau et al. - 2005



Évolution de l'aire potentielle du chêne vert – Source : Carbofor, Badeau et al. - 2005

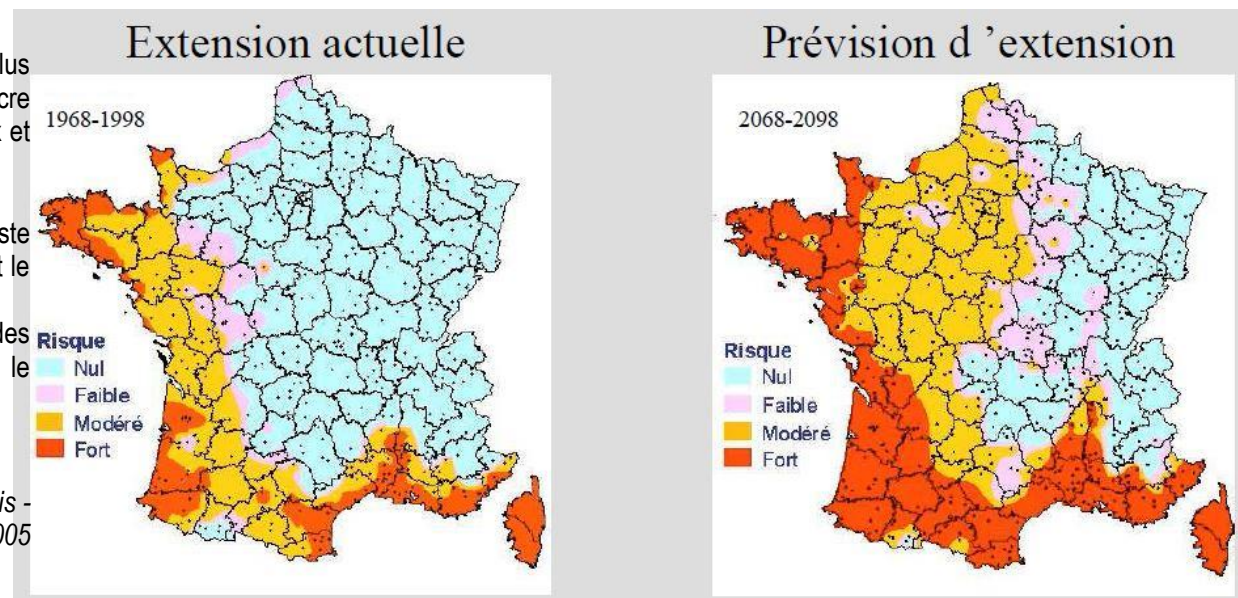


- L'impact sur les maladies et les ravageurs des arbres
Certaines maladies qui apprécient un temps plus chaud et plus humide risquent de se développer, comme la maladie de l'encre qui aura tendance à se développer en cas d'hivers plus doux et humides.

Dès 22°C sont favorisés les ravageurs comme le bupreste (insecte présent sur les chênes), la processionnaire du pin et le scolyte responsable de la graphiose de l'orme.

À l'inverse certains champignons ne sont pas favorisés par des sécheresses estivales plus longues et plus fortes, comme le chancre du châtaignier et l'oïdium.

Progression de l'encre du chêne – Source: Inra, B. Marçais - 2005



- L'augmentation des dégâts dus aux tempêtes

Même si le changement climatique n'est pas le seul responsable, il contribue au phénomène d'augmentation du nombre de tempêtes. Les chutes d'arbres (chablis) sont en constante augmentation depuis le début du siècle.

Plusieurs méthodes permettront de faire face à l'intensification de la sécheresse et des tempêtes, notamment dans le cadre des reboisements :

- Un choix judicieux du matériel végétal (essence, provenance)
- L'adaptation essence-station, le travail du sol et le contrôle de la végétation herbacée,
- La réduction des densités, les mélanges,
- La surveillance phytosanitaire.

« Il est impossible de prévoir la vitesse du changement, de le localiser, d'en comprendre les modalités (sécheresse estivale, douceur hivernale, précipitations accrues et décalées dans le temps...). De plus, chaque essence et chaque population répondra de manière différente aux conditions changeantes. Faudra-t-il aller chercher des essences exotiques ? Faut-il aider les espèces à migrer aussi vite que le climat pour éviter l'extinction de certaines d'entre elles ? Les questions sont nombreuses et les avis sont partagés. De manière générale une surveillance accrue est nécessaire. »

Extrait de PROM'HAIES Poitou-Charentes. Nos arbres face au changement climatique [en ligne]. Janvier 2014. Disponible au format PDF sur Internet : www.promhaies.net/wp-content/uploads/2012/07/fiche_CC_internet.pdf [consulté en juillet 2015]

> Espèces envahissantes

Plusieurs plantes invasives ont été observées sur le territoire. Ces plantes ont des impacts plus ou moins importants sur la flore locale. Leur éradication totale est impossible mais une diminution de la population peut être envisagée. Chaque plante ayant un mode de dispersion différent, la lutte contre leur propagation sera spécifique à chacune.

Essences observées :

Ailante – *Ailanthus altissima*

Forte tendance à drageonner avec un couvert végétal très dense qui empêche les autres plantes de pousser en dessous. Gêne le développement des autres espèces par des interactions biochimiques

Arbre aux papillons – *Buddleia davidii*

S'adapte à pratiquement tous les milieux et prend la place d'autres plantes autochtones.

Renouée du Japon - *Fallopia japonica*

Sécrète des substances qui font mourir les racines des plantes avoisinantes, densité des feuilles qui empêche tout développement d'autres plantes par manque de lumière

Cas particulier du Robinier faux-acacia – *Robinia pseudoacacia*

Son introduction remonte au XVII^{ème} siècle et il peut désormais être qualifié d'espèce naturalisée. Son bois, quasiment imputrescible peut constituer une alternative très intéressante aux bois exotiques.

Son éradication n'est plus d'actualité hormis dans les milieux particulièrement riches d'un point de vue biologique.



Ailante / Chadurie



Arbre aux papillons / Villebois-Lavalette



Renouée du Japon / Magnac-Lavalette-Villars



Robinier faux-acacia / Charmant

> Les aides à la prise en compte du patrimoine végétal

La région Poitou-Charentes, dans l'idée de devenir une région d'Excellence environnementale, mène des campagnes de reconquête des paysages par la plantation d'arbres, de haies, de bosquets, de vergers.

Depuis 2004 existe un vaste programme de plantations, baptisé "Un habitant, un arbre". On retrouve ce même type d'opération sous l'intitulé « Un arbre, une naissance ».

Pour sensibiliser et associer plus encore les habitants, la Région organise chaque année fin novembre, la "Semaine régionale de l'arbre et de la haie". À cette occasion, les collectivités et associations de Poitou-Charentes invitent les habitants à participer à des projets collectifs qui allient plantation et animation.

La Région Poitou-Charentes développe également des actions en faveur de la réduction des pesticides, par le biais de la charte Terre Saine auxquelles 2 des 15 communes ont adhéré (Fouquebrune et Villebois-Lavalette). Elle prône ainsi des moyens d'entretien respectueux du végétal par la mise en place de plans de gestion différenciée.

D'autres acteurs, publics ou privés, participent à des campagnes de plantation et à la promotion des paysages et des milieux : la Chambre d'Agriculture, le Département, la fédération de chasse, le Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable, le Conservatoire du littoral, le Conservatoire Régional des Espaces Naturels, l'Agence de l'Eau, Léa Nature, Kinomé, Un arbre sur mon chemin, Prom'Haies...

> Les formes végétales

Les bois et forêts

Ils constituent l'un des motifs végétaux principaux du territoire. Composés de feuillus, de conifères ou mixtes, ils proposent diverses ambiances de sous-bois selon leur mode de production : taillis, taillis sous-futaie, futaie. Vu de loin, le stade d'évolution de la production est également source de diversité paysagère, par exemple lorsque les semenciers émergent du couvert végétal dans le cas des taillis sous futaie.



Bois de chênes – Labrousse / Ronsenac



Bois de châtaigniers alignés – Chez Bonami / Chadurie



Au-dessus du bourg - Chadurie



Dardaillac / Charmant



Bois de chênes d'Amérique – Echaude-Loup / Ronsenac



Bois morts - Grange Neuve / Ronsenac



Burgaud / Gardes-Le Pontaroux



Le Pinier / Rougnac



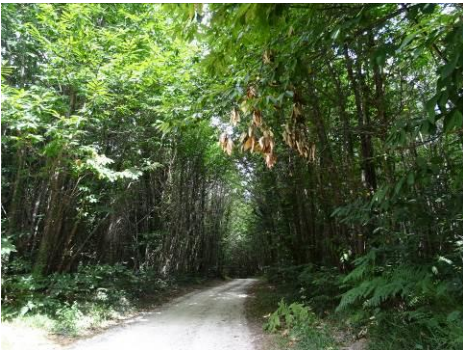
*Voûte arborée – Vallée du Voultron /
Gardes-Le Pontaroux*



La Canne - Combiers



Les Bazinets - Combiers



Forêt de la Mouline - Combiers



Forêt d'Horte - Combiers



Vallée de la Nizonne - Edon



*Ancienne voie ferrée - Les Blanquets /
Edon*



Bois de la Rafinie – Villebois-Lavalette

Les vergers

Les vergers constituent sur le territoire un motif bien présent, avec des différences d'échelle. On retrouve le côté utilitaire, lié au jardin potager, géré par un particulier pour sa production personnelle, souvent composé de fruitiers variés. De plus grande dimension, les vergers de production marquent d'autant plus le paysage avec leur aspect monospécifique, et sont souvent composés de noyers, de noisetiers et de châtaigniers.



Noisetiers – Le Maine Pépy / Chavenat



Fruitiers – Apremont / Chavenat



Noyers – Villars / Magnac-Lavalette-Villars

Les haies

Dans le contexte du territoire d'Horte & Lavalette, les haies ne représentent pas un élément végétal identitaire déterminant. On retrouve bien quelques haies dans la plaine, mais qui restent très morcelées (petits linéaires), et souvent dans un état sanitaire moyen (arbres morts). Elles sont souvent formées de toutes les strates végétales (arborée, arbustive, herbacée) mais on remarque aussi sur la commune de Chadurie, au niveau du Grand Mas et du Petit Mas, un ensemble de petites haies basses arbustives taillées et sans arbres.



Route du Moulin Redeuil / Villebois-Lavalette



Haie de Cytises - Lajard / Magnac-Lavalette-Villars



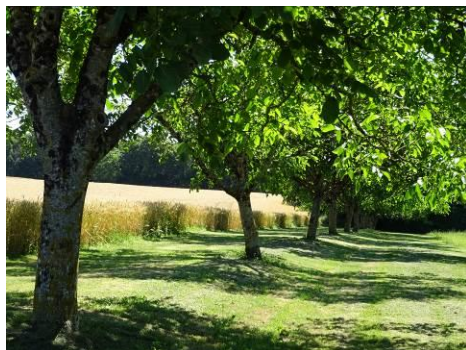
Haie en mauvais état - Les Grosses Têtes / Fouquebrune



Haie résiduelle – Nord-Ouest de Villebois-Lavalette

Les alignements d'arbres

Ils accompagnent certaines voies de communication, soulignent l'entrée d'un domaine, d'un bourg, d'un village. Ils sont en règle générale monospécifiques, même si sur le territoire a été constaté bon nombre d'alignements combinant au moins deux espèces, de feuillus ou conifères. Les essences sont relativement variées, et composent ainsi une véritable diversité paysagère. Ces alignements sont dans tous les cas composés d'arbres de haut jet.



*Alignement de noyers - Broutiqua /
Magnac-Lavalette-Villars*



*Alignement de conifères - Le Maine Roux /
Fouquebrune*



*Alignement de chênes - Le Mas Neuf /
Chavenat*



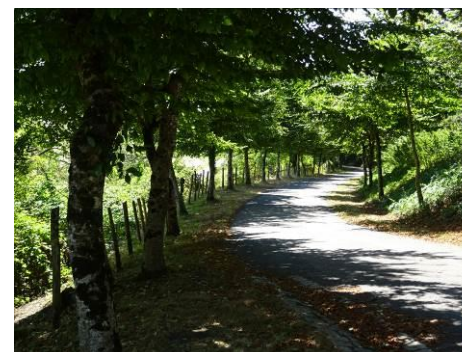
*Alignement de platanes - entrée nord par
RD22 / Ronsenac*



*Alignement de feuillus - Vallée du
Ronsenac / Ronsenac*



*Alignement d'érables et de sorbiers - Les
Longées / Rougnac*



*Alignement de charmes - Puy Sanceau /
Villebois-Lavalette*

Les arbres isolés

Ils font partie intégrante du paysage agricole français. Plantés par l'homme, les raisons de leur présence sont à rechercher dans les utilisations qu'en faisaient nos ancêtres mais également dans les symboles qu'ils représentaient pour eux. L'intérêt porté aux arbres isolés, souvent des feuillus précieux, a beaucoup évolué dans le temps. Souvent choisis par les agriculteurs pour leurs différents usages, les arbres isolés sont les témoins de l'histoire agraire de nos territoires.

Les grandes cultures ont tendance à se développer au détriment de la conservation des arbres isolés en plein champ. Trop souvent considérés uniquement comme des obstacles à la mécanisation, ces arbres sont très vulnérables. Leur maintien est pourtant intéressant à plus d'un égard :

- Mise en valeur du paysage,
- Abri et/ou relais pour les auxiliaires de culture,
- Ombrage pour les animaux,
- Production de bois de chauffage, de bois d'œuvre ou autre (noix, cerises, châtaignes...),
- Stockage de carbone atmosphérique.



Noyer – Moulin du Got / Chadurie



Chêne liège – Chez Courou / Chadurie



Alisier torminal – La Vigerie / Magnac-Lavalette-Villars



Châtaignier – Grande Neuve - Ronsenac



Feuillus – Vallée du Ronsenac / Ronsenac



Tilleuls – La Vallade / Vaux-Lavalette



Hêtre – Lasfonds / Combiers



Châtaigniers – La Grande Foresterie / Rognac

2. LE BATI

> Les Franges urbaines : intégration du bâti dans le paysage

Une frange urbaine symbolise la zone de contact entre les limites de l'urbanisation à un instant T et les espaces naturels ou agricoles. Elle concerne tout type d'urbanisation : les quartiers d'habitations, les zones d'activités, les zones commerciales... C'est l'image de la ville, du bourg, du village qui est donnée à voir depuis l'extérieur des enveloppes urbaines. Cette frange peut être relativement pérenne, voire définitive, du fait de contraintes qui limitent l'urbanisation (hydrographie, relief, protection écologique...). Elle est parfois aussi temporaire, en constante évolution. Mais elle peut également être « préméditée », pensée en amont.

Les franges urbaines sont dites de qualité quand :

- Les matériaux sont pensés pour s'intégrer : bois local non traité qui va griser, murs en pierre de pays, couleur des enduits et des toitures adaptée au contexte, grillages discrets et accompagnés de végétation,
- Une véritable réflexion a été menée entre la construction et son environnement paysager : conservation des éléments paysagers existants, perméabilités visuelles et/ou physiques. La frange est traitée dans son ensemble, offrant une unité visuelle = rapport minéral/végétal intimement lié,
- Un espace de transition est créé entre le milieu bâti et le milieu naturel : chemin, plantations (vergers), jardins potagers,
- Les essences et formes végétales locales sont utilisées, en harmonie avec le paysage.



Lasvergues / Chadurie



Les Marottes / Magnac-Lavalette-Villars



La Côte / Ronsenac



Les Séguinies / Juillaguet



La Grèse / Charmant



Gamby / Villebois-Lavalette



Chez Lameau – Vaux-Lavalette



Château de Mailleberchie – Villebois-Lavalette

Les franges urbaines sont dévalorisantes dès lors que :

- les matériaux utilisés dégradent l'aspect de la frange : parpaings non enduits, couleur des enduits, bâches plastiques installées sur les grillages, clôtures en pvc...,
- la transition est inexistante entre les constructions et le milieu naturel ou le milieu agricole, la végétation est inexistante en limite, confrontation minéral / « végétal » sans filtre,
- la transition est inexistante d'un côté ou de l'autre de la rue que les constructions viennent border,
- les essences végétales plantées en limite ne sont pas en adéquation avec le paysage environnant (végétation exogène souvent constituée de haies de conifères ou laurier palme),
- les dispositifs d'intégration sont inexistantes ou ne sont pas à l'échelle des bâtiments implantés (cas des zones d'activités économiques). Il ne s'agit pas de masquer mais d'accompagner ces grands éléments.

Sur le territoire, ce sont surtout les nouvelles constructions qui dévalorisent les franges urbaines : implantations sur les points hauts, végétation des jardins insuffisante (ou en cours de développement), couleurs des enduits et des tuiles non adaptées... Leur développement en petit nombre permet d'envisager une requalification assez facile de leurs abords.



La Grande Dénerie / Blanzaguet-Saint-Cybard



Maison Blanche / Villebois-Lavalette



Talivaux / Vaux-Lavalette



Le Texier - Rougnac



La Boude / Charmant



Gatinaud / Ronsenac



Lajard / Fouquebrune



Chez Ménier / Juillaguet

> Les entrées de ville

« Les entrées de ville regroupent des thématiques aussi diverses que l'économie, le politique, le paysage, l'urbanisme, le juridique, la société ».

Extrait de CERTU. Entrées de ville [en ligne]. Avril 1999. Disponible au format PDF sur Internet : <<http://urbamet.documentation.developpement-durable.gouv.fr/documents/Urbamet/0224/Urbamet-0224511/CETTEXCE000498.pdf>> [Consulté en septembre 2015]

L'entrée est l'image de la ville donnée à voir au conducteur, piéton ou cycliste. Elle doit permettre d'identifier l'arrivée dans une entité urbaine (peu importe sa taille). C'est une porte imaginaire plus ou moins secrète : l'entrée peut se découvrir au dernier moment, ou être visible de loin.

La notion d'entrée de ville est intimement liée à celle de frange urbaine.

Les entrées de ville dites « de qualité » le sont pour plusieurs raisons :

- Une végétation locale qui accompagne l'arrivée sur le bourg, le village, le hameau,
- La conservation des accotements enherbés, des fossés, des arbres... : éléments identitaires du territoire rural,
- L'aménagement qualitatif de la voirie, marquant une transition entre la route de campagne et la rue,
- La mise en valeur du passage au-dessus d'un cours d'eau tel une porte d'entrée.



Ronsenac - Entrée Est par RD16



Saint-Cybard – Entrée ouest



Rougnac – Entrée nord-est par RD 16



Villebois-Lavalette – Entrée sud par RD17



Combiers – Entrée sud par RD87



Ronsenac – Entrée nord par RD22



Charmant – Entrée sud par RD123



Gurat – Entrée ouest par RD451

Certaines entrées de ville peuvent être en partie dévalorisées par :

- Une première vision de l'entité bâtie qui est négative : matériaux non qualitatifs, essences végétales exogènes, transition inexistante avec le milieu naturel ou le milieu agricole... (cf. chapitre précédent sur les franges urbaines),
- Un bourg qui a tendance à s'étendre le long des routes, sans continuité entre les parcelles bâties, d'où une vision très lâche de l'entrée, qu'on ne sait plus situer précisément,
- Une absence de traitement particulier ou des aménagements désuets, donnant un sentiment d'abandon, de non dynamisme.



Magnac-Lavalette – Entrée nord par RD34



Fouquebrune – Entrée est par RD122



Juillaguet – Entrée sud par RD19



Vaux-Lavalette - Entrée Est par RD143



Villebois-Lavalette – Entrée sud-ouest Rue de Gambi



Villebois-Lavalette – Entrée nord par RD23

F. ENTITÉS PAYSAGÈRES

Quelques définitions données par le Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable, des Transports et du Logements en 2008 :

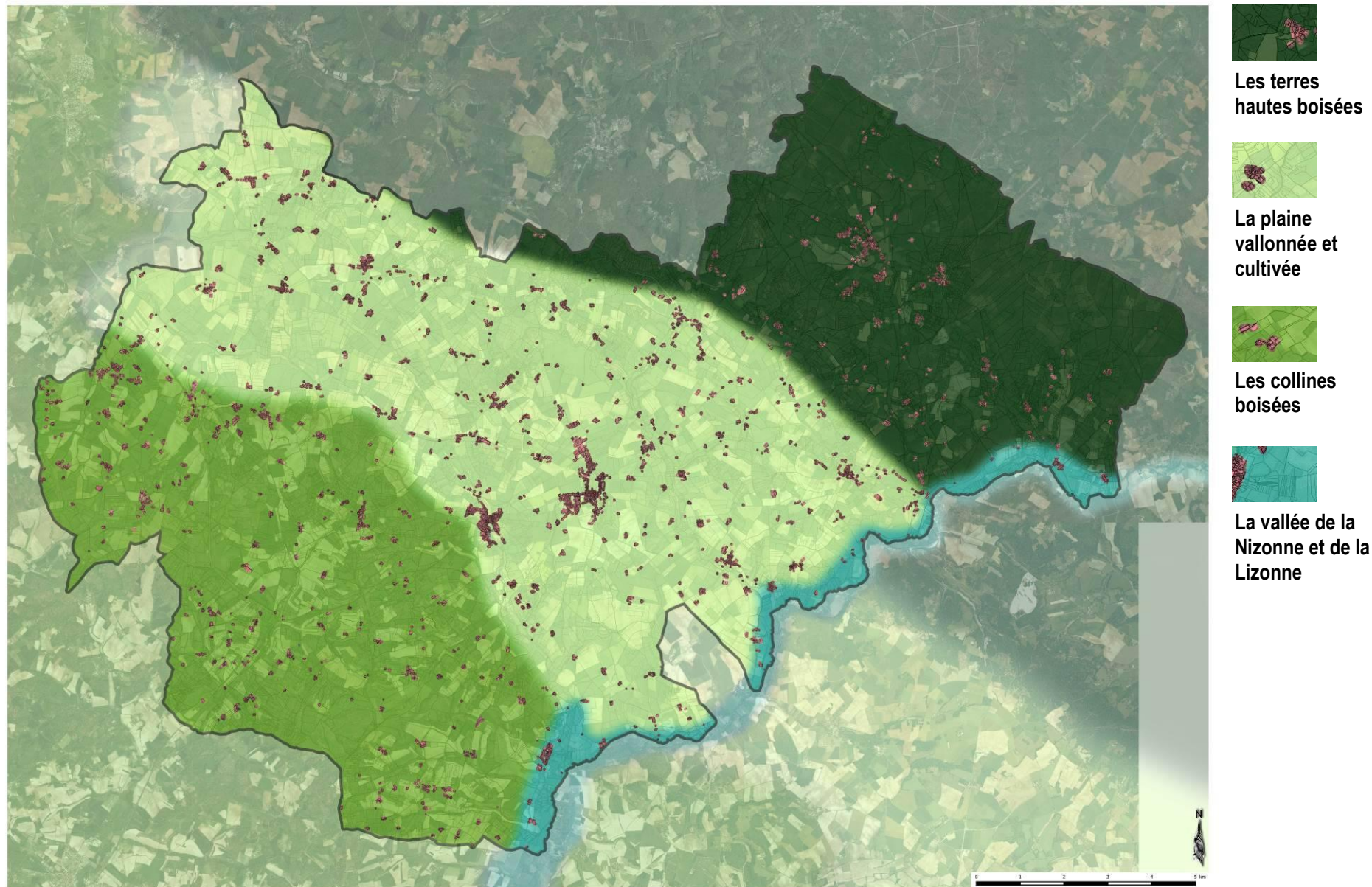
L'unité paysagère correspond à «un ensemble de composants spatiaux, de perceptions sociales et de dynamiques paysagères qui, par leurs caractères, procurent une singularité à la partie de territoire concernée. [...] Une unité paysagère est caractérisée par un ensemble de structures paysagères. Elle se distingue des unités voisines par une différence de présence, d'organisation ou de forme de ces caractères».

Les structures paysagères sont « des systèmes formés par des éléments de paysage et les interrelations, matérielles et immatérielles, qui les lient entre eux ainsi qu'à leurs perceptions par les populations. Ces structures paysagères constituent les traits caractéristiques d'une unité paysagère » et « [...] offrent l'armature des projets de protection, de gestion et/ou d'aménagement du paysage ».

A partir des connaissances que nous avons pu tirer des sessions de terrain et des documents déjà existants, nous avons décliné 4 grands paysages :

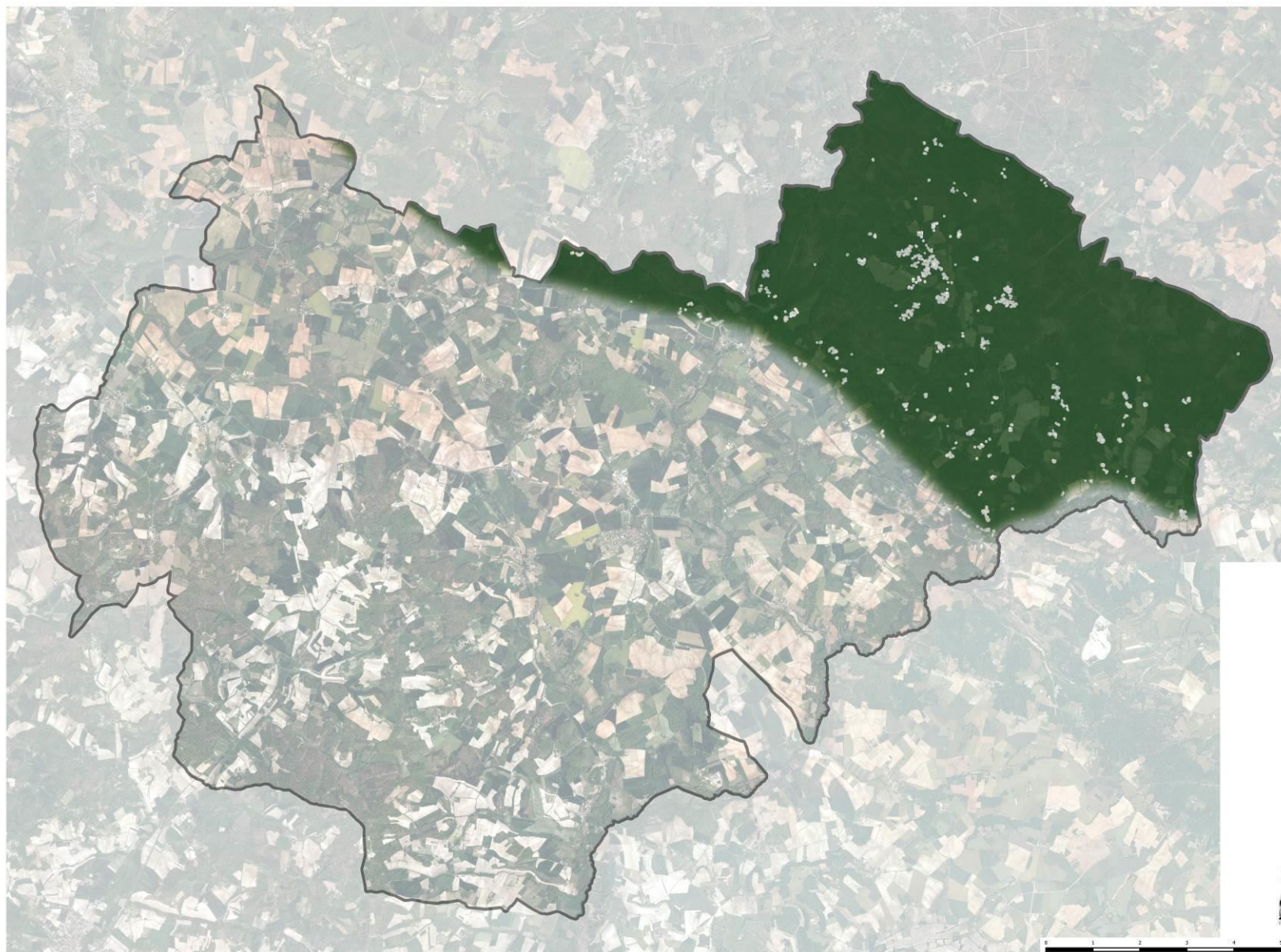
- Les terres hautes boisées,
- la plaine vallonnée et cultivée,
- les collines boisées,
- la vallée de la Nizonne et de la Lizonne.

La délimitation spatiale de ces entités paysagères n'est pas aussi cloisonnée que pourrait le laisser entendre la représentation graphique ci-après. Il existe en effet de nombreux recoupements entre chaque entité, les unes étant souvent dépendantes des autres.



1. LES TERRES HAUTES BOISEES

> Cartographie



> Approche sensible

Les mots des élus-habitants pour caractériser ce paysage :

De l'ordre du Sensible

Beauté – Sauvage - Coin assez sympa – Espace – Liberté – Paisible – Silence – Calme

De l'ordre du Relief

Coteaux - Paysage vallonné – Collines et vallées – Vallon – Vues

De l'ordre des Activités

Elevage – Domaine forestier exploité - Paysage boisé et cultivé – Coupe de bois traditionnelle - Polyculture – Prairie – Bois de chauffage - Pré – Vache – Bûcheron – Energie renouvelable

De l'ordre du Végétal

Bois - Coteaux boisés – Forêt - Paysage boisé – Jolis piniers – Verdures – Résineux

De l'ordre du Bâti

Bâti ancien – Groupement – Mitage - Habitat dispersé, varié, au milieu de la campagne - Quelques taches dans le paysage : hangars - Village ancré dans le dénivelé - Village boisé - Village de campagne plus ou moins concentré, bien identifiable - Village dispersé - Village dominant

De l'ordre de l'Ecologie

Milieu respecté

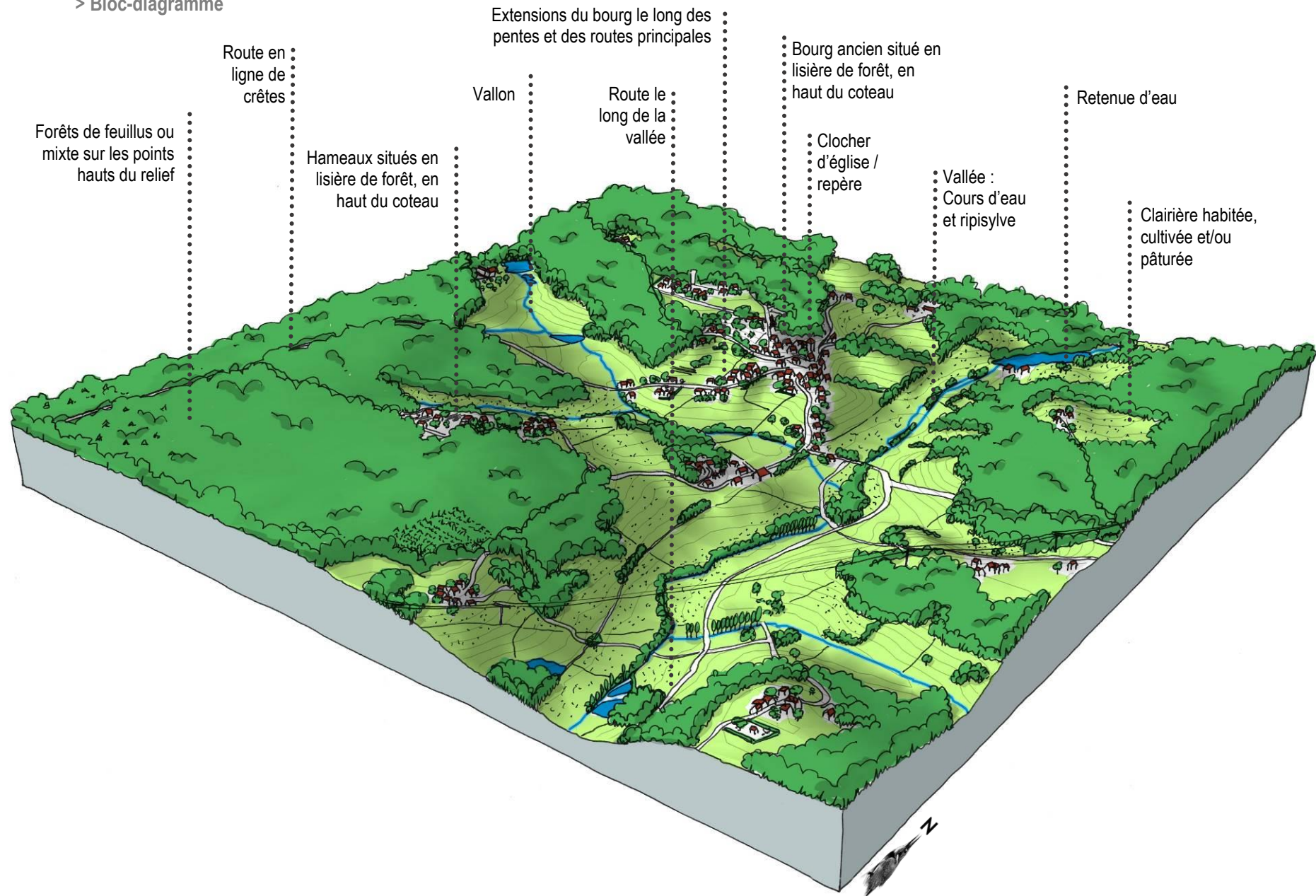
De l'ordre des Usages et pratiques

Forêts à champignons – forêt entretenue

Divers

Alternance de paysages - Campagne variée - Cohérent / lien végétation - Environnement varié

> Bloc-diagramme



> Caractéristiques

Les terres hautes boisées constituent la grande entité paysagère du nord-est du territoire et concerne les communes de Combiers, de Rougnac et le nord de Magnac-Lavalette-Villars.

La forêt est ici vaste. Elle forme les arrière-plans de toutes les vues, elle isole les villages et hameaux les uns des autres, elle accompagne majestueusement les routes. Elle est aussi une source économique dont les grands tas de bois témoignent.

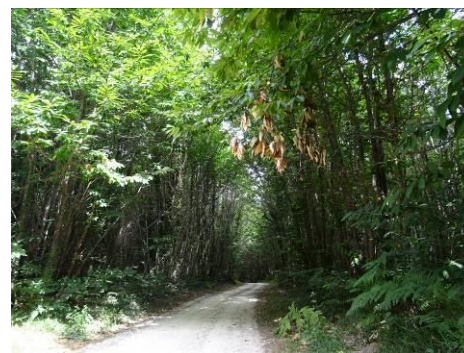
À noter l'existence de l'arboretum Jean Auboin, sur la commune de Combiers, qui était à l'origine (1932) un lieu d'essais d'implantation d'essences exotiques. Discrètement implanté au milieu de la forêt, il s'agit désormais d'un arboretum de collection que l'ONF continue de développer. Il offre un espace de déambulation d'accès libre.



La Canne - Combiers



RD109 – Forêt domaniale d'Horte - Combiers



Forêt de la Mouline - Combiers



Route forestière – Forêt domaniale d'Horte - Combiers



RD109 – Forêt domaniale d'Horte - Combiers



La Grande Foresterie - Rougnac



Arboretum Jean Aubouin - Combiers



L'eau est omniprésente, occupant les thalwegs sous forme de ruisseaux (La Manore sur la commune de Rougnac), de fossés, d'étendues d'eau (pêche). La végétation qui l'accompagne forme un corridor boisé principalement au fond des vallées principales. Quelques alignements de peupliers sont à noter. Les vallées et vallons restent principalement des espaces ouverts, parties prenantes des clairières habitées.



Lac Dudo - Rougnac



Lac au sud de Rozet - Combiers



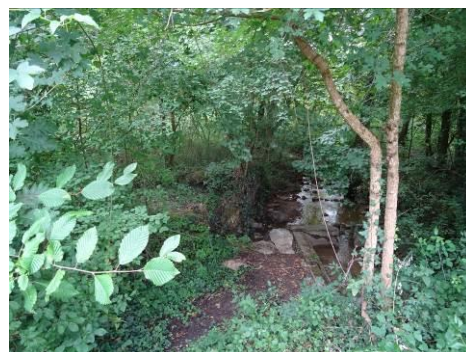
Vallée vers le Chalard - Combiers



Ruisseau La Manore – Le Moulin de Vaure / Rougnac



Lac - Bois des Gargaurys / Rougnac



Ruisseau La Manore – la Peige / Rougnac



Lac – Lavaure / Magnac-Lavalette-Villars

Les bourgs, les hameaux, les fermes, s'implantent sur les points hauts du territoire, en lisière de forêt, surplombant des clairières parfois très étendues qui ouvrent les perspectives sur la vallée et les vallons. Certains, toujours sur les points hauts, sont situés au cœur de la forêt, dans des clairières beaucoup plus petites. Ces parties habitées, entourées de champs cultivés, de prairies, de potagers, de rares vignes, d'arbres isolés, tranchent avec le couvert forestier qui recouvre la majeure partie du territoire.

*Chez Bernard - Combiers**Château Lasfonds - Combiers**Vue depuis Lémerie - Rougnac**Vignes à la Martinie - Rougnac**Vue depuis la RD41 à l'ouest du bourg – Rougnac**Barbayou - Rougnac**Lisière sud du Bois de Bardeau - Combiers**Verger de noyers – Bois Boureau / Rougnac*

> Caractéristiques environnementales – habitats naturels

La particularité et l'intérêt de la forêt domaniale d'Horte et des boisements attenants résident dans sa diversité de milieux. Certains présentent un fort caractère patrimonial car peu fréquents et/ou peu étendus, d'autres plus communs ont une richesse biologique importante. Par ailleurs, les variations édaphiques font se côtoyer, voire s'entremêler des milieux forestiers calciphiles et calcifuges, ainsi que des groupements forestiers hydromorphes et d'autres caractéristiques de conditions plus sèches. Par ailleurs, les différences d'exploitation des boisements permettent également une diversité supplémentaire en entretenant différents stades d'évolution des boisements.

Au droit du territoire d'Horte Lavalette, les plantations mono-spécifiques restent limitées, les conifères et/ou les châtaigniers étant souvent en mélange parmi les groupements originels de chênaie acidophile ou de chênaie mésophile.

Forêt calcifuge – Chênaies acidophiles et bois de châtaigner

Les chênaies acidiphiles sont variées et s'inscrivent chacune dans une dynamique végétale particulière.

La chênaie à Chêne tauzin est par définition un groupement forestier pionnier. En cours de maturation, le Chêne sessile et/ou le Chêne pédonculé s'implantent, jusqu'à surpasser le Chêne tauzin, moins compétitif.

Les chênaies sessiliflores sont quant à elles dans une dynamique de pelouses acidiphiles et de landes sèches. Les coupes à blanc fréquemment réalisées dans ces boisements favorisent l'expansion de la Callune *Calluna vulgaris* et la régression vers la lande sèche à Bruyère cendrée *Erica cinerea*.

Les chênaies-hêtraies acidophiles sont des groupements climaciques. Elles remplacent les groupements forestiers mésophiles tel que les chênaies-charmaies. Une évolution est possible vers des chênaies sessiliflores en cas de dégradation (lessivage et acidification).

La chênaie acidiphile à Molinie apparaît lorsque le chêne pédonculé colonise les landes humides et les prairies à Molinie. Toutefois, les premiers ligneux à apparaître sont le bouleau pubescent *Betula pubescens* et le Saule à oreillettes *Salix aurita*. La chênaie à Molinie se place dans un contexte landicole, parfois tourbeux dans certaines stations. En cas d'élimination des ligneux, un retour à la lande, voire à la prairie à Molinie, est toujours envisageable. La chênaie à Molinie est relativement peu exploitée car peu productive et située sur des sols non portants.

Cette dynamique forestière est souvent perturbée par l'exploitation forestière qui conduit à des variations ou des stades intermédiaires de ces groupements, voire même à des caractéristiques complètement perturbées.



En haut, vue d'une plantation de pins ; en bas ; vue d'une lisière de châtaigniers.

Les landes

Les landes de Poitou-Charentes résultent toutes de défrichements d'anciennes forêts sur sols pauvres plus ou moins anciens suivis d'un entretien souvent pluriséculaire par la fauche (pour la litière), le pâturage et les incendies courants qui ont empêché indéfiniment la régénération de la forêt initiale. Il s'agit là d'un stade intermédiaire de développement de la végétation.

L'abandon des pratiques agro-pastorales et la sylviculture ont conduit à une forte régression de ces milieux leur conférant un caractère patrimonial en tant qu'habitat et également pour les espèces qu'ils abritent.

Il existe de nombreux gradients induisant un glissement d'un groupement végétal à un autre, des landes sèches aux landes mésophiles et aux landes humides. Les espèces représentatives, dominées par les bruyères (bruyère à balais, bruyère cendrée, bruyère ciliée...) renseigneront sur la nature de la lande (sèche, mésophile ou humide) et l'hydromorphie du sol.

Les faciès de landes sèches en présence ici sont assez communs et caractéristiques des Landes du Sud-Ouest de la France, bien qu'ils se situent en limite de leur aire de répartition.

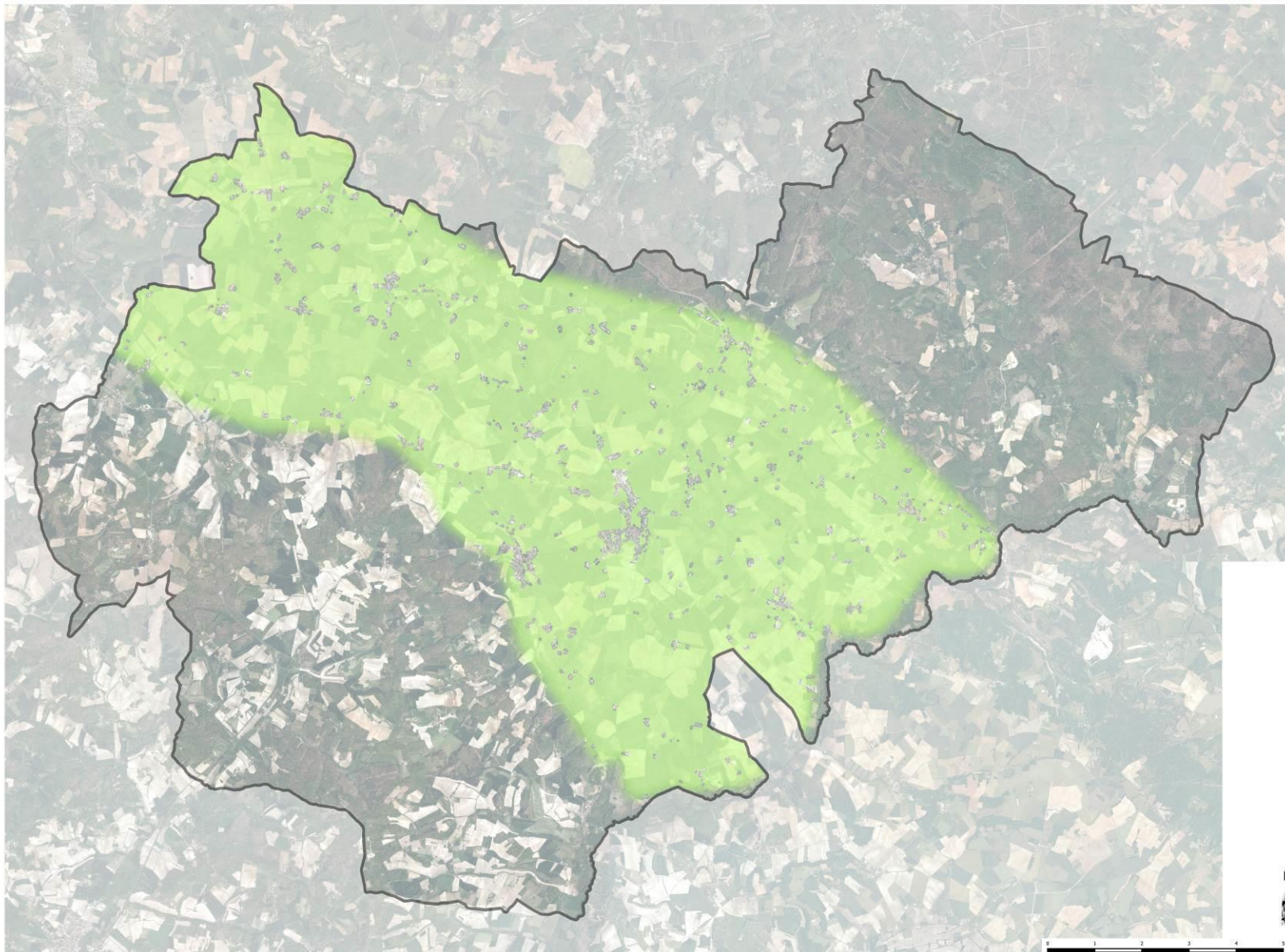
Les landes humides sont beaucoup plus rares et localisées. Les anciennes carrières et nombreux trous d'eau présents confèrent également aux landes un fort intérêt pour les amphibiens.



Vue d'une lande à bruyère à balais

2. LA PLAINE VALLONNEE ET CULTIVEE

> Cartographie



> Approche sensible

Les mots des élus-habitants pour caractériser ce paysage :

De l'ordre du Sensible

Espace – Route pittoresque – Panoramas – Trop ouvert – belles vues

De l'ordre du Relief

Grande plaine montante - Perspective dégagée du village – Vues depuis la route

De l'ordre des Activités

Agriculture céréalière – Blé – Céréales - Champs bien dans l'ordre – Economie - Monoculture - Plaine céréalière – Plateau céréalière

De l'ordre du Végétal

Où sont les haies ? - Route peu arborée – Noyer isolé

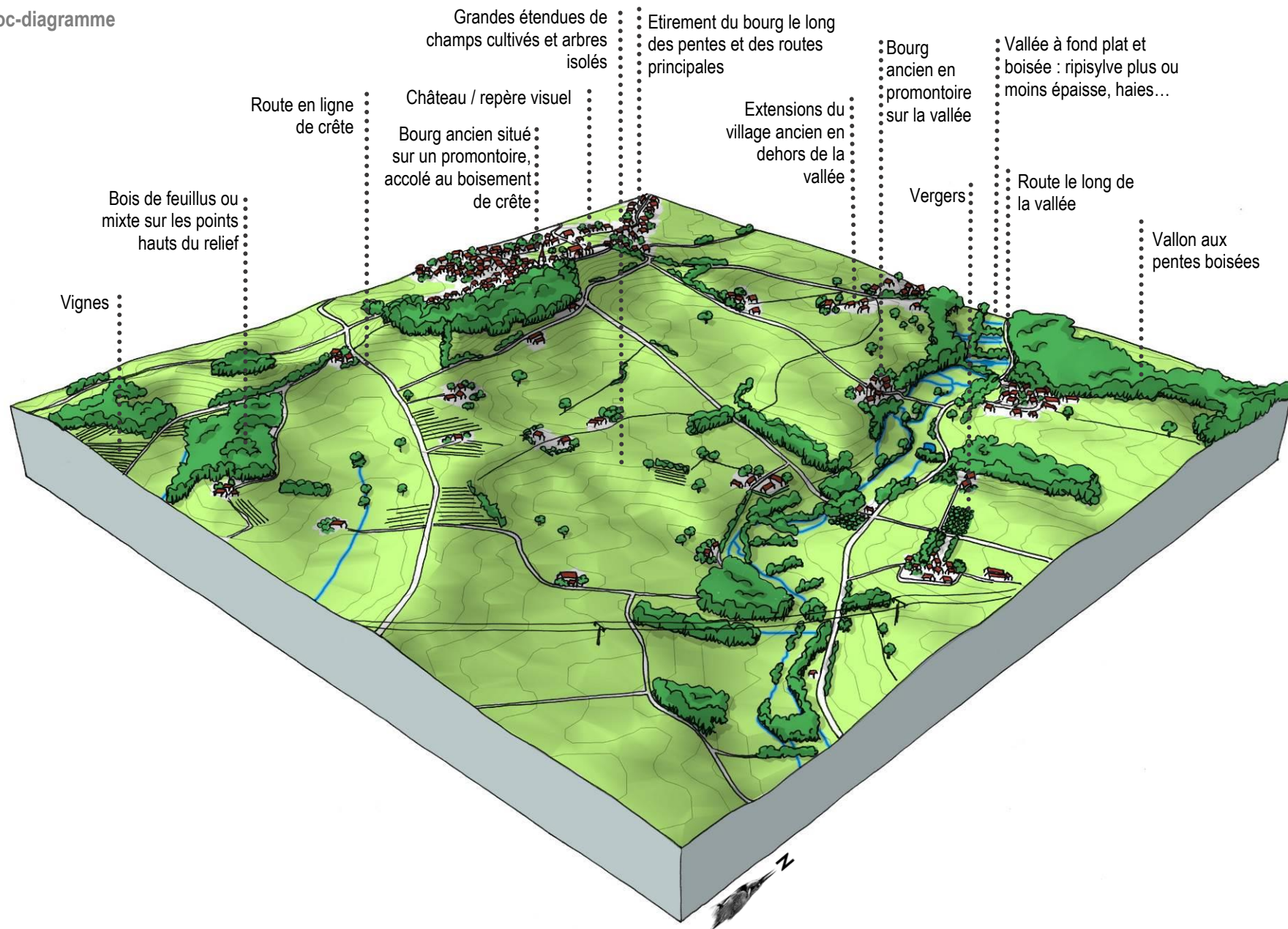
De l'ordre du Bâti

Cité surplombant des champs - Village sur fond de vallon - Ville de campagne plus ou moins groupée

Divers

Campagne

> Bloc-diagramme



> Caractéristiques

La plaine vallonnée et cultivée forme la grande entité paysagère du centre du territoire et concerne les communes de Fouquebrune, Magnac-Lavalette-Villars, Villebois-Lavalette, Blanzaguet-Saint-Cybard, Edon, l'est de Ronsenac et Gurat, et le nord de Chadurie et Charmant.

Située entre les terres hautes boisées au nord et les collines boisées au sud, elle tranche avec ces autres paysages par une présence végétale moindre et une plus grande ouverture des espaces. La plaine reste néanmoins marquée par les reliefs et les boisements de ses voisins, qui constituent un décor d'arrière-plan bien visible.

La plaine est principalement occupée de champs céréaliers et de quelques vignes, vergers et prairies. Elle offre ainsi peu d'éléments arborés, qui restent toutefois présents. Les arbres isolés sont nombreux et prennent une belle dimension dans ce paysage ouvert. Quelques haies accompagnent les voies, mais ces dernières ne semblent pas représenter une caractéristique forte du paysage actuel, ni du paysage d'antan. Les alignements d'arbres qui forment les entrées de domaines se détachent des courbes vallonnées.



*Alignements d'arbres du Mas -
Fouquebrune*



La Grange / Gurat



La Picherie / Charmant



*Le Puy des Marottes / Magnac-Lavalette-
Villars*



La Grauge / Magnac-Lavalette-Villars



*Vue vers l'Est depuis Pont Maillier /
Chadurie*



Au nord de la Michélie / Ronsenac



Boussardie / Fouquebrune

Le relief est doucement vallonné et ponctué de « buttes » sur lesquelles sont venus s'implanter des boisements. Ces éléments sont très visibles dans le paysage et forment même des éléments repères quand ils sont « isolés » au milieu des champs : La Motte, le Puy de Magnac, La Gonterie. Sur la frange Est, les boisements sont de plus en plus présents et annoncent le paysage des terres hautes boisées.



Bois de la Motte - Fouquebrune



Villebois-Lavalette – Cursac / Blanzaguet-Saint-Cybard



Bois de la Gonterie – Edon



Vue sur le Fourniou – La Grange du Treuil / Magnac-Lavalette-Villars

Les groupements bâtis sont venus s'implanter contre ces « buttes », souvent à l'abri du boisement d'un côté, et ouverts sur leur territoire de l'autre. Seul Villebois-Lavalette forme une exception avec son château qui offre un observatoire très élargi, presque à 360°, sur la plaine. L'ensemble de la plaine est occupé par des fermes isolées, des hameaux, dont le positionnement sur des points hauts est souvent constaté.



Covisibilité Mignac / Villebois-Lavalette



Villars – Magnac-Lavalette-Villars



Villebois-Lavalette – Champs de la Pierre Ronde / Gardes-Le Pontaroux



Mas Millaguet –la Brouchie / Gardes-Le Pontaroux

Quatre cours d'eau traversent la plaine : le ruisseau des Tempes, le Ronsenac, le Voultron et l'Espérande. Leur présence, ainsi que celle des thalwegs, marque le paysage. Ces vallées creusent peu le relief mais leurs fonds plats sont accompagnés d'un cortège végétal important qui se détache des horizons cultivés : des ripisylves, des petits bois, quelques peupleraies, des haies. Les prairies de fauche ou de pâture et quelques champs cultivés viennent compléter l'occupation des sols.



Ruisseau des Tempes – Le Fauconnier / Fouquebrune



Thalweg – Broutiqua / Magnac-Lavalette-Villars



Vallée du Ronsenac – Moulin de Bernac / Ronsenac



Vallée du Voultron – Le Mas / Blanzaguet-Saint-Cybard



Vallée du Voultron – Les Fontenelles / Gardes-Le Pontaroux



Vallée du Voultron – Les Fontenelles / Gardes-Le Pontaroux



Vallée de l'Espérande / Gardes-Le Pontaroux



Ces vallées ont formé des axes le long desquels se sont implantés nombreux hameaux et bourgs. Installés sur les rebords du lit majeur, ils dominent dans une certaine mesure leur vallée, bien que souvent camouflés dans un écrin végétal qui remonte de la vallée. Quelques moulins s'égrènent au contact des cours d'eau.



Au sud du bourg de Ronsenac



Blanzaguet - Blanzaguet-Saint-Cybard



Le Moulin de Bernac - Ronsenac



*Vallée du Voultron - Saint-Cybard /
Blanzaguet-Saint-Cybard*

La vallée du Voultron offre la particularité de présenter des falaises calcaires à plusieurs endroits de la vallée : vers le Roc sur la commune de Blanzaguet-Saint-Cybard et au niveau du Champignon (site classé) sur la commune de Gardes-Le Pontaroux.



Vallée du Voultron – Vers le Roc / Blanzaguet-Saint-Cybard



Vallée du Voultron – Le Champignon / Gardes-le Pontaroux



> Caractéristiques environnementales – habitats naturels

Les grandes cultures

Les plaines ont subi l'influence de l'intensification des pratiques agricoles. La mécanisation et la mono-culture ont fortement appauvri les sols et la diversité des milieux. Ces espaces sont par conséquent peu accueillants pour la faune et la flore. Les habitats naturels (haies, bosquets, pelouses, friches...) encore présents en limite de parcelle ou au droit de terrains moins productifs constituent des zones de refuge pour la biodiversité.

Toutefois, dans certaines conditions, certaines espèces dites de « plaine », fréquentant originellement les milieux steppiques, trouvent dans ces espaces ouverts des conditions favorables (Outarde canepetière, Oedicnème criard). D'autres espèces des landes ouvertes trouvent aussi un milieu de substitution dans les cultures.

Toutefois, la raréfaction des ressources alimentaires dans ces milieux presque stériles et la destruction des couvées lors des récoltes rendent ces espèces très vulnérables.



Vues de la plaine agricole

Les vignes et vergers

Les vignes et les vergers ont un caractère presque anecdotique sur le territoire. D'un point de vue faunistique, les vignes et vergers, avec leur végétation adventice peuvent constituer un refuge pour les petits vertébrés et une source d'alimentation pour certains oiseaux comme divers fringilles (linottes, chardonnerets, verdiers). Les vergers de hautes-tiges traditionnels profitent à bon nombre de papillons de nuit. Les vergers attirent alors des rapaces nocturnes comme la Chouette chevêche ou encore des chauves-souris qui profitent de cette abondance de petites proies volantes.

Bien exposées, les vignes peuvent aussi abriter nombres de serpents. Le Circaète Jean-le-Blanc qui s'en nourrit vient alors y chasser.

Les chaumes et pelouses calcaires

Les chaumes sont des espaces dominés par les graminées se développant sur des sols calcaires, plutôt secs.

L'habitat ne présente pas forcément un intérêt botanique. En revanche, leur valeur pour la faune est plus marquée : il s'agit d'un habitat interstitiel pouvant servir de lieu de vie, de couloir de passage ou de site d'alimentation pour des espèces animales appartenant à des groupes variés - micro mammifères, oiseaux granivores, orthoptères, lépidoptères. Ils contribuent aux liaisons écologiques dites en « pas japonais » entre les pelouses calcaires thermophiles, qui elles ont une réelle valeur patrimoniale tant pour la flore que pour la faune.

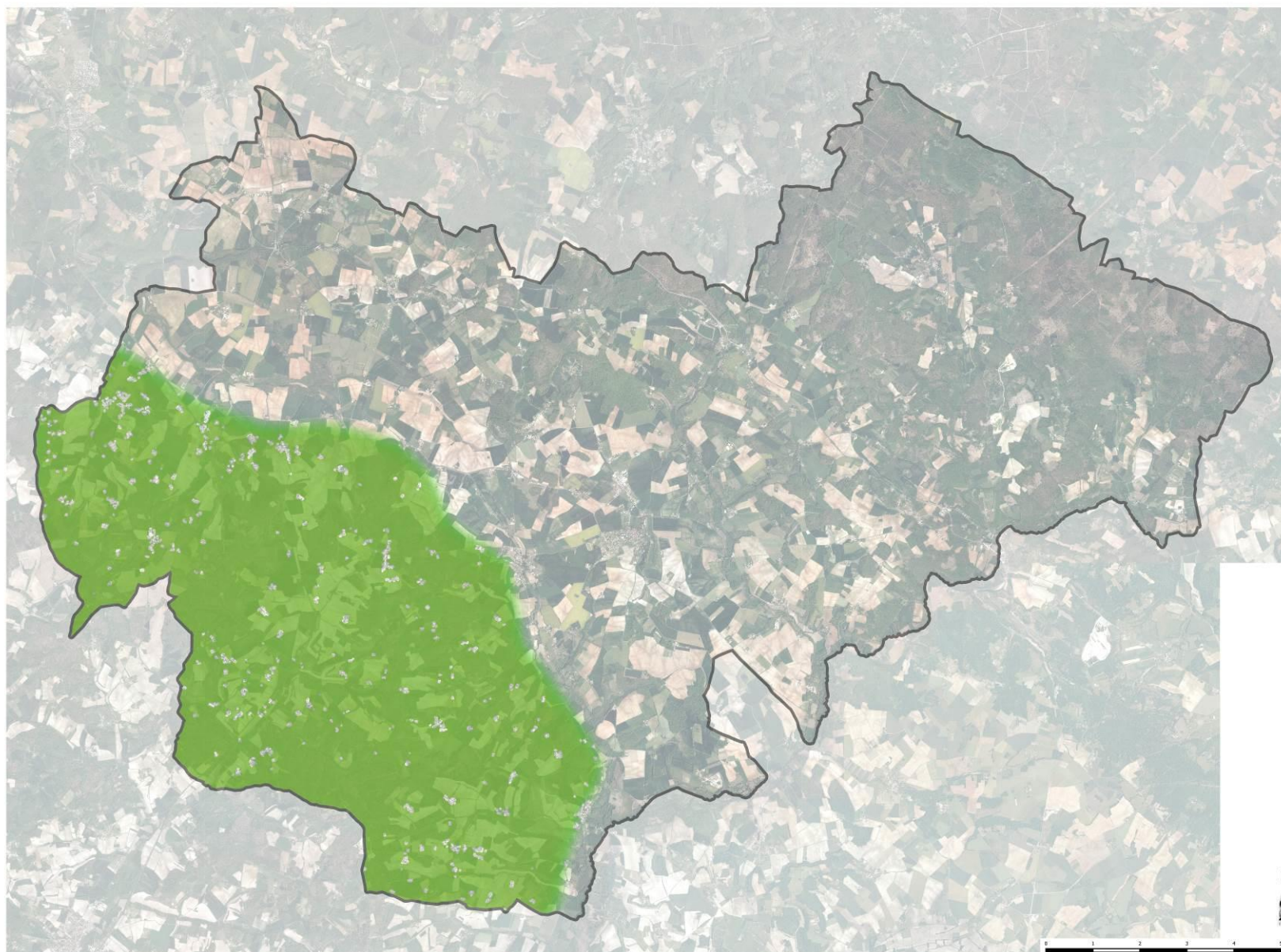
Les pelouses calcaires thermophiles sont bien représentées au sein du territoire intercommunal. Si certaines sont déjà inventoriées en tant que ZNIEFF pour leur diversité exceptionnelle en orchidées pour leur potentiel entomologique, de nombreuses autres pelouses d'ampleurs moindres ont également été repérées.



Vue d'une pelouse calcaire à orchidées et de l'inflorescence d'un orchis bouc

3. LES COLLINES BOISEES

> Cartographie



> Approche sensible

Les mots des élus-habitants pour caractériser ce paysage :

De l'ordre du Sensible

Beau – Joli hameau - Beauté - Belle culture – Espace - Espace trop ouvert - Grande étendue – Belle perspective - Jaune - Joli vallon – Or – Plénitude

De l'ordre du Relief

Pas de ligne droite - vallonné – Plaine - Surplomb boisé – Point de vue – Vallon

De l'ordre des Activités

Agriculture - Bi culture – Monoculture - Blé – Champs céréaliers - Paysages variés : plaines, bois, cultures – Fertilité –Fourrage – Pâturage –Maïs - Pré - Terre agricole

De l'ordre du Végétal

Absence de haies – Arboré – Arbres clairsemés dans les champs - Arbres isolés – Forêt – Noyers - Où sont les haies ? - Variété de bois

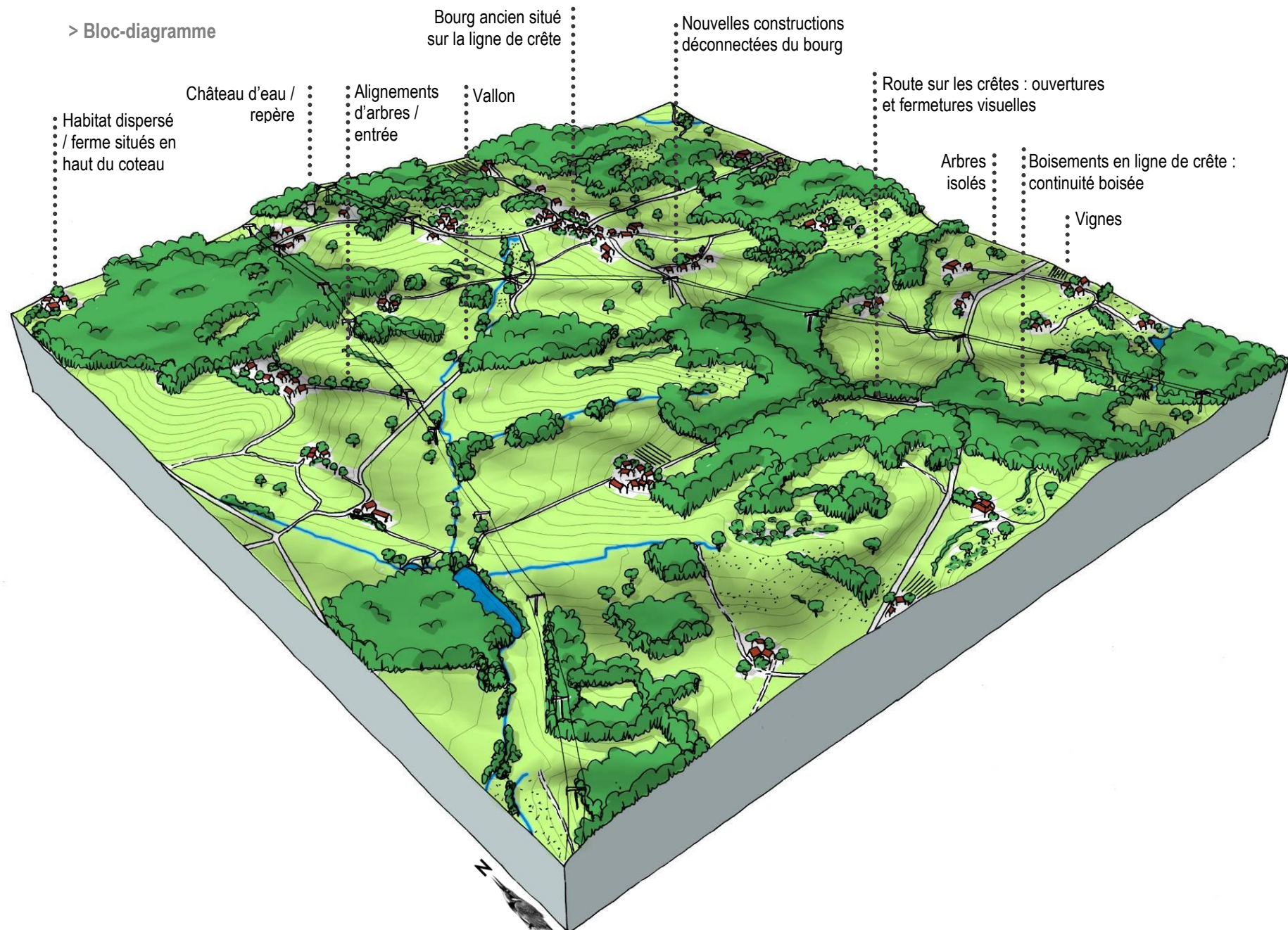
De l'ordre du Bâti

Village pittoresque - Bâtiments isolés – Demeures – Village préservé - Bâtisses – Bourg arboré – Hameau perdu - Logis - Village au milieu des terres d'exploitations agricoles

Divers

Campagne – Paysage très contrasté avec la polyculture au milieu des habitations - Ruralité

> Bloc-diagramme



> Caractéristiques

Les collines boisées constituent la grande entité paysagère du sud-ouest du territoire et concerne les communes de Chadurie, Charmant, Chavenat, Juillaguet, Vaux-lavalette et l'ouest des communes de Ronsenac et Gurat.

Le relief est caractérisé par de multiples ondulations, des arrondis amples, dont les sommets sont souvent coiffés de boisements, ce qui accentue la hauteur des points hauts. Il s'installe une sorte de continuité boisée des sommets qui confère aux routes de crêtes des ouvertures visuelles limitées ou très cadrées. La végétation arborée est ainsi omniprésente, formant un horizon boisé autour des bourgs, villages et hameaux installés sur les collines.



Combe de l'Ecureuil / Vaux-Lavalette



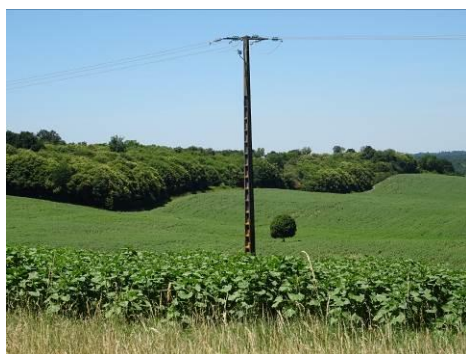
Chez Gauthier / Chadurie



Vers le petit Mas Neuf / Chavenat



Bois de la Faye / Charmant



Chez Bouvier / Ronsenac



La Bergère / Ronsenac



Les Séguinies / Juillaguet



Le Vieux Rainaud / Juillaguet

De nombreux arbres isolés ponctuent les champs cultivés, les prairies, les quelques vignes. Quelques rares haies suivent un mouvement de pente, un fond de thalweg.



Chez Bonami / Chadurie



Champs céréaliers– Les Crépias / Charmant



Saule isolé - Moulin de la Faye / Chavenat



Noyer isolé – Chez Goreau / Ronsenac



Noyer isolé – Apremont / Chavenat



Alignement de noyers – Les Boubas / Ronsenac



Reliquats de haies – Les Grands Champs / Gurat



Vignes – La Faye / Vaux-Lavalette

Les bas des collines sont investis par l'eau, sous forme de rivières (La Boème, La Tude), de ruisseaux (Chaverrut, l'Etang de Gouyat, Le Landuraud, L'Eau Morte, Le Rivallis), de retenues d'eau de différentes tailles, de fossés. Des ripisylves accompagnent cette eau et forment les linéaires boisés des thalwegs.



Ripisylve de la Boème – Les Combes / Chadurie



Retenue d'eau – Le Fraud / Chadurie



Peupleraie le long de La Boème – Le Moulin de Bignon / Chadurie



Vers le ruisseau de Chaverrut - Le Maine Belon / Chadurie



Retenue d'eau - La Boude / Charmant



Retenue d'eau – Le Maine Joubert / Charmant



Ruisseau de l'Etang de Gouyat – Le Maine Faure / Chavenat



Vallée de la Tude – L'Arnaude / Chavenat



Retenue d'eau – Le Nez / Ronsenac



Ripisylve du Rivallis – Talivaux / Vaux-Lavalette

L'habitat est très dispersé sur l'ensemble du territoire, sous forme de logis, fermes, hameaux et petits bourgs. Il est souvent implanté à mi-pente, ou sur la crête quand celle-ci n'est pas boisée, ce qui entraîne une grande covisibilité entre chaque entité bâtie. Les bourgs occupent notamment des emplacements privilégiés avec des vues très lointaines sur leur environnement.



Le bourg vu de chez Courou - Chadurie



Labrousse, Sainte-Aquitière, la Berche et le Maine Desmier vus depuis Chadurie



Le bourg vu depuis la RD123 au sud - Charmant



Vue lointaine depuis Le Livernant - Charmant



La Grèse - Charmant



Le bourg vu depuis chez Ménier - Juillaguet



Le bourg vu depuis Mitonneau – Vaux-Lavalette

> Caractéristiques environnementales – habitats naturels

Chênaie pubescente – mésophile à xérophile

Cet habitat se rencontre généralement sur roche-mère calcaire, du Jurassique supérieur ou du Crétacé. En fonction de la nature de leur substrat - type de roche-mère, profondeur, teneur en argile, réserve hydrique - et de leur situation géographique, les chênaies pubescentes régionales présentent une forte variabilité. Celle-ci oscille entre un pôle mésophile où le Chêne pédonculé accompagne le Chêne pubescent et un pôle xérophile avec pénétration d'espèces sempervirentes telles que le Chêne vert, le Rosier sempervirent ou le Filaire à feuilles larges qui assure une transition avec la véritable chênaie verte centre-atlantique où ces espèces deviennent prépondérantes.



Chênaie pubescente

Les ourlets

L'ourlet est la partie herbacée des lisières forestières en contact avec les ligneux buissonnants. Ce sont en effet des habitats naturels linéaires de transition entre un milieu ouvert herbacé (prairies, pelouses) et le manteau ligneux d'un boisement ou un fourré arbustif. Comme pour les boisements, les ourlets sont représentés par plusieurs types de groupements végétaux en fonction de la nature du sol (acide ou basique), des conditions d'hygrométrie (xérophiles, mésophiles, à hygrophiles) et de la richesse en matières nutritives (nitrophiles, mésotrophes ou oligotrophes).

Il s'agit souvent d'un milieu riche en fleurs, qui est donc source de diversité entomologique.

En écologie, cette lisière constitue un écotone. Il s'agit de la transition entre deux milieux. Il bénéficie à la fois de la richesse des 2 écosystèmes qu'il sépare ainsi que de sa diversité propre. Leur intérêt écologique s'avère donc important. Premiers plans visibles des espaces boisés, les lisières montrent également un intérêt paysager indéniable, atténuant notamment l'impact visuel de travaux sylvicoles et augmentant le côté attractif. Enfin, elles s'inscrivent comme un brise-vent efficace pour les peuplements limitrophes, permettant ainsi leur bon développement.



Ourlets forestiers. Leur richesse est aussi liée à leur exposition



Les milieux rupestres – grottes et parois

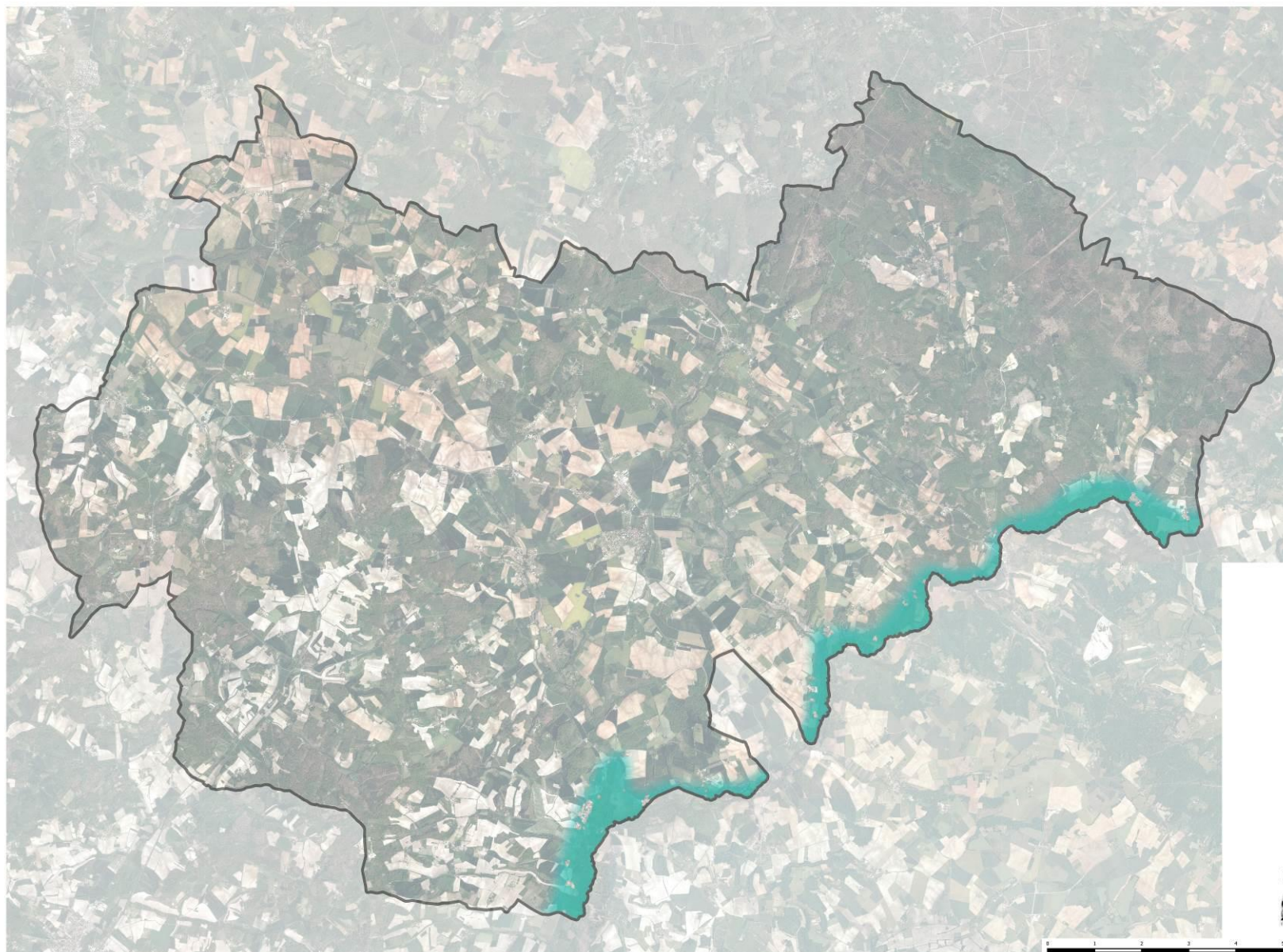
Très localement des affleurements rocheux, grottes et cavités bordent les vallées de La Nizonnes et le ruisseau de Voultron. Ces affleurements et pentes rocheuses reçoivent des habitats d'intérêt communautaire très peu fréquents en Poitou-Charentes. Il s'agit de pelouses rupicoles dominées notamment par des espèces crassuléscentes comme les Sedums.



Vue d'affleurements rocheux surmontées de pelouses rupicoles

4. LA VALLEE DE LA NIZONNE ET DE LA LIZONNE

> Cartographie



> Approche sensible

Les mots des élus-habitants pour caractériser ce paysage :

De l'ordre du Sensible

Agréable – Beauté - Cadre naturel plus ou moins sauvage – Calme - Coin charmant - « Coin » privilégié - Endroit paisible – Foisonnement - Evasion – Fraicheur – Ombre - Ouvert à la lumière – Tranquillité – Sauvage – Temps arrêté – Falaise typique de notre région – Abondance

De l'ordre du Relief

Falaises – Paysage rocheux - Falaise ancienne – Falaise calcaire – Roche – Falaise envahie par la végétation

De l'ordre des Activités

Pêche – Poisson – Prairie - Ruisseau poissonneux traversant un marais sec – élevage - Terre herbagée – Taillis

De l'ordre du Végétal

Arbres – Mousse – Ripisylve – Buisson - Essences diverses - Sous-bois – Végétation abondante - Boisé - Très arboré – Bosquets - Vallée verdoyante – Broussaille – Verdure

De l'ordre de l'Hydrographie

Cours d'eau entretenu - Cours d'eau naturel - Eau claire - Rivière calme au milieu d'une végétation importante - Rivière ombragée - Ruisseau avec bords arborés – Rivière non entretenue

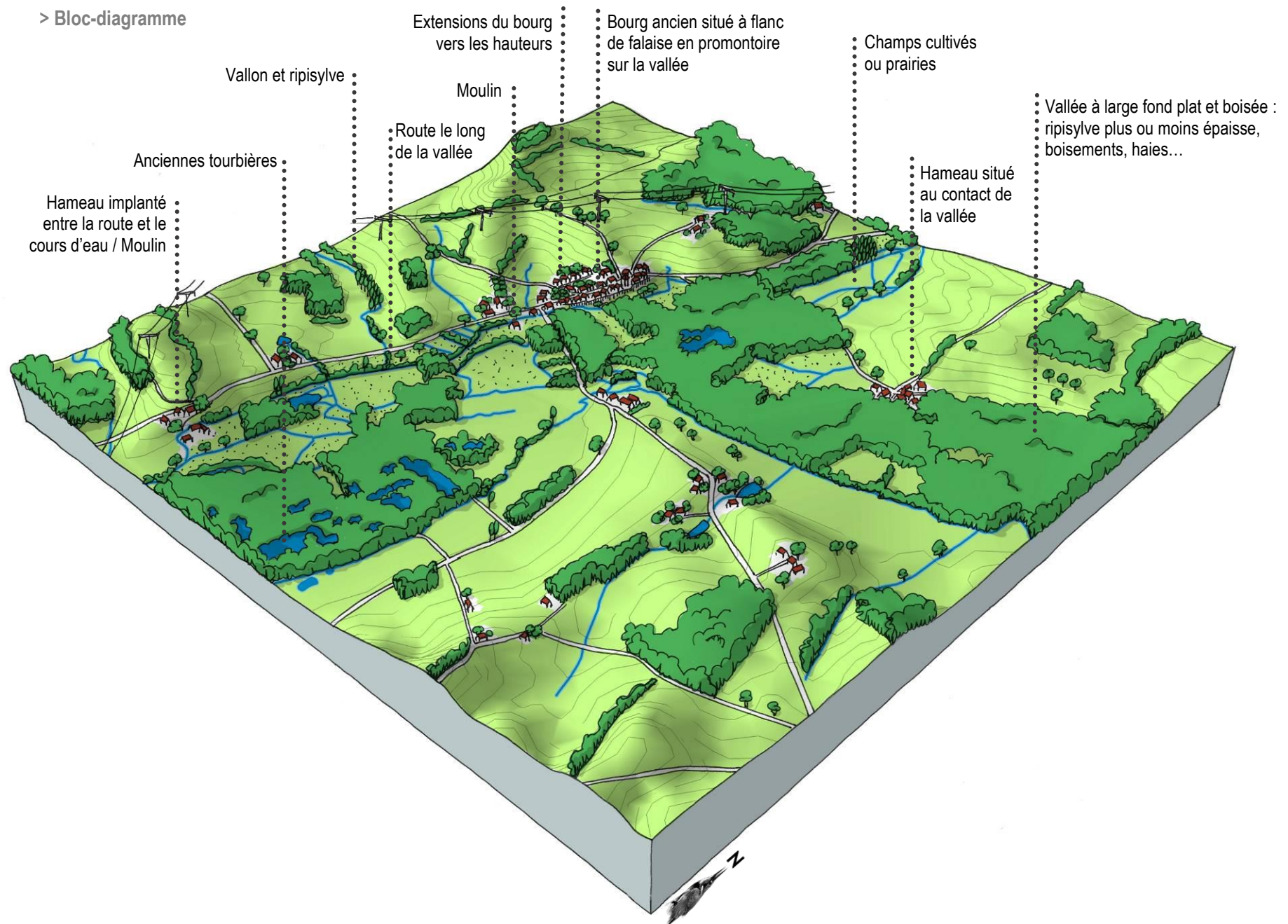
De l'ordre de l'Ecologie

Trame bleue – Biotopes – Biodiversité

De l'ordre des Usages et Pratiques

Beau paysage qui peut être touristique – Escalade – défrichage à prévoir

> Bloc-diagramme



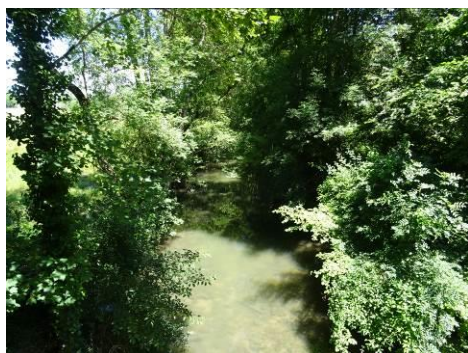
> Caractéristiques

Cette vallée forme une entité paysagère « en bande » qui concerne toute la frange sud du territoire et comprend ainsi une partie des communes de Combiers, Edon, Blanzaguet-Saint-Cybard, Gurat et Vaux-Lavalette. Elle forme un lien géographique entre la Charente et la Dordogne. La Nizonne et la Lizonne forment les principaux cours d'eau, complétés par les parties aval de la Belle, de la Manore, du Voultron, du Ronsenac et du Rivalis.

La vallée est relativement secrète car on ne voit pas tout d'un seul coup d'œil et que les accès sont limités. Néanmoins, elle se laisse découvrir facilement grâce à un réseau de chemins et de routes qui longe l'ensemble de la vallée.

Cette entité paysagère est logiquement caractérisée par l'omniprésence de l'eau, qui se révèle sous forme de cours d'eau (la Nizonne et la Lizonne), de nombreux bras, de canaux, d'anciennes tourbières devenues lacs de plus ou moins grandes tailles. La vallée présente un fond plat relativement large qui permet à l'eau de s'exprimer ainsi. On pourra noter quelques passages plus étroits, entre Les Blanquets (Edon) et Le bourg de La Rochebeaucourt, et au niveau du Moulin du Ménieux (Edon).

Chaque traversée de la Nizonne et de la Lizonne constitue une porte d'entrée du territoire d'Horte & Lavalette. C'est lors de ces traversées que l'on peut voir réellement l'élément eau, qui se dissimule plus souvent dans la végétation.



La Lizonne - Carabin / Blanzaguet-Saint-Cybard



Entrée du territoire : La Lizonne - Carabin / Blanzaguet-Saint-Cybard



Canal des Moulins - Gurat



Entrée du territoire : La Nizonne - La Rochebeaucourt / Edon



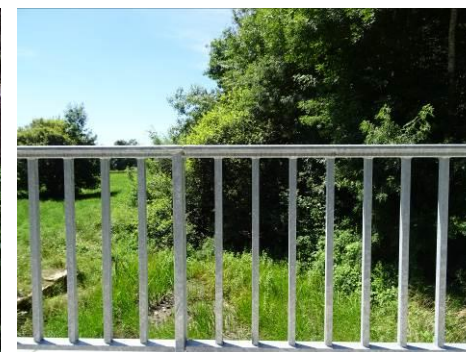
La Nizonne au sud du bourg - Combiers



Ancienne tourbière - Les Virades / Edon



La Nizonne - vers la Grotte de Gravechou / Edon



La Lizonne - Gurat

La végétation arborée constitue un élément essentiel dans la caractérisation de ce paysage, avec des boisements parfois très étendus. Ils accompagnent le réseau hydrographique sous forme de haies ou de ripisylve, occupent les zones marécageuses difficilement pâturables. Quelques peupleraies complètent ce cortège.

C'est cette présence arborée composée d'essences végétales adaptées aux milieux humides qui signale la présence de l'eau, plus que l'eau elle-même.

Les prairies viennent ici apporter des ouvertures visuelles, des respirations dans cet environnement arboré. Malheureusement les cultures de maïs ont tendance à s'installer de plus en plus dans la vallée.

On notera dans la vallée la présence de petits aménagements jardinés qui viennent accompagner les abords des anciennes tourbières reconverties en lac de loisirs (pêche notamment) et qui offrent une image qui diffère de l'environnement paysager : végétation exogène (=non locale), couleur des feuillages, haies taillées...



Peupleraie – La Vue / Combiers



Prairie - Moulin du Got / Vaux-Lavalette



Prairie - La Barde / Vaux-Lavalette



Alignement de peupliers – Les Virades / Edon



Champ de maïs - Les Virades / Edon



Prairie – La Chaume / Gurat



Bois - vers la Grotte de Gravechou / Edon



Aménagements « jardinés » - Les Virades / Edon

On retrouve, en deux endroits bien précis dans la vallée, les falaises calcaires que l'on a déjà évoquées en décrivant la vallée du Voultron : à l'est du moulin du Ménieux et à l'est des Virades sur la commune d'Edon, et à l'est du bourg de Gurat.

Elles sont mises en valeur à Gurat, avec un nouvel aménagement piéton permettant d'accéder à l'église rupestre Saint-Georges. Sur la commune d'Edon, elles disparaissent dans une végétation non maîtrisée, envahissante. Un chemin permet pourtant de les approcher et de découvrir notamment la grotte de Gavechou. Ce manque d'entretien de la végétation sur les falaises offre une image de friche, d'abandon, une perte des repères. C'est un patrimoine qui disparaît sous le végétal, un milieu qui se ferme.



Les Virades / Edon



Moulin du Ménieux / Edon



Grotte de Gavechou / Edon



Falaises calcaires / Gurat



Eglise rupestre Saint-Georges - Gurat

Le bâti est peu présent au sein de la vallée, pour des raisons évidentes d'inondabilité. Ce sont donc essentiellement des moulins que l'on découvre au fil de l'eau : Moulin Neuf, Moulin du Ménieux, Moulin de Gurat, Moulin du Roc, Moulin du Got. La vallée n'en reste pas moins habitée avec des groupements d'habitations, sous forme de hameaux ou de bourgs, qui se sont installés au bord du lit majeur : Combières, Le Ménieux, Les Virades, La Chaussade, La Petite Dénerie, La Maillerie, Carabin, Langely, Gurat, Chez Tonnet, La Barde.

> Caractéristiques environnementales – habitats naturels

Prairies hygrophiles

Les prairies hygrophiles prennent place au sein des vallées dans les lits majeurs des différents cours d'eau, principalement le long de la vallée de la Nizonne et de la Tude. Les prairies hygrophiles exploitées de manière extensive sont généralement riches en fleurs. On y retrouve de nombreuses plantes hôtes d'espèces de papillons d'intérêt communautaire comme le Cuivré des marais, l'Azuré de la Sanguisorbe ou le Fadet des laïches. Les mégaphorbiaies, les cladiaies et les prairies maigres de fauches constituent des habitats d'intérêt communautaire. D'une manière générale, les milieux humides sont fréquentés par la Loutre et le Vison d'Europe. En outre, ils constituent le champ d'expansion des crues et ont un fort pouvoir épurateur.

Boisements hygrophiles

Les boisements hygrophiles sont représentés par les saussaies marécageuses ou les aulnaies frênaies. Ces habitats jouent un rôle fondamental dans le fonctionnement des écosystèmes des vallées alluviales, et plus particulièrement pour les espèces comme la Loutre et le Vison d'Europe. Ils ont également un rôle dans le maintien des berges des cours d'eau et dans la régulation hydraulique (soutien d'étiage, atténuation de l'onde de crue). En outre, les aulnaies frênaies constituent un habitat communautaire prioritaire.

Les milieux aquatiques

Les milieux aquatiques comprennent les cours d'eau, mares, plans d'eau. Leur répartition au sein du territoire n'est pas homogène, et le contexte géologique et pédologique confère des caractéristiques différentes à ces milieux. D'une manière générale, la végétation est constituée d'espèces assez communes, mais est à l'origine d'une partie importante de la diversité biologique. Il s'agit aussi d'habitats d'espèces d'intérêt communautaire dont le Vison et la Loutre mais aussi de nombreux amphibiens et insectes protégés dont le cycle de vie est en totalité ou en partie lié à l'eau. Les cours d'eau constituent donc des habitats privilégiés qui par ailleurs ont un rôle fondamental de continuité écologique. Relevons le caractère exceptionnel des secteurs tourbeux de la vallée de La Nizonne, notamment au niveau de Gurat. Les plans d'eau contribuent aussi au maintien et à la dispersion de nombreuses espèces aquatiques.

G. ZONAGES D'INVENTAIRES ET DE PROTECTION DU MILIEU NATUREL

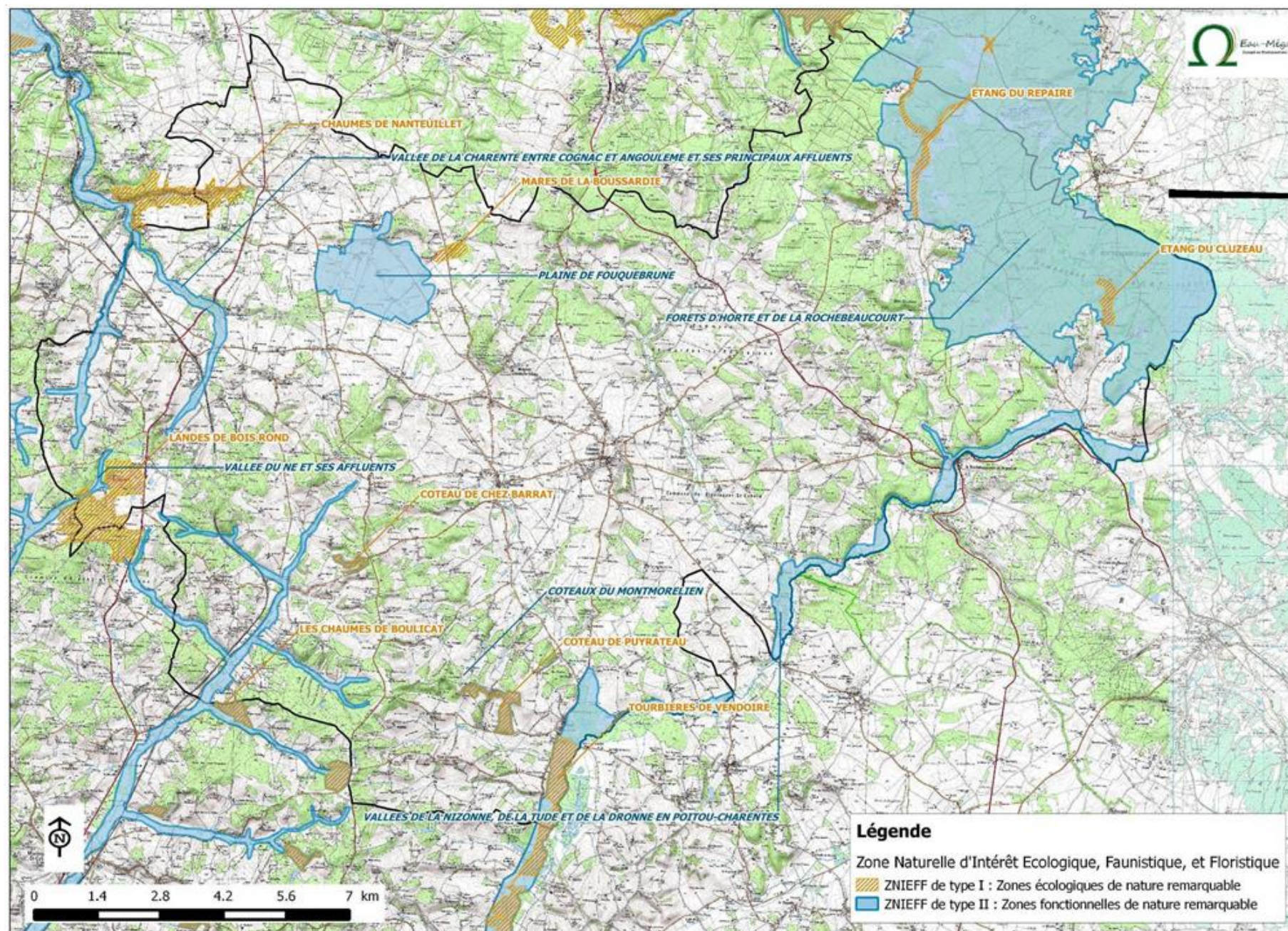
Les principales richesses environnementales décrites préalablement font pour la plupart l'objet de zones d'inventaires et/ou de zones de protection réglementaires ou contractuelles. Le tableau ci-dessous fait la synthèse de ces zones concernant directement ou indirectement le territoire intercommunal. Une description synthétique de leurs caractéristiques et les principales cartes concernant le territoire sont présentées dans les chapitres qui suivent.

Type	ID	Nom	Surface globale de la zone (ha)	Superficie en valeur absolue au sein du territoire (ha)	Proportion sur le territoire	Surface bâtie au sein de la zone (m²)	Nombre de bâtiments au sein de la zone
ZNIEFF1	540003215	Vallée de l'Echelle	191,97	3,75	0,0%		
	540003487	Tourbières de Vendoire	148,67	71,46	0,3%	1618	16
	540003489	Coteau de Chez Barras	11,18	11,18	0,0%		
	540003080	Les Chaumes de Boulicat	21,77	0,58	0,0%		
	540003082	Coteau de Puyrateau	39,05	39,05	0,2%	173	2
	540004413	Chaumes de Nanteuillet	127,75	36,44	0,1%		
	540004556	Etang du Repaire	53,38	47,77	0,2%	1815	12
	540007651	Landes de Bois Rond	210,11	130,94	0,5%	3374	21
	540120077	Etang du Cluzeau	23,99	23,99	0,1%		
	540120091	Mares de la Boussardie	19,35	19,35	0,1%	1530	8
Bilan ZNIEFF 1				384,51	1,5%	8510	59
ZNIEFF2	540007618	Forêts d'Horte et de la Rochebeaucourt	4603,22	2383	9,3%	14546	114
	540015638	Plaine de Fouquebrune	375,54	376	1,5%	14537	123
	540120099	Vallée de la Nizonne, de la Tude et de la Dronne en Poitou-Charentes	4368,64	687	2,7%	15430	98
	540120102	Coteaux du Montmorelien	158,63	51	0,2%	173	2
	540120111	Vallée de la Charente entre Cognac et Angoulême et ses principaux affluents	5668,25	173	0,7%	3889	37
	540120011	Vallée du Né et ses affluents	4609,76	13	0,1%		
Bilan ZNIEFF 2				3683	14,4%	48575	374
ZSC	FR5400417	Vallée du Né et ses principaux affluents	4621,52	21,31	0,1%		
	FR5400419	Vallée de la Tude	1556,74	178,91	0,7%	2075	11
	FR5400420	Coteaux du Montmorélien	322,22	69,23	0,3%	283	4
	FR5402009	Vallée de la Charente entre Angoulême et Cognac et ses principaux affluents (Soloire, Boême, Echelle...)	5362,93	173,27	0,7%	3889	37
	FR7200663	Vallée de la Nizonne	3234,05	527,66	2,1%	26261	162
Bilan ZSC				970,38	3,8%	32508	214
APPB		<i>Tourbières et pelouses calcaires de "Chez Verdu"</i>	17,00	0,00	0,0%		
Site Classé	SC 23	Champignon de Gardes	< 1	<1	<1	-	-
Site Inscrit	SI 27	Abords du Château	8,43	8,43	0,0%	1011	13

Une Zone Naturelle d'Intérêt Écologique Floristique et Faunistique (ZNIEFF) se définit par l'identification scientifique d'un secteur du territoire national particulièrement intéressant sur le plan écologique. L'ensemble de ces secteurs constitue ainsi l'inventaire des espaces naturels exceptionnels ou représentatifs. On distingue deux types de ZNIEFF :

- > **Les zones de type I**, secteurs d'une superficie en général limitée, caractérisés par la présence d'espèces, d'associations d'espèces ou de milieux, rares, remarquables, ou caractéristiques du patrimoine naturel national ou régional. Ces zones sont particulièrement sensibles à des équipements ou à des transformations même limitées.
- > **Les zones de type II**, grands ensembles naturels (massif forestier, vallée, plateau, estuaire...) riches et peu modifiés, ou qui offrent des potentialités biologiques importantes. Dans ces zones, il importe de respecter les grands équilibres écologiques, en tenant compte, notamment, du domaine vital de la faune sédentaire ou migratoire.

L'existence d'une ZNIEFF ne signifie pas qu'une zone soit protégée réglementairement. Cependant, il faut veiller à ce que les documents d'aménagement assurent sa pérennité, comme le stipule l'article 1 de la loi du 10 juillet 1976 sur la protection de la nature, l'article 35 de la loi du 7 janvier 1983 sur les règles d'aménagement et l'article 1 de la loi du 18 juillet 1985 relative à la définition et à la mise en œuvre de principes d'aménagement.



Carte 2 : Cartes des Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique – Source DREAL Poitou-Charentes

1. ZNIEFF 2 N° 05970000 : FORET D'HORTE ET DE LA ROCHEBEAUCOURT

Dans l'est du département, le pays d'Horte est un terroir au relief soutenu où certaines collines dépassant les deux cents mètres d'altitude évoquent déjà le Périgord voisin et où la couverture boisée atteint 70% de la superficie totale. Sur des matériaux détritiques issus de l'altération du socle cristallin du Massif Central tout proche à l'ère tertiaire, se sont développés des sols sableux mêlés de galets de quartz, très lessivés et très acides (pH souvent inférieur à 4), pauvres en éléments nutritifs. Dans ce contexte pédologique peu favorable à l'agriculture intensive, les boisements représentent une ressource essentielle et la zone intègre un vaste complexe forestier composé de plusieurs massifs interconnectés. Malgré une sylviculture localement assez intensive les habitats naturels, forestiers ou non, sont encore bien représentés : chênaie calcifuge atlantique à Chêne sessile mêlé localement de Chêne tauzin ou de Hêtre, landes de dégradation à bruyères, aulnaies marécageuses au fond de vallons parcourus par des ruisselets, zones tourbeuses, étangs à niveau variable etc.. L'intensification se concrétise surtout par un taux d'enrésinement assez fort, avec l'introduction d'essences étrangères à la région. Ainsi définie, la zone présente un intérêt biologique considérable qui se concrétise par la présence de 24 espèces animales et de 18 plantes présentant un fort intérêt patrimonial dans le contexte régional.

Sur le plan de la faune, la zone se signale surtout par la présence sporadique du Vison d'Europe, un des mammifères les plus raréfiés de France. Ce petit prédateur carnivore, de mœurs surtout nocturnes, vit à proximité de l'eau - ruisseaux, rivières, étangs - où il se nourrit d'amphibiens, de petits poissons ou de micro-mammifères. L'avifaune est également très riche et abrite de nombreux oiseaux forestiers dont plusieurs sont rares ou localisés en Poitou-Charentes : rapaces comme le Circaète ou le Busard St Martin mais aussi passereaux tels que le Pouillot siffleur ou la Fauvette pitchou alors que le Fuligène milouin, un canard très localisé, niche sur certains étangs.

La flore, quant à elle, se signale par un intéressant mélange de plantes à affinités atlantiques et médio-européennes. Si les habitats humides - vallons tourbeux, rives d'étangs, forêts marécageuses - sont les plus riches avec des plantes aussi rares que le Sélin à feuilles de Carvi (seule station départementale et une des deux seules connues aujourd'hui pour tout le Poitou-Charentes) ou le Droséra intermédiaire, une curieuse plante carnivore aux feuilles adaptées à la capture et la digestion de petits insectes, les lisières des boisements naturels de feuillus présentent également diverses plantes remarquables comme la Vesce de Cassubie ou la Phalangère faux-lis.

Milieux déterminants essentiels :

41 Forêts caducifoliées

31.2 Landes sèches

22.1 Eaux dormantes

35 Pelouses sèches silicoles

Espèces déterminantes : 42

	Mammifères	Oiseaux	Reptiles	Amphibiens	Poissons	Insectes	Crustacés/ Mollusques	Végétaux	Mousses Champignons
Niveau de prospection	3	3	0		0	0	0	3	0
Espèces observées	28	72	0	0	0	0	0	151	0
Espèces rares/ menacées	5	19						18	

2. ZNIEFF 2 N° 07480000 : PLAINE DE FOUQUEBRUNE

Description et intérêt du site

Entre les terres boisées du Pays d'Horte au nord et celles des collines de Montmoreau au sud, la dépression de Villebois-Lavalette forme une langue étroite de champs ouverts qui se prolonge vers l'est jusqu'à la Dordogne voisine. À la différence des autres plaines de la région (nord Saintonge, environs de Niort), la dépression reste toutefois marquée par le relief qui se matérialise par la présence de tertres calcaires atteignant les deux cents mètres d'altitude et qui dominent de près de 100 mètres les points les plus bas de la cuvette. Il s'agit d'une vaste plaine céréalière cultivée, ouverte, limitée par des haies, des bosquets et des villages d'où les habitats naturels d'origine ont presque totalement disparu. Malgré cet impact très fort des activités humaines, la zone ainsi définie possède néanmoins une importance majeure pour l'avifaune de plaine qui a su trouver dans ces espaces cultivés et ouverts un biotope de remplacement aux milieux «steppiques» qu'elle occupait autrefois et abrite encore huit espèces d'oiseaux possédant un très fort intérêt patrimonial dans le contexte régional.

L'espèce la plus prestigieuse est sans conteste l'Outarde canepetière, une espèce en très fort déclin et dont le Poitou-Charentes constitue avec le Sud-Est un des derniers bastions en France. Cette espèce ne niche plus aujourd'hui sur la zone où sont toutefois observés chaque printemps des stationnements d'individus laissant espérer un retour possible de l'espèce victime, comme partout ailleurs, des effets de l'intensification agricole : augmentation de la taille des parcelles, absence de rotation des cultures, disparition des luzernes. Au voisinage de l'Outarde, survivent encore plusieurs espèces rares/menacées : l'Oedicnème criard, un petit échassier aux mœurs partiellement nocturne ou encore le Busard cendré et le Busard St Martin, deux Rapaces au plumage d'un gris pâle qui chassent les rongeurs ravageurs des cultures en survolant la plaine d'un vol souple et onduleux. En hiver, les champs labourés sont occupés par des espèces différentes mais toutes aussi intéressantes venues du nord de l'Europe pour hiverner en zone de climat tempéré : Vanneau huppé, Faucon émerillon. Enfin, les cavités des murs de pierres sèches de certains villages sont occupés par un passereau méridional - le Moineau souldie - tout proche ici de sa limite de répartition vers le nord en France et qui témoigne des conditions climatiques privilégiées régnant dans certains secteurs du Poitou-Charentes.

La flore du site n'est pas connue mais mériterait des inventaires complémentaires, surtout au niveau des cultures présentant encore une marge de végétation spontanée, toujours susceptible de receler quelques messicoles comme les coquelicots ou le Bleuet, un groupe de plantes accompagnant les champs de céréales depuis l'introduction de ces dernières au Néolithique en provenance de l'Asie mineure et du Proche-Orient.

Milieux déterminants essentiels : 82.2 Cultures à marges de végétation spontanée

Espèces déterminantes : 9

	Mammifères	Oiseaux	Reptiles	Amphibiens	Poissons	Insectes	Crustacés/ Mollusques	Végétaux	Mousses Champignons
Niveau de prospection	2	3	1	0	0	0	0	0	0
Espèces observées	18	21	0	0	0	0	0	0	0
Espèces rares/ menacées	1	8							

3. ZNIEFF 2 n° 08610000 : VALLEES DE LA NIZONNE, DE LA TUDE ET DE LA DRONNE EN POITOU-CHARENTES

Description et intérêt du site

Dans l'extrême sud du département de la Charente, la zone intègre la partie poitou charentaise de trois rivières appartenant au bassin de la Dordogne : la Tude, la Nizonne et la Dronne. La zone est constituée par le lit majeur des trois cours d'eau qui présentent un échantillon encore relativement bien préservé des habitats naturels caractéristiques des milieux alluviaux des plaines atlantiques : lit mineur aux eaux courantes de bonne qualité, prairies pâturées ou fauchées subissant des submersions régulières lors des crues hivernales ou printanières, bosquets relictuels de forêt riveraine à aulne et frêne, haies bocagères. Quelques habitats plus localisés mais d'une grande originalité viennent accroître la diversité écologique de la zone : tourbières et bas-marais alcalins (secteur de Vendoire sur la Nizonne, notamment), prairies humides à Molinie pauvres en substances nutritives, peuplements luxuriants de hautes herbes (mégaphorbiaies), roselières et nappes de grandes laîches dans les secteurs les plus engorgés. Cette diversité écologique trouve son écho dans la richesse et l'originalité de la faune et de la flore qui peuplent la zone : dans l'état actuel des connaissances, encore partielles pour certains groupes tels que les amphibiens ou les mousses, la zone accueille en effet 32 espèces présentant un fort intérêt patrimonial dans le contexte régional.

L'eau des rivières et leurs berges immédiates sont le biotope de 2 des mammifères les plus raréfiés de France - le Vison d'Europe et la Loutre - alors que la variété des faciès des cours d'eau et la présence de nombreuses frayères potentielles entretiennent une riche faune piscicole au sein de laquelle se distinguent le Toxostome et la Lamproie de Planer, 2 espèces menacées en Europe. C'est là également que vit encore l'Ecrevisse à pattes blanches, en voie de disparition dans de nombreuses régions du fait de la pollution des eaux et de la surpêche. Sur le cours de la Nizonne, les anciennes tourbières de Vendoire abritent un patrimoine exceptionnel d'insectes et de plantes : papillons tels que l'Azuré de la Sanguisorbe dont la chenille se nourrit uniquement des fleurs de cette espèce, libellules comme l'Agrion de Mercure, alors que dans les anciennes fosses de tourbage pousse l'Utriculaire citrine, une curieuse plante aquatique carnivore dont les feuilles possèdent de petits pièges capables d'aspirer et de digérer les micro-invertébrés. Sur les berges, la farouche Cistude d'Europe, seule tortue d'eau douce de France, vient se réchauffer au soleil après avoir capturé les invertébrés aquatiques dont elle se nourrit.

Milieux déterminants essentiels :

54 2 Bas-marais alcalins

37 3 Prairies humides oligotrophes

44 3 Aulnaies-frênaies médio-européennes

24 1 Cours des rivières

37 2 Prairies humides eutrophes

Espèces déterminantes : 32

	Mammifères	Oiseaux	Reptiles	Amphibiens	Poissons	Insectes	Crustacés/ Mollusques	Végétaux	Mousses Champignons
Niveau de prospection	2	3	1	1	3	1	1	2	0
Espèces observées	11	29	1	1	3	5	1	54	0
Espèces rares/ menacées	6	4	1	1	3	5	1	11	

4. ZNIEFF 2 N° 08650000 : COTEAUX DU MONTMORELIEN

Description et intérêt du site

À trente kilomètres au sud d'Angoulême, la zone concerne une cinquantaine de coteaux calcaires s'inscrivant dans une bande de 20 km x 15 km centrée sur la ville de Montmoreau et séparés par des espaces agricoles plus ou moins intensifs ou des boisements. Sur ces coteaux de calcaires crayeux ou marneux datant du Crétacé supérieur, aux versants souvent pentus et aux sols superficiels, les processus d'intensification agricole qui ont touché l'ensemble de la région depuis quelques décennies n'ont pas - ou peu - sévi et plusieurs habitats naturels caractéristiques ont pu subsister, faisant l'objet d'une exploitation extensive (pâturage) ou d'une conservation au titre des loisirs (chasse) : pelouses xérophiles bénéficiant de conditions microclimatiques très favorables (ensoleillement maximal, températures moyennes plus élevées que celles du climat régional), bosquets de Chêne pubescent, fourrés arbustifs de Genévrier commun et, dans certains vallons privilégiés, prairies maigres humides et bas-marais alcalins en pied de versants. Ainsi définie, la zone présente, malgré son éclatement en nombreuses unités distinctes de surface modeste, un intérêt biologique exceptionnel qui se concrétise dans la désignation de 10 ZNIEFF de type I au sein du périmètre de cette ZNIEFF II.

Véritables îlots thermophiles au sein d'un climat régional océanique tempéré, les coteaux hébergent une flore d'une grande originalité qui se manifeste par deux traits principaux : la richesse, la diversité et l'originalité de son peuplement d'Orchidées dont plus de 30 espèces ont été à ce jour recensées, faisant de ce secteur un des sites majeurs du centre-ouest de la France pour les espèces de cette famille spectaculaire. L'importance du cortège de plantes méridionales est par ailleurs tout à fait remarquable : la Stéhéline douteuse, sous-arbrisseau des garrigues provençales, trouve ici ses stations les plus nordiques en France, de même que l'Argyrolabe de Linné ou l'Ophrys jaune, tous originaires du bassin méditerranéen, remontés via la vallée de la Garonne jusqu'au sud de la Charente où ils témoignent des conditions climatiques très favorables régnant sur ces coteaux. Malgré leur grande richesse biologique, les pelouses calcicoles du site apparaissent, comme partout dans les plaines atlantiques, comme des milieux très fragiles exposés à de multiples menaces : invasion par des espèces ligneuses depuis l'arrêt de tout pâturage, défrichement et mise en culture toujours possibles, construction de maisons d'habitation, etc. Leur morcellement en petits sites séparés les uns des autres par de vastes espaces cultivés constitue aussi une menace potentielle d'appauvrissement sur le plus long terme.

Milieux déterminants essentiels :

34 3 Pelouses permanentes denses et steppes médio-européennes

34 4 Ourlets forestiers thermophiles

54 2 Bas-marais alcalins

37 3 Prairies humides oligotrophes

31 88 Fourrés de Genévrier commun

Espèces déterminantes : 27

	Mammifères	Oiseaux	Reptiles	Amphibiens	Poissons	Insectes	Crustacés/ Mollusques	Végétaux	Mousses Champignons
Niveau de prospection	2	3	3	0	0	0	0	3	0
Espèces observées	nd	nd	nd	0	0	0	0	nd	0
Espèces rares/ menacées	2	1	0					24	

5. ZNIEFF 2 n° 08700000 : VALLEE DE LA CHARENTE ENTRE COGNAC ET ANGOULEME ET SES PRINCIPAUX AFFLUENTS

Description et intérêt du site

Entre Cognac et Angoulême, la zone englobe tout le lit majeur du fleuve Charente, celui de certains de ses affluents- la Soloire, la Boème et l'Echelle - ainsi que quelques secteurs n'appartenant pas au lit majeur proprement dit mais fonctionnellement liés et contigus au corridor fluvial (petites zones humides ou boisées, sources). Ainsi définie, la zone associe sur plus d'une trentaine de kilomètres du cours moyen du fleuve un ensemble de milieux originaux et des formations végétales générés par l'action des crues régulières : prairies humides inondables à Gratiolle officinale, mégaphorbiaies à Grand Pigamon, marais tourbeux à Marisque, végétation aquatique et riveraine des nombreux bras du réseau hydrographique, forêt alluviale à Aulne et Frêne. La vallée de l'Echelle et de la Boème présentent quant à elles quelques traits originaux : anciennes tourbières alcalines, grottes s'ouvrant au flanc de collines boisées, etc. Avec 52 espèces végétales et animales à fort intérêt patrimonial recensées à ce jour, la zone apparaît d'une richesse biologique exceptionnelle comme en témoignent les 10 ZNIEFF I incluses au sein de son périmètre et le site NATURA 2000 dont les contours sont identiques.

Sur le plan de la faune, l'élément majeur est la présence du Vison d'Europe, un des mammifères les plus menacés de France. Il est accompagné par de nombreuses autres espèces animales rares ou menacées appartenant à des groupes très variés - oiseaux, reptiles, amphibiens, poissons, libellules - qui fréquentent les habitats aquatiques ou riverains du site.

Avec 10 espèces déterminantes, la flore est moins prestigieuse bien qu'elle abrite également des éléments remarquables dont la plupart sont situés, il faut le signaler, en dehors du lit majeur lui-même : coteaux boisés, tourbières alcalines, sources.

Milieux déterminants essentiels :

24 Eaux courantes

37 Prairies humides

53 Roselières, végétation du bord des eaux

54 Bas-marais et sources

44 3 Aulnaies-frênaies médio-européennes

Espèces déterminantes : 52

	Mammifères	Oiseaux	Reptiles	Amphibiens	Poissons	Insectes	Crustacés/ Mollusques	Végétaux	Mousses Champignons
Niveau de prospection	3	3	3	3	2	1	0	3	0
Espèces observées	nd	nd	nd	nd	nd	nd	0	nd	0
Espèces rares/ menacées	15	17	1	3	3	3		10	

6. ZNIEFF 2 N° 09020000 : VALLEE DU NE ET DE SES AFFLUENTS

Description et intérêt du site

Au cœur du département, la zone englobe un vaste ensemble alluvial de plus de 50 kilomètres de long comprenant l'essentiel du bassin versant du Né, un des affluents majeurs du cours moyen du fleuve Charente ; outre le Né lui-même, le réseau hydrographique comprend également plusieurs de ses affluents secondaires : le Collinaud, le Beau, le Gabout et le Condéon. Du fait de la longueur du réseau, les paysages traversés sont très contrastés : "hautes terres" des collines sablo-argileuses du Montmorélien, où tous ces cours d'eau prennent leur source, précédant un bassin moyen et aval qui traverse les espaces calcaires et agricoles de la Champagne charentaise. Cette diversité des terroirs se retrouve dans la variété des milieux et des habitats riverains du Né et de ses affluents avec un bassin amont caractérisé par des eaux à débit rapide, plutôt pauvres en éléments nutritifs et des milieux riverains à forte couverture boisée, un bassin moyen dominé par l'openfield de l'agriculture intensive et un bassin inférieur à dominante bocagère où le Né se divise en nombreux bras secondaires bordés d'une ripisylve à aulnes et frênes bien développée.

Ainsi définie, la zone constitue une unité fonctionnelle et un habitat pour l'une des espèces de mammifères les plus rares du continent européen : le Vison d'Europe. En France, le Vison a connu tout au long du dernier siècle une régression alarmante et il n'est plus connu aujourd'hui que dans 8 départements, tous situés dans l'Ouest (dont la Charente et la Charente-Maritime). Il s'agit d'un petit prédateur carnivore, de mœurs essentiellement nocturnes, vivant à proximité de l'eau - ruisseaux, rivières, étangs - où il se nourrit d'amphibiens, de petits poissons ou de micro-mammifères. Son domaine vital peut s'étendre sur une dizaine de kilomètres de cours d'eau où sa présence n'est habituellement détectée que par la présence d'empreintes ou d'excréments ou, plus rarement, par la capture accidentelle d'un individu dans un piège à Ragondin. Depuis 1999, le Vison d'Europe fait l'objet d'un Plan National de Restauration visant à stopper le déclin de l'espèce en France et à lui permettre de reconquérir une partie des territoires perdus au cours des dernières décennies.

Milieux déterminants essentiels :

24 Eaux courantes

44 Forêts et fourrés alluviaux ou très humides.

Espèces déterminantes : 12

	Mammifères	Oiseaux	Reptiles	Amphibiens	Poissons	Insectes	Crustacés/ Mollusques	Végétaux	Mousses Champignons
Niveau de prospection	2	2	0	0	0	0	0	0	0
Espèces observées	11	13	0	0	0	0	0	0	0
Espèces rares/ menacées	8	4							

7. ZNIEFF 1 N° 05970465 : ETANG DU REPAIRE

Description et intérêt du site

Située à une vingtaine de kilomètres au sud-est d'Angoulême dans la partie sud du vaste massif forestier de la Forêt d'Horte, la zone comprend un vallon humide, partiellement boisé, émaillé de plusieurs petits étangs dont celui du Repaire qui est le plus grand et le plus ancien. Dans sa partie boisée, le vallon est parcouru par un ruisseau s'écoulant sous une aulnaie plus ou moins tourbeuse et alimente l'étang du Repaire, un étang aux eaux méso-eutrophes bordé de ceintures amphibies particulièrement bien développées et intactes.

Sur le plan de la faune, le site se signale par plusieurs espèces rares dont la plus remarquable est le Vison d'Europe - un des mammifères les plus menacés d'Europe occidentale - non contacté récemment sur la zone mais signalé de la vallée de la Lizonne voisine. En ce qui concerne l'avifaune, les étangs servent de site de nidification, de halte migratoire ou de zone d'hivernage à plusieurs espèces d'oiseaux d'eau dont le rare Fuligule milouin ou la Sarcelle d'été ; le Martin-pêcheur est également présent, alors que les milieux boisés accueillent plusieurs oiseaux forestiers peu communs comme le Pouillot fitis ou le Faucon hobereau.

La zone possède également un intérêt botanique remarquable : l'aulnaie tourbeuse héberge en effet une station de Parisette à quatre feuilles, espèce très rare en Poitou-Charentes de même qu'un riche cortège de Fougères; quant à l'étang du Repaire, il abrite l'une des plus importantes stations régionales de Trèfle d'eau, espèce amphibie formant des radeaux flottants en périphérie des étangs peu profonds, très localisée en Poitou-Charentes.

Milieux déterminants essentiels :

22 1 Eaux dormantes

44 3 Aulnaies-frênaies médio-européennes

44 1 Formations riveraines de saules

53 Roselières, végétation du bord des eaux

Espèces déterminantes : 21

	Mammifères	Oiseaux	Reptiles	Amphibiens	Poissons	Insectes	Crustacés/ Mollusques	Végétaux	Mousses Champignons
Niveau de prospection	1	3	0	0	0	0	0	3	0
Espèces observées	22	45	0	0	0	0	0	104	0
Espèces rares/ menacées	4	8						9	

8. ZNIEFF 1 N° 08700019 : VALLEE DE L'ECELLE

Description et intérêt du site

Située à une vingtaine de kilomètres au sud-est d'Angoulême, la ZNIEFF intègre la partie amont d'une petite vallée à fond plat coulant sur des terrains sédimentaires avec ses vallons latéraux, plus ou moins boisés et pouvant être localement encaissés entre des escarpements calcaires. Si dans la partie aval, la ZNIEFF ne concerne que le lit mineur de l'Echelle, le ruisseau coulant au sein d'une plaine agricole intensive, dans sa partie médiane la présence de prairies naturelles humides a permis d'intégrer le lit majeur alors qu'au niveau du vallon boisé de la Croix de Pabou c'est l'ensemble des pentes du vallon qui sont prises en compte dans le périmètre.

Les habitats sont variés et comprennent des prairies à hautes herbes (mégaphorbiaies), des aulnaies-frênaies riveraines, des chênaies-charmaies, des falaises calcaires (sites d'un ancien habitat préhistorique renommé), des ruisselets d'eau courante pour les plus importants, ainsi que divers habitats anthropisés (peupleraies, friches, cultures diverses).

Sur le plan botanique, la zone présente un intérêt remarquable : au niveau de la mégaphorbiaie riveraine du cours de l'Echelle où se localise l'unique station de tout le Poitou-Charentes d'Aconit napel, magnifique espèce de 1.5m de hauteur aux fleurs bleu vif, répandue en montagne mais rarissime en plaine, et au niveau du vallon de la Croix de Pabou où le micro-climat frais a permis le développement de plusieurs plantes forestières rares telles que la Parisette à quatre feuilles ou l'Isopyre faux-pigamon.

La zone possède également une faune remarquable, notamment au niveau des vallons boisés fréquentés par des espèces telles que le Cerf élaphe ou l'Hermine alors que les eaux de l'Echelle où vit la Musaraigne aquatique abritaient encore il y a peu le Vison d'Europe, un des mammifères les plus rares d'Europe. L'avifaune est également très diversifiée et comprend des oiseaux forestiers peu répandus dans la région comme l'Autour des palombes ou la Bondrée apivore alors que parmi les amphibiens la Rainette verte et le Triton marbré sont également à signaler.

Milieux déterminants essentiels :

37 7 Franges humides méso-nitrophiles à hautes herbes

37 1 Groupements à reine des prés et communautés associées

44 3 Aulnaies-frênaies médio-européennes

41 2 Chênaies-charmaies

Espèces déterminantes : 15

	Mammifères	Oiseaux	Reptiles	Amphibiens	Poissons	Insectes	Crustacés/ Mollusques	Végétaux	Mousses Champignons
Niveau de prospection	2	2	0	2	0	0	0	3	0
Espèces observées	22	46	0	0	0	5	0	91	0
Espèces rares/ menacées	3	3		2			7		

9. ZNIEFF 1 N° 08610034 : TOURBIERES DE VENDOIRE

Description et intérêt du site

Située à l'extrême sud-est de la région Poitou-Charentes, à cheval sur les départements de la Charente et de la Dordogne, la zone est constituée d'un vaste complexe marécageux occupant le lit majeur de la Lizonne, un petit affluent du bassin de la Dordogne : d'anciennes fosses d'extraction de la tourbe maintenant occupées par des pièces d'eau diversement recolonisées par la végétation alternent avec des prairies humides à Molinie, des fourrés de Bourdaine et des lambeaux de frênaie alluviale.

La zone se signale par une faune remarquable tant en ce qui concerne les vertébrés que les invertébrés. Parmi les mammifères, on note la présence du Vison d'Europe et de la loutre, deux espèces très raréfiées partout en Europe tandis que les Reptiles sont représentés par la Cistude, une petite tortue d'eau douce et le Léopard vivipare, espèce ici en limite d'aire de répartition. De nombreux oiseaux des zones humides utilisent aussi la ZNIEFF comme site de nidification (Martin-pêcheur, Locustelle tachetée...) ou comme zone de halte migratoire, de transit ou d'hivernage (fauvettes paludicoles, grands et petits échassiers).

Sur le plan des Invertébrés, la zone est également très riche puisqu'elle sert de refuge à plusieurs papillons en voie de disparition en France - Azuré de la Sanguisorbe, Fadet des Laïches - et à des libellules menacées en Europe comme la Cordulie à corps fin ou l'Agrion de Mercure.

Bien que moins prestigieuse, la flore présente plusieurs éléments remarquables, tous plus ou moins caractéristiques des tourbières alcalines : Orchis des marais, Gentiane pneumonanthe, Souchet jaunâtre et, jusqu'au milieu des années 1970, Linaigrette à larges feuilles, maintenant disparue de l'ensemble de la région Poitou-Charentes.

Milieux déterminants essentiels :

54 2 Bas-marais alcalins

37 31 Prairies à Molinie sur calcaire et argile

44 3 Aulnaies-frênaies médio-européennes

22 14 Eaux dormantes dystrophes

Espèces déterminantes : 17

	Mammifères	Oiseaux	Reptiles	Amphibiens	Poissons	Insectes	Crustacés/ Mollusques	Végétaux	Mousses Champignons
Niveau de prospection	2	2	1	0	0	1	0	3	0
Espèces observées	22	36	1	0	0	5	0	108	0
Espèces rares/ menacées	4	1	1			5	0	6	

10. ZNIEFF 1 N° 08650036 : COTEAU DE CHEZ BARRAT

Description et intérêt du site

La zone intègre la base d'une ligne de coteaux calcaires tendres du Crétacé supérieur dont la partie supérieure, recouverte de placages argilo-siliceux datant de l'ère tertiaire, est couverte de taillis de chênes et de châtaigniers tandis que les valons sous-jacents sont dévolus aux cultures ou aux prairies artificielles. Des versants abrupts et un sol infertile, soumis à une forte sécheresse estivale, ont permis le maintien jusqu'à nos jours de pelouses calcicoles thermophiles, un type de milieu en voie de disparition dans les plaines atlantiques sous le double effet, selon les sites, soit d'une intensification agricole aboutissant au remplacement des habitats naturels par des cultures, soit d'une déprise totale provoquant l'invasion des pelouses par des arbustes puis des arbres pour aboutir à plus ou moins longue échéance à leur boisement irrémédiable.

La végétation des pelouses, quoique basse en dehors des bosquets de Genévrier, est très diversifiée ; son originalité principale réside dans la part importante prise par des plantes à affinités méridionales qui ne peuvent subsister dans le nord de leur aire que sur de tels "îlots" que constituent les coteaux thermophiles. Parmi ces espèces, certaines encore sont assez répandues en région centre-atlantique comme la Cardoncelle, l'Immortelle ou le Lin faux-salsole, alors que d'autres sont tout proches ici de leur limite nord de répartition en France ; c'est le cas pour la Stéhéline, un sousarbrisseau typique des garrigues méditerranéennes ou encore pour l'Ophrys jaune, une Orchidée rare en Poitou-Charentes. Avec 17 espèces différentes recensées, le cortège des Orchidées est également remarquable et comprend à côté d'espèces assez communes, des espèces beaucoup plus localisées comme l'Orchis militaire, le Limodore ou la Céphalanthère rouge.

Dans l'état actuel des connaissances, la faune offre un intérêt moindre et ne semble représentée que par des espèces communes des milieux ouverts des plaines atlantiques : oiseaux répandus comme la Linotte mélodieuse ou l'Hippolaïs polyglotte, ou mammifères communs tels que le Hérisson ou le Lièvre. En revanche, la faune invertébrée, encore inconnue à ce jour, mériterait des inventaires complémentaires, certains groupes comme les papillons étant susceptibles de présenter sur ce type de milieu thermophile des éléments à fort intérêt patrimonial.

Milieux déterminants essentiels :

34 3 Pelouses permanentes denses et steppes médio-européennes

34 4 Ourlets forestiers thermophiles

31 88 Fourrés de Genévrier commun

41 7 Chênaies thermophiles et supra-méditerranéennes

54 2 Bas-marais alcalins

Espèces déterminantes : 5

	Mammifères	Oiseaux	Reptiles	Amphibiens	Poissons	Insectes	Crustacés/ Mollusques	Végétaux	Mousses Champignons
Niveau de prospection	2	3	0	0	0	0	0	3	0
Espèces observées	11	24	0	0	0	0	0	43	0
Espèces rares/ menacées	0	0	0			0	0	5	

11. ZNIEFF 1 N° 08650061 : COTEAU DE PUYPATEAU

Description et intérêt du site

Toute proche de la Dordogne voisine, la ZNIEFF prend en compte une ligne de coteaux calcaires tendres du Crétacé supérieur, aux versants très accentués présentant une dénivellation de près de 70 mètres et offrant une grande diversité d'exposition (les quatre points cardinaux !). L'habitat dominant est représenté par des pelouses arides, à la végétation basse et ouverte mais très diversifiée, dont l'originalité est marquée par la présence d'un cortège important de plantes d'origine méridionale qui ont trouvé sur ces sols superficiels et soumis à une intense sécheresse estivale un biotope favorable à leur développement dans une ambiance climatique générale atlantique et tempérée. Des fourrés de Genévrier, quelques bosquets de chênaie pubescente ainsi que divers autres habitats plus anthropisés (prairie artificielle pâturée par des bovins, plantation de noyers) ajoutent à la diversité de l'ensemble.

Dans l'état actuel des connaissances, l'intérêt biologique majeur de la zone, outre celui d'un milieu menacé couvrant ici plusieurs hectares, réside dans la richesse et l'originalité de sa végétation et de sa flore ; un des éléments les plus remarquables est la présence d'un cortège exceptionnellement riche d'Orchidées dont 24 espèces différentes (soit près de 50 % du total présent en Poitou-Charentes) ont été recensées au cours d'un cycle annuel, certaines présentant de surcroît ici des populations très abondantes : si certaines sont encore assez répandues sur des sites similaires de la région, d'autres sont beaucoup plus rares et localisées : c'est le cas de l'Ophrys jaune, une Orchidée méditerranéenne connue seulement d'une poignée de sites du sud Charente qui constitue sa limite nord de répartition en France ; c'était le cas également du Sérapias en soc, présent encore à la fin des années 1970 et disparu à la suite d'une extension d'un champ cultivé à flanc de coteau. Outre les Orchidées, de nombreuses autres plantes thermophiles peuplent également la zone, dont la très rare Stéhéline, un sous-arbrisseau typique des garrigues méditerranéennes.

La faune du site présente un intérêt moindre en ce qui concerne les Vertébrés. Des inventaires complémentaires seraient toutefois à conduire sur certains groupes d'Invertébrés - papillons par exemple - susceptibles d'abriter dans ce type de milieu des espèces à fort intérêt patrimonial.

Milieux déterminants essentiels :

34 3 Pelouses permanentes denses et steppes médio-européennes

31 8 Fourrés et stades de recolonisation de la forêt mésophile

41 7 Chênaies thermophiles et supra-méditerranéennes

Espèces déterminantes : 5

	Mammifères	Oiseaux	Reptiles	Amphibiens	Poissons	Insectes	Crustacés/ Mollusques	Végétaux	Mousses Champignons
Niveau de prospection	2	2	0	0	0	0	0	3	0
Espèces observées	13	19	0	0	0	0	0	59	0
Espèces rares/ menacées	0	1	0			0	0	4	

12. ZNIEFF 1 n° 08650059 : LES CHAUMES DE BOULICAT

Description et intérêt du site

Au cœur des collines du Montmorélien, dans un paysage marqué par la polyculture, la zone intègre la partie aval de la vallée de la Gace, un modeste affluent de la Tude (bassin de la Garonne). Dans ce secteur peu touché par l'intensification agricole, les habitats naturels sont encore bien conservés et se relaient selon la topographie depuis le sommet des coteaux de calcaires tendres jusqu'au lit mineur du ruisseau : pelouses thermophiles piquetées de genévriers et de pins sur les versants pentus et bien ensoleillés, bas-marais calcaires dans les zones de suintements des bas de pente, prairies humides de fauche le long du ruisseau de la Gace, aux eaux courantes et bien oxygénées. Avec 10 espèces rares/menacées au niveau régional sur les 62 recensées, dont 3 protégées, c'est avant tout sa richesse botanique qui confère l'essentiel de son intérêt biologique.

Bien que l'intérêt botanique soit présent dans chacun des compartiments écologiques du site, ce sont surtout les pelouses sèches et les secteurs de bas-marais qui concentrent le plus grand nombre de plantes rares ; les premières sont caractérisées par un important cortège de plantes d'origine méridionale qui trouvent à la faveur de ces "îlots" thermophiles - que sont les coteaux calcaires - des conditions favorables de développement ; à ce groupe appartiennent notamment une part importante du remarquable contingent d'Orchidées dont 17 espèces différentes ont pu être détectées sur le site ; les secondes, qui constituent un milieu extrêmement fragile et en très forte régression dans les plaines atlantiques, possèdent aussi leurs propres espèces d'Orchidées ainsi que des plantes en voie de disparition en Poitou-Charentes comme la Gentiane pulmonaire.

Dans l'état actuel des connaissances, la faune des Vertébrés offre un intérêt moindre et comprend essentiellement les espèces habituelles des milieux secs et ouverts des plaines atlantiques : oiseaux communs comme la Fauvette grisette ou le Bruant zizi et mammifères répandus tels que le Lièvre et le Hérisson. Les Invertébrés ne sont pas connus mais mériteraient des inventaires complémentaires, certains groupes comme les papillons étant susceptibles d'accueillir dans ces types de milieux des éléments patrimoniaux forts.

Milieux déterminants essentiels :

34 3 Pelouses permanentes denses et steppes médio-européennes

37 2 Prairies humides eutrophes

37 3 Prairies humides oligotrophes

54 2 Bas-marais alcalins

31 8 Fourrés et stades de recolonisation de forêt mésophile

Espèces déterminantes : 11

	Mammifères	Oiseaux	Reptiles	Amphibiens	Poissons	Insectes	Crustacés/ Mollusques	Végétaux	Mousses Champignons
Niveau de prospection	2	2	0	0	0	0	0	3	0
Espèces observées	19	22	0	0	0	0	0	62	0
Espèces rares/ menacées	1	0						10	

13. ZNIEFF 1 N° 00000414 : CHAUMES DE NANTEUILLET

Description et intérêt du site

La zone prend en compte un vallon boisé d'orientation est-ouest entaillé dans les calcaires tabulaires durs du Crétacé, au relief marqué (dénivellation atteignant 80 mètres) et présentant de remarquables contrastes de versants. Alors que les plateaux environnants sont aujourd'hui largement consacrés aux cultures céréalières et oléagineuses, le vallon doit à sa topographie mouvementée d'avoir pu conserver jusqu'à ce jour une remarquable mosaïque des habitats naturels caractéristiques des petites vallées calcaires péri-angoumoises mais avec un état de conservation bien supérieur qui contribue à sa qualité paysagère élevée : pelouses thermophiles et ligne de falaises calcaires sur le versant exposé au sud, source et ruisseau aux eaux riches en calcaire mais pauvres en substances nutritives alimentant un étang de loisirs à niveau variable en fond de vallon, boisements frais à frêne et érable en pied de versant nord, et chênaie pubescente sous divers faciès ailleurs. Comme souvent dans ce type de milieu, l'intérêt biologique essentiel de la zone réside dans sa richesse et son originalité botaniques qui se concrétisent par la présence de 16 espèces végétales présentant un intérêt patrimonial au niveau régional sur les 121 inventoriées à ce jour.

Sur le plan de la flore, l'essentiel des espèces remarquables se localise sur les pelouses arides du versant exposé au sud où l'on retrouve une part importante du cortège des plantes d'origine méditerranéenne qui font l'originalité des "chaumes charentaises" : Sabline des chaumes, Nerprun des rochers ou encore Capillaire de Montpellier, une Fougère à affinités tropicales qui orne de ses draperies les surplombs ombragés des falaises calcaires... Le versant boisé exposé au nord, plus frais et humide, abrite quant à lui une remarquable station d'Aconit tue-loups, une plante montagnarde, très éloignée ici de ses localités des Pyrénées ou du Massif central, relique d'une époque où le climat régional était plus froid et les paysages locaux parcourus par les hommes du Paléolithique dont on a retrouvé de nombreuses traces dans les abris sous roche qui jalonnent la ligne de falaises du vallon.

Dans l'état actuel des connaissances, la faune n'offre qu'un intérêt secondaire et, hormis quelques éléments ponctuels liés surtout à l'étang en fond de vallon, ne recèle que des mammifères et des oiseaux classiques des milieux boisés de plaine atlantique.

Milieux déterminants essentiels :

34 33 Pelouses calcicoles sub-atlantiques xérophiles

34 5 Pelouses xérophiles méditerranéennes

41 3 Frênaies-éablières

62 1 Végétation des rochers et falaises intérieures calcaires

22 13 Eaux dormantes eutrophes

Espèces déterminantes : 20

	Mammifères	Oiseaux	Reptiles	Amphibiens	Poissons	Insectes	Crustacés/ Mollusques	Végétaux	Mousses Champignons
Niveau de prospection	2	2	0	0	0	0	0	3	3
Espèces observées	9	13	0	0	0	0	0	121	0
Espèces rares/ menacées	2	2						16	nd

14. ZNIEFF 1 N° 00000514 : LANDES DE BOIS ROND

Description et intérêt du site

À une dizaine de kilomètres au nord de Montmoreau, la zone intègre un petit secteur de la Double charentaise, un terroir caractérisé par ses sols argilo-siliceux pauvres et acides résultant de la dégradation de dépôts détritiques datant de l'ère tertiaire. L'habitat dominant est constitué par une lande sèche et haute à Bruyère à balais (connue sous le nom vernaculaire de "brande"), entrecoupée de bosquets de chênaie calcifuge atlantique, de quelques parcelles cultivées et de prairies maigres. La présence de carrières de sables abandonnées sous la forme de fosses diversement remplies d'eau, de mares, de flaques temporaires et d'ornières ajoute de la diversité à cet ensemble. Dans l'état actuel des connaissances, l'intérêt biologique essentiel de la zone réside surtout dans sa faune, riche de 10 espèces présentant un fort intérêt patrimonial, bien que l'intérêt botanique, avec 5 espèces végétales rares/menacées sur les 32 recensées, ne soit pas négligeable. Par ailleurs, l'intérêt écologique de la lande haute à Bruyère à balais doit également être souligné, cet habitat ayant subi au cours du siècle dernier une régression considérable dans les plaines atlantiques qui a réduit les derniers exemples subsistants, hormis sur quelques sites prestigieux, à des lambeaux relictuels ayant perdu beaucoup de leurs caractéristiques.

Sur le plan de la faune, la zone se signale entre autres par un riche cortège d'oiseaux inféodés aux landes et aux boisements clairs, parmi lesquels figurent plusieurs espèces au statut de conservation défavorable en France ou en Europe : Busard St-Martin, Busard cendré, Engoulevent d'Europe, notamment. Bien que d'origine artificielle, les nombreux milieux aquatiques temporaires ou permanents résultant de l'ancienne exploitation du sable, ont été colonisés par une remarquable faune d'amphibiens (10 espèces recensées) dont plusieurs sont rares et localisés en Poitou-Charentes : Triton marbré, Crapaud calamite et, surtout, Sonneur à ventre jaune, un petit crapaud des eaux peu profondes au ventre remarquablement orné de taches jaune vif.

Bien que moins prestigieuse, la flore héberge néanmoins certains éléments intéressants, appartenant pour la plupart à un cortège de plantes originaires du sud-ouest de l'Europe et qui atteignent dans notre région une de leurs limites de répartition : Bruyère ciliée, Avoine de Thore, Phalangère bicolore, parmi d'autres...

Milieux déterminants essentiels :

31 1 Landes humides

41 5 Chênaies acidiphiles

35 2 Pelouses silicicoles ouvertes médio-européennes

31 2 Landes sèches

Espèces déterminantes : 15

	Mammifères	Oiseaux	Reptiles	Amphibiens	Poissons	Insectes	Crustacés/ Mollusques	Végétaux	Mousses Champignons
Niveau de prospection	1	3	2	3	0	0	0	2	0
Espèces observées	21	70	0	5	0	0	0	32	0
Espèces rares/ menacées	0	5	0	5				5	

15. ZNIEFF 1 N° 05970852 : ETANG DU CLUZEAU

Description et intérêt du site

Sur les marges orientales de la région Poitou-Charentes, à proximité immédiate du département de la Dordogne, la forêt de la Roche Beaucourt est un des plus vastes massifs forestiers départementaux au relief vigoureux où alternent les croupes formées par les épais dépôts détritiques des sables et graviers du Périgord et les combes ou vallons dont les plus profonds reposent

sur le substratum calcaire. La zone concerne un de ces vallons humides dont les habitats contrastent fortement avec les chênaies calcifuges des pentes siliceuses voisines : étang forestier aux eaux moyennement riches en substances nutritives subissant de fortes variations saisonnières de niveau, dont l'amont est occupé par une forêt marécageuse d'Aulne glutineux, des fourrés de saules et des peuplements exubérants de hautes herbes hygrophiles (mégaphorbiaies) et parcouru par un ruisseau aux eaux courantes, froides et limpides alimenté par des sources.

Dans l'état actuel des connaissances, encore partielles, l'intérêt biologique essentiel de la zone réside dans l'originalité de sa flore qui se manifeste tant au niveau de l'étang lui-même que des boisements marécageux qui le précèdent. Sur le plan botanique, l'élément le plus remarquable de la zone est sans conteste la présence de la Grande Douve, une renoncule haute de plus d'un mètre aux très grandes fleurs jaune vif qui a colonisé les rives vaseuses du petit étang où elle forme une population de plus d'un millier de pieds ; cette espèce doit à son fort déclin sur l'ensemble du territoire français de bénéficier d'une protection officielle au niveau national et la station du Bois de Creusat constitue à la fois l'une des dernières connues en Charente et la plus importante numériquement. En compagnie de la Grande Douve, croissent plusieurs autres plantes peu communes, dont la Pesse d'eau et le Myriophylle verticillé, deux espèces amphibies croissant en bordure des plans d'eau riches en calcium. Quant à l'aulnaie située en amont de l'étang, elle héberge une station très importante de Thélyptérisme des marais, une rare Fougère caractéristique des boisements marécageux alors que les zones ouvertes sont occupées par des peuplements luxuriants de hautes herbes où croît le Scirpe des bois, une espèce à la distribution restreinte en Poitou-Charentes à sa marge orientale.

La faune du site n'est pas connue mais mériterait des inventaires complémentaires, notamment en ce qui concerne les Invertébrés, la qualité de certains habitats humides de la zone permettant d'envisager la présence d'espèces intéressantes comme des libellules surtout, ou divers Mollusques.

Milieux déterminants essentiels :

44 9 Bois marécageux à aulne, saule et piment royal

53 2 Formations à grande laîches (magnocariçaies)

22 12 Eaux dormantes mésotrophes

22 2 Vases ou galets des lacs, étangs et mares

22 3 Formations amphibies des rives exondées, des lacs, étangs et mares

Espèces déterminantes : 4

	Mammifères	Oiseaux	Reptiles	Amphibiens	Poissons	Insectes	Crustacés/ Mollusques	Végétaux	Mousses Champignons
Niveau de prospection	0	0	0	0	0	0	0	3	0
Espèces observées	0	0	0	0	0	0	0	25	0
Espèces rares/ menacées								4	

16. ZNIEFF 1 n° 00000901 : MARES DE LA BOUSSARDIE

Description et intérêt du site

Entre le Pays d'Horte au nord et les collines du Montmorélien au sud, la dépression de Villebois-Lavalette déploie ses vastes espaces ouverts consacrés aux cultures céréalières dans un paysage de plaines calcaires mollement ondulées, ponctuées de promontoires - les "puys" - dont certains culminent à plus de 200 mètres d'altitude, coiffés de boisements et, souvent, de châteaux. Située sur la bordure de cette dépression, la zone de la Boussardie intègre un de ces tertres boisés qui dominent de près de cent mètres le fond de la cuvette en contrebas. Dans un environnement largement modifié par les activités humaines et l'agriculture intensive, la zone a conservé quelques habitats semi-naturels d'un grand intérêt biologique : il s'agit surtout d'un réseau de mares situées à la fois en prairies et dans les boisements qui couvrent le versant incliné vers l'est de la croupe de la Boussardie. Quelques haies séparant les parcelles et la présence ponctuelle d'un sol sablonneux sont également des éléments importants qui expliquent le grand intérêt de la zone pour la faune de Reptiles et de Batraciens dont 11 espèces différentes ont pu être recensées, parmi lesquelles deux présentent un intérêt patrimonial élevé dans le contexte régional.

Sur le plan des amphibiens, l'élément essentiel est la présence d'une importante station de Grenouille rousse qui, avec plus de cent individus comptabilisés, possède ici sa station la plus grande du département de la Charente. Cette grenouille brune, répandue en Europe moyenne mais absente de la Péninsule ibérique et d'une grande partie du Sud-Ouest français, est très localisée en Poitou-Charentes qui constitue sa limite sud-ouest de répartition continue en France ; il s'agit d'une grenouille de moeurs surtout terrestres ne fréquentant le milieu aquatique (mares, étangs) qu'à l'époque de la reproduction ou en hibernation. En sa compagnie, coexistent diverses autres espèces de grenouilles, de crapauds, de tritons et de salamandres, certaines communes comme le Crapaud commun ou le Triton palmé, d'autres beaucoup plus rares tels le Triton marbré ou le Crapaud accoucheur. En dépit de leurs moeurs différentes, toutes ces espèces nécessitent à un moment ou l'autre de leur cycle annuel, au moins pour leur reproduction et le développement des larves, la présence de pièces d'eau permanentes peu profondes, non polluées et pourvues d'une végétation aquatique variée mais non envahissante, conditions offertes par les diverses mares présentes sur la zone.

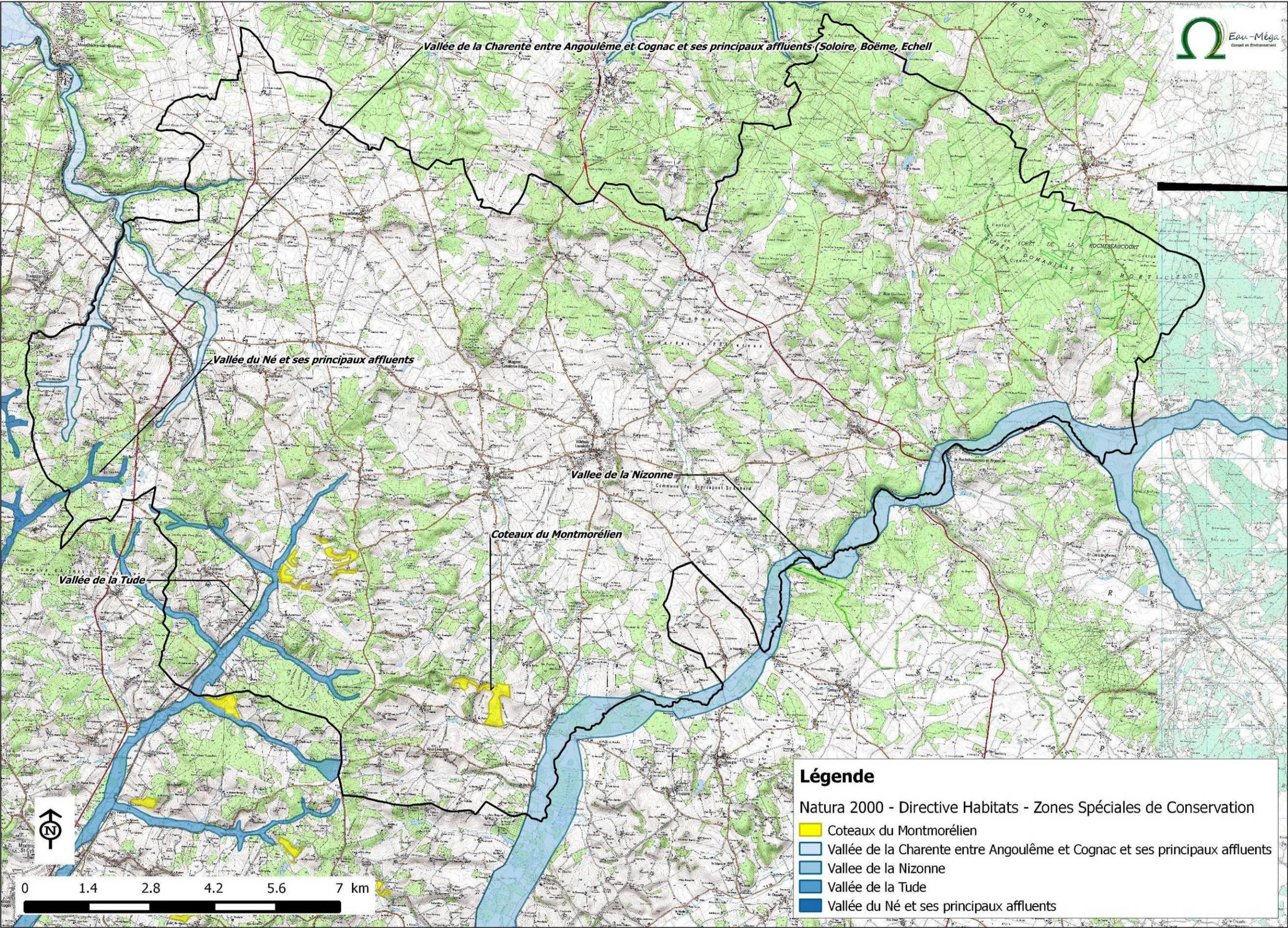
La flore du site n'est pas connue mais mériterait des inventaires complémentaires, les ceintures amphibies des mares étant susceptibles d'abriter diverses plantes patrimoniales.

Milieux déterminants essentiels :

22 13Eaux dormantes eutrophes

Espèces déterminantes : 2

	Mammifères	Oiseaux	Reptiles	Amphibiens	Poissons	Insectes	Crustacés/ Mollusques	Végétaux	Mousses Champignons
Niveau de prospection	0	0	3	3	0	0	0	0	0
Espèces observées	0	0	3	7	0	0	0	0	0
Espèces rares/ menacées				2				0	



Carte 3 : Carte des zones Natura 2000 -Source DREAL Poitou-Charentes

Le réseau Natura 2000 est né de 2 directives européennes. Dès 1979, la directive "Oiseaux" prévoit la création de Zones de protection spéciales (ZPS) afin d'assurer la conservation d'espèces d'oiseaux jugées d'intérêt communautaire. En 1992, la directive "Habitats" prévoit la création des Zones spéciales de conservation (ZSC) destinées à permettre la conservation d'habitats et d'espèces. Pour la première fois, il s'agit d'une approche par milieux (par "habitats"), ce qui logiquement débouche sur la notion de gestion territoriale.

En Poitou-Charentes, 84 sites appartiennent au réseau Natura 2000. Ce réseau européen a pour objectif de préserver la biodiversité. Il incombe à tous les acteurs locaux (résidents, décideurs, porteurs de projets...) de veiller à la préservation de ces sites remarquables, caractéristiques de la richesse écologique de notre région.

Au droit du territoire d'Horte & Lavalette, seules des zones désignées au titre de la Directive « habitats » sont présentes :

17. ZSC n°FR5400417 : VALLEE DU NE ET SES PRINCIPAUX AFFLUENTS

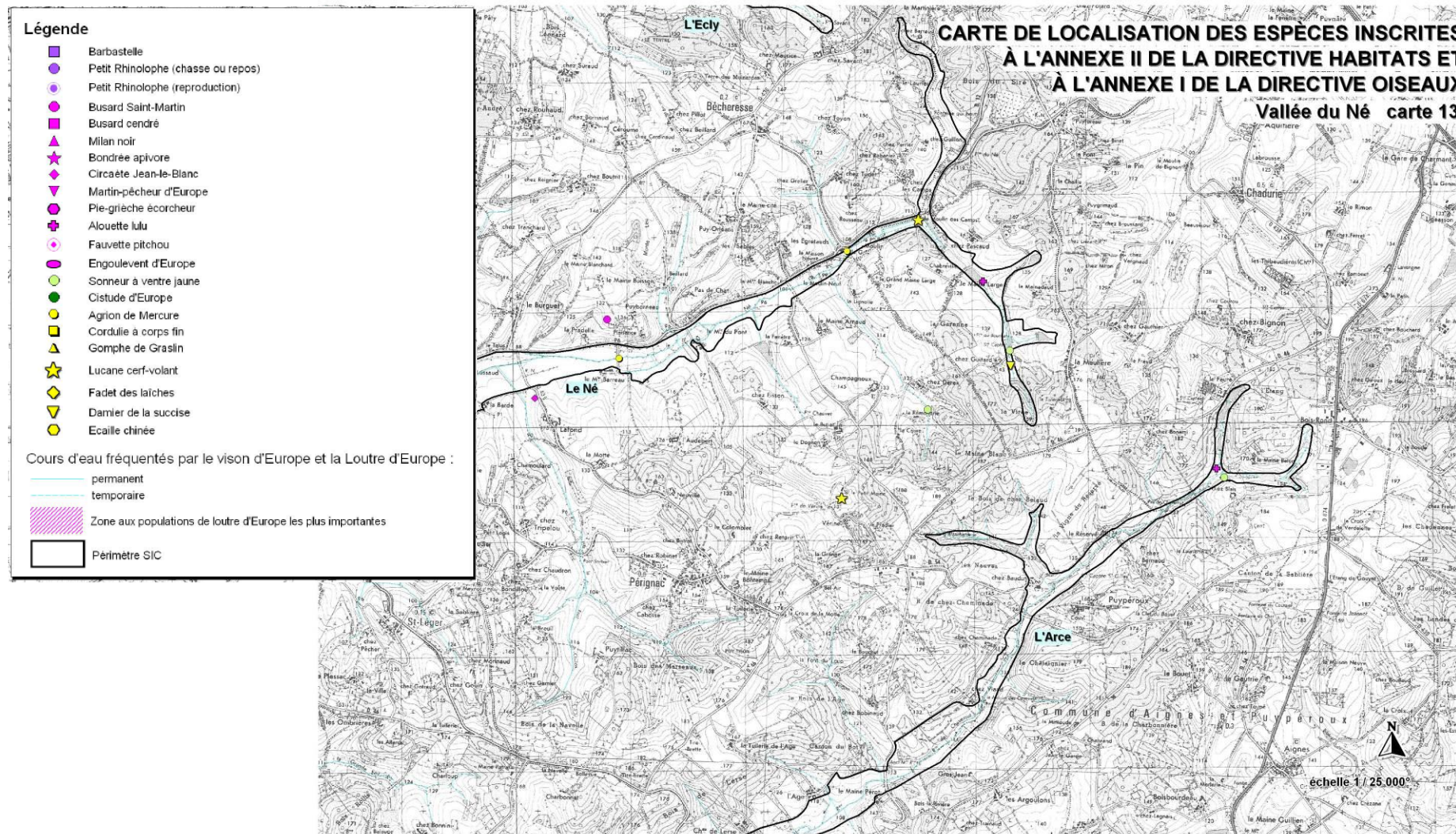
Le Document d'Objectif a été approuvé par arrêté préfectoral du 21/07/2009.

Description et intérêt du site

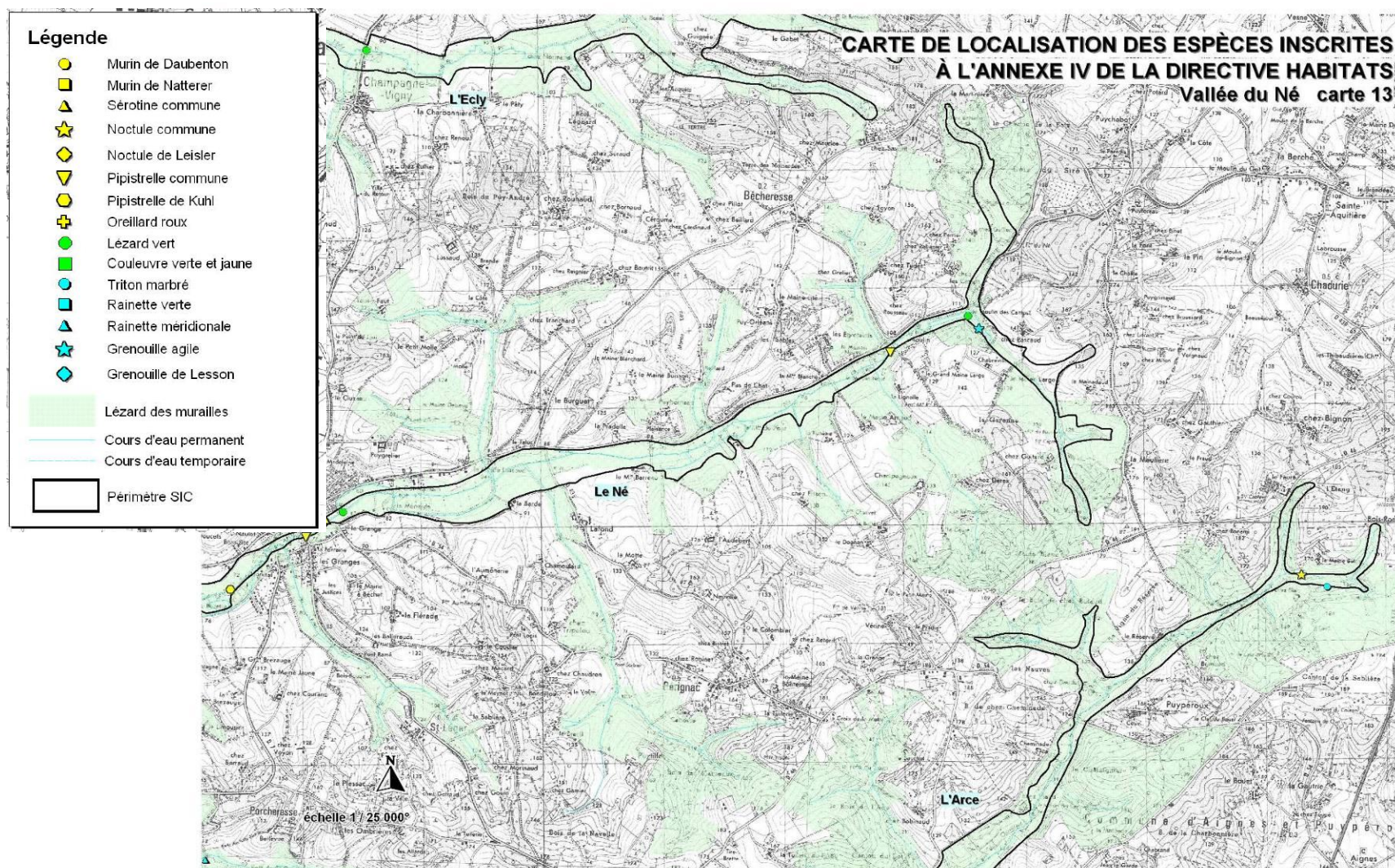
Bien certains des habitats naturels présents soient considérés comme menacés en Europe - voire même prioritaires pour certains (aulnaie-frênaie alluviale) - c'est surtout par la présence de certaines espèces rares et menacées que le site possède une valeur communautaire (Vison d'Europe, divers chiroptères et plusieurs amphibiens tels que le Sonneur à ventre jaune).

Le territoire d'Horte-et-Lavalette se trouve à l'extrémité amont du site, où les habitats les plus favorables au Vison d'Europe sont moins représentés que dans les parties plus en aval de la vallée du Né. En revanche, d'autres espèces d'importance sont bien présentes (comme le Sonneur à ventre jaune, Triton marbré, Agrion de mercure...).

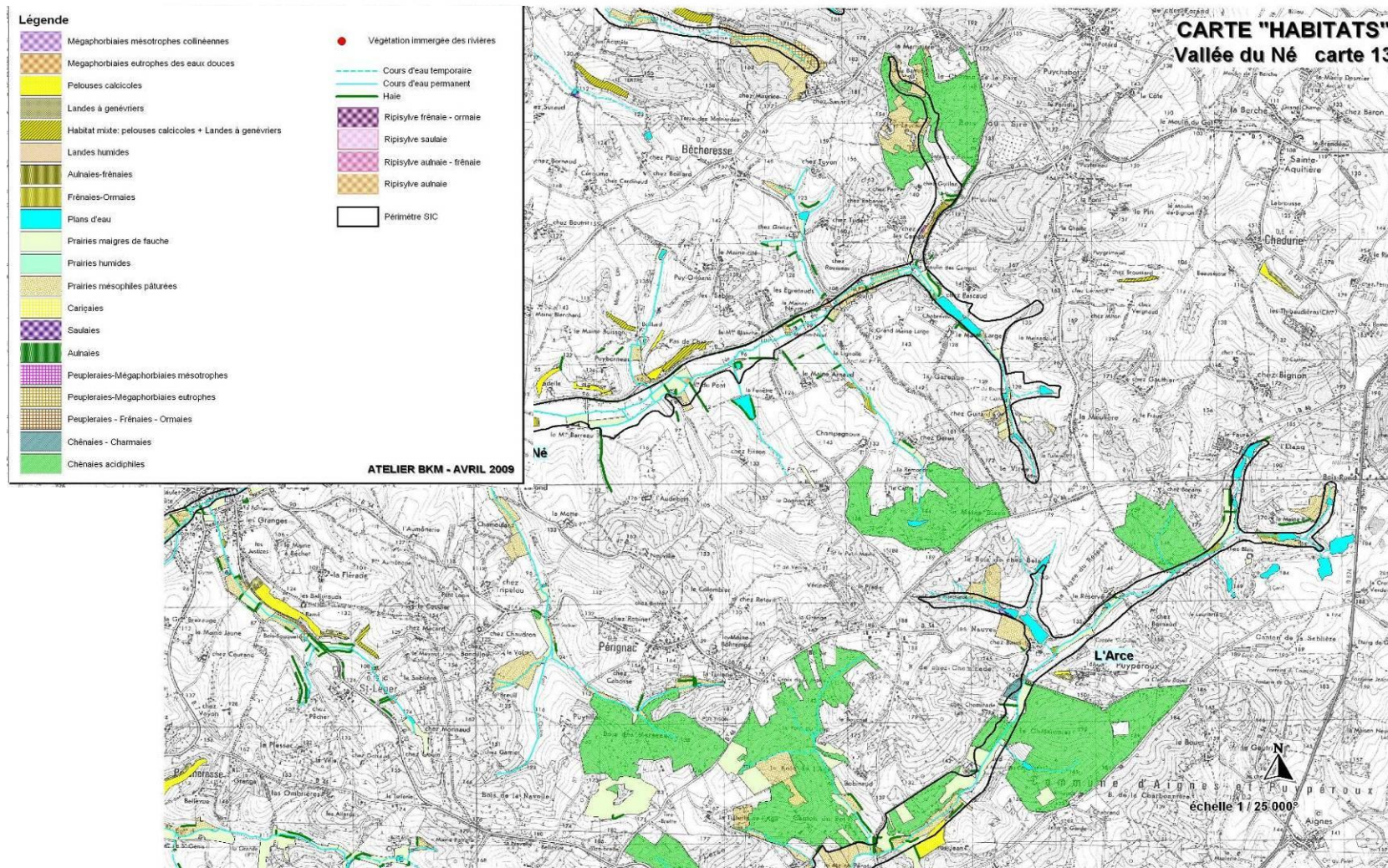
Les cartes pages suivantes présentent les habitats et espèces d'intérêt communautaire au sein du territoire.



Carte 4 : Extrait du DocOb de la vallée du Né sur le territoire - Espèces d'intérêts communautaires



Carte 5 : Extrait du DocOb de la vallée du Né sur le territoire - Espèces d'intérêts communautaires



Carte 6 : Extrait du DocOb de la vallée du Né sur le territoire - Habitats d'intérêts communautaires

18. ZSC n°FR5400419 : VALLEE DE LA TUDE

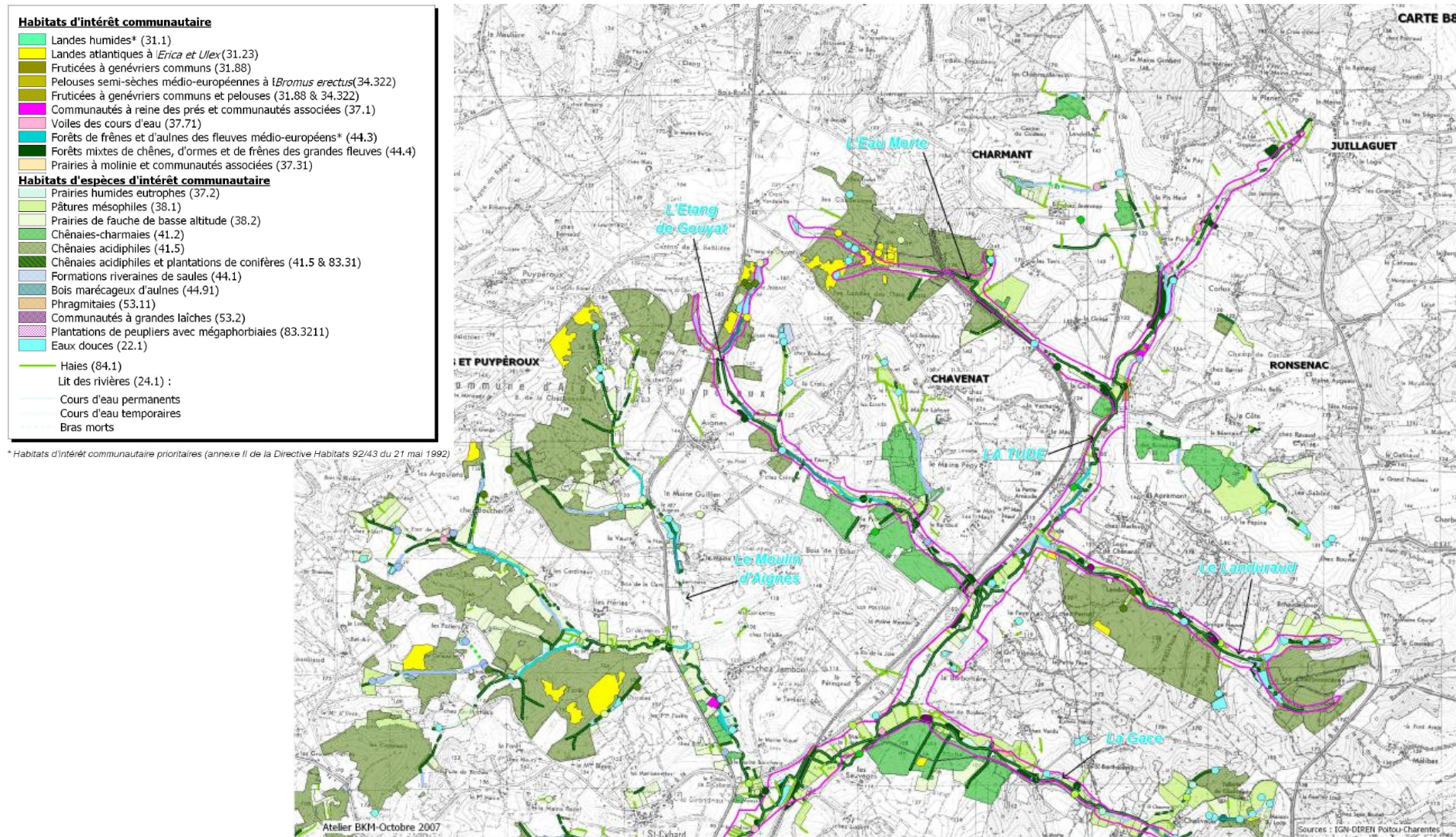
Le Document d'Objectif a été approuvé par arrêté préfectoral en date du 04/10/2010.

Description et intérêt du site

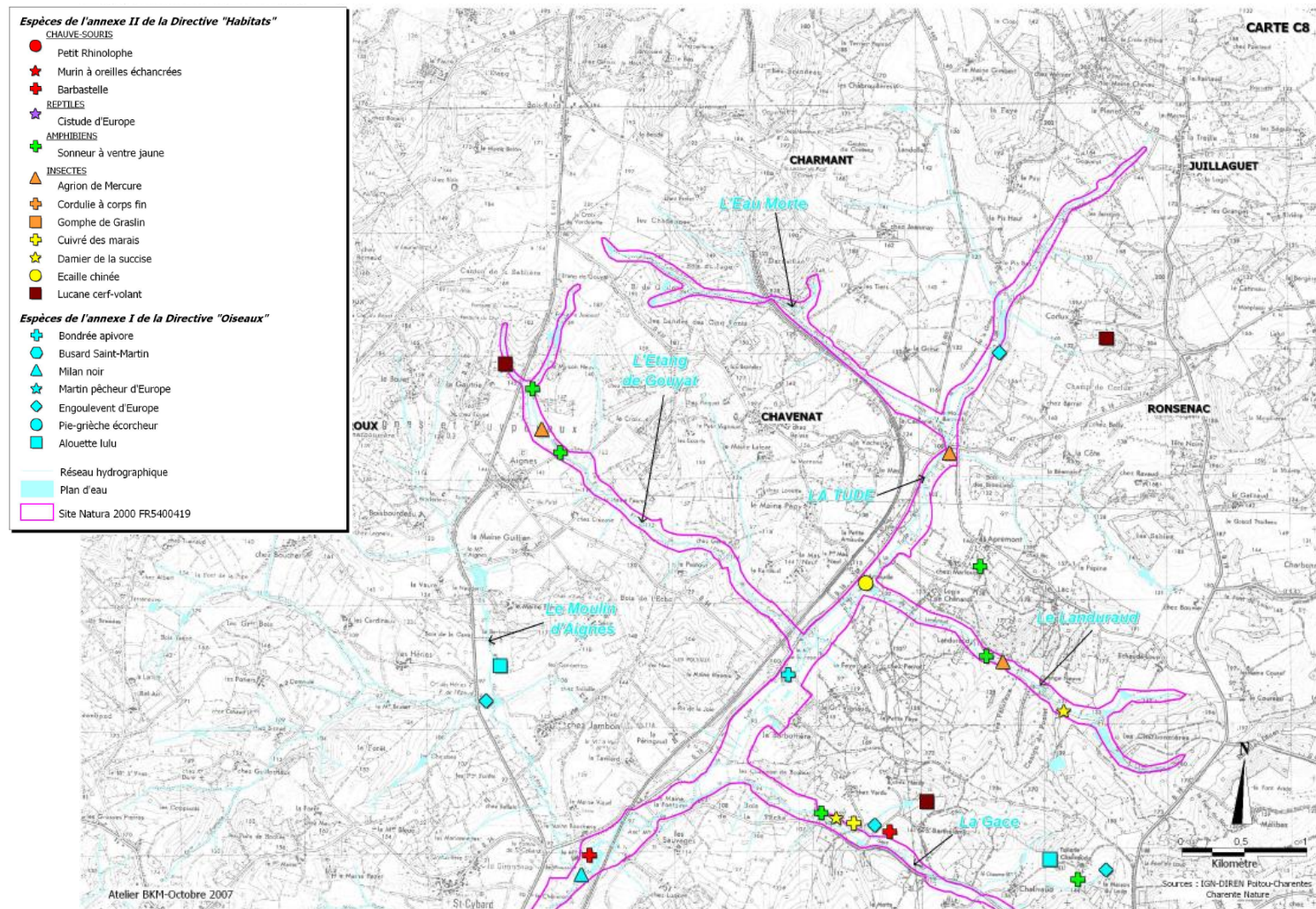
L'intérêt majeur du site réside dans la présence d'une population de Vison d'Europe, espèce d'intérêt communautaire en voie de disparition à l'échelle nationale. Une description plus précise des caractéristiques du site est déjà réalisée au chapitre relatif à la ZNIEFF 2 des Vallées de La Nizonne, de La Tude et de la Dronne en Poitou-Charentes.

Les cartographies des habitats et des espèces d'intérêt communautaire extraites du DocOb au droit des communes du territoire sont présentées pages suivantes.

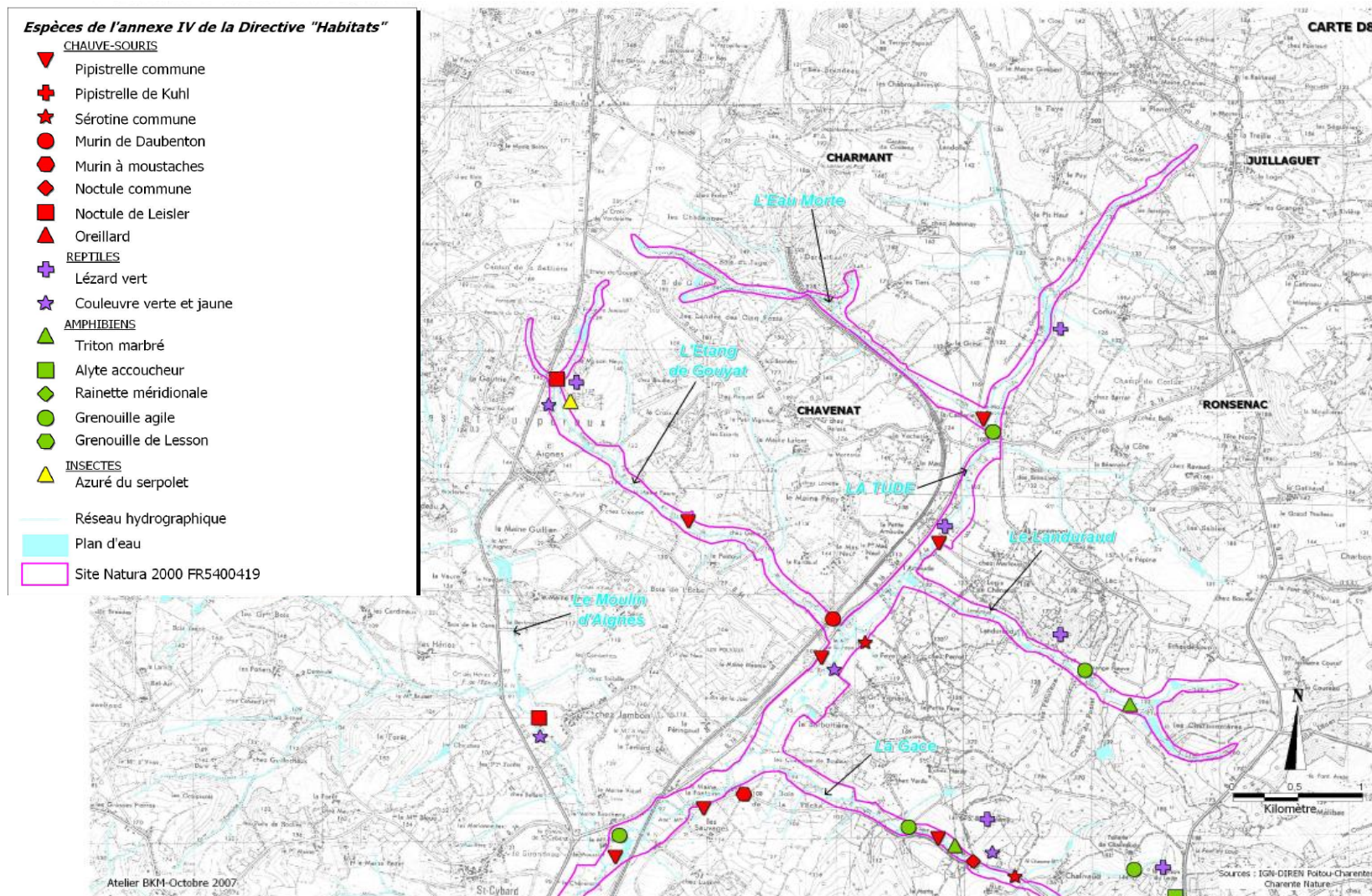
Les habitats d'intérêt communautaire restent très localisés mais les habitats d'espèces (dont ceux du Vison d'Europe) sont bien représentés y compris au-delà du site. Relevons au sein de la zone d'études la présence du Sonneur à ventre jaune, du Triton marbré et de la Grenouille agile, une bonne représentativité des chiroptères et la présence de plusieurs espèces d'oiseaux sylvoles (engoulevent, rapaces).



Carte 7 : Extraits du DocOb de la vallée de La Tude - Habitats d'intérêt communautaire



Carte 8 : Extrait du DocOb de la vallée de La Tude : Espèces d'intérêt communautaire



Carte 9 : Extrait du DocOb de la vallée de La Tude : Espèces d'intérêt communautaire

19. ZSC n°FR5400420 : COTEAUX DU MONTMORELIEN

Le Document d'objectifs a été approuvé par arrêté préfectoral le 28/07/2009.

Description et intérêt du site

Le site faisant l'objet d'une ZNIEFF est déjà décrit ci-avant. Il est entièrement compris au sein du territoire d'Horte et Lavalette.

20. ZSC n°FR5402009 : VALLEE DE LA CHARENTE ENTRE ANGOULEME ET COGNAC ET SES PRINCIPAUX AFFLUENTS

Le Document d'objectifs a été approuvé par arrêté préfectoral le 20/12/2010.

Description et intérêt du site

L'intérêt majeur du site réside dans la présence d'une population de Vison d'Europe, espèce d'intérêt communautaire en voie de disparition à l'échelle nationale. La Boème qui prend sa source sur le territoire d'Horte et Lavalette, présente à l'aval une vallée qui s'élargit dans un secteur tourbeux, autrefois exploité en tourbière particulièrement riche au plan faunistique et floristique. Les divers groupements végétaux du site sont le support d'habitats et d'espèces menacés en Europe, certains classés comme prioritaires (forêt alluviale à Aulne et Frêne, Loutre, Vison d'Europe, chauves-souris etc...) et confèrent au secteur un intérêt communautaire.

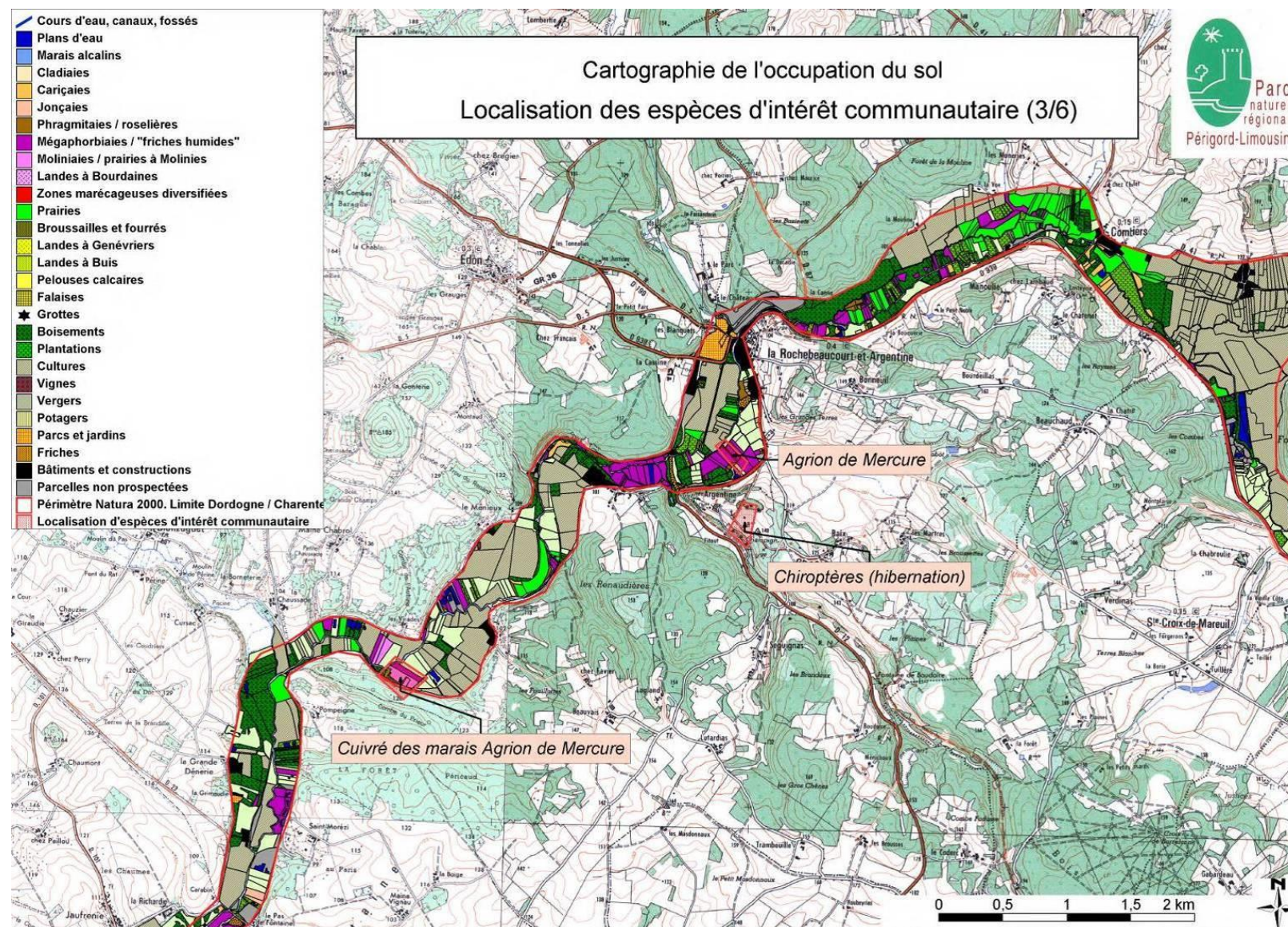
21. ZSC n°FR7200663 : VALLEE DE LA NIZONNE

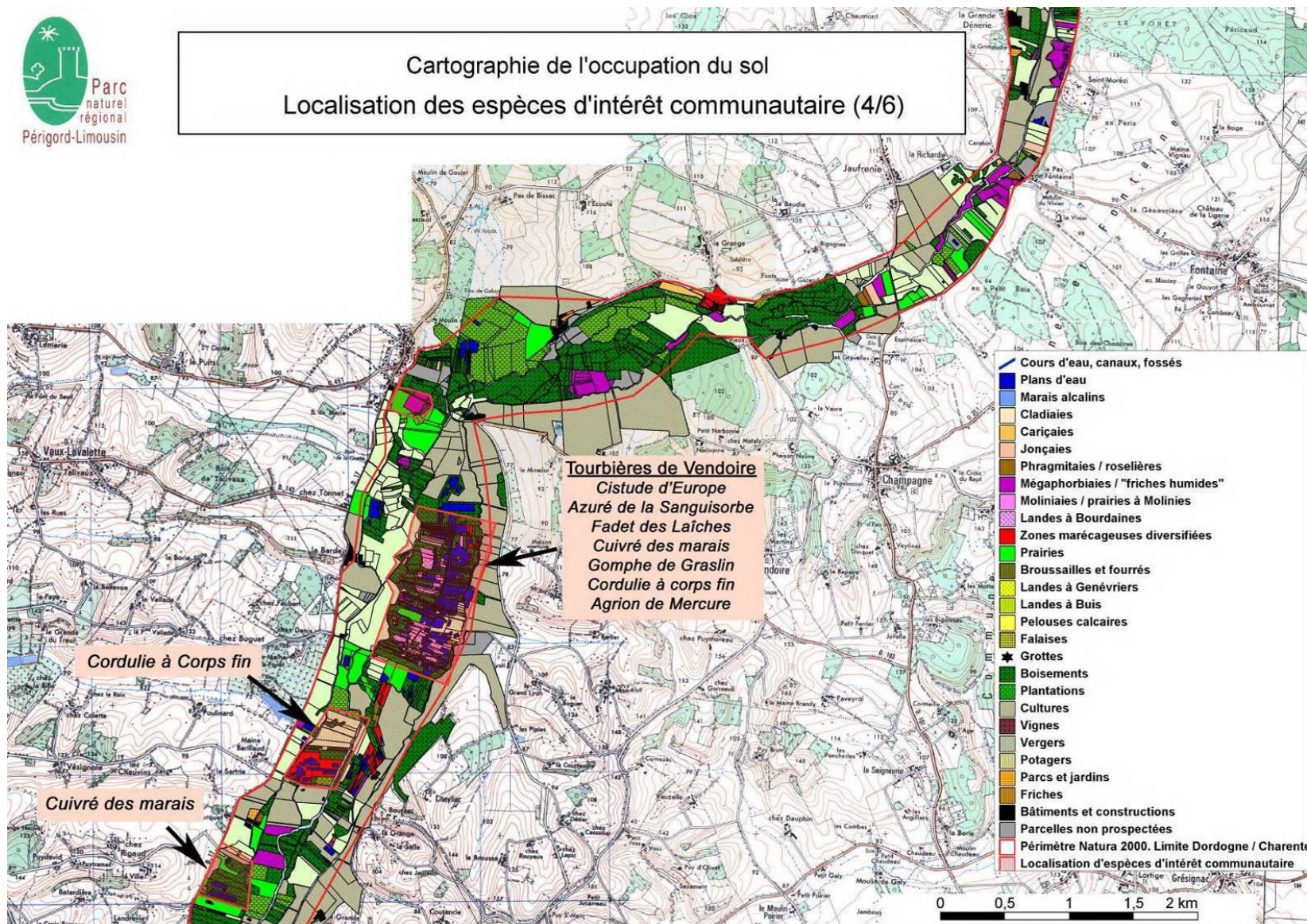
Le DocOb a été validé par le Comité de Pilotage le 31/03/2005.

Description et intérêt du site

Le site qui comprend l'ensemble du cours de la Lizonne se prolonge vers l'amont et vers l'aval dans le département de la Dordogne (région Aquitaine), jusqu'à sa confluence avec la Dronne (bassin de la Garonne). Il s'agit d'une petite rivière de plaine, à eaux de bonne qualité, dont le lit majeur présente un échantillon typique des milieux caractéristiques des petites vallées alluviales centre-atlantiques : prairies hygrophiles, cours d'eau se divisant en de nombreux bras morts ou vifs isolant des îles boisées, ripisylve à aulne et frêne, cultures et, localement (sud de Gurat), tourbières et marais alcalins parsemés de nombreux étangs résultant d'une ancienne extraction locale de la tourbe. Beaucoup de ces habitats, ainsi que plusieurs espèces animales et végétales qui y ont trouvé refuge, sont considérés comme gravement menacés aujourd'hui dans toute l'Europe de l'Ouest et confèrent au site une importance communautaire : mammifères tels que le Vison d'Europe, oiseaux (divers rapaces), amphibiens, insectes etc...Le site est par ailleurs déjà inventorié au titre des Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF).

Au droit du territoire d'Horte et Lavalette, hormis les terres cultivées, l'ensemble de la vallée est constitué d'habitats d'espèces en particulier pour le Vison d'Europe. Il existe des surfaces de boisements alluviaux et de prairies hygrophiles importantes offrant un potentiel certain pour des espèces comme le Cuivré des marais et le Fadet des laiches. Les principales tourbières sont situées hors du territoire, mais quelques anciennes zones d'extractions autour du lieu-dit « La Virade », commune d'Edon méritent une attention toute particulière.

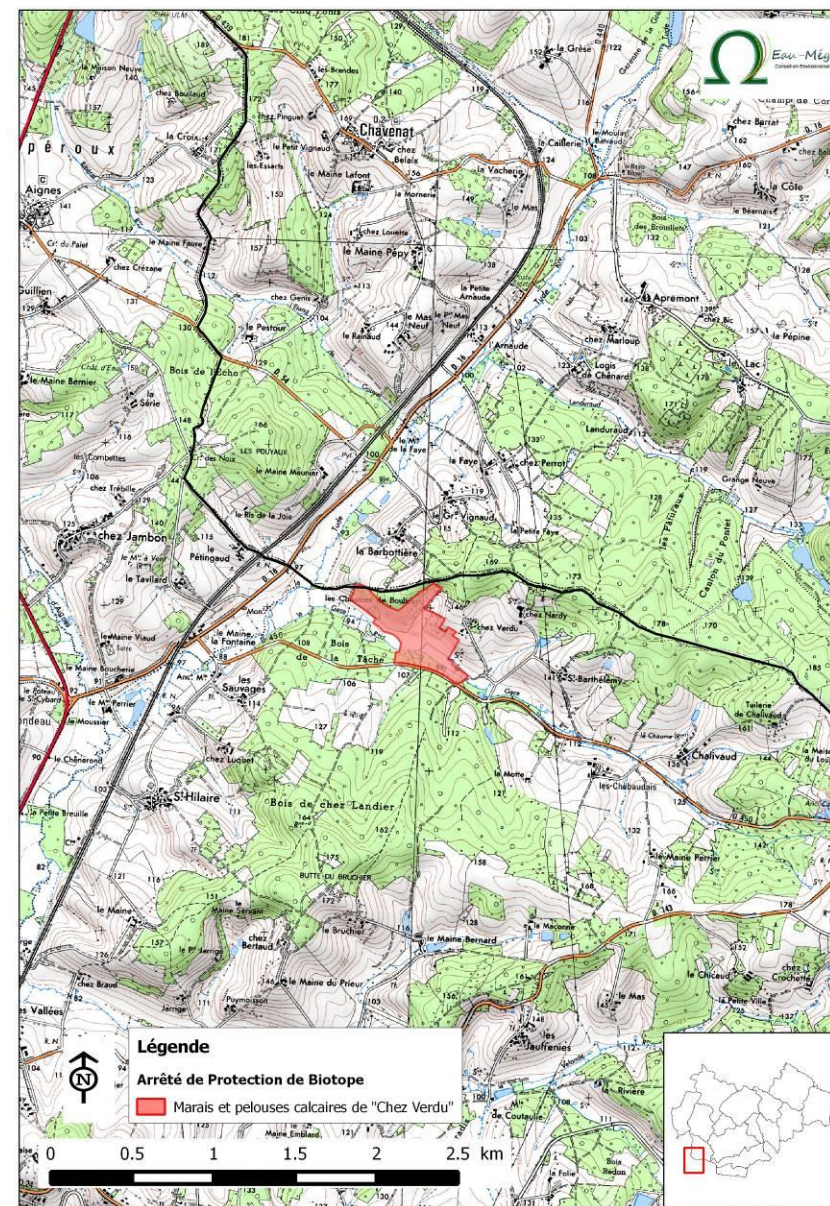




Carte 11 : Extrait du DocOb de la Vallée de Nizonne - Habitats et espèces d'intérêt communautaire

22. ARRETE DE PROTECTION DE BIOTOPE : APB MARAIS ET PELOUSES CALCAIRES DE « CHEZ VERDU »

Ce site vient effleurer le territoire communal mais sans l'intersecter. Ce site est exceptionnel en Charente par son originalité, sa valeur floristique et esthétique. Deux pelouses calcaires et des prairies hygrophiles s'y côtoient. Ainsi, il y est notamment recensé 28 espèces d'orchidées dont 4 protégées au niveau régional. L'Arrêté préfectoral du 12 novembre 1998 a été pris en vue de préserver les populations animales et végétales protégées présentes sur ce biotope. Toute pratique susceptible d'avoir un impact sur le biotope, la flore ou la faune y est interdite. La seule pratique agricole autorisée est le pâturage extensif. Le boisement ou déboisement est interdit. Seule la circulation à pieds est permise, à condition de ne pas s'écarter des chemins.



H. LA TRAME VERTE ET BLEUE

1. GENERALITES

Les Trames vertes et bleues sont une mesure phare du Grenelle de l'Environnement visant à enrayer le déclin de la biodiversité par la préservation et la restauration des continuités écologiques ou corridors écologiques.

Les Trames vertes et bleues constituent un outil d'aménagement du territoire dont l'objectif est de (re)constituer un réseau écologique cohérent, à l'échelle du territoire national, pour permettre aux espèces animales et végétales, de circuler, de s'alimenter, de se reproduire, de se reposer, etc., en d'autres termes, d'assurer leur survie, et permettre aux écosystèmes de continuer à rendre à l'homme leurs services.

Les continuités écologiques correspondent à l'ensemble des zones vitales (réservoirs de biodiversité) et des éléments qui permettent à une population d'espèces de circuler et d'accéder aux zones vitales (corridors écologiques). **Les Trames vertes et bleues sont ainsi composées des réservoirs de biodiversité et des corridors qui les relient.**

Le terme « corridor écologique » ou « corridor biologique » désigne un ou des milieux reliant fonctionnellement entre eux différents habitats vitaux pour une espèce ou un groupe d'espèces (habitats, sites de reproduction, de nourrissage, de repos, de migration, etc.).

Ces structures écopaysagères permettent de connecter ou reconnecter entre elles plusieurs sous-populations (patches). Elles permettent la migration d'individus et la circulation de gènes (animaux, végétaux ou fongiques) d'une sous-population à l'autre.

La restauration d'un réseau de corridors biologiques (maillage ou trame écologique) est une des deux grandes stratégies de gestion restauratrice ou conservatoire pour les nombreuses espèces menacées par la fragmentation de leur habitat. L'autre, complémentaire, étant la protection ou la restauration d'habitats.

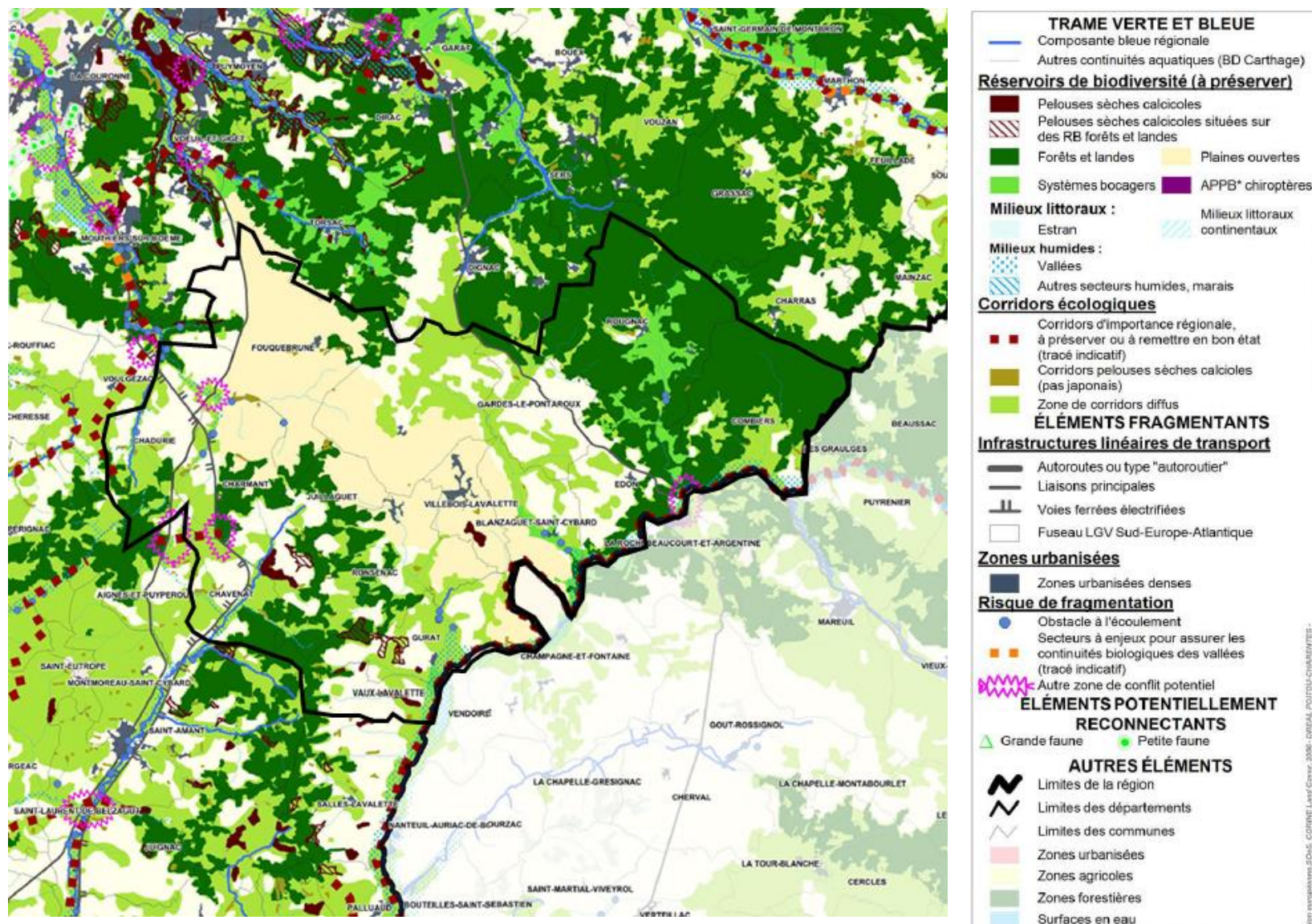
Les corridors écologiques les plus évidents sont souvent les vallées et les boisements. Toutefois, la notion de corridor est à considérer **en fonction des espèces en présence et de leurs habitats.**

La loi n°2009-967 du 3 août 2009 de mise en œuvre du Grenelle de l'Environnement dite « Loi Grenelle I » instaure dans le droit français la création de la Trame verte et bleue, impliquant l'État, les collectivités territoriales et les parties concernées sur une base contractuelle. La loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement, dite « Loi Grenelle II », propose et précise ce projet parmi un ensemble de mesures destinées à préserver la diversité du vivant. Elle prévoit notamment l'élaboration d'orientations nationales pour la préservation et la remise en bon état des continuités écologiques, ces dernières devant être prises en compte par les schémas régionaux de cohérence écologique co-élaborés par les régions et l'État. Les documents de planification et projets relevant du niveau national, notamment les grandes infrastructures linéaires de l'État et de ses établissements publics, devront être compatibles avec ces orientations. Les documents de planification et projets des collectivités territoriales et de l'État devront prendre en compte les schémas régionaux.

Le Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE) Poitou-Charentes a été arrêté le 7 novembre 2014. Le SRCE est un document de cadrage pour les différents projets et documents de planification locaux (SCoT, PLU). Le législateur a prévu le plus faible niveau d'opposabilité pour ce schéma, à savoir la « **prise en compte** ».

Le SRCE étant un outil d'aménagement du territoire à l'échelle régionale, construit au 1/100000ème, de nombreux éléments utiles à l'échelle locale n'y sont pas détaillés. Le rôle des collectivités locales est donc de prendre en compte les différents éléments du SRCE tout en ayant la possibilité d'en décliner le contenu à leur propre échelle de territoire, en réalisant si nécessaire des études complémentaires s'appuyant sur les données locales.

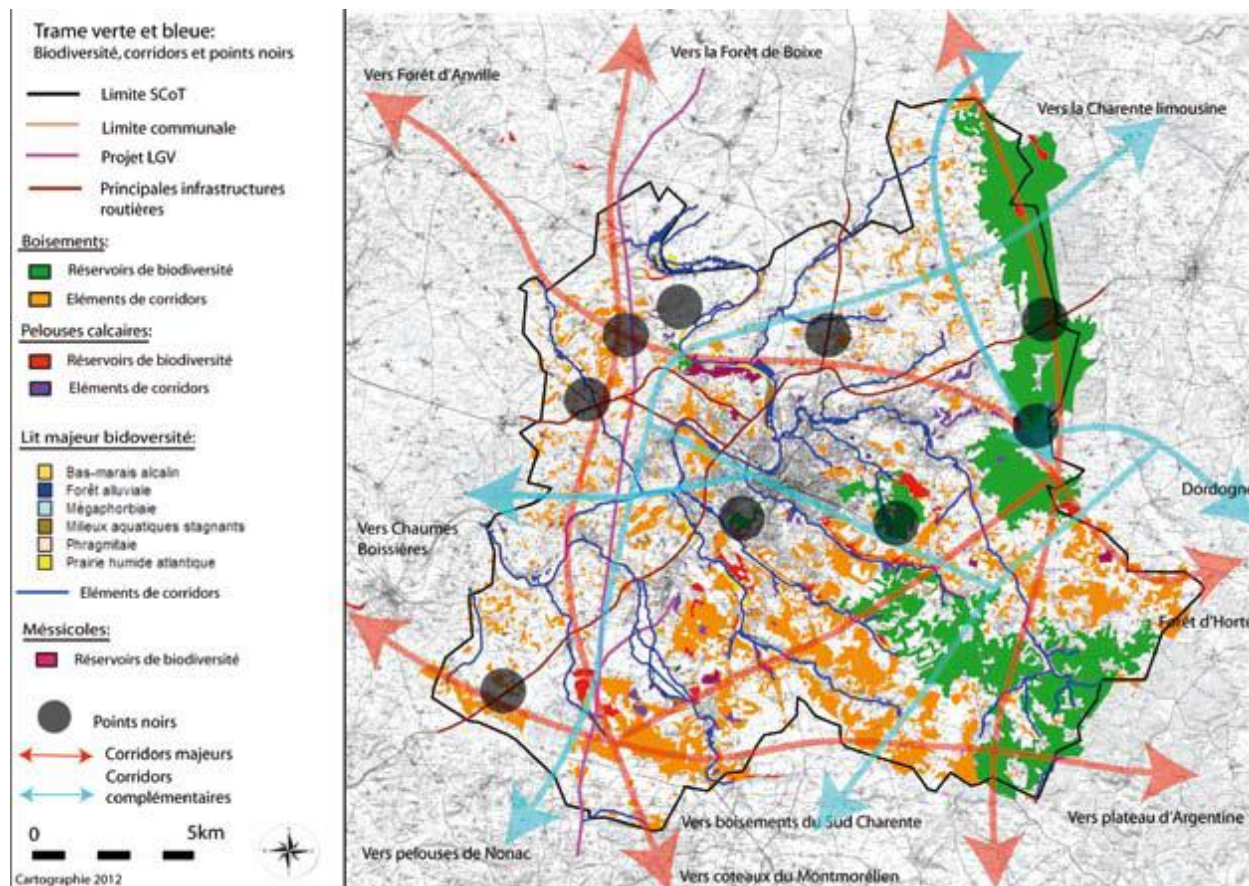
La carte suivante issue du SRCE Poitou-Charentes identifie les différents réservoirs de biodiversité concernant le territoire d'Horte et Lavalette.



Carte 12: Carte de la Trame verte et bleue en Poitou-Charentes - Source SRCE

2. LA TRAME VERTE ET BLEUE DU SCOT DE L'ANGOUMOIS

Dans le cadre de l'élaboration du SCOT, le Syndicat Mixte de l'Angoumois a fait réaliser un travail spécifique relatif à la trame verte et bleue. Le territoire d'Horte et Lavalette se situe au-delà des limites de cette étude. Toutefois, les deux territoires se jouxtent et les composantes des trames verte et bleue doivent garder une certaine concordance. Ainsi, la méthodologie et les compartiments retenus pour la définition de la trame verte et bleue au sein du territoire s'inspirent de ce travail, et une cohérence dans les continuités a été logiquement recherchée.



3. METHODE D'ELABORATION ET DE DETERMINATION DES CORRIDORS ECOLOGIQUES

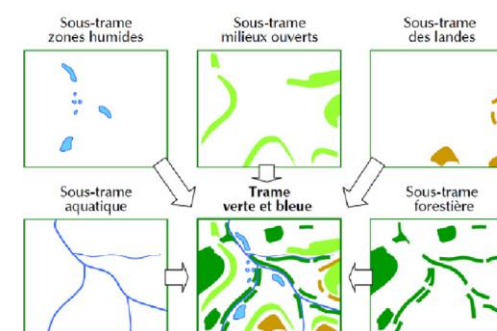
La première étape consiste à identifier les zonages écologiques déterminés par les services de la DREAL auxquels s'ajoutent les secteurs particuliers et ayant un intérêt écologique précédemment identifié sur le territoire d'étude (réservoirs de biodiversité).

L'analyse des habitats et des espèces en présence permet d'envisager le fonctionnement des écosystèmes, leurs interactions et les échanges entre zones homogènes.

La superposition cartographique des zonages naturels, de l'occupation des sols, et des structures paysagères (haies, cours d'eau, boisements) identifiés sur le terrain permet de visualiser les distances entre zones homogènes (prairies, culture, réseau hydrographique...). S'ajoutent les structures pouvant constituer un obstacle ou une contrainte (route, urbanisation...). Ainsi sont déterminées les connexions les plus favorables et les plus courtes entre zones homogènes.

Ces connexions sont ensuite confirmées ou démenties en fonctions des espèces potentiellement présentes (bibliographie, terrain) et de leurs affinités pour les habitats et structures paysagères identifiées.

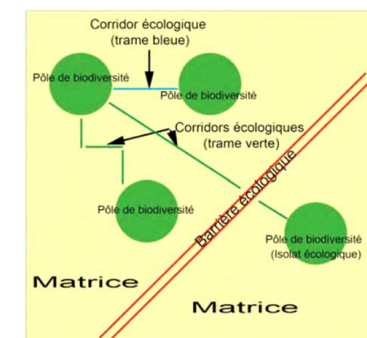
Lorsque cela est envisageable, les connexions sont vérifiées par des investigations de terrain visant à confirmer l'état des habitats et des structures paysagères et à rechercher des indices de présences des espèces (traces, coulées...).

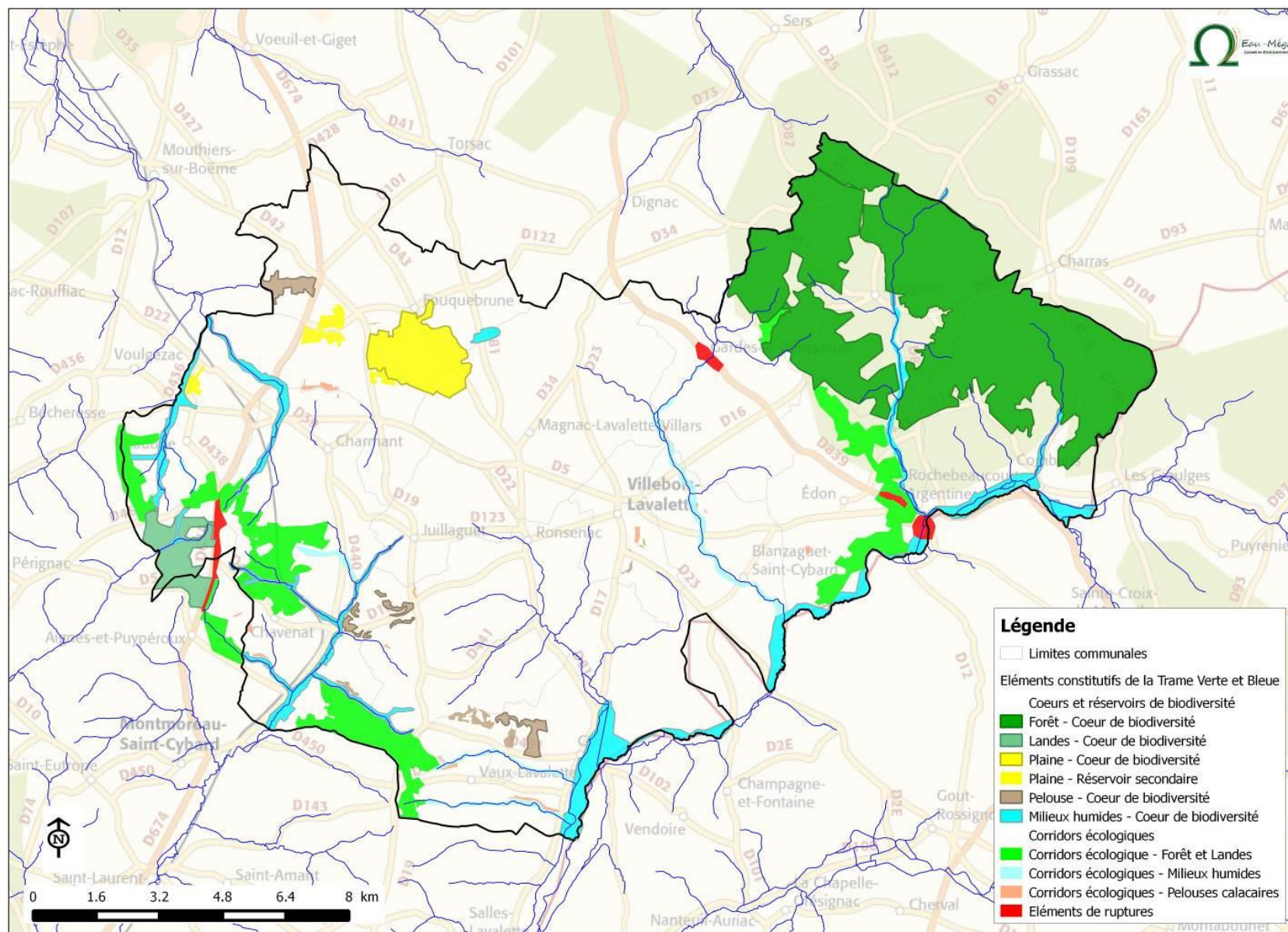


4. IDENTIFICATION DES CORRIDORS ECOLOGIQUES

Les éléments constitutifs de la trame verte et bleue ont été décomposés selon différents compartiments biologiques (boisements, pelouses calcicoles, milieux aquatiques et humides) qui correspondent aux besoins des espèces et habitats dits de cohérence nationale. Nous y avons ajouté le compartiment « Plaine » afin de prendre en considération les oiseaux de plaine pour lesquels il existe un enjeu sur le territoire, et les « landes » qui constituent des habitats peu fréquents mais caractéristiques et spécifiques à certaines espèces. Au sein de ces compartiments ont été distingués des « réservoirs de biodiversité » dont la richesse biologique ou le caractère patrimonial est important, et des « corridors écologiques » correspondant à des habitats favorables faisant le lien entre les réservoirs. Les principaux cœurs de biodiversité identifiés correspondent aux zones d'inventaires et de protection du milieu naturel identifiées au sein du territoire auxquels ont été ajoutés certains habitats communautaires repérés lors des prospections de terrain. Les habitats naturels humides prenant place au sein du champ d'expansion des crues ont un rôle prépondérant, comme réservoir de par leur richesse et comme corridor en tant que liaison continue favorable à de nombreuses espèces. La situation du territoire en tête de 2 bassins versants (Dordogne et Charente) lui confère un rôle fondamental pour le maintien des échanges entre les populations animales qui exploitent le réseau hydrographique et les milieux humides (odonates, vison, amphibiens...). C'est la raison pour laquelle les milieux favorables présents au niveau de la ligne de séparation des eaux ont été identifiés comme éléments de corridors. En revanche, dans une volonté de hiérarchisation des enjeux, les boisements calciphiles, relativement communs dans la région et ne constituant pas un lien écologique n'ont pas fait l'objet d'une identification en tant que trame verte. À l'inverse, les boisements calcifuges situés au Nord-Est du territoire sont identifiés comme réservoirs de biodiversité du fait de leur caractère peu répandu, de leur taille permettant d'accueillir des populations d'ongulés et de leur rôle de corridor fonctionnel pour ces populations.

Plusieurs pelouses calcaires du territoire présentent une diversité exceptionnelle et de nombreuses espèces rares et/ou protégées. Accompagnées d'autres pelouses plus modestes, elles forment un corridor dit « en pas japonais » entre les pelouses des vallées péri-angoumoises et les pelouses calcaires périgourdines (plateau d'Argentine notamment). Quelques infrastructures, accompagnées d'un développement linéaire de l'urbanisation le long de ces voies, constituent des éléments de ruptures aux continuités écologiques (D 674 au niveau de Bois-Rond ; la RD 939 et la Zone des Justices ; le bourg de la Rochebeaucourt).





Carte 13 : Identification des éléments constitutifs de la trame verte et bleue à l'échelle du territoire d'Horte et Lavalette

LES POINTS À RETENIR		
	Atouts	Faiblesses
Milieus forestiers / landes	- Richesse et diversité des milieux forestiers du territoire - Valeur patrimoniale de plusieurs habitats - Des ourlets (lisières) parfois plus intéressants que le cœur de boisement	- La gestion sylvicole et l'enrésinement ont tendance à amoindrir la valeur des habitats originels - Les landes ne peuvent se maintenir sans une gestion appropriée
Espaces ouverts / plaine et pelouses calcaires	- Espace de plaine ouverte avec quelques parcelles encore favorables à des espèces patrimoniales (Oedichnème, Outarde...) - Mosaïque de pelouses calcaires en continuité des pelouses péri-angoumoises	- Le maintien des pelouses passe par un mode de gestion approprié - L'attrait des cultures pour les oiseaux de plaine est très dépendant de l'assolement et des pratiques agricoles
Milieus humides / Vallées	- Grande richesse patrimoniale des vallées - De vastes secteurs encore préservés - Fonds de vallons humides et plans d'eau accueillant de nombreuses espèces patrimoniales (flore, amphibiens...) - Positionnement stratégique du territoire pour les liens écologiques entre sous-bassins	- Prairies hygrophiles et boisements alluviaux menacés par la mise en culture ou les peupleraies
Corridors écologiques	- Liaisons fondamentales pour les échanges entre sous-bassins - Pas d'infrastructures infranchissables sur le territoire (absence de 2 X 2 voies ou de ligne grande vitesse) - Plaine agricole présentant de nombreuses composantes paysagères favorisant les liens entre les réservoirs de biodiversité	- Quelques zones de conflits potentiels (surmortalité liée aux infrastructures)
Enjeux		
- Préserver de toute rupture écologique les lignes de crête entre sous-bassins versants - Eviter le mitage des zones de réservoir de biodiversité (phénomène actuellement négligeable) - S'interroger sur les espaces n'ayant plus de valorisation économique et dont la richesse écologique repose sur des modes de gestion adaptée		

I. LA RESSOURCE EN EAU

1. SOURCE D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE

Le territoire intercommunal est alimenté en eau potable par 3 syndicats.

Les modalités de distribution sont définies par unité de distribution (UDI), une unité de distribution étant une zone géographique desservie par une qualité d'eau sensiblement identique tout au long de l'année.

UDI Edon : Mélange d'eau du captage de la Davidie (commune de Gardes le Pontaroux) et de la source du Pinier (commune de Rougnac). Ces sources bénéficient de périmètre de protection. Les eaux issues du captage de la Davidie subissent un traitement des pesticides par charbon actif et une désinfection au chlore. Celles de la source du Pinier, une simple désinfection au chlore. Le suivi réalisé par l'Agence Régionale de Santé indique que l'eau distribuée présente ponctuellement des dépassements des limites de qualité pour les paramètres des nitrates.

UDI de Rougnac : eau de la source du Pinier sur la commune de Rougnac. Cette source bénéficie de périmètres de protection réglementaires. Elle subit une simple désinfection au chlore. Le suivi réalisé par l'Agence Régionale de Santé indique que l'eau distribuée est en tout temps conforme à la réglementation.

UDI de Ronsenac : eau de la source de Fontlongue sur la commune de Ronsenac. Cette source bénéficie de périmètres de protection. Les eaux subissent un traitement des pesticides par charbon actif et une désinfection au chlore. Le suivi réalisé par l'Agence Régionale de Santé indique que l'eau distribuée présente ponctuellement des dépassements des limites de qualité pour les paramètres des nitrates et des pesticides.

UDI de Gurat : l'eau provient de la source du Trou de Gabard sur la commune de Gurat. Cette source bénéficie de périmètres de protection de captage réglementaires. Elle subit une simple désinfection au chlore. Le suivi réalisé par l'Agence Régionale de Santé indique que l'eau distribuée est en tout temps conforme à la réglementation.

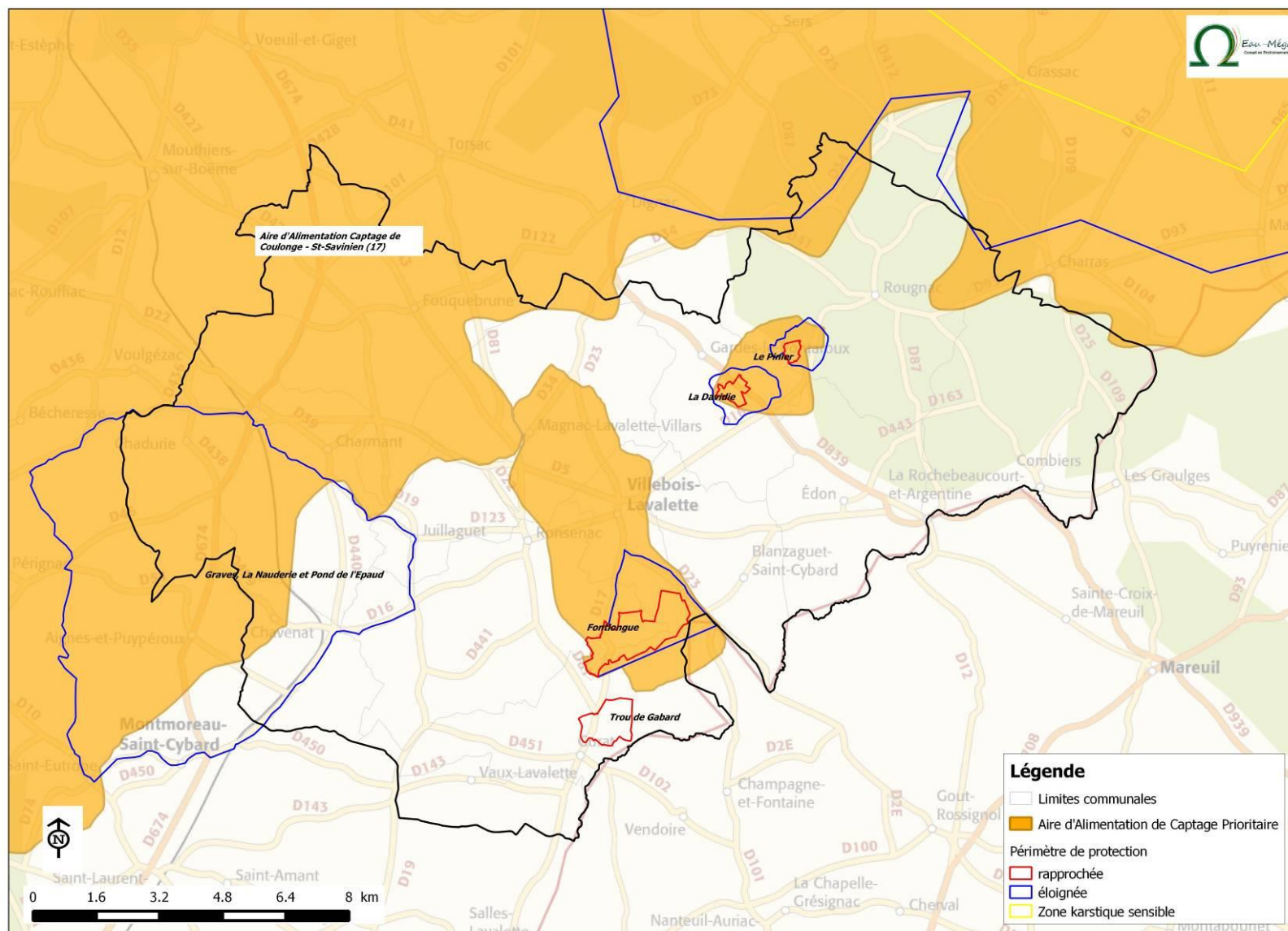
UDI de Salles-Lavalette : l'eau provient de la source du Mainot, située sur la commune de Salles-Lavalette. Cette source bénéficie de périmètres de protection de captage réglementaire. Elle subit une simple désinfection au chlore. Le suivi réalisé par l'Agence Régionale de Santé indique que l'eau distribuée est en tout temps conforme à la réglementation.

Commune	Syndicat d'alimentation en eau potable	Unité de distribution
Blanzaguet	SAEP Edon-Ronsenac	Edon
Chadurie	SAEP des Collines du Montmorélien	Gurat
Charmant	SAEP Edon-Ronsenac	Ronsenac
Chavenat	SAEP Edon-Ronsenac	Ronsenac et Gurat
Combiers	SAEP Edon-Ronsenac	Rougnac
Edon	SAEP Edon-Ronsenac	Edon
Fouquebrune	SAEP Edon-Ronsenac	Ronsenac
Gardes-le-Pontaroux	SAEP Edon-Ronsenac	Edon
Gurat	SAEP Salles Lavalette	Salles Lavalette
Juillaquet	SAEP Edon-Ronsenac	Ronsenac
Magnac-Lavalette-Villars	SAEP Edon-Ronsenac	Ronsenac
Ronsenac	SAEP Edon-Ronsenac	Ronsenac et Gurat
Vaux-Lavalette	SAEP Salles Lavalette	Salles Lavalette
Villebois-Lavalette	SAEP Edon-Ronsenac	Edon

2. PERIMETRE DE PROTECTION AEP

Le territoire est concerné par plusieurs périmètres de protection de captage d'alimentation en eau potable. L'emprise de ces périmètres et les prescriptions qui s'y appliquent sont présentées ci-dessous. Les documents d'urbanisme doivent éviter toute activité polluante près des captages d'eau potable et accompagner le développement urbain de ressources en eau suffisantes et d'une maîtrise des coûts.

Lors de l'élaboration d'un plan local d'urbanisme (PLU), le périmètre de protection immédiat du captage d'eau potable peut être classé en emplacement réservé pour en préparer l'acquisition, et en zone naturelle pour le protéger de toute urbanisation. Les terrains du périmètre de protection rapprochée peuvent être classés en zone naturelle ou agricole. Le PLUi précise alors que l'eau doit être préservée en priorité et interdit les activités polluantes exclues par la déclaration d'utilité publique.



Carte 14 : Carte des périmètres de protection de captage AEP et des aires d'alimentation des captages prioritaires – Source ARS Poitou-Charentes

Captages prioritaires et programme « Re-sources »

Les captages de Le Pinier, La Davidie, Fontlonge et Coulonge intègrent le programme Re-source qui vise à réduire les pollutions diffuses au sein des aires d'alimentation de captages prioritaires (dits Grenelle). Le programme Re-Sources est une démarche partenariale et volontaire de reconquête de la qualité de la ressource en eau destinée à l'alimentation en eau potable. L'objectif est de changer significativement les pratiques à l'origine des pollutions pour ainsi retrouver une eau naturellement de qualité.

> Le Pinier sur la commune de Rougnac

Les trois périmètres de protection sont définis ainsi :

Périmètre immédiat : il est constitué par la parcelle n° 278 de la section F du plan cadastral de la commune de ROUGNAC, au lieu-dit « La Fontaine du Pinier ». À l'intérieur du périmètre de protection immédiate **toute activité humaine est interdite**.

Périmètre rapproché : sa superficie est de 32 ha. Il concerne la partie haute du vallon du Pinier, et inclut la totalité du lieu-dit « Fontaine du Pinier » et partiellement les lieux-dits « Bois du Moulin », « Grand Communal », « Fontaine de la Bourgne », « Les Rivaux », « Nonzac », et « Le Pinier ».

À l'intérieur du périmètre de protection rapprochée sont interdites les activités suivantes :

- le forage des puits, l'exploitation de carrières à ciel ouvert, l'ouverture et le remblaiement d'excavations à ciel ouvert ;
- le dépôt d'ordures ménagères, d'immondices, de détritiques et de produits radioactifs et de tous produits et matière susceptibles d'altérer la qualité des eaux ;
- l'installation de canalisations, réservoirs ou dépôts d'hydrocarbures liquides ou gazeux, de produits chimiques et d'eaux usées de toute nature ;
- l'établissement de toutes constructions superficielles ou souterraines. Toutefois, certaines d'entre elles, notamment superficielles, pourront éventuellement être admises, après avis géologique, en fonction de leur nature ou de leur utilisation ;
- l'implantation de cimetière.

Périmètre éloigné : il s'étend sur 107 ha et est entièrement situé sur la section F du plan cadastral de la commune de ROUGNAC.

Il englobe quelques bâtiments du hameau du « Pinier », les lieux-dits « Bois du Juge », « Clos du Relais », « Le Grand Onzac », « Bois Bourreau » et « l'Agneau », ainsi qu'une partie des lieux-dits « Bois du Moulin », « Grand Communal », « Fontaine de la Bourgne », « Les Rivaux », « Nonzac » et « Le Pinier ».

À l'intérieur du périmètre de protection éloignée sont interdites ou soumises à avis géologique toutes opérations visant à percer la couverture tertiaire du terrain pour rejet de déchets ou de substances organiques ou chimiques.

De même, sont prohibés les forages d'eau en raison de l'influence certaine qu'ils peuvent avoir sur le captage de la source du « Pinier ».

La Davidie sur la commune de La Gardes-Pontaroux

Les 3 périmètres de protection sont définis ainsi :

Périmètre immédiat : sa surface est de 0,08 ha, il est constitué par la parcelle n° 40 de la section ZI du plan cadastral de la commune de GARDES-LE-PONTAROUX au lieu-dit « Les Chaumes ». À l'intérieur du périmètre de protection immédiate acquis et clôturé par le syndicat, toute activité humaine est interdite, autre que celles strictement nécessaires à l'exploitation et à l'entretien du point d'eau.

Périmètre rapproché : la superficie des parcelles concernées est de 36 ha. Il inclut le village de La Davidie.

À l'intérieur du périmètre de protection rapprochée, sont interdites, réglementées ou autorisées, conformément au tableau ci-dessous, les activités suivantes :

Tableau 2 : Tableau de synthèse des prescriptions applicables aux périmètres de protection du captage de La Davidie

Nature des activités polluantes		Périmètre de protection rapprochée				Périmètre de protection éloignée			
		Autorisé	Réglementé	Interdit		Autorisé	Réglementé	Interdit	
D pl : Danger potentiel	D pt : Danger permanent			Dpt	Dpt			Dpl	Dpt
I AGRICULTURE									
1 Pacage des animaux		X				X			
2 Etablissement d'étables et de stabulations libres					X		X		
3 Installations d'abreuvoirs et d'abris destinés au bétail			X			X			
4 Stockage de matières fermentescibles destinées à l'alimentation du bétail					X		X		
5 Stockage de fumier, lisier, engrais organiques ou chimiques et de tous produits ou substances destinés à la fertilisation des sols et la lutte contre les ennemis des cultures					X		X		
6 Epandage de fumier, d'engrais organiques ou chimiques destinés à la fertilisation des sols			X			X			
6b Epandage de lisier					X		X		
7. Epandage de tous produits ou substances destinés à la lutte contre les ennemis des cultures			X			X			
II ENVIRONNEMENT									
8 Ouverture et exploitation de carrières				X			X		
9 Ouverture d'excavations autres que les carrières			X				X		
10 Remblaiement des excavations ou carrières existantes			X				X		
11 Déboisement					X		X		
12 Création d'étangs					X		X		
13 Gouffres									
III CONSTRUCTIONS									
14 Etablissement de toutes constructions superficielles ou souterraines			X			X			
15 Constructions existantes			X			X			
16 Construction ou modification de voies de communication ainsi que leurs conditions d'utilisation			X			X			
IV DECHETS INDUSTRIELS ET DOMESTIQUES									
17 Installation de dépôts d'ordures ménagères, d'immondices, de détritux, de produits radio-actifs et de tous produits et matières susceptibles d'altérer la qualité des eaux					X		X		
18 Implantation de canalisations d'hydrocarbures liquides et de tous produits liquides ou gazeux susceptibles de porter atteinte directement ou indirectement à la qualité des eaux				X			X		
19 Implantation d'ouvrages de transport des eaux usées d'origine domestique ou industrielle			X				X		
20 Installations de stockage d'hydrocarbures liquides ou gazeux, de produits chimiques et d'eaux usées de toute nature				X					
21 Epandage ou infiltration d'eaux usées d'origine domestique ou industrielle et de produits de fosses d'aisance			X				X		
22 Puits filtrants					X				X
V DIVERS									
23 Forage des puits				X			X		
24 Camping (même sauvage) et stationnement des caravanes					X		X		
25 Implantation de cimetière					X				

* Pour la réglementation et les interdictions de chaque activité se référer à l'arrêté préfectoral joint aux annexes sanitaires.

Périmètre éloigné

Il s'étend sur 150 ha environ et correspond approximativement au bassin hydrographique de surface.

> Fontlonge sur la commune de Ronsenac

Les trois périmètres de protection sont définis ainsi :

Périmètre immédiat

Sa surface est de 0,25 ha. Il contient la parcelle n°1, de la section B du plan cadastral, située sur la commune de RONSENAC, au lieudit «Bois de la Voute». Y sont interdits tous dépôts, installations ou activités autres que ceux strictement nécessaires à l'exploitation et à l'entretien du point d'eau.

Périmètre rapproché

Sa superficie est de 262 ha. Ce périmètre s'étend de 500 mètres à l'ouest du chemin départemental n°17, à 200 mètres à l'ouest du chemin départemental n°23 et se situe à mi-chemin des bourgs de VILLEBOIS-LAVALETTE et GURAT. Il englobe les lieux dits suivants :

- a) commune de RONSENAC : Bois de la Voute, la Mailleberchie, Chez Vignaire, les Peyrichoux, La Voute, le Maine aux Angers, Chez Bignon, Aux Montées.
- b) commune de BLANZAGUET-ST CYBARD : Les Jarisses et le Plantier.
- c) commune de GURAT : Bois des Rois, Les Clauds, Les Grands Clauds, Lamboury, Les Vignes de Lamboury.
- d) commune de VILLEBOIS-LAVALETTE : La Mailleberchie, Grande Pièce de Fontignoux.

Périmètre éloigné

S'étendant sur une superficie d'environ 610ha, il est délimité par les CD n°17 et 23 et par une ligne allant du carrefour des CD n°23 et 101 à la pointe sud-ouest du périmètre rapproché.

À l'intérieur des périmètres de protection rapprochée et éloignée sont interdites, réglementées ou autorisées, conformément au tableau ci-dessous, les activités suivantes :

Tableau 3 : Tableau de synthèse des prescriptions applicables aux périmètres de protection du captage de Fontlonge

Nature des activités polluantes	Périmètre de protection rapprochée				Périmètre de protection éloignée			
	Autorisé	Réglementé	Interdit		Autorisé	Réglementé	Interdit	
			Dpl	Dpt			Dpl	Dpt
D pl : Danger potentiel D pt : Danger permanent								
I AGRICULTURE								
1 Pacage des animaux	X	X			X			
2 Etablissement d'étables et de stabulations libres		X		X		X		
3 Installations d'abreuvoirs et d'abris destinés au bétail		X			X			
4 Stockage de matières fermentescibles destinées à l'alimentation du bétail		X			X			
5 Stockage de fumier, lisier, engrais organiques ou chimiques et de tous produits ou substances destinés à la fertilisation des sols et la lutte contre les ennemis des cultures		X				X		
6 Epandage de fumier, d'engrais organiques ou chimiques destinés à la fertilisation des sols	X	(X)			X			
6b Epandage de lisier			X					
Epandage de tous produits ou substances destinés à la lutte contre les ennemis des cultures		X				X		
II ENVIRONNEMENT								
8 Ouverture et exploitation de carrières				X				X
9 Ouverture d'excavations autres que les carrières		X				X		
10 Remblaiement des excavations ou carrières existantes		X				X		

11 Déboisement		X	X		X		
12 Création d'étangs				X		X	
13 Gouffres							
III CONSTRUCTIONS							
14 Etablissement de toutes constructions superficielles ou souterraines		X				X	
15 Constructions existantes		X				X	
16 Construction ou modification de voies de communication ainsi que leurs conditions d'utilisation		X			X		
IV DECHETS INDUSTRIELS ET DOMESTIQUES							
17 Installation de dépôts d'ordures ménagères, d'immondices, de détritus, de produits radio-actifs et de tous produits et matières susceptibles d'altérer la qualité des eaux				X			X
18 Implantation de canalisations d'hydrocarbures liquides et de tous produits liquides ou gazeux susceptibles de porter atteinte directement ou indirectement à la qualité des eaux		X	X			X	
19 Implantation d'ouvrages de transport des eaux usées d'origine domestique ou industrielle		X	X			X	
20 Installations de stockage d'hydrocarbures liquides ou gazeux, de produits chimiques et d'eaux usées de toute nature		X	X			X	
21 Epanchage ou infiltration d'eaux usées d'origine domestique ou industrielle et de produits de fosses d'aisance		X		X		X	
22 Puits filtrants				X		X	
V DIVERS							
23 Forage des puits				X		X	
24 Camping (même sauvage) et stationnement des caravanes				X		X	
25 Implantation de cimetière				X			X

* Pour la réglementation et les interdictions de chaque activité se référer à l'arrêté préfectoral joint aux annexes sanitaires.

> Trou de Gabart sur la commune de Gurat

Ce captage comporte 2 périmètres de protection.

Les deux périmètres sont définis ainsi :

Périmètre immédiat

Le périmètre doit être acquis en toute propriété et enclos par le syndicat. Il est constitué par un terrain d'une superficie de 2600 m². Y sont interdits tous dépôts, installations ou activités autres que ceux strictement nécessaires à l'exploitation et à l'entretien des points d'eau.

Périmètre rapproché

La superficie est d'environ 110 hectares. Il s'étend vers le Sud, jusqu'au Nord de GURAT, et inclut le Moulin de GURAT et les parcelles 268, 150 et 148. Vers l'Est, il suit le chemin rural n° 12 de Langely à Lamboury vers le Nord, il est limité par le chemin vicinal n° 2 du Pas de Bissac et Pas de Fontaine, puis par la route départementale 17 et par un ruisseau temporaire. Vers l'Ouest enfin, il s'étend jusqu'au chemin rural n° 1 de l'Hermite à GURAT.

Il inclut les habitations situées au Nord de GURAT, le Moulin de GURAT et les hameaux de la Petite Côte et du Pas de Bissac. Il faudra s'assurer du bon fonctionnement de l'assainissement de toutes ces habitations ainsi que de la conformité d'éventuelles installations classées. Le drainage des près situé dans la vallée, aux alentours du captage doit être également réalisé.

Sont interdites, réglementées ou autorisées, les activités suivantes :

1 - Dans ce périmètre sont interdits :

- l'installation de dépôts d'ordures ménagères, d'immondices, de détritiques, de produits radioactifs et de tous les produits et matières susceptibles d'altérer la qualité des eaux ;
- l'implantation d'ouvrages de transport des eaux usées d'origine domestique ou industrielle, qu'elles soient brutes ou épurées ;
- l'implantation de canalisations d'hydrocarbures liquides ou de tous autres produits liquides ou gazeux susceptibles de porter atteinte directement ou indirectement à la qualité des eaux ;
- les installations de stockage d'hydrocarbures liquides ou gazeux, de produits chimiques et d'eaux usées de toute nature ;
- le déboisement ;
- le camping (même sauvage) et le stationnement de caravanes ;
- la construction ou la modification des voies de communication ainsi que leurs conditions d'utilisation.

2 - Dans ce périmètre rapproché sont réglementées :

- Ne devront pas être réalisés à l'explosion :
 - l'ouverture et l'exploitation de carrières ou de gravières ;
 - l'ouverture d'excavations, autres que des carrières
 - le remblaiement des excavations ou des carrières existantes ;
- la création d'étangs ;
- l'établissement de toutes constructions superficielles ou souterraines, même provisoires autres que celles strictement nécessaires à l'exploitation et à l'entretien des points d'eau ;
- l'épandage ou l'infiltration de lisiers et d'eaux usées d'origine domestique ou industrielle ;
- le stockage de fumier, engrais organiques ou chimiques et de tous produits ou substances destinés à la fertilisation des sols ou à la lutte contre les ennemis des cultures ;
- le forage de puits : le forage d'un ouvrage de moins de 50 m de profondeur à plus de 100 m de la source captée est autorisé. Le forage d'un ouvrage de plus de 50 m de profondeur est interdit ;
- le stockage de matières fermentescibles destinées à l'alimentation du bétail stockage sur des argiles compactées, ou des fosses étanches pour les jus issus de la fermentation.
- l'épandage de fumier, engrais organiques ou chimiques destinés à la fertilisation des sols, devra respecter des doses maximales à ne pas dépasser (cf. arrêté)
- L'épandage de tous produits ou substances destinés à la lutte contre les ennemis des cultures (pesticides, herbicides ...) doit éviter les accumulations de pesticides sur le sol, ne pas être utilisé avec des doses excessives.
- L'établissement d'étables ou de stabulations libres ou l'installation d'abreuvoirs, d'abris destinés au bétail devra être soumis à l'acceptation du conseil d'hygiène

Grave, La Nauderie et Pont de l'Epaud (Chavenat)

Cette ressource se compose de 3 forages.

Chaque forage dispose d'un périmètre de protection immédiat correspondant à la parcelle d'implantation du forage. À l'intérieur de ces périmètres, toutes les activités autres que celles inhérentes à l'exploitation et à l'entretien des forages, à l'entretien des sols et à la production d'eau potable sont interdites.

Ils ne disposent pas de périmètre de protection rapprochée mais d'un périmètre de protection éloignée de 5 950 ha au sein duquel une vigilance particulière doit être maintenue quant à l'application de la réglementation générale.

Coulange-sur-Charente

Le territoire est également concerné par le périmètre de protection rapprochée du captage en rivière de « Coulange-sur-Charente » localisé à Saint Savinien et destiné à l'alimentation en eau de l'agglomération rochelaise.

La commune se situe dans le secteur général dont les limites correspondent au bassin hydrologique et à l'intérieur duquel les servitudes sont contraignantes, mais à un degré moindre que celles affectant le sous-secteur (Source : Arrêté préfectoral).

Sur cette zone sont interdits :

- le transport par voie fluviale de produits dangereux liquides ou solides,
- tout rejet de produits radioactifs,
- le lavage des voitures le long du cours de la Charente et de ses affluents sur 50 m de part et d'autre des rives,
- les rejets d'eau qui risquent de compromettre la salubrité publique, l'alimentation des hommes et des animaux, la satisfaction des besoins domestiques, les utilisations agricoles ou industrielles, la sauvegarde du milieu piscicole,
- l'épandage de purin dans une bande de 25 m de largeur de part et d'autre de la Charente et de ses affluents,
- au droit des alluvions récentes de la basse vallée de la Charente (aval de RUFFEC-16) et des vallées affluentes délimitées en rouges sur les cartes : le stockage d'hydrocarbures liquides, le stockage et l'épandage d'engrais humains et l'installation d'élevages industriels ou semi-industriels (porcins, ovins, etc.).

Et sont règlementés :

- la mise en place de nouveaux établissements classés de 1ère et 2ème catégories. Celle-ci ne pourra être autorisée que si les effluents éventuels ne sont pas susceptibles d'aggraver la qualité physico-chimique ou bactériologique de la Charente dans les conditions d'étiage les plus sévères,
- Les décharges contrôlées d'ordures ménagères (la décharge commune peut être admise après s'être assuré de la qualité du site tant en surface qu'en profondeur mais la création de décharges pluri-communales serait souhaitable pour les communes riveraines de la Charente et de ses affluents),
- La pose de pipe-line ou de conduites souterraines servant au transport de fluides autres que l'eau et le gaz naturel.

Résurgence de La Touvre

La définition des périmètres de protection de la résurgence de la Touvre est en cours de révision. Toutefois, l'extrémité Nord du territoire intercommunal est concernée par le périmètre de protection éloignée.

Au sein de ce périmètre, une vigilance particulière doit être maintenue quant à l'application de la réglementation générale.

J. IDENTIFICATION DES RISQUES MAJEURS

1. LES RISQUES NATURELS

Le Dossier Départemental des Risques Majeurs en date d'avril 2012 regroupe :

- > les informations détenues par les services de l'Etat en matière de risques naturels et technologiques dans le cadre du département (description des risques et cartographie),
- > la liste des communes soumises à un ou plusieurs de ces risques,
- > les mesures de prévention, de protection et d'information,
- > les consignes de sécurité à connaître en cas d'événement.

Ces informations sont répertoriées par commune. Ainsi, le tableau suivant vise à faire la synthèse des risques majeurs, par commune adhérente du territoire d'Horte et Lavalette.

Tableau 4 : Tableau récapitulatif des risques majeurs par commune – Source Prim.net

Commune	Feu de forêt	Inondation	Atlas	Mouvement de terrain	Zone de Sismicité	Transport de marchandises dangereuses	Arrêté de catastrophe naturelle
BLANZAGUET-SAINT-CYBARD		X	Le Voultron (Atlas hydrogéomorphologique) AZI La Lizonne	X	2	X Gaz	2
CHADURIE	X	X	Boême (Atlas géomorphologique)		2	X RD 674	5
CHARMANT					2	X RD 674	3
CHAVENAT			Atlas des zones inondables de la Tude	X	2	X	3
COMBIERS		X	AZI de la Nizonne	X	2		3
EDON		X	AZI de la Nizonne		2	X RD 1000	4
FOUQUEBRUNE		X			2	X RD 674	4
GARDES-LE-PONTAROUX		X	Le Voultron (Atlas hydrogéomorphologique)	X	2	X Gaz / RD 939	3
GURAT		X	AZI de La Lizonne		2	X Gaz	3
JUILLAGUET				X	2		3
MAGNAC-LAVALETTE-VILLARS		X		X	2	X	4
RONSENAC				X	2	X Gaz	3
ROUGNAC		X	Le Voultron (Atlas hydrogéomorphologique)		2	X Gaz	5
VAUX-LAVALETTE		X	AZI de La Lizonne	X	2	X Gaz	3
VILLEBOIS-LAVALETTE		X			2	X Gaz	4

> Le risque d'inondation

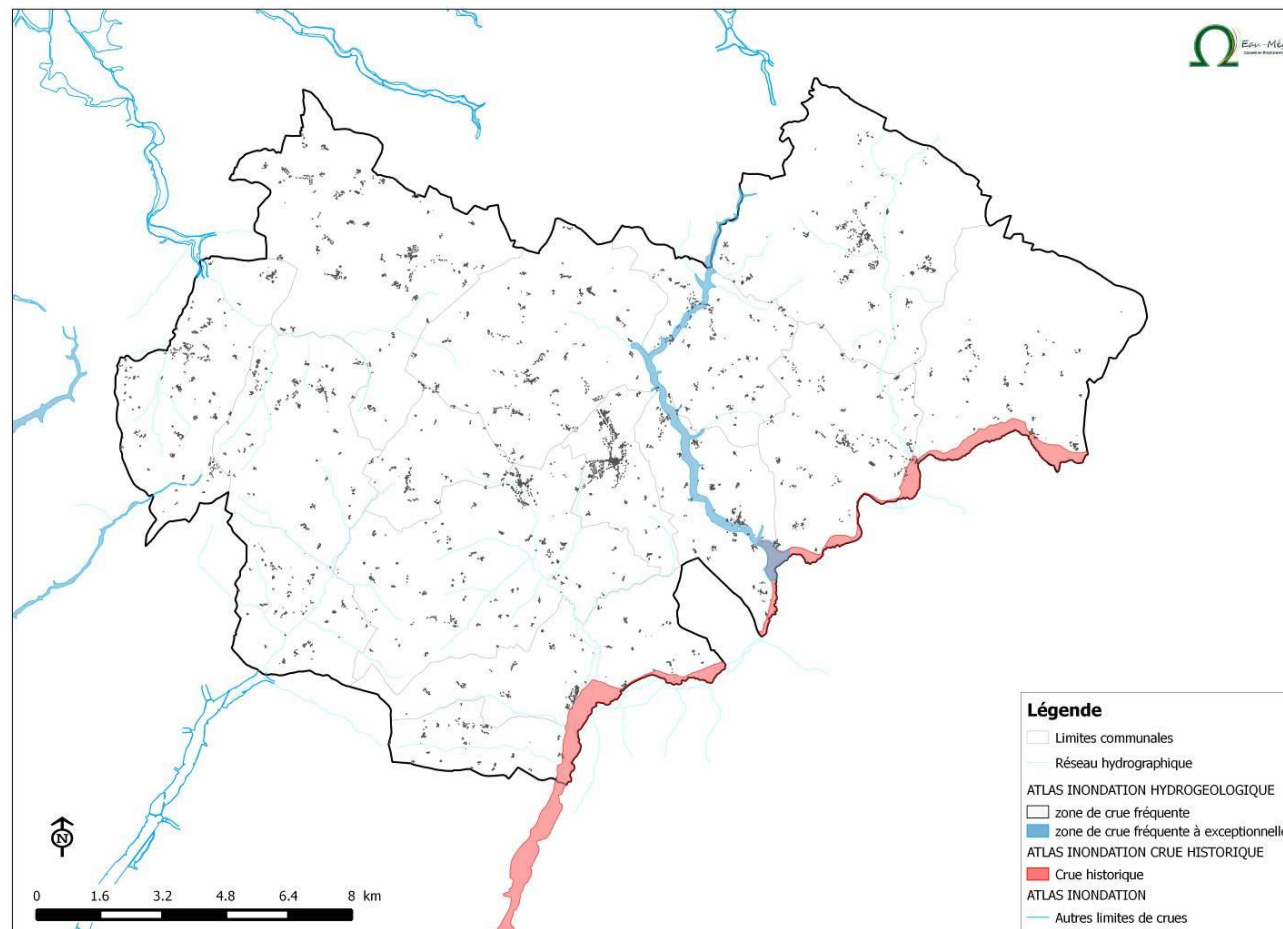
Les inondations par débordement de cours d'eau

Le territoire intercommunal ne dispose pas de document réglementaire de prise en compte du risque d'inondation. En revanche, l'aléa inondation par débordement de cours d'eau est cartographié par :

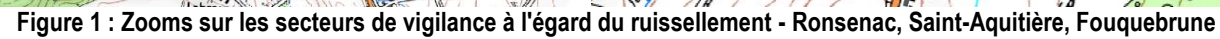
- L'atlas des zones inondables (AZI) de la Tude
- L'atlas des zones inondables du Voultron ;
- L'atlas des zones inondables de la Lizonne et/ou Nizonne

Les inondations par ruissellement

En revanche, certains phénomènes météorologiques peuvent entraîner des risques d'inondations par ruissellement et coulées de boues. Ces risques ne sont pas officiellement cartographiés mais les connaissances des acteurs locaux et les repérages réalisés sur le terrain ont permis d'identifier plusieurs secteurs pour lesquels il convient d'être vigilant afin de ne pas exposer les biens et les personnes à ces phénomènes.







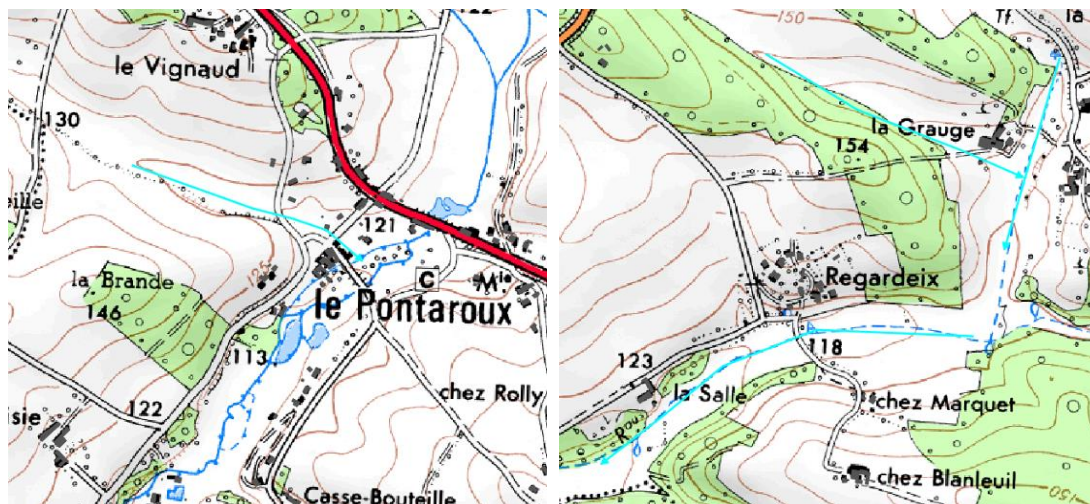


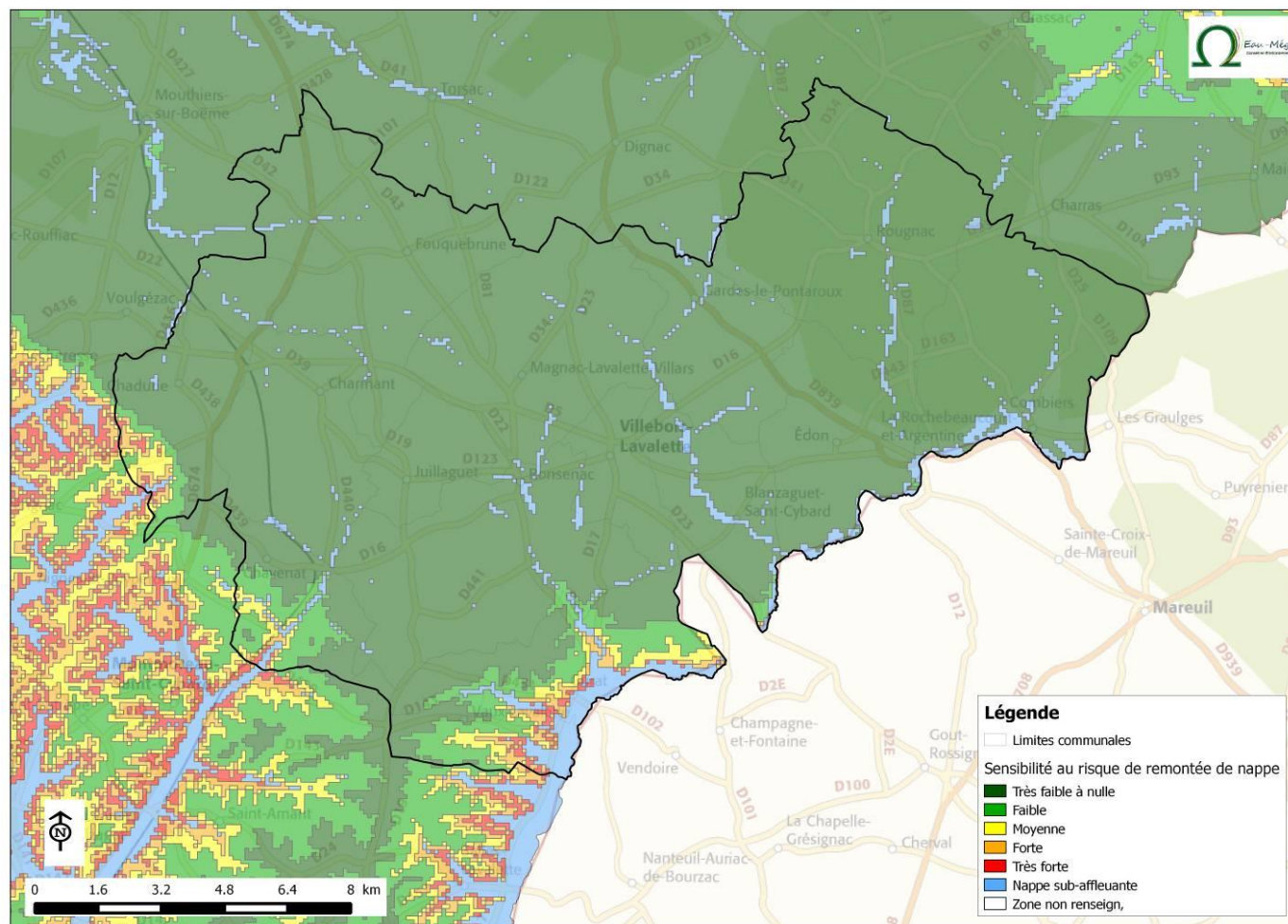
Figure 3 : Zooms sur les secteurs de vigilance à l'égard du ruissellement – Le Pontaroux, Regardeix

> Les inondations par remontée de nappe

Le B.R.G.M. a dressé une cartographie de la sensibilité aux remontées de nappes phréatiques. L'immense majorité des nappes d'eau sont contenues dans des roches que l'on appelle des aquifères. Ceux-ci sont formés le plus souvent de sable et graviers, de grès, de calcaires. L'eau occupe les interstices de ces roches, c'est à dire les espaces qui séparent les grains ou les fissures qui s'y sont développées. La nappe la plus proche du sol, alimentée par l'infiltration de la pluie, s'appelle la nappe phréatique (du grec "phréin", la pluie). **Dans certaines conditions, une élévation exceptionnelle du niveau de cette nappe entraîne un type particulier d'inondation : une inondation «par remontée de nappe».**

On appelle zone « sensible aux remontées de nappes » un secteur dont les caractéristiques d'épaisseur de la Zone Non Saturée (Z.N.S. : terrains contenant à la fois de l'eau et de l'air), et de l'amplitude du battement de la nappe superficielle, sont telles qu'elles peuvent déterminer une émergence de la nappe au niveau du sol, ou une inondation des sous-sols à quelques mètres sous la surface du sol. Pour le moment en raison de la très faible période de retour du phénomène, aucune fréquence n'a pu encore être déterminée, et donc aucun risque n'a pu être calculé.

Bien que d'une précision limitée, la cartographie suivante montre qu'au sein du territoire, ce risque est limité aux vallées et aux limites Sud-Ouest du territoire.



Carte 16 : Carte de sensibilité aux remontées de nappe – Source BRGM

> Le risque sismique

Le territoire d'Horte et Lavalette se situe dans une zone de **sismicité 2**, soit faible (nouvelle réglementation 2011). La réglementation impose l'application de règles parasismiques pour les constructions neuves. La norme Eurocode 8, dont l'objectif principal est d'assurer la protection des personnes contre les effets des secousses sismiques, définit ces règles.

L'arrêté du 22 octobre 2010 fixe les règles de construction parasismique pour les bâtiments à risque normal, applicables aux nouveaux bâtiments, et aux bâtiments anciens dans des conditions particulières, dans les zones 2 à 5.

Des prescriptions spécifiques sont utilisées pour les équipements et installations, les ponts, les barrages, les installations classées et les installations nucléaires. Les grandes lignes de ces règles de construction parasismiques sont le bon choix de l'implantation (notamment par la prise en compte de la nature du sol), la conception générale de l'ouvrage (qui doit favoriser un comportement adapté au séisme) et la qualité de l'exécution (qualité des matériaux, fixation des éléments non structuraux, mise en œuvre soignée).

> Le risque feux de forêt

Bien que le territoire comporte de nombreux massifs boisés, seule la commune Chadurie est recensée comme étant **directement concernée par le risque feux de forêt**.

En vertu de l'article L 321-1 et suivants du code forestier, une obligation de débroussaillage sur 50 mètres s'impose autour de toute construction située à ou à moins de 200 mètres des massifs à risques.

Toute construction à moins de 200 mètres des lisières du massif boisé impliquera donc des mesures de protection particulières susceptibles d'engendrer des coûts élevés.

Dans ce contexte, il est recommandé de respecter une distance d'éloignement des zones urbanisables par rapport aux boisements pour limiter les départs de feux accidentels ainsi que les conflits de voisinage dus à des chutes de branches ou à des ombrages.

Cette disposition permet aussi de maintenir un accès aux zones boisées pour leur exploitation et leur mise en valeur ainsi que la conservation de lisières étagées favorables à un bon équilibre du massif.

> Le risque mouvement de terrain

Les mouvements de terrain regroupent un ensemble de déplacements, plus ou moins brutaux, du sol ou du sous-sol, d'origine naturelle ou lié à l'activité de l'homme (anthropique).

Les déplacements peuvent être lents (quelques millimètres par an) ou très rapides (quelques centaines de mètres par jour).

On différencie les mouvements lents et continus (tassements et affaissements de sols, retrait-gonflement des argiles, glissements de terrain le long d'une pente) et les mouvements rapides et discontinus (effondrements de cavités souterraines, naturelles ou artificielles, écroulements et chutes de blocs, coulées boueuses et torrentielles).

Le retrait-gonflement des argiles

Les variations de la quantité d'eau dans certains terrains argileux produisent des gonflements (période humide) et des tassements (périodes sèches) et peuvent avoir des conséquences importantes sur les bâtiments à fondations superficielles.

Les mouvements de terrain liés au retrait-gonflement des argiles étant souvent peu rapides, les victimes sont, fort heureusement, peu nombreuses. En revanche, ces phénomènes sont souvent très destructeurs, car les aménagements humains y sont très sensibles et les dommages aux biens sont considérables et souvent irréversibles. Les

bâtiments, s'ils peuvent résister à de petits déplacements, subissent une fissuration intense en cas de déplacement de quelques centimètres seulement. Les désordres peuvent rapidement être tels que la sécurité des occupants ne peut plus être garantie et que la démolition reste la seule solution. En revanche, les mouvements de terrain rapides et discontinus (effondrement de cavités souterraines, écroulement et chutes de blocs, coulées boueuses), de par leur caractère soudain, augmentent la vulnérabilité des personnes. Ces mouvements de terrain ont des conséquences sur les infrastructures (bâtiments, voies de communication ...), allant de la dégradation à la ruine totale ; ils peuvent entraîner des pollutions induites lorsqu'ils concernent une usine chimique, une station d'épuration... Les éboulements et chutes de blocs peuvent entraîner un remodelage des paysages.

La mise en place d'instruments de surveillance (inclinomètre, suivi topographique ...), associée à la détermination de seuils critiques, permet de suivre l'évolution du phénomène, de détecter une aggravation avec accélération des déplacements et de donner l'alerte si nécessaire. Néanmoins, la combinaison de différents mécanismes régissant la stabilité, ainsi que la possibilité de survenue d'un facteur déclencheur d'intensité inhabituelle rendent toute prévision précise difficile.

Des travaux peuvent en revanche permettre de réduire l'aléa mouvement de terrain ou la vulnérabilité des enjeux : réalisation de piliers ou de remblaiement des carrières, purges des falaises et des parois, amarrage par câbles ou nappes de filets métalliques, confortement des parois par massif bétonné ou béton projeté, contrôle des infiltrations d'eau, contrôle de la végétation avec destruction d'arbres trop proches des habitations en zone sensible, végétalisation des zones exposées au ravinement...

L'aléa Retrait/gonflement des argiles est estimé « faible » à « fort » selon le contexte géologique (Cf. carte).

Les glissements de terrain

Ils se produisent généralement en situation de forte saturation des sols en eau. Ils peuvent mobiliser des volumes considérables de terrain, qui se déplacent le long d'une pente.

Les effondrements de cavités souterraines

L'évolution des cavités souterraines naturelles (dissolution de roches carbonées sous l'action de l'eau) ou artificielles (carrières et ouvrages souterrains) peut entraîner l'effondrement du toit de la cavité et provoquer en surface une dépression de plus ou moins grande ampleur généralement de forme circulaire.

L'inventaire des cavités ou mouvements de terrain dans le département de la Charente n'est pas finalisé.

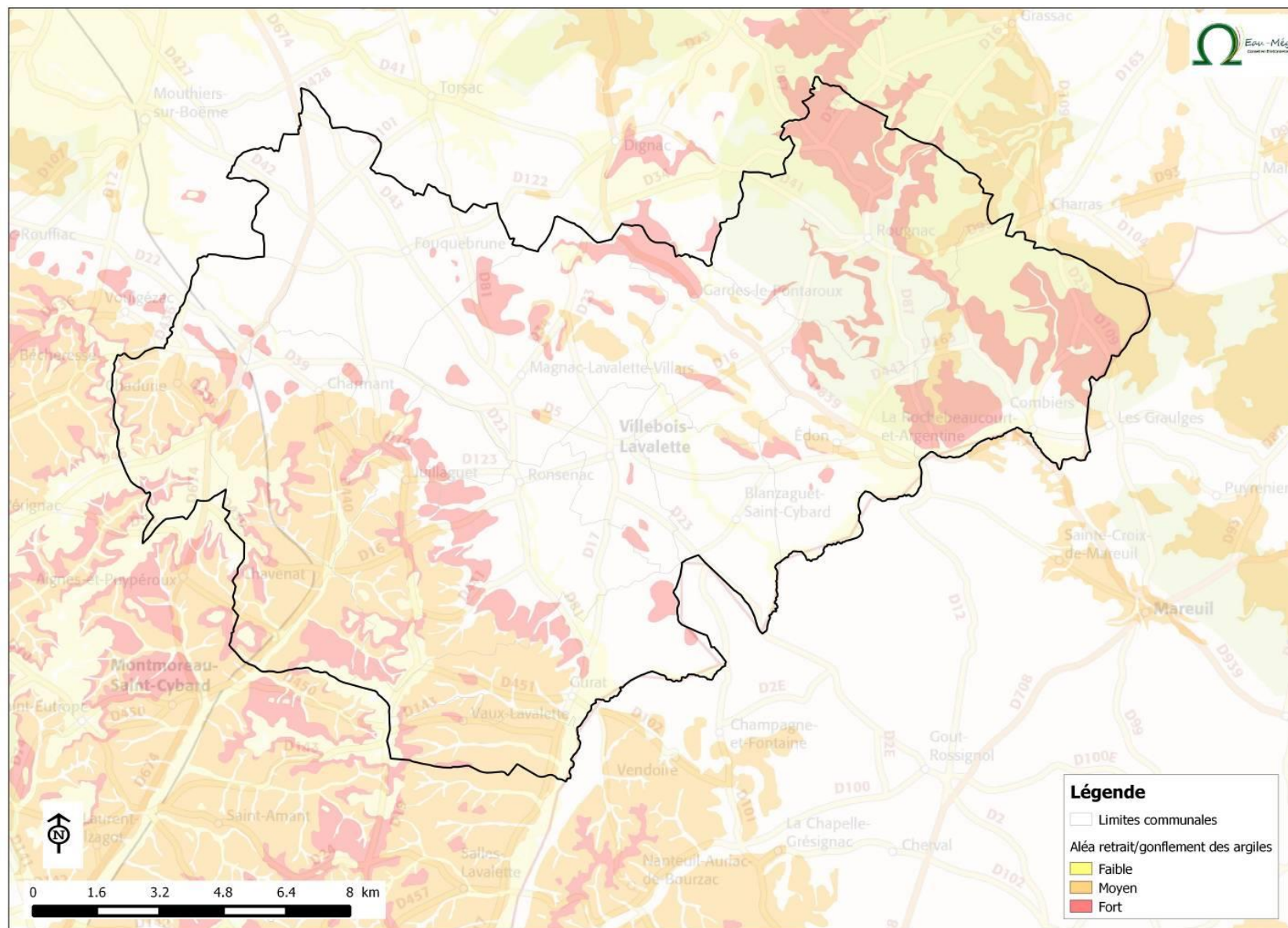
Ce phénomène correspond à des mouvements rapides et brutaux résultant de l'action de la pesanteur et affectant des matériaux rigides et fracturés (calcaire, grès...). Ces chutes se produisent par basculement, rupture de pied, glissement à partir de falaises, escarpements rocheux, blocs provisoirement immobilisés sur une pente.

5 effondrements sont cartographiés au droit de la commune de Gardes-le-Pontaroux (Cf. carte).

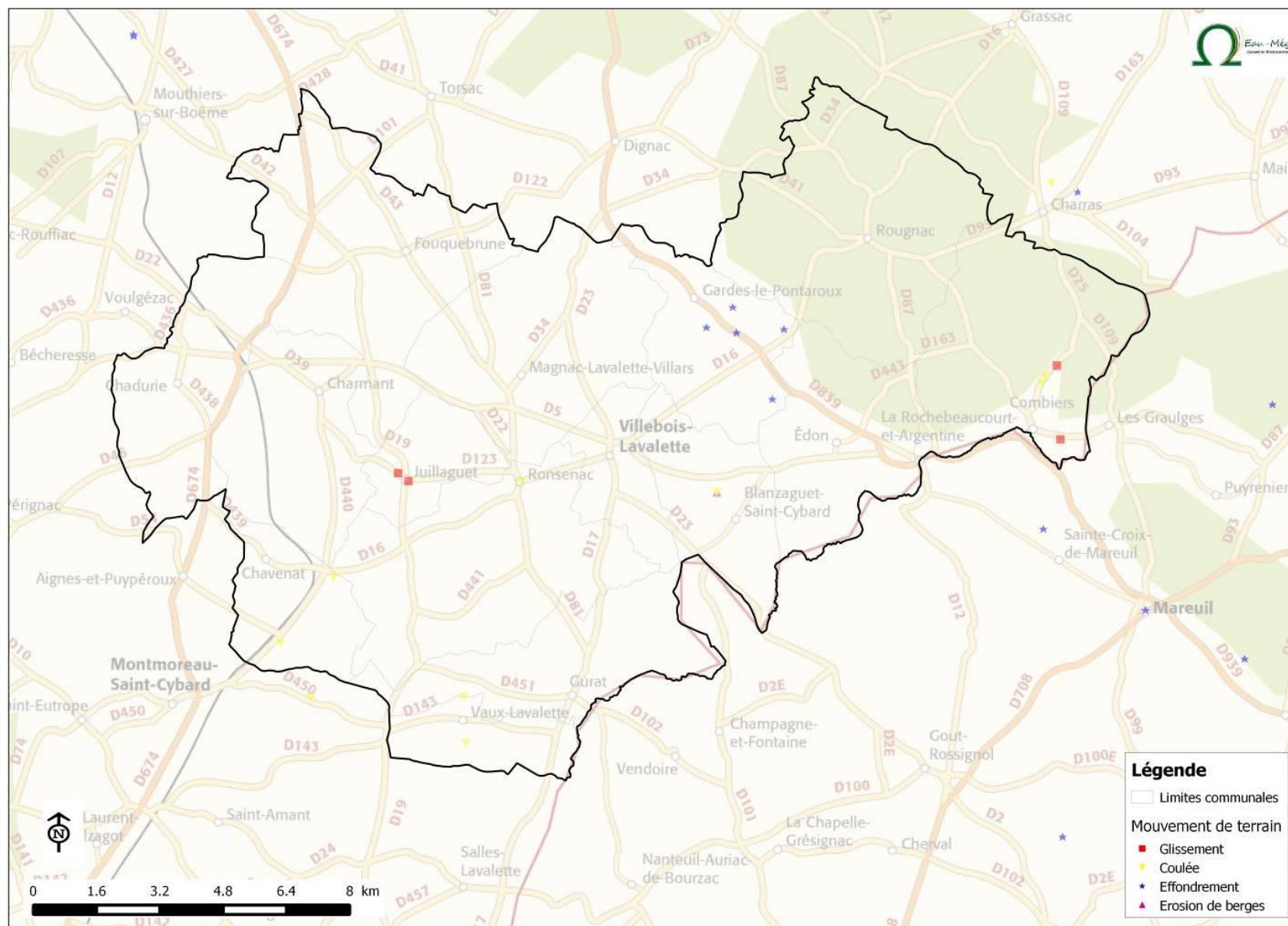
Les coulées boueuses et torrentielles

Elles sont caractérisées par un transport de matériaux sous forme plus ou moins fluide. Les coulées boueuses se produisent sur des pentes, par dégénérescence de certains glissements avec afflux d'eau. Les coulées torrentielles se produisent dans le lit de torrents au moment des crues. Les coulées boueuses peuvent être favorisées par de violents orages.

Plusieurs coulées de boues ont fait l'objet d'un arrêté de reconnaissance de catastrophe naturelle. Les circonstances sont la survenue d'un gros orage. L'orage a provoqué une pluie importante, avec une montée d'eau pouvant mettre en péril des biens et des personnes. Au-delà des événements cartographiés (Cf carte), les zones repérées au chapitre inondation par ruissellement sont propices à ce type de phénomène.



Carte 17 : Carte de l'aléa retrait gonflement des argiles – Source BRGM



Carte 18 : Carte des risques de mouvements de terrain par glissement, coulée, effondrement, érosion de berges – Source BRGM

2. LES RISQUES INDUSTRIELS

> Installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE)

L'application de règles d'implantation relevant de la réglementation des installations classées autour des certains établissements conduit à respecter, pour toute nouvelle construction voisine, les distances d'éloignement prescrites pour chaque installation.

Les établissements qui ne sont pas soumis à des distances d'isolement ou ne font pas l'objet de servitudes d'utilité publique, sont néanmoins susceptibles de générer des nuisances ou des dangers vis-à-vis de leur environnement (nuisances sonores, rejets atmosphériques, risques d'incendie, ...). Il apparaît donc souhaitable de ne pas augmenter la population exposée en autorisant la construction de nouvelles habitations à proximité immédiate de ces sites industriels.

Le territoire d'Horte et Lavalette héberge les installations classées suivantes :

ICPE soumise à autorisation et enregistrement

Le tableau ci-dessous liste les Installations Classées pour la Protection de l'Environnement du territoire :

Nom établissement	Commune	Régime	Statut Seveso	Etat d'activité	Priorité nationale	IED-MTD
GAEC GRANDE DENNERIE (Selin)	BLANZAGUET ST CYBARD	Enregistrement	Non Seveso	En fonctionnement	Non	Non
CHARENTES ALLIANCE	CHARMANT	Autorisation	Non Seveso	En fonctionnement	Non	Non
AB CESAR SARL	COMBIERS	Autorisation	Non Seveso	En fonctionnement	Non	Non
AB CESAR SARL	COMBIERS	Autorisation	Non Seveso	En fonctionnement	Non	Non
SAG	COMBIERS	Autorisation	Non Seveso	En fonctionnement	Non	Non
SAG	COMBIERS	Autorisation	Non Seveso	En fonctionnement	Non	Non
AB CESAR SARL	EDON	Autorisation	Non Seveso	En fonctionnement	Non	Non
GAEC DU BOIS DES DAMES	EDON	Enregistrement	Non Seveso	En fonctionnement	Non	Non
IMERYS CERA - Edon - La Tonnelle du Parc	EDON	Inconnu	Non Seveso	En cessation d'activité	Non	Non
AB CESAR SARL	GARDES LE PONTAROUX	Autorisation	Non Seveso	En fonctionnement	Non	Non
ELEVAGES DES CHARBONNIERS(SARL)	RONSENAC	Autorisation	Non Seveso	En fonctionnement	Non	Non
AB CESAR SARL	ROUGNAC	Autorisation	Non Seveso	En fonctionnement	Non	Non
AB CESAR SARL	ROUGNAC	Autorisation	Non Seveso	En fonctionnement	Non	Non
CHARENTES ALLIANCE	VILLEBOIS LAVALETTE	Autorisation	Non Seveso	En fonctionnement	Non	Non

ICPE agricole

En zone agricole, les autorisations de construire ou d'agrandir des bâtiments d'élevage ne pourront être délivrées à proximité d'habitations de tiers, de zones de loisirs, d'établissements recevant du public, des points d'eau en général, qu'à une distance fixée par la réglementation relative à ces établissements.

Lors de la création de ce type d'établissement classé, la réglementation prévoit que les bâtiments respectent une distance minimale de 100 mètres vis-à-vis des tiers (hormis logements occupés par des personnels de l'installation et gîtes ruraux dont l'exploitant a la jouissance), stades, campings agréés et zones destinées à l'habitation par des documents d'urbanisme opposables aux tiers.

L'article L111-3 du Code Rural introduit la réciprocité des distances d'éloignement à respecter entre bâtiments agricoles abritant des élevages et habitations et immeubles habituellement occupés par des tiers. Elle prévoit en effet les mêmes contraintes lorsque ce sont des tiers qui doivent s'implanter à proximité de bâtiments d'élevage existants et

de leurs annexes (bâtiments, plateformes à fumier, fosses à lisier, parcs d'ébat pour les chiens, ...). Ces distances d'éloignement visent à éviter les conflits générés par des exploitations trop proches des habitations.

La loi Solidarité et Renouvellement Urbain du 13 décembre 2000 a apporté deux assouplissements à cette règle. Le respect des distances d'éloignement peut ainsi ne pas être appliqué aux extensions de constructions existantes et une distance inférieure peut être autorisée, par dérogation, après avis de la Chambre d'Agriculture, pour tenir compte de spécificités locales, notamment dans les zones urbaines délimitées par les documents d'urbanisme et dans les parties actuellement urbanisées.

Afin de se prémunir d'éventuelles plaintes pour nuisances olfactives, visuelles, auditives, etc... de futurs riverains, il convient de prévoir une distance de 100 mètres minimum vis à vis des bâtiments d'élevage et de leurs annexes.

Les installations classées pour la protection de l'environnement (sous-réserve d'actualisation des données par les exploitants) :

Commune	Établissement	Localisation	Activité	Régime
BLANZAGUET SAINT CYBARD	EARL DANIAU	La Ville	Atelier de lapins	Déclaration
	AURL AGARD	Le Mas	Atelier de lapins	Déclaration
	GAEC de Perine	Perines	Atelier allaitant	Déclaration
	GAEC LIOTOUT	Chez Liotot	Atelier laitier	Déclaration
CHADURIE	GAEC DALLIGNAC	Les Ballatries	Atelier laitier	Déclaration
	RENAY Christian	Chez Vergnaud	Atelier de volailles	Déclaration
CHAVENAT	BACHELIER Bruno	Le Mas Neuf	Atelier de volailles	Déclaration
EDON	EARL Burgaud	Chez Burgaud	Atelier vaches laitières	Déclaration
	EARL des Clos	Le Bourg	Atelier allaitant	Déclaration
	GAEC Bois des Dames	Chez Français	Atelier porcin	Autorisation
GARDES LE PONTAROUX	UCHER Sébastien	La Peyre	Chenil	Déclaration
	LIVERTOUX Sandrine	La Peyre	Chenil	Déclaration
	EARL Rose des Vents	La Combe	Atelier allaitant	Déclaration
	GAEC de La Sartrie	La Sartrie	Ateliers allaitant et laitières	Déclaration
JUILLAGUET	OBLIGIS Maryvonne	La Loge	Élevage de chiens	Déclaration
MAGNAC-LAVALETTE-VILLARS	DEVAIRE Bruno	Tournessou	Atelier allaitant	Déclaration
	GAEC Puy de Magnac	Chez Drilloux	Atelier laitier	Déclaration
RONSENAC	GAEC de la Bagatelle	Le Charbonnier	Atelier laitier	Déclaration
	MARY Emmanuel	Le Couraud	Atelier allaitant	Déclaration
	SARL Charbonniers	Le Charbonnier	Atelier de volailles	Autorisation
ROUGNAC	LAVEAU Jean-Michel	Barbayou	Élevage de chiens	Déclaration
	ASTEC Pension Canine	Fond du Chêne	Élevage de chiens	Déclaration
	GOUGER Michel	Le Couret	Atelier allaitant	Déclaration
	GAEC des Sources	Le Masmillaget	Atelier allaitant	Déclaration
	LAFAYE Déborah	Le Masmillaget	Élevage de chiens	Déclaration
VILLEBOIS-LAVALETTE	EARL RICHARD	La Souche	Atelier de lapins	Déclaration
	MARY Emmanuel	Les Loges	Atelier de porcs	Déclaration

Les installations classées au titre du Règlement Sanitaire Départemental (RSD) sont identifiées ci-après (sous-réserve d'actualisation des données par les exploitants)

La Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations - Service de la Surveillance Animale et de la Prévention des Nuisances, indique que les élevages suivants sont soumis au Règlement Sanitaire Départemental (RSD) qui prévoit une distance d'implantation de 50 mètres minimum vis-à-vis des tiers.

Afin de se prémunir d'éventuelles plaintes pour nuisances olfactives, visuelles, auditives, etc... de futurs riverains, il convient de prévoir la même distance d'implantation pour les tiers à venir, à savoir 50 mètres minimum vis à vis des bâtiments d'élevage et annexes de ces élevages.

Commune	Établissement	Localisation	Activité
BLANZAGUET SAINT CYBARD	BASSOULET Robert	Le Peyrat	Atelier ovins
	WINTON Jackie	Lachaussade	Atelier ovins
	EARL DUVOLTRON	Cursac	Atelier laitier
	GAEC du Mas	Le Mas	Ateliers caprins et lapins
	LUCAS Thierry	La Grange du Tillet	Atelier allaitant
CHADURIE	ARVOIR Jacques	Saint Acquièrre	Atelier ovins
	BERGERO Steven	Logis du Puy Fort Haut	Atelier ovins
	BIAY Philippe	Le Pont Maillet	Atelier allaitant
	CASTELEYN Pierre	Puygathy	Atelier ovins
	EARL les Ballatries	Les Ballatries	Atelier laitier
	MANSIERE M.-Ch.	Chez Baron	Atelier ovins
	SIMAR Alain	Saint Acquièrre	Ateliers ovins et laitier
	GAEC RAIMONET	Chez Raimonet	Atelier laitier
CHARMANT	GAEC BARON	Pièce de la Ménagerie	Atelier laitier
	GAEC Thiers Goupilleau	Les Thiers	Atelier laitier
CHAVENAT	EARL Chez Genis	Chez Genis	Ateliers caprins et allaitant
	MITCHELL Joanna	Le Maine Lafont	Atelier ovins
	CRAGG Paula	Le Maine Meunier	Ateliers ovins et carpins
	GUILLLOT MERLAND	Le Petit Vignaud	Atelier allaitant
	VANNIER Gérard	L'Aumaude	Atelier allaitant
COMBIERS	COURIVEAU Martine	Chez Bernard	Atelier ovins
	VERGNAUD Marcelle	Rozet	Atelier ovins
	FERET Alain	Chez Colet	Atelier allaitant
	EARL Maine du Loup	Le Maine du Loup	Atelier allaitant
	JOSEPH Gilbert	La Chapelle Haute	Atelier laitier
	PHELIPPEAU Laurent	Gravechou	Atelier allaitant
	PHELIPPEAU Mariech	Gravechou	Atelier laitier
EDON	SARL Ruelloise Viandes	Chez Burgaud	Atelier vaches laitières

	BOURREAU Vincent	Chez Poirier	Atelier allaitant
	PICHON André	Logis des Virades	Atelier ovins
	LEVEAU Madeleine	Le Mérieux	Ateliers ovins et caprins
	MOREAU Pascal	La Gélise	Atelier allaitant
FOUQUEBRUNE	GOREAU Hervé	Le Montdeau	Atelier ovins
	BOUCHEZ Jacky	Puymard	Atelier de volailles
	CALLENS Albert	Fougères	Atelier de volailles
	CALLENS Jean	La Côte	Ateliers allaitant et laitier
	CHATAIGNIER J.-P.	Les Chaumes	Atelier laitier
	UCHER Pierre	Le Bois du Roc	Atelier ovins
	EARL GENDREAU Ch.	Le Loubeau	Atelier allaitant et ovins
	GAEC des Templiers	Le Loubeau	Atelier laitier
	MOREAU Alain	Le Sauviat	Atelier ovins
GARDES LE PONTAROUX	Centre Équestre	La Lamlardrie	Atelier équins
	IHRY Robert	Regardeix	Atelier ovins
	LEYMERIE Cédric	La Davidie	Atelier ovins
	NIVETOUT Jean-Pierre	Lascoux	Atelier ovins
	BOURDEAU Marcel	La Quina	Atelier ovins
	JOSEPH Patrice	Laubertie	Atelier ovins
	LIVERTOUT Michel	La Tuilerie	Atelier allaitant
GURAT	BARBEREAU J.-Marc	Malibas	Atelier laitier
	EARL de la Roffie	Le Roc	Atelier allaitant
	EARL GRANDPIERRE	Le Puy	Atelier allaitant
	RIPAUD SAILLOUR A.	Chez Pintier	Atelier allaitant
	SCEA Grange du Pas	Vieux La Grange	Atelier allaitant
JUILLAGUET	EARL AUDOUIN	Le Bourg	Atelier allaitant
MAGNAC-LAVALETTE-VILLARS	CERTIN Jean-François	La Vigerie	Atelier allaitant
	CERTIN Jacques	Maine Terrou	Ateliers allaitant et laitier
	CERTIN Jean-Claude	Maine Puyaud	Atelier allaitant
	EARL du Plantier	La Signardie	Atelier allaitant
	EARL de Rodas	Rodas	Atelier allaitant
	EARL de La Grauge	La Grauyade	Atelier allaitant
	GAUTHIER Jean-Daniel	Lavaure	
	HERAUD Jean-Alain	Les Marottes	Atelier laitier
RONSENAC	BOCQUIER Philippe	Chez le Faure	Atelier ovins

	EARL Écoferme l'Azure	La Chauverie	Atelier caprins
	GUIGNARD Quentin	Chez Pouhaud	Atelier allaitant
	BERTAUD Alain	Combe Merle	Atelier allaitant
	BOURON Joël	Chez Bordes	Atelier allaitant
	COUTEAU Jean-Pierre	La Roussellie	Atelier ovins
	EARL de La Verrerie	La Verrerie	Atelier allaitant et volailles
	LAGARDE Maxime	Chez Goreau	Atelier ovins
	LALIEVRE Daniel	Grange Neuve	Atelier ovins et porcs
	MOREAU Eric	Puy Bélard	Atelier allaitant
	RESSIOT Damien	Chez Bely	Atelier allaitant
	ROUGNAC	ROUHAUD Ludovic	Chez Jean Dereix
VAN AART Marinus		Logis de Montchoix	Atelier équins
BAJOR Jacqueline		La haute Pige	Atelier caprins
EARL Buguet		Le Buguet	Ateliers allaitant et engraissement
MOURA Edmée		Le Repaire	Atelier ovins
PETIT Jean-Paul		Martinie	Atelier allaitant
ROUHAUD Bernadette		Chez Jean Dereix	Atelier allaitant
VAUX-LAVALETTE	ECHARDOUR Claude	Les Rues	Atelier allaitant
	PARVAUDEAU D.	L'Hameau	Atelier allaitant
	BOUFFENIE Nicole	Chez Gerissou	Atelier ovins
	EARL du Rivalis	La Vallade	Atelier allaitant
	EARL MONNERAT	Les Boris	Atelier ovins
VILLEBOIS-LAVALETTE	DESANGLE Jean-Pierre	18 rue du Collège	Atelier caprins
	FAURE Hubert	Le Chalard	Atelier ovins

> Transports de marchandises dangereuses

Le territoire d'Horte et Lavalette est concerné par le transport de matières dangereuses transitant sur les infrastructures suivantes : **RD 674, RD 1000, RD 939, une conduite de gaz, et la voie ferrée Paris-Bordeaux.**

Généralement lié aux grandes voies de desserte (routière, ferroviaire...) et aux industries à risque, les conséquences d'un accident de transport de matières dangereuses se traduisent de plusieurs manières : explosion, incendie, dispersion toxique dans l'air notamment, et peuvent avoir des répercussions importantes voire irréversibles pour la population qui s'y trouve exposée et pour l'environnement.

> Industrie Seveso

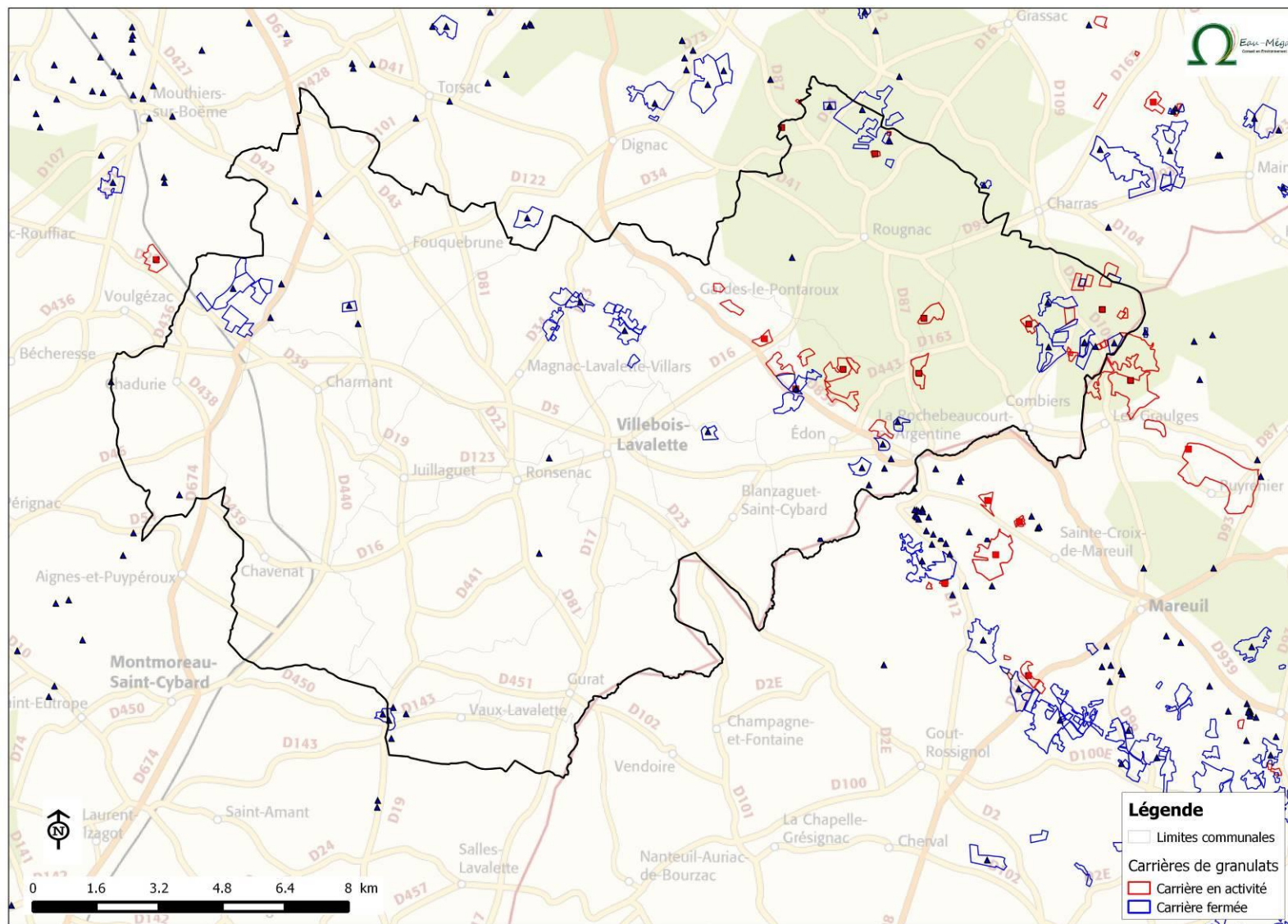
Aucune activité Seveso susceptible de générer un risque pour la population communale n'est recensée sur le territoire ou à proximité.

K. NUISANCES ET SOURCES DE POLLUTION

1. LES CARRIERES

Le tableau ci-dessous recense les carrières en activité ou fermée présentes sur le territoire d'Horte et Lavalette.

Commune	Lieux-dits	Etat
CHADURIE	Le Pont Maillier	Fermée
COMBIERS	Clos de Naudou	En activité pour partie
COMBIERS/EDON	Le Maine au Loup	En activité
COMBIERS/ROUGNAC	Chez Pourrat	En activité
EDON/GARDES-LE-PONTAROUX	Les Cagouilles, Les Grands Bois, Chez Maubrun, Le Chatenai, Chez Pataud, La Tonelle du Parc	En activité pour partie
GARDES-LE-PONTAROUX	Les Combes, L'Augerie, Les Clos	En activité
MAGNAC-LAVALETTE-VILLARS	Pichedour, le Tairon, Terre de la Foret	
MAGNAC-LAVALETTE-VILLARS	Pichedour, le Tairon, Terre de la Foret	Fermée
ROUGNAC	Le Maine Gontier	Fermée



Carte 19 : Carte des carrières de granulats – Source BRGM

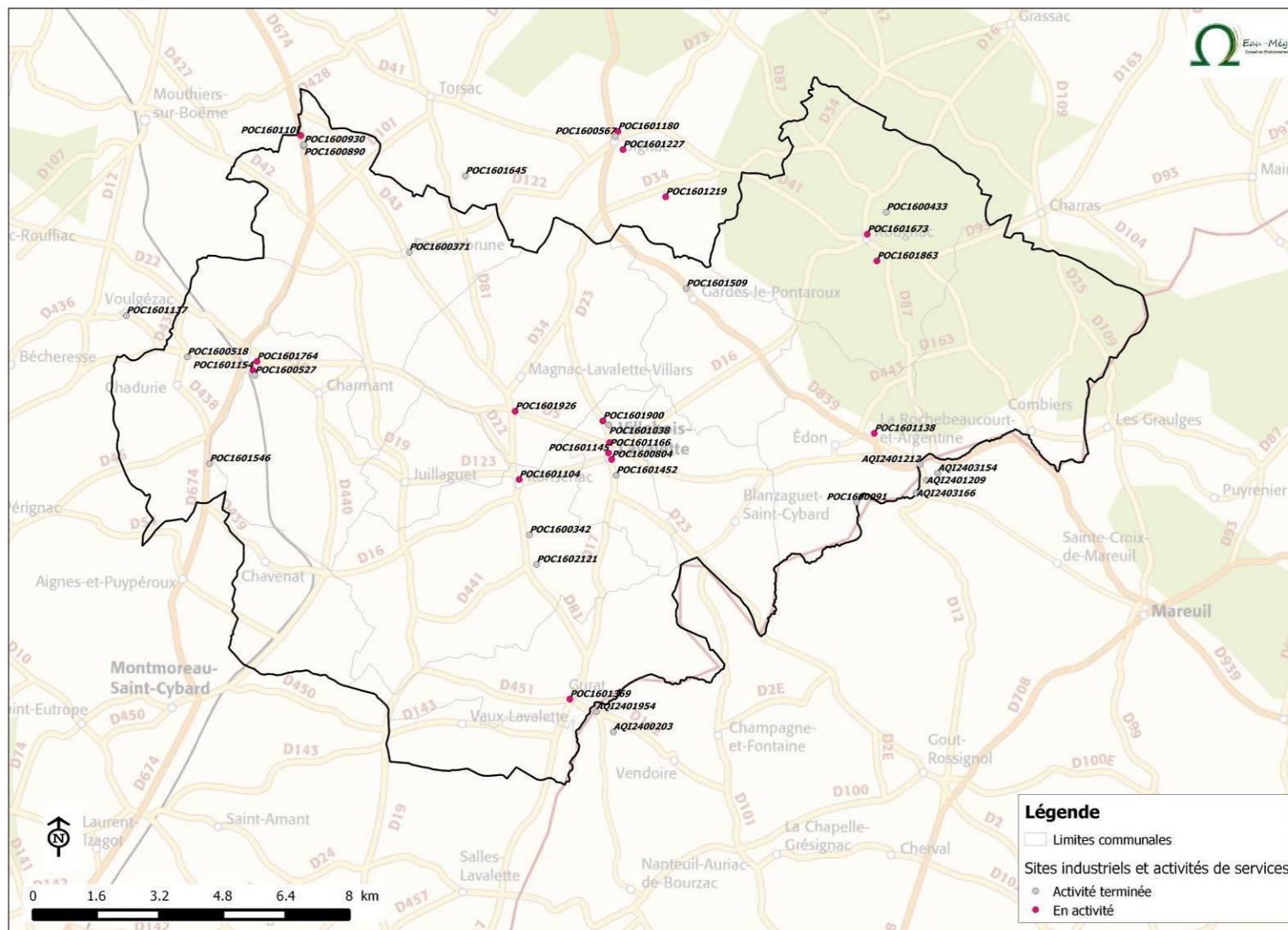
2. POLLUTION DES SOLS

Aucun site faisant l'objet d'une pollution des sols déclarés n'est recensé (source BASOL).

Toutefois, la base de données BASIAS gérée par le BRGM enregistre tous les sites ayant une activité industrielle passée ou actuelle susceptible de polluer les sols.

COMMUNE	Raison Sociale	Activités	Etat du site
CHADURIE	SAVIN	Commerce de gros, de détail, de desserte de carburants en magasin spécialisé (station-service de toute capacité de stockage)	Activité terminée
CHADURIE	FOUASSIER Colette	Entretien et réparation de véhicules automobiles (ou autres) Commerce de gros, de détail, de desserte de carburants en magasin spécialisé (station-service de toute capacité de stockage)	Activité terminée
CHARMANT	MICHAUD Jean Pierre (Veuve)	Commerce de gros, de détail, de desserte de carburants en magasin spécialisé (station-service de toute capacité de stockage)	En activité
CHARMANT	Service vicinal de la Charente	Fabrication, fusion, dépôts de goudron, bitume, asphalte, brai	Activité terminée
CHARMANT	Sté. Coopérative Agricole de la Charente	Activités de soutien de l'agriculture et traitement primaire des récoltes (coopérative agricole, entrepôt de produits agricoles stockage de phytosanitaires, pesticides, ...) Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.)	En activité
EDON	DE BEARN Henri-Gaston	Fabrication de pâte à papier, de papier et de carton	Activité terminée
EDON	ETOURNEAU Sylvie	Commerce de gros, de détail, de desserte de carburants en magasin spécialisé (station-service de toute capacité de stockage)	En activité
FOUQUEBRUNE	BLANCHARD Eugène	Commerce de gros, de détail, de desserte de carburants en magasin spécialisé (station-service de toute capacité de stockage)	Activité terminée
FOUQUEBRUNE	CHATAIGNIER Marie-Claire (veuve)	Commerce de gros, de détail, de desserte de carburants en magasin spécialisé (station-service de toute capacité de stockage)	En activité
FOUQUEBRUNE	Coop. Agricole de Fouquebrune	Activités de soutien de l'agriculture et traitement primaire des récoltes (coopérative agricole, entrepôt de produits agricoles stockage de phytosanitaires, pesticides, ...) Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.)	Activité terminée
FOUQUEBRUNE	AVIA	Commerce de gros, de détail, de desserte de carburants en magasin spécialisé (station-service de toute capacité de stockage)	Activité terminée
GARDES-LE-PONTAROUX	Mairie de GARDES-LE-PONTAROUX	Dépôt d'immondices, dépotoir de vidanges (ancienne appellation des déchets ménagers avant 1945)	Activité terminée
GURAT	HUREL Damien	Commerce de gros, de détail, de desserte de carburants en magasin spécialisé (station-service de toute capacité de stockage)	En activité
MAGNAC-LAVALLETTE-VILLARS	AVEL S.A.	Fabrication de savons, détergents et produits d'entretien Fabrication d'autres produits chimiques Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.)	En activité
RONSENAC	JOUASSIN Simone	Entretien et réparation de véhicules automobiles (ou autres) Commerce de gros, de détail, de desserte de carburants en magasin spécialisé (station-service de toute capacité de stockage)	En activité
RONSENAC	Fabrique d'emballages Y.Thomas	Fabrication d'articles en papier ou en carton (papier peint, toilette, emballage, ...) Fabrication, transformation et/ou dépôt de matières plastiques de base (PVC, polystyrène, ...)	Activité terminée
RONSENAC	Mairie de RONSENAC	Collecte et stockage des déchets non dangereux dont les ordures ménagères (décharge d'O.M. ; déchetterie)	Activité terminée

ROUGNAC	Mairie de Rougnac - LAPIERRE Bernard	Commerce de gros, de détail, de desserte de carburants en magasin spécialisé (station-service de toute capacité de stockage)	En activité
ROUGNAC	FLE Patrick	Imprégnation du bois ou application de peintures et vernis... ; Sciage et rabotage du bois, hors imprégnation	En activité
ROUGNAC	Haut fourneau	Fonderie d'acier	Activité terminée
VILLEBOIS-LAVALETTE	VERSAVEAU Gisèle	Commerce de gros, de détail, de desserte de carburants en magasin spécialisé (station-service de toute capacité de stockage)	Activité terminée
VILLEBOIS-LAVALETTE	Auto VILLEBOISIENNE S.A.R.L.	Commerce de gros, de détail, de desserte de carburants en magasin spécialisé (station-service de toute capacité de stockage) Entretien et réparation de véhicules automobiles (ou autres)	En activité
VILLEBOIS-LAVALETTE	Mme Claude COUTURAND - SUPERMARCHE VILLEBODIS	Commerce de gros, de détail, de desserte de carburants en magasin spécialisé (station-service de toute capacité de stockage)	En activité
VILLEBOIS-LAVALETTE	DENEUIL & BRIS	Garages, ateliers, mécanique et soudure Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.)	En activité
VILLEBOIS-LAVALETTE	GEFFARD Marcel	Commerce de gros, de détail, de desserte de carburants en magasin spécialisé (station-service de toute capacité de stockage)	Activité terminée
VILLEBOIS-LAVALETTE	FERRAND S.A. - Etablissement FERRAND	Fabrication de chaussures	En activité



Carte 20 : Carte des sites industriels susceptibles de générer une pollution des sols - Source BRGM

3. ASSAINISSEMENT DES EAUX USEES DOMESTIQUES

Les études de zonage d'assainissement ont été réalisées en 1998 sous la conduite de la DDAF. Elles ne semblent pas avoir donné lieu à une délibération et à une enquête publique. **Ainsi, les zones d'assainissement collectif définies à l'époque n'ont pas de caractère légal.** Parmi les communes du territoire, aucun document concernant les études de zonage de Chadurie et de Rognac n'a été retrouvé. Pour les autres communes, **seules celles de Fouquebrune, Ronsenac, Rognac et Villebois-la-Vallette bénéficient de systèmes d'assainissement collectif pour le bourg ou des villages.** Les projets d'assainissement collectif définis en 1998 pour les autres communes sont, au regard des évolutions techniques et réglementaires, obsolètes à ce jour. Toutefois, les cartes d'aptitude des sols réalisées lors de ces études fournissent des indications précieuses quant aux possibilités de traitement et d'infiltration des effluents par le sol et renseignent sur les filières à mettre en place.

> L'assainissement non collectif

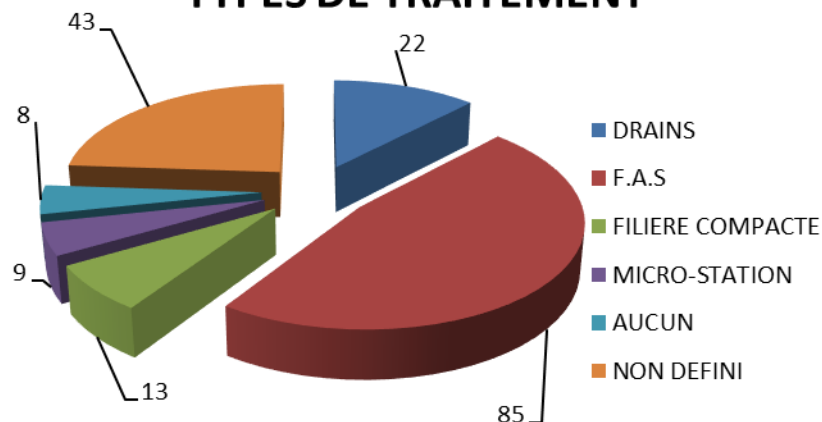
Dans la plupart des situations, l'assainissement individuel est une solution de traitement des eaux usées efficace et économiquement plus intéressante dans les secteurs peu denses. Il convient toutefois de veiller à l'adéquation entre la surface disponible sur la parcelle, l'aptitude des sols à l'assainissement et la filière de traitement. Pour ce faire les propriétaires doivent se rapprocher du Service public pour l'Assainissement Non Collectif (SPANC) dont la compétence a été transférée à la Communauté de Commune, cette dernière ayant déléguée les contrôles des installations à l'entreprise Véolia.

Conformément à la réglementation, les contrôles systématiques de l'ensemble des installations sont en cours.

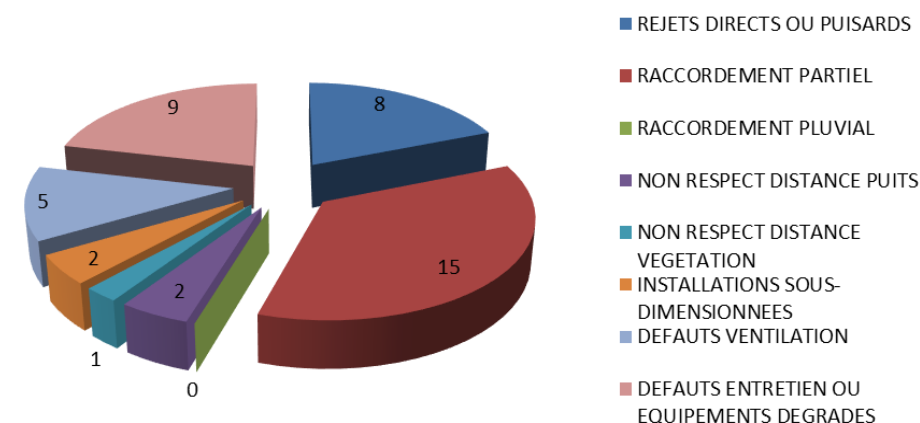
	Période	Contrôle de conception	Constat de conformité	Diagnostic de l'existant			Total contrôle	Reste à contrôler
				Conforme	Non conforme sans pollution	Non conforme avec risque de pollution		
Blanzaguet	2010-2015	26	21	34	40	9	109	0
Charmant	2010-2015	8	14	51	65	13	143	10
Chadurie	2013-2015	4	9	4	5	1	19	207
Chavenat	2010-2015	6	5	33	28	4	71	19
Combiers	2010-2015	13	11	16	48	4	81	8
Edon	2010-2015	12	14	62	53	8	137	0
Fouquebrune	2010-2015	25	21	84	47	25	181	54
Gardes-le-Pontaroux	2010-2015	14	18	18	12	2	50	31
Gurat	2010-2015	6	7	7	6	4	24	57
Juillaguet	2010-2015	14	13	15	25	4	58	10
Magnac-lavalette-Villars	2010-2015	23	17	76	42	11	152	18
Ronsenac	2010-2015	28	20	30	28	18	104	51
Rognac	2010-2015	13	8	6	10	1	30	141

Vaux-Lavalette	2010-2015	5	5	1	2	1	9	46
Villebois-Lavalette	2010-2015	4	5	8	11	3	27	0

TYPES DE TRAITEMENT



TYPES DE NON-CONFORMITES



> Les systèmes d'assainissement collectif

Le tableau ci-dessous dresse une synthèse des 6 systèmes d'assainissement collectif implantés au sein du territoire communautaire :

Commune	Station d'épuration						
	Zone de collecte	Année	Capacité nominale (source : Charente-Eaux, 2019)	Charge entrante (source : Portail de l'assainissement collectif, 2019)	Charge résiduelle	Filière	Commentaire
FOUQUEBRUNE	Bourg	2010	350 EH	41 EH	309 EH	Filtre Planté de Roseaux	Eaux claires parasites
VILLEBOIS-LAVALLETTE	Bourg	2005	1400 EH	463 EH	937EH	Filtre Planté de Roseaux	Eaux claires parasites
ROUSENAC	Bourg	1995	350 EH	123 EH	227 EH	Filtre Planté de Roseaux	
ROUGNAC	Chatenet	2000	65 EH	20 EH	45 EH	Filtre à sable	
	Bourg	2009	100 EH	40 EH	60 EH	Filtre Planté de Roseaux	
	Texier	2000	50 EH	35 EH	15 EH	Filtre à sable	

4. LA GESTION DES DECHETS

Les compétences du traitement et de la collecte des déchets du territoire d'Horte & Lavalette ont été confiées en régie au Syndicat mixte de valorisation des déchets ménagers de la Charente dit « CALITOM ».

La collecte est organisée autour des services suivants :

- collecte des ordures ménagères ;
- collecte sélective des emballages et des journaux-magazines ;
- collecte du verre ;
- collecte des biodéchets ;
- création et exploitation des déchèteries.

Le traitement des déchets comprend :

- les actions de prévention et de réduction des déchets (accompagnement, partenariats, animations, sensibilisations scolaires, parcours pédagogiques, mobilisation des réseaux...) ;
- l'exploitation, la mise en conformité et la création d'unités de stockage des déchets
- la réhabilitation des anciennes décharges ;
- le transport, le transfert, le traitement et la valorisation des déchets ménagers et assimilés (plateforme de compostage, centre de tri, pré-traitement mécano-biologique, stockage...) ;
- le traitement des Déchets Industriels Banaux.

La collecte des ordures ménagères est assurée en porte-à-porte toutes les semaines et s'effectue en sac, en bac individuel ou en bac de regroupement.

La collecte des emballages recyclables et des papiers/journaux, est assurée toutes les deux semaines et s'effectue en sac, en bac individuel ou en bac de regroupement.

Au minimum 1 conteneur à verre est installé par commune.

La déchetterie est située avenue Lafayette à Villebois-Lavalette.

5. LE CLIMAT ET L'ÉNERGIE

> Le Schéma Régional Climat Air Énergie comprenant le Schéma Régional Eolien

Le Schéma Régional Climat Air Énergie (SRCAE) est créé par l'article 68 de la loi Grenelle II de juillet 2010. Conformément à la loi, le SRCAE doit être co-élaboré par l'État et la Région, il doit faire un état des lieux régional à travers un bilan énergétique comprenant :

- > un inventaire des émissions de gaz à effet de serre
- > un inventaire des principales émissions de polluants atmosphériques
- > un inventaire des consommations énergétiques à travers les thématiques suivantes : bâtiments, industrie, agriculture, transports
- > une évaluation du potentiel énergétique, renouvelable et de récupération

Le SRCAE doit définir, à partir de l'état des lieux, des objectifs et des orientations aux horizons 2020 et 2050 en termes :

- > de développement des énergies renouvelables
- > de maîtrise des consommations énergétiques
- > de réduction des émissions de gaz à effet de serre
- > de réduction des émissions de polluants atmosphériques
- > évaluation des potentiels d'économies d'énergie.

Conformément à la Loi Grenelle, un SRCAE a été approuvé le 17 juin 2013 à l'échelle de l'ancienne région Poitou-Charentes puis annulé en février 2018. Bien qu'annulé, les éléments du diagnostic sont néanmoins intéressants.

Les deux secteurs les plus consommateurs sont le transport où les produits pétroliers sont prédominants et le résidentiel tertiaire où le type d'énergie est plus mixte. En région Poitou-Charentes, ce sont 5 322 000 équivalent-pétrole qui ont été produits majoritairement par l'énergie nucléaire, le reste provenant d'énergie renouvelable.

La production régionale d'énergies renouvelables est répartie ainsi :

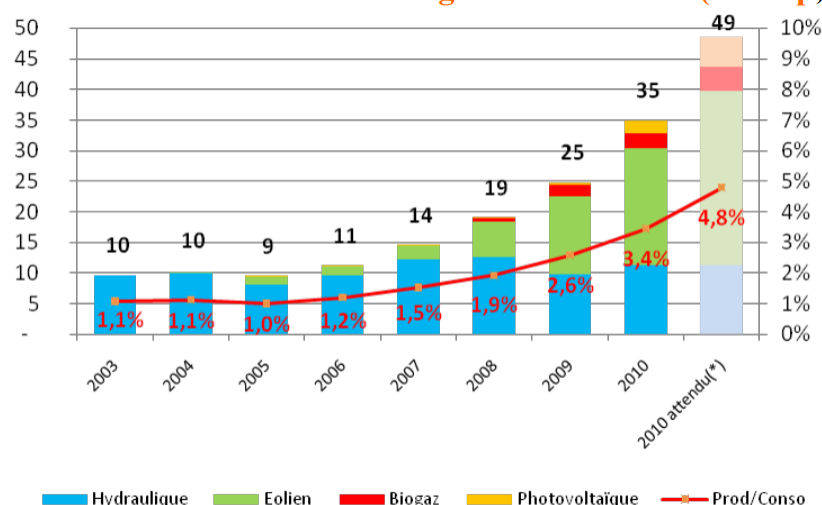
- > La production d'énergie renouvelable thermique (chaleur) (317 ktep, soit 79,2%) : bois énergie, unité de valorisation énergétique (incinérateur avec récupération d'énergie), géothermie, biogaz thermique et solaire thermique,
- > La production d'électricité d'origine renouvelable (35 ktep, soit 8,7%) : éolien, photovoltaïque, hydraulique, cogénération biogaz,
- > La production de carburant d'origine renouvelable (48 ktep, soit 12%)

Depuis les années 2003, les nouvelles filières, notamment l'éolien et le photovoltaïque, sont en nette progression particulièrement depuis 2008.

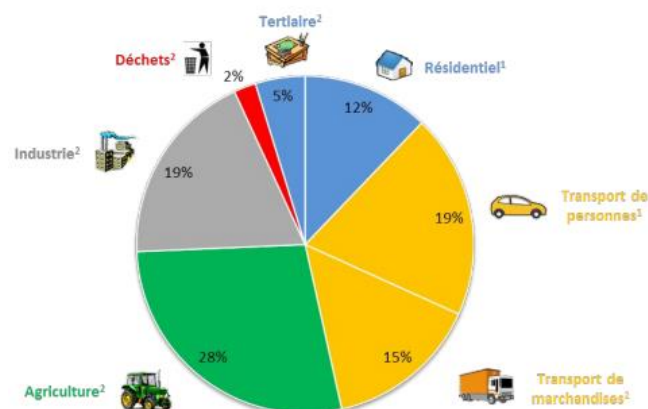
La précarité énergétique dans le logement résulte de la combinaison de trois facteurs principaux : la faiblesse des revenus du ménage, la mauvaise qualité thermique du logement et le coût de l'énergie.

113 000 ménages, représentant 157 000 personnes sont potentiellement exposés à la précarité énergétique. Ils représentent 15% des ménages et 9% de la population de la région.

Production d'électricité d'origine renouvelable (en ktep)



Répartition des émissions de GES par acteur hors UTCF (en pourcentage)



Par ailleurs, une hausse même modérée des coûts de l'énergie entraînerait le risque de basculement de 63 000 ménages supplémentaires vers la précarité énergétique, soit 8% de plus.

Les ménages doivent par ailleurs conjuguer cette équation délicate avec la facture énergétique liée à la mobilité, qu'elle soit familiale ou, plus contraignante, liée aux déplacements domicile-travail, particulièrement pour les territoires ruraux, fortement représentés en région.

Ces déplacements sont d'ailleurs une des sources les plus importantes d'émissions de gaz à effet de serre. Dans la région, ce sont 19,5 Mt en équivalent CO₂ soit 9,8 t de CO₂ par habitant. **Avec les transports, l'agriculture et l'industrie sont les principaux émetteurs de gaz à effet de serre.**

L'ancienne région Poitou-Charentes est une région à caractère rural, où les émissions du secteur agricole peuvent avoir une part un peu plus élevée que la moyenne nationale. Le secteur agricole domine dans les émissions de particules fines PM10, dans les émissions d'ammoniac (NH3) liées à l'élevage.

Les émissions liées aux transports routiers dominent dans les émissions d'oxydes d'azote (NOx) de la région, principalement concentrées sur les axes routiers de la région, et ont une part importante dans les

émissions de particules fines (PM10 et PM2.5).

Le secteur industriel a une part prédominante dans les émissions de dioxyde de soufre (SO2), liées principalement aux combustions de fioul lourd et dans les émissions de Composés Organiques Volatils Non Méthaniques (COVNM).

Le secteur résidentiel/tertiaire, à l'origine de 20 % des émissions de particules fines PM10 et 35 % des PM2.5, et de 81 % des émissions de HAP de la région, trois polluants principalement émis dans le secteur par les consommations de bois.

Globalement, la qualité de l'air en Poitou-Charentes est bonne et en amélioration, même si le suivi en région fait apparaître des dépassements ponctuels des valeurs limites et/ou des objectifs de qualité pour le dioxyde d'azote, l'ozone et les particules fines (PM 2.5).

Les zones sensibles à la dégradation de la qualité de l'air sont des zones où les actions en faveur de la qualité de l'air doivent être jugées préférables à d'éventuelles actions portant sur le climat et dont la synergie avec les actions de gestion de la qualité de l'air n'est pas assurée. La définition et l'identification de ces territoires constituent également un moyen de connaissance et de diagnostic utiles à la planification. **Les communes de Châteaubernard, Cognac, Cherves-Richemont et Javrezac sont sensibles à la dégradation de la qualité de l'air en raison de la densité de population plus importante et de la présence de sites industriels.**

Concernant le climat, les résultats des simulations ont été cartographiés selon les trois scénarios du Groupe International d'Etude sur le Climat (GIEC – base travaux 2007) pour trois horizons temporels distincts moyennés sur une période de trente ans centrée sur les années 2030, 2050 et 2080. Les perspectives sont donc les suivantes :

- > À l'horizon 2030 :
 - Une hausse des températures moyennes annuelles, plus marquée en été,
 - Une diminution modérée mais généralisée des précipitations annuelles moyennes,
 - Une sensibilité importante à la sécheresse.
- > À l'horizon 2050 :
 - Une poursuite de la hausse des températures moyennes,
 - Un accroissement des disparités saisonnières et territoriales dans la diminution des précipitations moyennes,
 - Une hausse du nombre de jours de canicule, avec des contrastes territoriaux significatifs,
 - Une aggravation des sécheresses

- > À l'horizon 2080 :
 - Une aggravation des tendances précitées pour les températures,
 - Une diminution plus significative des précipitations annuelles moyennes, et une accentuation des disparités territoriales,
 - Une hausse significative du nombre de jours de canicules,
 - Une généralisation des périodes de sécheresse sur le territoire.
- > Concernant les autres paramètres :
 - Une diminution du nombre de jours de pluie,
 - Une augmentation du nombre de jours secs,
 - Une diminution du nombre de jours de gel,
 - Une augmentation du niveau de la mer

Le changement climatique exacerbera des problématiques actuelles (conflits d'usages sur la ressource en eau, pertes de la biodiversité, recul du trait de côte), mais pourra également faire surgir de nouvelles problématiques (apparition de risques naturels sur des territoires jusqu'ici épargnés, inadaptation de l'habitat aux conditions climatiques...). Pour autant, le changement climatique se traduira également en de nouvelles opportunités qu'il s'agira d'identifier et d'exploiter.

> **Ressource en eau : une diminution des ressources disponibles, des conflits d'usage à anticiper.**

Les impacts du changement climatique sur l'eau vont concerner à la fois la ressource (quantité et qualité) et la demande, avec des usages qui vont eux-mêmes être modifiés par le changement climatique (évolutions en agriculture, consommation domestique...). Il faut donc s'attendre à ce que le changement climatique participe à l'exacerbation de problématiques actuelles liées à la ressource en eau. Les effets d'une moindre disponibilité de la ressource sont potentiellement considérables tant pour l'économie (agriculture, tourisme, conchyliculture...) que pour le bien-être des populations ou la qualité des milieux aquatiques. L'adaptation au changement climatique est un défi qui s'ajoute à d'autres : répondre aux objectifs de bon état des eaux fixés par la Directive Cadre sur l'Eau.

> **Biodiversité : des milieux sensibles, des changements à anticiper et accompagner.**

Les milieux naturels subissent des pressions liées à l'activité humaine et qui tendent à s'intensifier : urbanisation, extension des zones agricoles de grandes cultures, pollutions de l'eau et des sols, prélèvements en eau (irrigation et création de retenues d'eau). Avec le changement climatique, ce sont à la fois de nouvelles pressions et une augmentation du niveau de celles-ci que devront subir les écosystèmes, qui conduiront à une fragilisation et à un risque de disparition de certains milieux et notamment ceux qui sont déjà considérés comme fragiles. Cela tendra à renforcer un phénomène déjà observé de morcellement d'habitats (zones humides, espaces dunaires, reliques glaciaires), qui augmentera la probabilité d'extinction des espèces.

> **Santé publique : un environnement modifié, une population plus vulnérable.**

Les interactions entre climat et santé sont multiples et certains événements climatiques des dernières années ont montré ce que pouvaient coûter en termes de vies humaines une préparation insuffisante face aux risques sanitaires liés au climat. Le vieillissement de la population est un facteur aggravant. Les impacts sanitaires du changement

climatique ne se limiteront néanmoins pas à l'effet direct de températures élevées sur la santé : de nombreux impacts indirects sont également à anticiper (baisse de la qualité de l'eau – voire de l'accès à l'eau, allergies, maladies à vecteurs...).

> **Risques naturels : une augmentation des aléas à anticiper, une attention particulière sur le littoral.**

Le GIEC dans son dernier rapport (2007) met en avant une augmentation de la fréquence et de l'intensité des événements météorologiques extrêmes à l'origine de certains risques naturels. Néanmoins, l'incertitude reste importante, notamment pour des risques tels que les tempêtes, les inondations ou encore les mouvements de terrain autres que ceux liés à la sécheresse, principalement aux échelles locales. Le changement climatique pose ainsi des défis de connaissances, mais aussi de prévention et d'adaptation à ces risques.

> **Agriculture, conchyliculture, sylviculture, viticulture : un environnement modifié, des pratiques à adapter.**

L'évolution des tendances climatiques (hausse des températures, modification du régime des précipitations, baisse de la pluviométrie) et l'éventuelle multiplication d'événements climatiques extrêmes auront des impacts divers sur les productions agricoles. D'ores et déjà, des changements sont observés sur certaines cultures : modification des calendriers agricoles, changement dans la qualité des produits, déplacement vers le nord de certains ravageurs ... La production agricole étant intimement liée aux conditions climatiques, le secteur s'est de tout temps spontanément adapté au climat. Néanmoins, la rapidité des changements auxquels l'agriculture fait et fera face au long du XXI^e siècle implique de prévoir et d'organiser rapidement l'adaptation du secteur.

> **Production d'énergie : une sécurisation à renforcer.**

Le secteur de l'énergie est directement lié au climat : tant les capacités de production que les besoins énergétiques dépendent des conditions climatiques. La diminution quantitative de la ressource en eau doit être anticipée pour la gestion durable des installations hydro-électriques et nucléaires (process de refroidissement), en intégrant la priorisation sur l'alimentation en eau potable.

> **Tourisme : une gestion des nouveaux risques à prendre en compte, des opportunités à exploiter.**

Le climat est un attribut fondamental d'une destination touristique et en constitue un facteur significatif de choix de destination et de satisfaction des touristes. Le changement climatique impactera les activités touristiques, mais les effets différeront selon le type de destinations, la saison et les activités pratiquées. L'augmentation du nombre de jours de canicule est tout particulièrement à considérer. L'attractivité d'une destination repose par ailleurs sur la qualité de l'offre touristique qui dépend de plusieurs éléments tels que le patrimoine, le paysage, l'accessibilité, les ressources, la sécurité.

> **Infrastructures des transports : une sensibilité aux risques naturels.**

Les infrastructures de transport apparaissent davantage sensibles aux conditions climatiques extrêmes qu'à un changement des moyennes climatiques.

> Aménagement et cadre bâti : îlots de chaleur et risques naturels, des aménagements à repenser

Directement soumis aux aléas climatiques, le cadre bâti a pour fonction d'assurer la protection des personnes et de leurs biens contre les aléas climatiques. Les évolutions graduelles du climat (évolution des températures, évolution des précipitations), ainsi que la recrudescence des événements extrêmes sont autant de facteurs susceptibles d'impacter les bâtiments. À une plus grande échelle, les choix en matière d'organisation et d'aménagement du territoire peuvent avoir des conséquences importantes sur la vulnérabilité du territoire, tant en terme d'exposition aux risques naturels qu'en terme d'exposition au phénomène d'îlot de chaleur.

Le SRCAE a fait une évaluation du potentiel de développement de chaque filière d'énergie renouvelable.

> Bois

Le gisement régional annuellement mobilisable en forêt et haies est d'environ 2 000 000 m³ (source AREC : observatoire biomasse) soit 500 000 m³ (approximativement 85 kTep/988GWh) supplémentaires au gisement de Bois Industrie / Bois Énergie (BIBE) exploité actuellement mais quelques incertitudes sur le gisement. L'observatoire biomasse régional, en lien avec l'outil Galiléo de l'ADEME, estime un potentiel mobilisable supplémentaire d'un minimum de 127 kTep (soit 1477 GWh).

À l'horizon 2020 en région Poitou-Charentes, l'objectif de production énergétique annuelle concernant le bois -énergie se situe entre 4704 GWh et 6844 GWh.

> Eolien

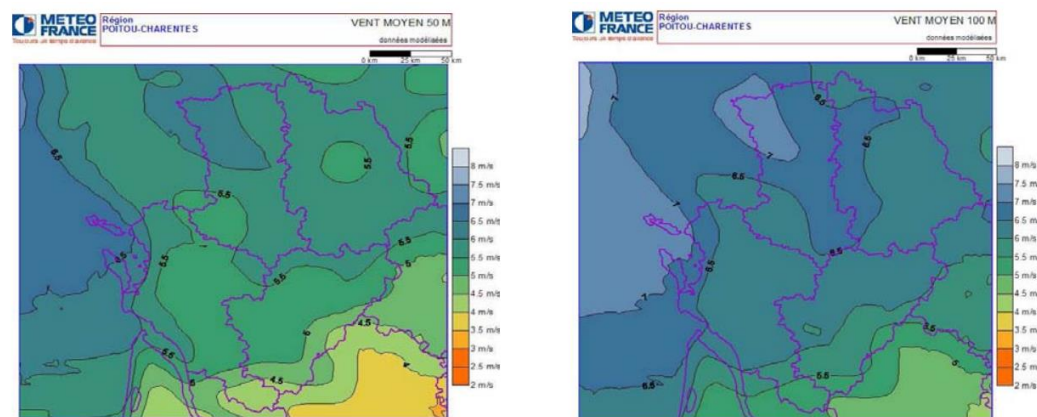
Les cartes de vent ci-après fournies en février 2011 par Météo France indiquent sur toute la région des vitesses de vent supérieures à 4,5 m/s à 50 mètres et à 100 mètres d'altitude. Le potentiel éolien est donc, au regard de ce critère, important notamment dans les départements nord du Poitou-Charentes : les Deux-Sèvres et la Vienne.

Un effort soutenu et une synergie des acteurs combinés aux évolutions des performances technologiques et à un attachement du développement de l'éolien dans l'ensemble de ses composantes (micro, médium et macro éolien) doivent permettre de se fixer à l'horizon 2020 un objectif de production énergétique annuelle de 3600 GWh (correspondant à une puissance installée de 1800 MW). Cet objectif était inscrit au sein du Schéma Régional

Éolien approuvé le 29 septembre 2012 (annulé également en février 2018) et qui constituait une annexe au SRCAE. Celui-ci définit les zones favorables au sein desquelles le développement de l'éolien peut être envisagé en bénéficiant des dispositions réglementaires en matière de tarif d'achat de l'électricité.

Sur la base des sensibilités connues (biodiversité, paysage, environnement humain, ...), l'objectif du SRE est de recenser les enjeux spécifiques au territoire régional qui sont susceptibles d'interagir avec le développement de l'éolien. Ce recensement s'est doublé d'une caractérisation du degré de contrainte :

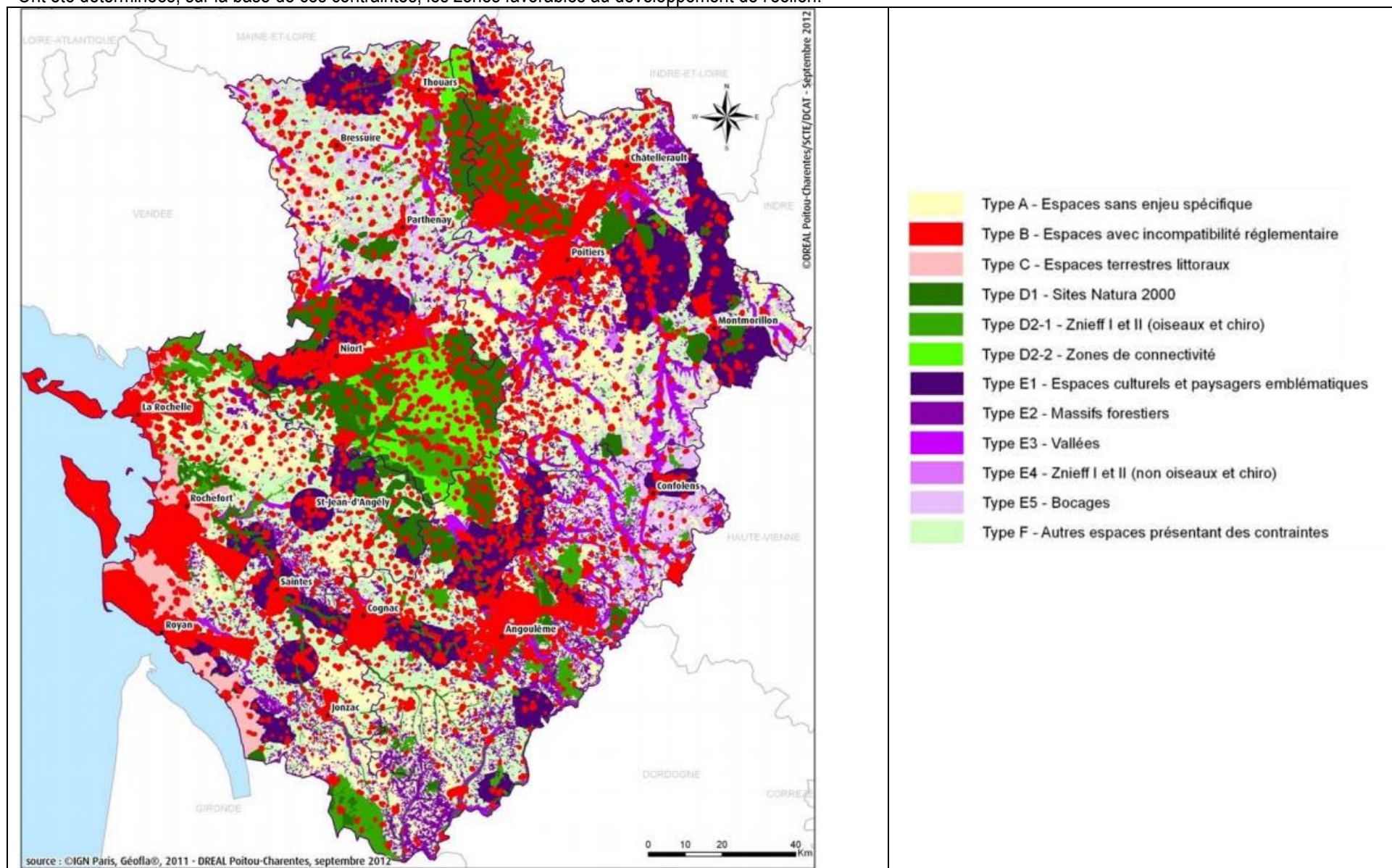
- > les secteurs très contraints du fait d'incompatibilités réglementaires,
- > les secteurs très contraints du fait de politiques publiques s'appliquant sur des enjeux très forts, et pour lesquels le développement de l'éolien apparaît inadapté,
- > les secteurs contraints pour lesquels la démonstration de la cohérence avec les enjeux identifiés sera un préalable indispensable au développement d'un projet éolien.



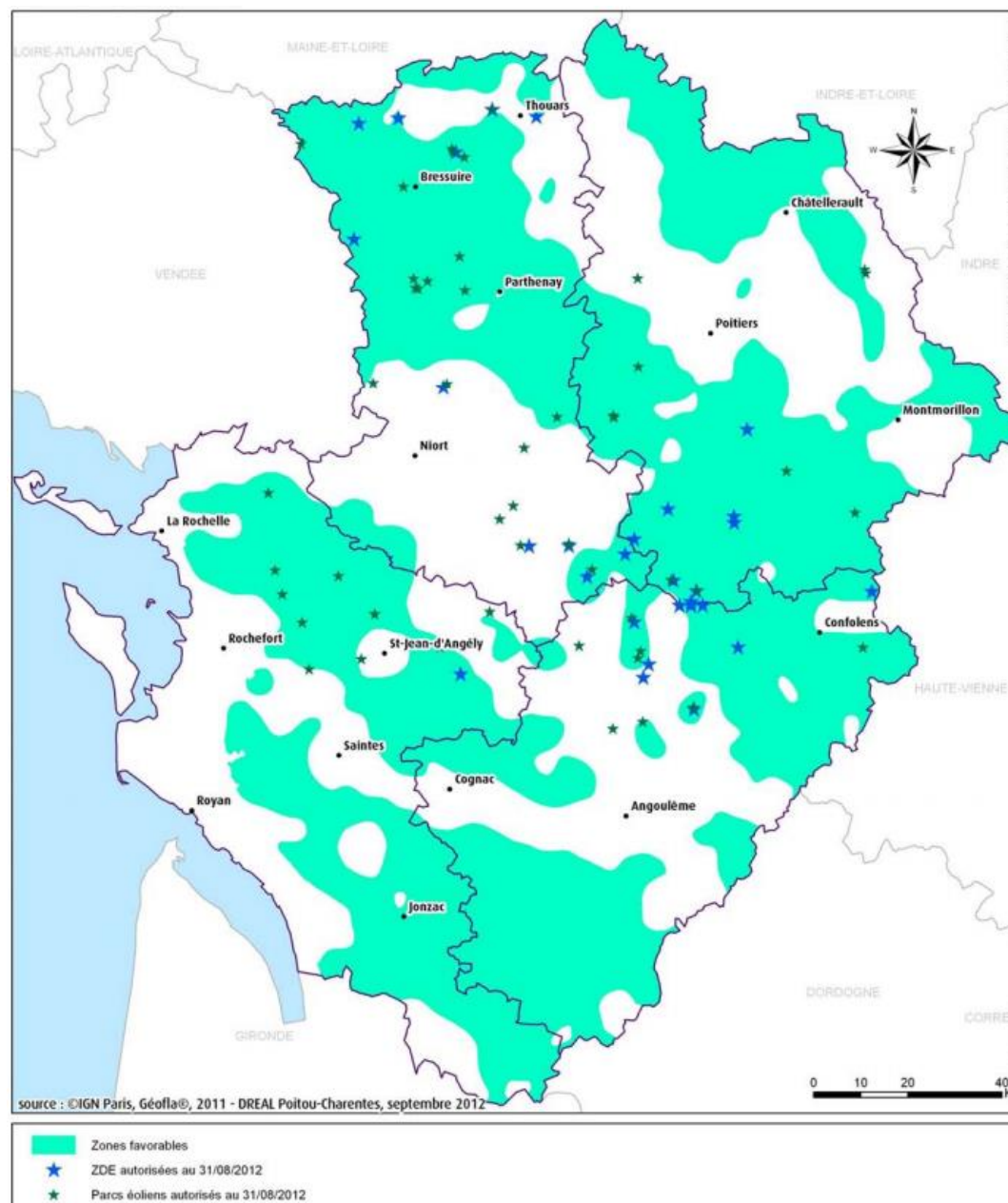
Vitesse moyenne du vent à l'altitude de 50 mètres

Vitesse moyenne du vent à l'altitude de 100 mètres

Ont été déterminées, sur la base de ces contraintes, les zones favorables au développement de l'éolien.



Après définition des zones très contraintes, un lissage a été réalisé à partir des zones peu ou pas contraintes afin de mettre en évidence les secteurs favorables à l'éolien.



> Biogaz et biomasse

Le potentiel régional de biomasse méthanisable concerne essentiellement les déjections animales, résidus de culture, sous-produits des industries agroalimentaires, boues de station d'épuration, déchets verts et ordures ménagères résiduelles. La méthanisation présente de ce fait un double intérêt : la production d'énergie combinée à un traitement de matières organiques pour lesquelles une solution de valorisation ou d'élimination doit être trouvée. **À l'horizon 2020 en région Poitou-Charentes, l'objectif concernant le biogaz et la biomasse électrique correspond à une production énergétique annuelle de 1066 GWh. Les projets régionaux en cours correspondent aujourd'hui à près de 65 % de l'objectif.**

> Agrocarburant

Au niveau national, dans le cadre de la mise en œuvre du « paquet énergie climat », dans le secteur des transports, un objectif de consommation de 10% d'énergies renouvelables a été fixé à l'horizon 2020. En 2010, l'objectif d'incorporation de agrocarburants dans les carburants de référence, fixé à 7 % (en énergie), a presque été atteint. **À l'horizon 2020, l'objectif concernant les agro-carburants correspond à une production énergétique annuelle se situant entre 950 GWh et 1 500 GWh.**

> Photovoltaïque

Au 30 juin 2012, le parc photovoltaïque raccordé au réseau en Poitou-Charentes s'élevait à 160,5 MWc. Malgré un ralentissement lié aux modifications réglementaires, au regard des évolutions citées précédemment et des projets de parcs au sol en développement le rythme de 15 MWc de raccordements par trimestre devrait être de nouveau atteint, puis nettement dépassé, à partir de 2015-2016. Avec un ensoleillement moyen de 1270 kWh/m², la région Poitou-Charentes se situe parmi les régions les plus ensoleillées de France et bénéficie donc d'un gisement solaire très favorable. Suite à une étude du potentiel régional photovoltaïque réalisé en 2009 et au regard des évolutions de ces dernières années, le potentiel du Poitou-Charentes est aujourd'hui estimé entre 3,5 et 4 GWc en tenant compte uniquement d'hypothèses liées aux contraintes techniques et réglementaires. **À l'horizon 2020 en région Poitou-Charentes, l'objectif concernant le photovoltaïque, correspond à une production énergétique annuelle se situant entre 928 GWh, soit 807 MWc installés et 1631 GWh, soit 1418 MWc installés.**

> Solaire thermique

À l'image du photovoltaïque, le potentiel régional en solaire thermique dépasse nettement les objectifs qui pourront être fixés à l'horizon 2020. D'importants potentiels de développement ont été identifiés sur les cibles du collectif, du tertiaire, de l'industrie et agricole qui confortent une ressource solaire disponible très importante. **La régionalisation des objectifs du Grenelle de l'environnement à l'horizon 2020, concernant le solaire thermique, amène pour le Poitou-Charentes à une production énergétique annuelle pour 2020 de 155 GWh correspondant à environ 350 000 m² de capteurs.**

De manière plus globale, les objectifs du SRCAE Poitou-Charentes sont les suivants :

Objectif	Implications pour le PLUi
Efficacité et maîtrise de la consommation énergétique	
Renforcer et encourager la sobriété énergétique par une mobilisation de toutes les parties prenantes	-
L'efficacité énergétique dans le secteur du bâtiment	Encourager la construction bois
L'efficacité énergétique dans le secteur de l'urbanisme	Les PCET, les SCoT, PLU, PLH, PDU doivent fondamentalement repenser l'aménagement des territoires pour ce siècle à l'aune de la valorisation des proximités géographiques et de la réduction des déplacements « imposés » afin d'aboutir à des Villes et territoires plus durables : • Cultiver les mixités fonctionnelles et sociales ; • Conforter et densifier l'urbain pour une ville, un bourg, ou un hameau plus intense (davantage de densité, de niveau de services, de vivre ensemble) ; • Structurer systématiquement l'urbanisme avec la mobilité, aux différentes échelles et notamment celles des déplacements doux (à pied, à vélo) et des transports collectifs ; • Prioriser la mobilisation du patrimoine urbain et bâti existant de préférence aux extensions et à l'encontre de l'étalement urbain si marqué en Poitou-Charentes ces dernières décennies ; • Ré-orienter l'urbanisme commercial et de services en faveur des quartiers, centre bourgs et centres-villes ; • Valoriser les « circuits de proximité » qu'il s'agisse : des commerces, de l'agriculture péri-urbaine et notamment maraîchère, des jardins potagers urbains ou de la nature en ville ; • Développer les énergies renouvelables localement Limitier la consommation foncière et l'étalement urbain par la recherche de formes urbaines moins consommatrices d'espaces et garantissant une qualité urbaine et une qualité de vie. Limiter la consommation foncière inscrite dans les PCET, SCoT et PLU par l'introduction d'indicateurs. Les incitations économiques et les politiques de développement urbain doivent tendre vers la réalisation de la ville compacte et polycentrique. Élaborer des SCoT à l'échelle des aires urbaines, des PLU à l'échelle des intercommunalités. Une protection des espaces agricoles et forestiers par le biais d'une anticipation foncière, d'une planification rigoureuse, d'une compensation d'espaces pour limiter le « stress foncier »
L'efficacité énergétique dans le secteur de l'industrie	-
Les actions transversales	-
Réduction des émissions de Gaz à Effet de Serre	
Une mobilité durable	Relocalisation des logements sur les axes de transport collectif, un réinvestissement des espaces vides. Il faut aussi imaginer des pôles de proximité pour éviter le rabattement systématique vers le centre de la ville.
Une nouvelle approche des déplacements	-
Un fret durable	-
Une agriculture durable	-
Les matériaux bio-sourcés pour remplacer les matériaux usuels.	-
Développement des énergies renouvelables	
Développer les énergies renouvelables au travers des actions et des pratiques de l'ensemble des acteurs	-

Développer les filières d'énergies renouvelables au travers d'actions par filières	-
Prévention et réduction de la pollution atmosphérique (PRQA)	
Connaître les émissions des polluants atmosphériques sur l'ensemble des territoires de la région	-
Connaître la qualité de l'air sur l'ensemble des territoires de la région	-
Disposer d'informations sur l'exposition de la population picto-charentaise aux composés « toxiques » spécifiques ou non réglementés	-
Adaptation au changement climatique	
Orientations transversales	-
Ressource en eau	-
Agriculture, Sylviculture, Viticulture et Conchyliculture	-
Biodiversité	Préserver des espaces naturels diversifiés qui seront les « réservoirs » de biodiversité garant d'une meilleure adaptation aux changements climatiques.
Aménagement urbain et bâtiment	Gérer les îlots de chaleur au travers des politiques d'aménagement : les localiser et cartographier, notamment lors de l'élaboration des documents d'urbanisme ; Réduire l'artificialisation des sols et gérer l'eau pour la réutiliser et la stocker en permettant son intégration dans la trame urbaine, en lien avec la trame bleue.
Santé	-
Risques naturels	Développer l'anticipation dans la gestion du risque : évitement, préservation, protection... Prévenir le risque dans le cadre de la péri-urbanisation par un choix des zones à urbaniser tenant compte de la nature des sols (prise en compte dans les plans locaux d'urbanisme)
Recommandations pour l'information du public	
Former les acteurs du bâtiment aux économies d'énergie	-
Développer une nouvelle citoyenneté pour un ancrage et une pérennité des évolutions de comportements	-
Sortir des sentiers battus traditionnels de la communication	-
Disposer de points d'information en nombre suffisant et non dispersés	-
Organiser l'exemplarité des acteurs publics et privés	-
Systématiser des approches "coût global"	-
Mettre l'accent sur des actions concrètes et facilement reproductibles dans le secteur du bâtiment	-
Maintenir un effet d'entraînement régional sur l'énergie, le climat et les émissions de polluants, et garantir la concertation	-

Pour mettre en œuvre les SRCAE, les Plans Climat Énergie Territoriaux (PCET) doivent être élaborés pour les collectivités de plus de 50 000 habitants et des objectifs de lutte contre le changement climatique et de maîtrise de la demande énergétique doivent être inscrits dans les SCOT et les PLU(i). La Communauté de Commune Lavalette-Tude-Dronne réunissant 18 665 habitants, aucun PCAET n'a été réalisé.

> Horte et Lavalette, un territoire à énergie positive

Le territoire d'Horte et Lavalette, au travers le Pays Horte et Tardoire et le Syndicat Mixte de l'Angoumois, adhère au programme TEPos (Territoire à Énergie Positive). Afin de lancer rapidement les efforts de maîtrise de l'énergie et de structuration du développement des filières d'énergies renouvelables, 3 actions de massification ont déjà été identifiées et doivent être mises en œuvre prioritairement dans les 3 premières années de la dynamique TEPos (2016-2018) :

- La maîtrise de l'énergie dans le résidentiel : favoriser la maîtrise des usages et la rénovation énergétique du résidentiel avec notamment l'élargissement dès l'hiver 2015-2016 du Défi Familles à énergie positive à l'ensemble du territoire TEPos, après 4 années d'organisation sur le territoire de Grand Angoulême
- Le développement de la filière bois-énergie : mobilisation de la ressource et utilisation en chaufferies locales

- La mobilisation des acteurs économiques : innovation pour la transition énergétique, accompagnement à l'efficacité énergétique et au développement des EnR.
Ces premières actions seront complétées par un Schéma directeur énergétique permettant de décliner les modalités de développement non concurrentiel de l'ensemble des filières énergétiques et les impacts sur la gestion des réseaux.

Dans le cadre du PLUi, l'enjeu est de traduire la politique énergétique qui sera retenue à l'échelle du territoire, à la fois au travers d'un règlement qui permet l'évolution vers les nouvelles techniques d'isolation et de production d'énergie, mais aussi en prévoyant les espaces et emprises pour l'implantation ou le développement de nouvelles filières.

6. NUISANCES SONORES

En France, le bruit constitue la nuisance la plus souvent mentionnée par les citoyens dans les enquêtes portant sur l'évaluation de la qualité de l'environnement.

Le bruit des transports est la source la plus importante de nuisances acoustiques, suivie de près par les bruits de voisinage.

Si les effets des nuisances sonores sur la santé sont encore mal évalués, le bruit est sans contexte l'une des atteintes majeures à l'environnement et à la qualité de vie des Français.

Objet du classement sonore :

Les dispositions de l'arrêté du 30 mai 1996, relatif aux modalités de classement des infrastructures de transports terrestres et à l'isolement acoustique des bâtiments d'habitation dans les secteurs affectés par le bruit, sont applicables dans le département de la Charente aux abords du tracé des infrastructures de transports terrestres mentionnées ci-après.

Classement sonore des infrastructures de transports terrestres :

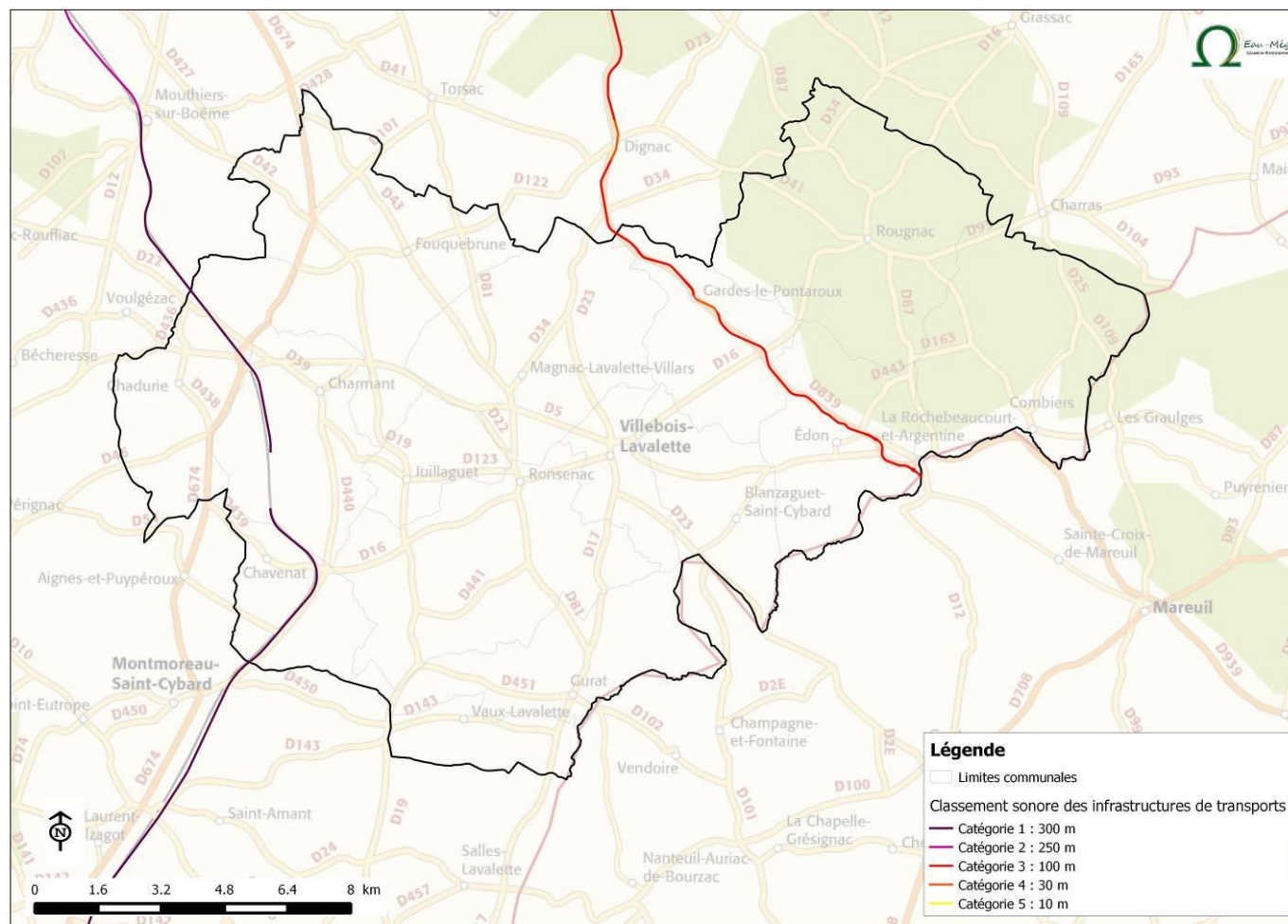
Les arrêtés préfectoraux du 19 octobre 2006 et l'arrêté modificatif du 1er décembre 2006 donnent pour chacun des tronçons d'infrastructures mentionnés, le classement dans une des 5 catégories définies dans l'arrêté du 30 mai 1996 susmentionné, la largeur des secteurs affectés par le bruit, ainsi que le type de tissu urbain.

La largeur des secteurs affectés par le bruit correspond à la distance comptée de part et d'autre de l'infrastructure à partir :

- pour les infrastructures routières, du bord extérieur de la chaussée la plus proche.
- pour les infrastructures ferroviaires, du bord du rail extérieur de la voie la plus proche.

Les voies concernées sont les infrastructures routières supportant un trafic supérieur à 5000 V/J ainsi que les voies ferrées dont le trafic est supérieur à 50 trains/J.

Ce dispositif réglementaire de prévention contre le bruit recense et classe selon 5 catégories, 1 étant la plus bruyante, les voies routières dont le trafic moyen journalier annuel (TMJA) est supérieur à 5000 véhicules par jour, et les voies ferrées dépassant le seuil de 50 trains par jour. Il est arrêté et publié par le préfet, en application de l'arrêté du 30 mai 1996 et de l'article R571-32 du code de l'environnement, après consultation des communes. De ce classement sont déduits des secteurs affectés par le bruit à l'intérieur desquels s'appliquent des règles particulières de constructibilité.



Carte 21 : Carte de classement sonore des infrastructures terrestres – Source DDT 16

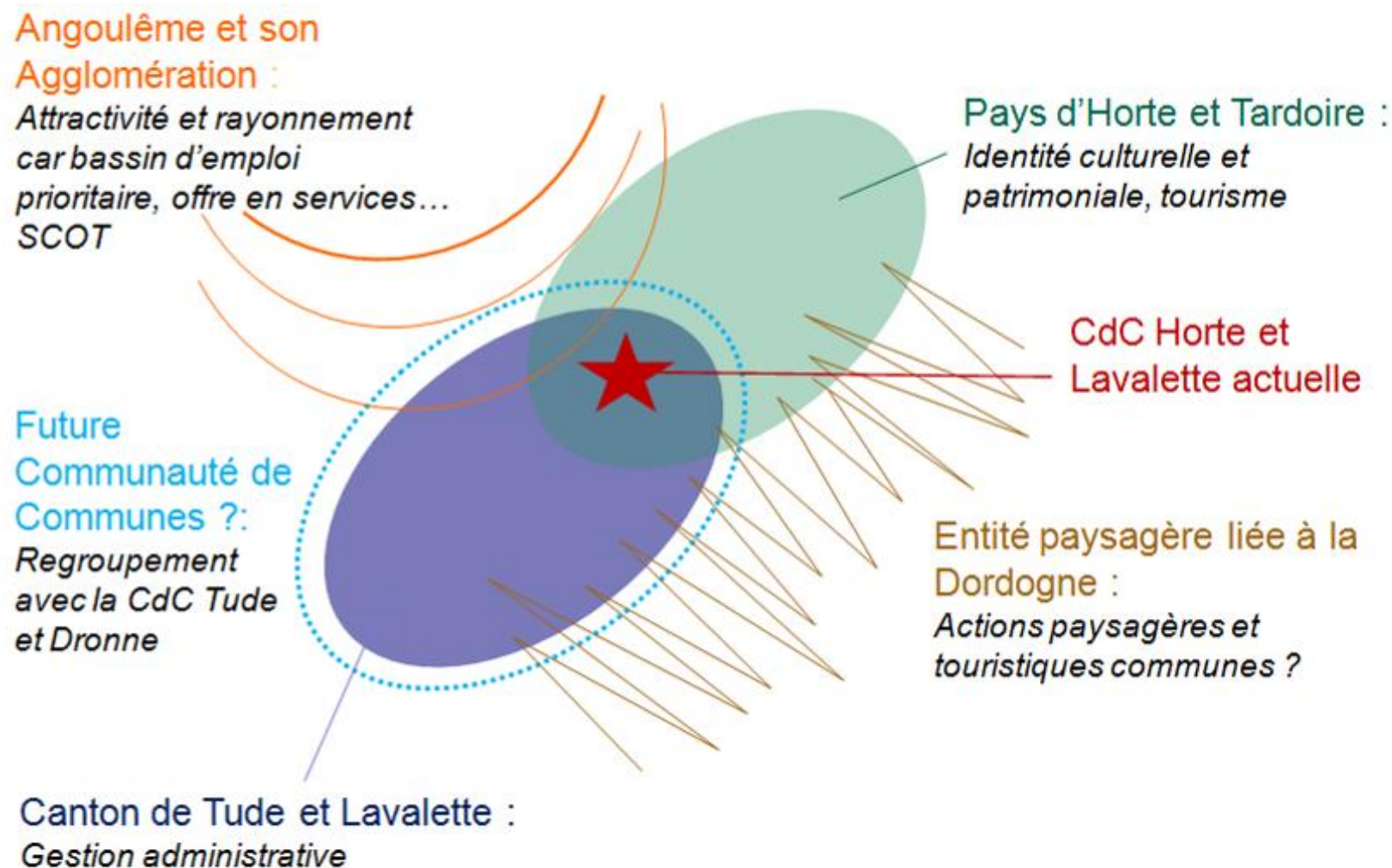
APPROCHE URBAINE

A noter : le diagnostic territorial a été réalisé en 2015 et se base donc sur des données disponibles à cette date-là (essentiellement données INSEE de 2012). La CdC d'Horte et Lavalette a ensuite fusionnée pour devenir la CdC Lavalette-Tude-Dronne.

Le diagnostic urbain a été actualisé avec les données 2015 disponible à l'échelle du territoire d'Horte et Lavalette, mais cela ne concerne pas toutes les données.

A. HORTE & LAVALETTE À LA CROISÉE DES CHEMINS : UNE IDENTITÉ À PRÉCISER EN RAISON DE MULTIPLES APPARTENANCES ?

Schéma de principe de l'organisation territoriale et des aires d'attraction autour d'Horte & Lavalette (état en 2015)



B. PROFIL ET PORTRAIT DES HABITANTS D'HORTE & LAVALETTE

1. UN MAINTIEN FRAGILE DE LA POPULATION

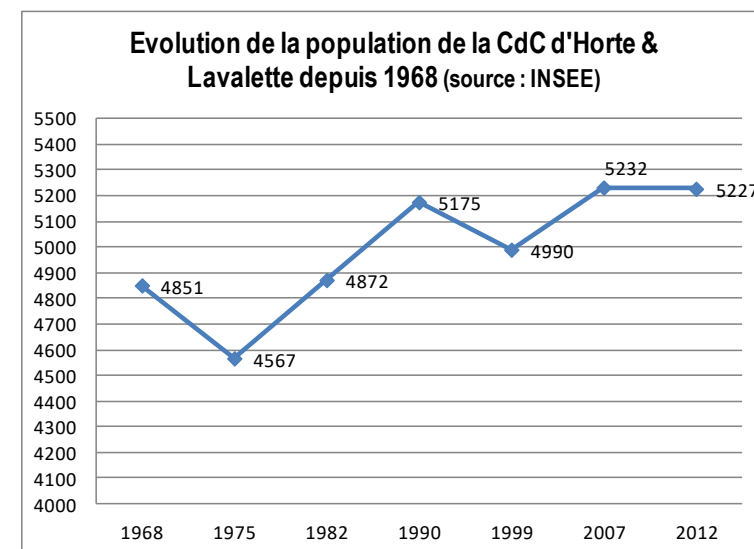
> Évolution de la population de la CdC d'Horte & Lavalette depuis 1968

Code géographique	Région	Département	Libellé géographique	Population en 2015 (princ)	Population en 2010 (princ)	Population en 1999 (dnbt)	Population en 1990 (dnbt)	Population en 1982 (dnbt)	Population en 1975 (dnbt)	Population en 1968 (dnbt)
CODGEO	REG	DEP	LIBGEO	P15_POP	P10_POP	D99_POP	D90_POP	D82_POP	D75_POP	D68_POP
16047	75	16	Blanzaguet-Saint-Cybard	290	259	216	223	252	255	280
16072	75	16	Chadurie	508	525	484	474	417	408	449
16082	75	16	Boisné-La Tude	722	679	607	632	579	577	639
16103	75	16	Combiers	125	120	115	127	145	154	214
16125	75	16	Édon	256	260	224	306	286	256	284
16143	75	16	Fouquebrune	659	660	634	670	573	457	450
16147	75	16	Gardes-le-Pontaroux	268	261	248	242	267	217	237
16162	75	16	Gurat	182	190	184	210	234	216	261
16198	75	16	Magnac-Lavalette-Villars	434	442	363	365	317	319	345
16283	75	16	Ronsenac	579	576	548	526	515	470	506
16285	75	16	Rougnac	410	441	547	529	437	370	392
16394	75	16	Vaux-Lavalette	98	99	90	106	101	96	131
16408	75	16	Villebois-Lavalette	755	733	730	765	749	772	663
TOTALX				5286	5245	4990	5175	4872	4567	4851

Après une forte baisse de la population dans les années 70, le territoire d'Horte & Lavalette a connu une croissance démographique relativement importante dans les années 80, augmentant sa population de plus de 600 habitants en 15 ans.

Depuis le début des années 2000, la population reste en progression et a tendance à se stabiliser sur les dernières années.

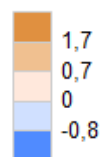
Cette progression de population est essentiellement liée à un **solde migratoire globalement positif** depuis les années 1970, témoin de la **relative attractivité de ce territoire pour l'accueil résidentiel, notamment en lien avec l'agglomération angoumoisine**. À la fin du XXème siècle, les ménages, moins soucieux des dépenses liées aux déplacements routiers et des conséquences environnementales qui y sont liées étaient bien souvent attirés par un cadre de vie plus « naturel » et des logements à prix plus modérés qu'en ville ...



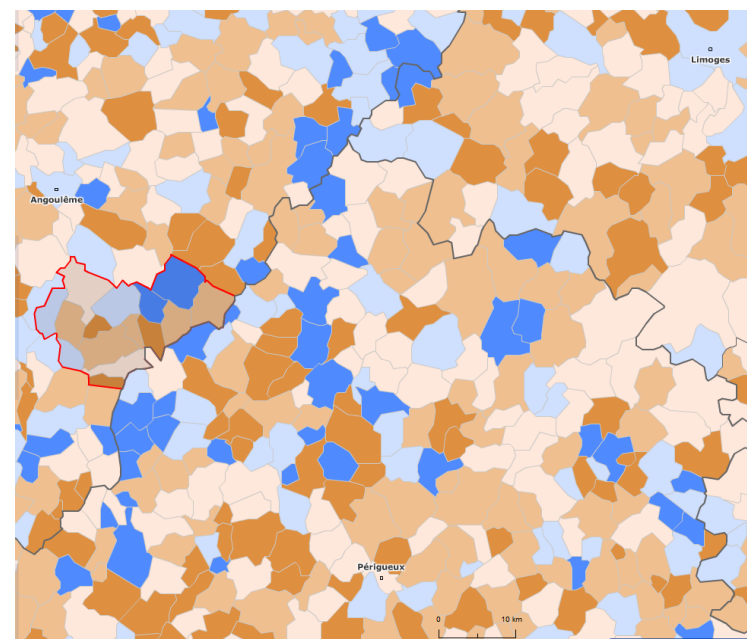
Certaines communes bénéficient malgré tout d'un solde migratoire négatif (plus de sorties que d'entrées) depuis 2007. C'est le cas de Rougnac ou de Gardes-le-Pontaroux, mais aussi, de Magnac-Lavalette, Chadurie et Chavenat.

Pour évaluer la variation globale de la population sur le territoire, il est nécessaire de croiser ce solde migratoire au **solde naturel**, qui reste, lui, **négatif** depuis les années 60, c'est-à-dire que le territoire connaît, depuis ces années-là, plus de décès que de naissances.

Évolution annuelle moyenne de la population depuis 2007
due aux entrées sorties (en %)



source : Insee, RP2012 exploitation principale



Depuis une cinquantaine d'années, **le taux de natalité a bien baissé**, de même que le **taux de mortalité**, qui demeure **cependant encore important** (10.7‰ de 2007 à 2012) en comparaison avec le taux à l'échelle nationale (8.5‰ de 2007 à 2012).

Au niveau de la répartition de la population sur le territoire d'Horte & Lavalette, il y a tout d'abord la « **commune-centre** », Villebois-Lavalette qui est la plus peuplée des communes, mais **se distinguant finalement peu par son poids démographique** des autres communes plus peuplées que peuvent être Fouquebrune, Magnac-Lavalette-Villars, Chadurie, Ronsenac ou Rougnac, qui se sont développées notamment en raison de :

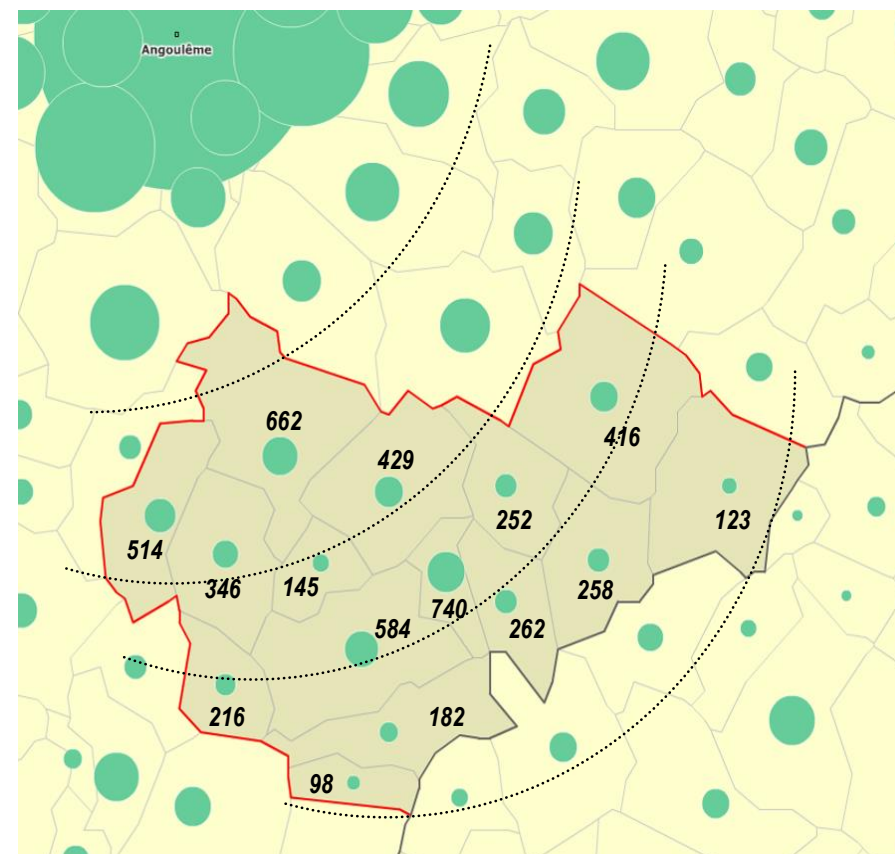
- La **proximité des axes** de liaison vers l'agglomération angoumoisine.
- La **superficie** importante de certaines communes permettant davantage de possibilités de développement (Ronsenac, Fouquebrune, Rougnac ...)
- La **topographie** de certaines communes moins contraignante pour le développement
- L'organisation du développement pour les communes dotées d'un document de **planification urbaine** (Fouquebrune, Rougnac, Edon et Villebois-Lavalette).

Variation de la population sur le territoire d'Horte & Lavalette, de 1968 à 2012 (source : INSEE 2012)

	1968 à 1975	1975 à 1982	1982 à 1990	1990 à 1999	1999 à 2007	2007 à 2012
Variation annuelle moyenne de la population en %	-0,9	+0,9	+0,8	-0,4	+0,6	0,0
due au solde naturel en %	0,0	-0,2	-0,2	-0,2	-0,1	-0,1
due au solde apparent des entrées sorties en %	-0,8	+1,1	+0,9	-0,2	+0,7	+0,1
Taux de natalité (‰)	15,0	11,2	11,7	9,2	10,5	9,6
Taux de mortalité (‰)	15,2	12,7	13,3	10,9	11,4	10,7

Sources : Insee, RP1968 à 1999 dénombremments, RP2007 et RP2012 exploitations principales - État civil.

Répartition de la population sur le territoire d'Horte & Lavalette, en 2012 (source : INSEE 2012)

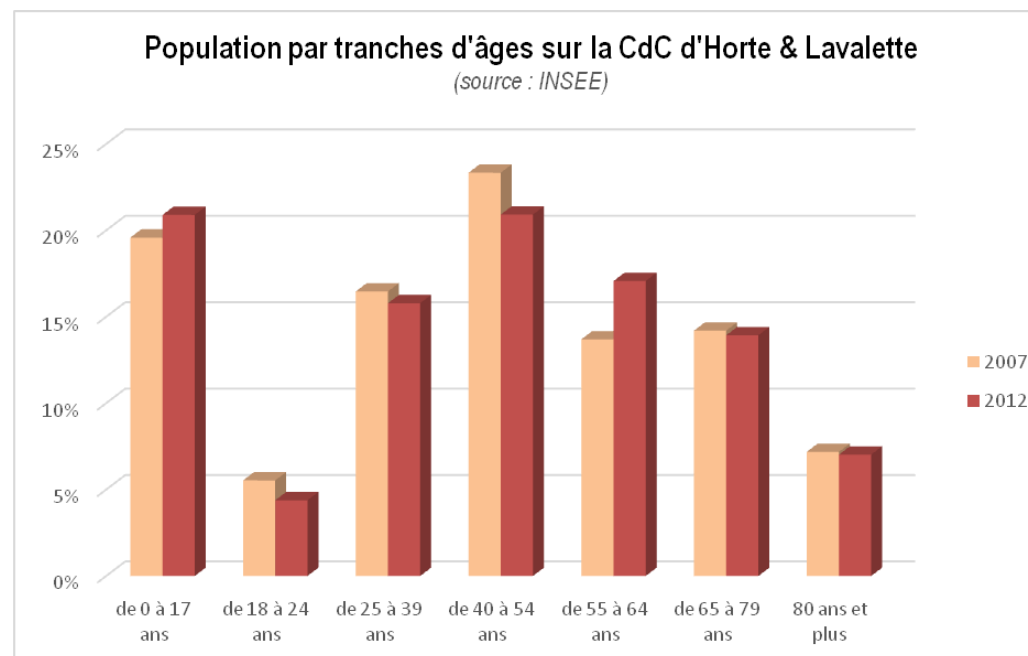


2. UNE POPULATION VIEILLISSANTE COUPLEE PAR UNE ARRIVEE « TIMIDE » MAIS PRESENTE DES JEUNES MENAGES

> Une population vieillissante couplée à une progression des jeunes ménages avec enfants

Le territoire d'Horte & Lavalette connaît un **vieillissement de sa population** (les plus de 80 ans représentent 7% de la population : chiffre stable entre 2007 et 2012 et la tranche part des 55 à 65 ans a augmenté sur cette même période passant de 14 à 17% de la population totale). Ce phénomène s'observe sur la majeure partie des territoires ruraux, et s'explique aussi par les évolutions de la société (augmentation de l'espérance de vie, amélioration des conditions sanitaires, ...). La part des personnes âgées est assez importante sur le territoire.

En revanche, ce vieillissement de la population est en partie **compensé par les nouveaux arrivants**, expliquant aussi l'augmentation de la part des jeunes de moins de 17 ans.



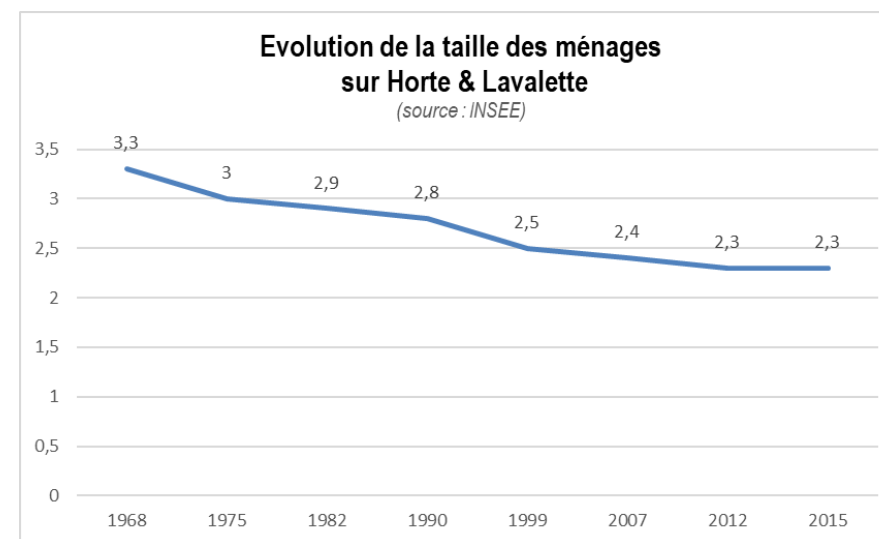
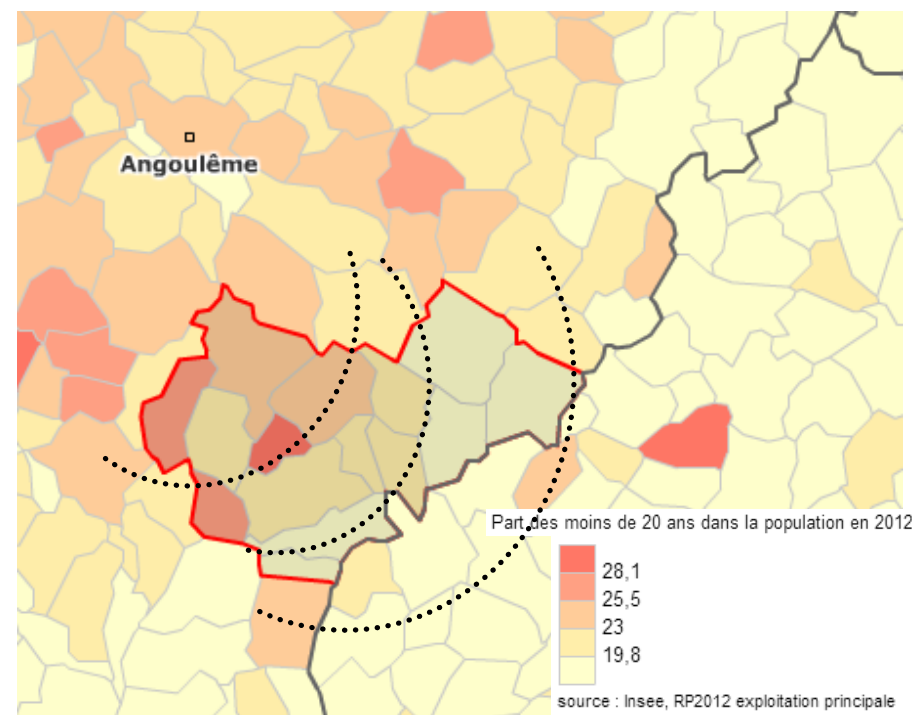
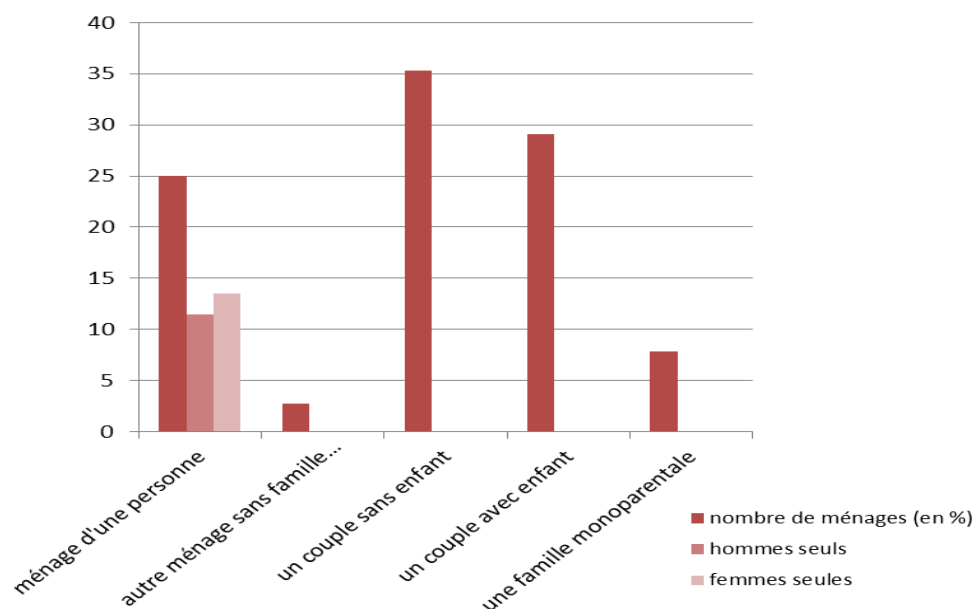
Les tranches d'âge les plus représentées (en 2012 – idem en 2015) sont les enfants et jeunes de moins de 18 ans, ainsi que les quarantenaires et jeunes quinquagénaires, représentant à elles deux plus de 40% de la population totale.

Les **communes les plus vieillissantes** sont essentiellement localisées au sud et à l'est d'Horte & Lavalette.

Cette répartition des jeunes sur le territoire progresse de manière concentrique. Plus nous remontons vers le Nord/Nord-Ouest donc vers l'agglomération d'Angoulême, plus la part des jeunes augmente, traduisant un certain déséquilibre dans le dynamisme du territoire d'Horte et Lavalette, à mettre également en parallèle de la fragilité du maintien des écoles sur le territoire (voir partie sur la vie locale). En effet, les écoles qui sont restées ouvertes à la rentrée de septembre 2015, sont, par voie de conséquence, plutôt localisées sur ces communes plus « jeunes » du nord et de l'ouest du territoire.

> Une baisse de la taille des ménages qui suit la tendance nationale

Composition des ménages sur Horte & Lavalette en 2012 (source : INSEE 2012)



Au niveau du territoire d'Horte & Lavalette, environ un quart des ménages est composé d'une seule personne (34,5 % en moyenne nationale) et les familles monoparentales représentent 7,8% des ménages contre 8,8% des ménages en moyenne nationale.

Depuis les années soixante, la **taille des ménages n'a cessé de diminuer** (tendance nationale), passant d'environ 3.3 personnes par ménage en moyenne en 1960 à **2.3 en 2015 sur le territoire d'Horte & Lavalette**. Ce phénomène qui est observable au niveau de toute la France est une illustration de la **décohabitation des ménages** (célibat, départs des enfants, divorces,...) et de son **vieillissement**.

> La crainte d'une « précarisation » des populations plus fragiles

Environ **25% des ménages** du territoire d'Horte et Lavalette sont composés d'une seule personne. Ce chiffre est à mettre notamment en relation avec le vieillissement de la population. **Beaucoup de personnes âgées vivent seules sur le territoire**. Cette tendance à « l'isolement » montre l'**importance du lien social à préserver et à intensifier** (services de proximité, tissu associatif, ...).

Notons également que la précarité des ménages (et notamment des personnes âgées solitaires) peut être renforcée par la « **dispersion** » de l'**urbanisation sur le territoire**. Dans ce contexte où une très forte capacité de déplacement est une nécessité, la diminution de la faculté de déplacement est un élément clef dans l'**engrenage de la précarité**. Cet émiettement du territoire induit un **isolement renforcé** vis-à-vis des services et commerces mais aussi des autres habitants et des services d'entraide qu'ils pourraient naturellement fournir.

Paroles d'association (ADMR)

L'ADMR sillonne beaucoup le territoire : observation d'une paupérisation rurale très importante. Le principal problème réside dans l'éloignement des personnes (grandes distances).

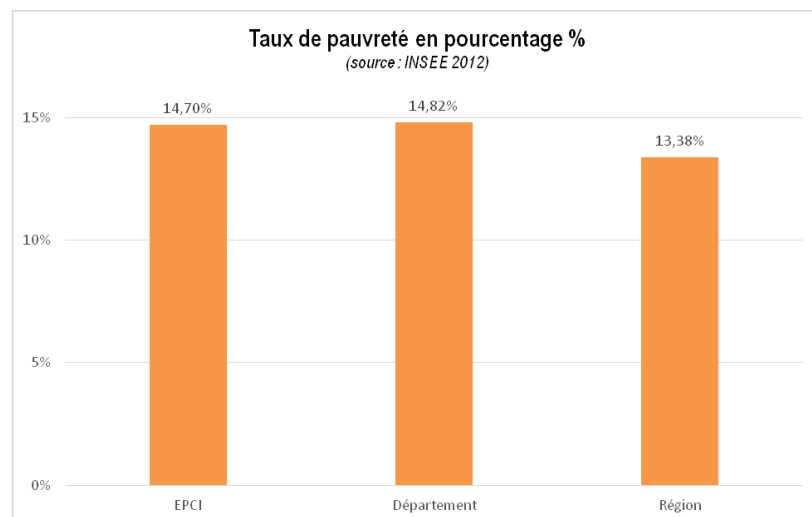
Paroles d'élus

Population vieillissante. Maintien des personnes âgées à domicile ou dans leur commune avant la maison de retraite

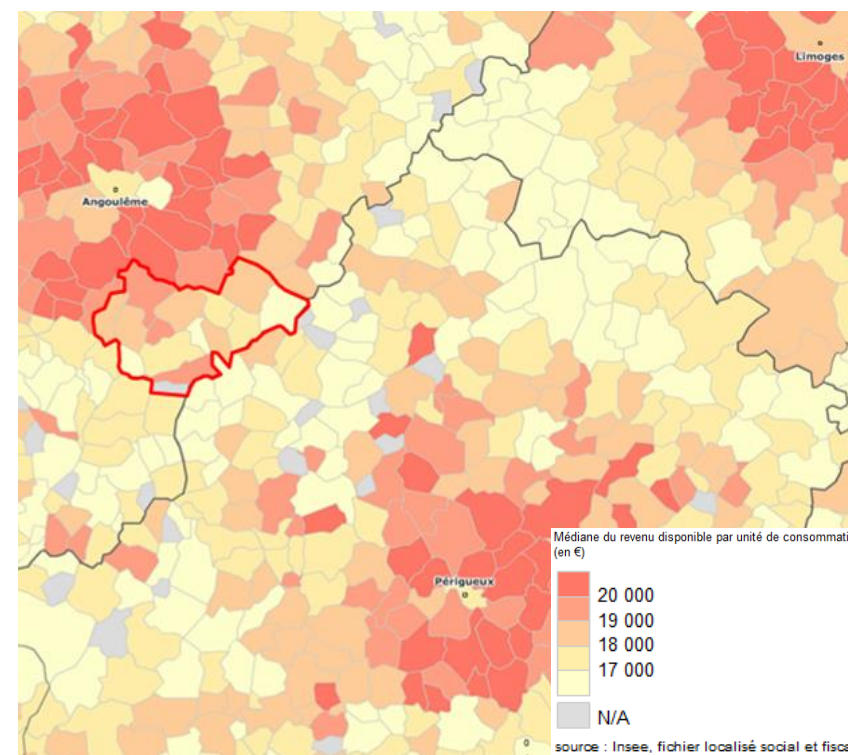
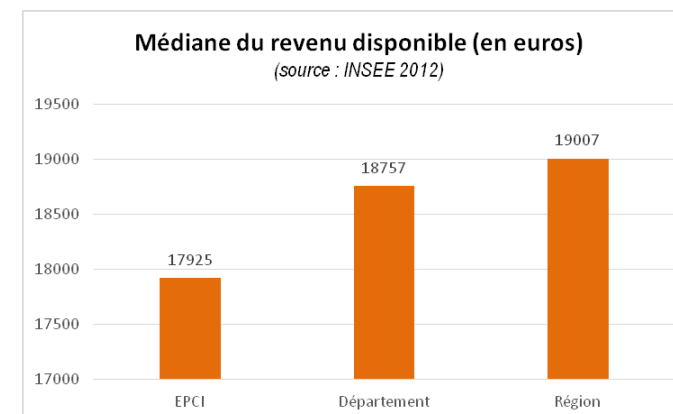
3. UNE TENDANCE A LA PAUPERISATION D'UNE PARTIE DU TERRITOIRE

> Des revenus médians plutôt modestes mais inégalement répartis sur le territoire

Le revenu médian des ménages du territoire d'Horte & Lavalette est inférieur à celui du département de la Charente, qui lui-même est inférieur à celui niveau régional (Poitou-Charentes). À l'échelle du territoire d'Horte et Lavalette, la répartition des revenus des ménages montre que les ménages les plus « riches » vivent sur les communes les plus proches de l'agglomération angoumoisine. Ce sont les ménages actifs et mobiles qui sont concernés. C'est pourquoi, cette répartition s'observe autour des principales villes (Périgueux, Limoges, Angoulême). La partie Sud/Sud-Est du territoire accueille des ménages plutôt modestes et est marquée par une certaine **paupérisation de la population**.

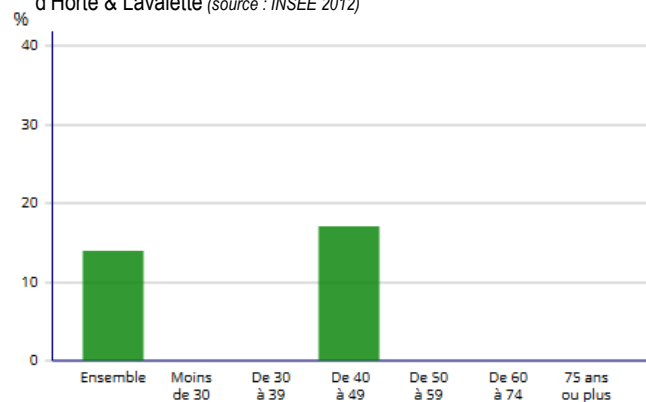


Le taux de pauvreté (part des personnes vivant **sous le seuil de pauvreté**) à l'échelle du territoire est représentatif de ce qui existe à l'échelle de la Charente, mais plus élevé qu'au niveau régional.

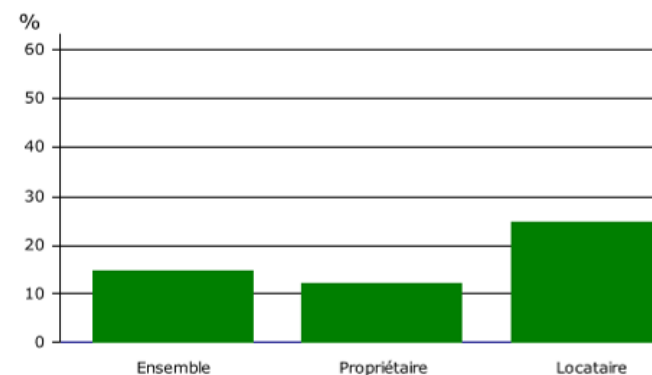


> Un taux de pauvreté qui touche toutes les tranches d'âge, mais essentiellement les personnes âgées

Taux de pauvreté par tranche d'âge du référent fiscal en 2015, sur le territoire d'Horte & Lavalette (source : INSEE 2012)



Taux de pauvreté par statut d'occupation du logement en 2015, sur le territoire d'Horte & Lavalette (source : INSEE 2012)



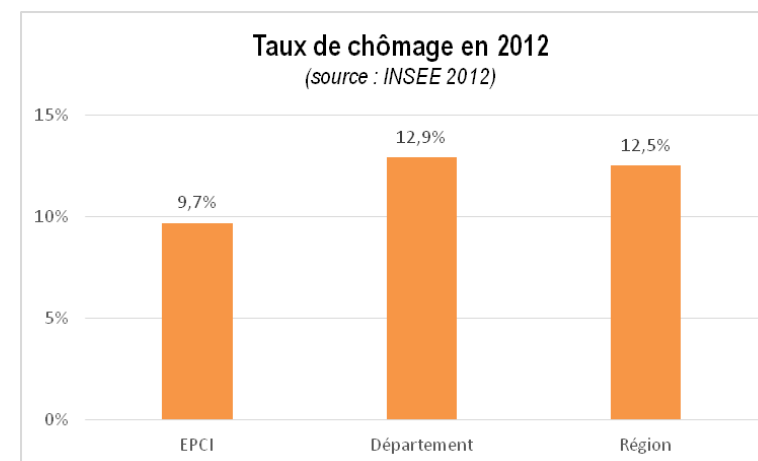
Même si le taux de pauvreté touche l'ensemble des tranches d'âge de la population d'Horte & Lavalette, celle des 40-49 ans est particulièrement exposée. Cela touche une part importante des locataires, même si plus de 10% de propriétaires sont également concernés. Cela est à mettre en parallèle des charges engendrées par des logements énergivores et des coûts de déplacements importants liés à l'isolement de certains ménages.

4. UNE POPULATION ACTIVE SUR LE TERRITOIRE

> Un taux de chômage très disparate sur le territoire

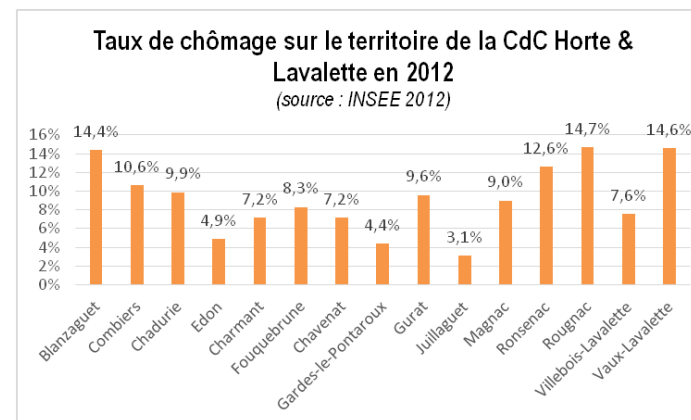
Le **taux de chômage** (chiffres de 2012) reste **bien inférieur** (moins 3 points) sur le territoire d'Horte & Lavalette comparé à ce qui existe à l'échelle départementale et régionale.

Ce taux de chômage est également inégalement réparti à l'échelle intercommunale (voir cartographie précédente sur les revenus médians) et nous pouvons remarquer que les **facilités d'accès à Angoulême** favorisent, bien évidemment, l'activité des ménages. C'est pourquoi des communes comme Edon ou Gardes-le-Pontaroux observent un taux de chômage bas. La commune de Juillaguet est celle connaissant un taux de chômage des



plus réduits (3.1% en 2012). Cette commune a la particularité d'avoir accueilli beaucoup de jeunes ménages et s'est rajeunie sur les dix dernières années. Beaucoup d'actifs et en particulier de l'éducation nationale vivent sur cette commune, avec des emplois stables et de bons niveaux de revenus.

Les territoires **les moins bien desservis par les voies d'accès menant à Angoulême** sont ceux les plus touchés par le chômage des actifs, mais aussi les communes proposant des **locatifs à loyers modérés**, adaptés aux revenus plus modestes (Vaux-Lavalette, Rognac et Blanzaguet-Saint-Cybard et Ronsenac).



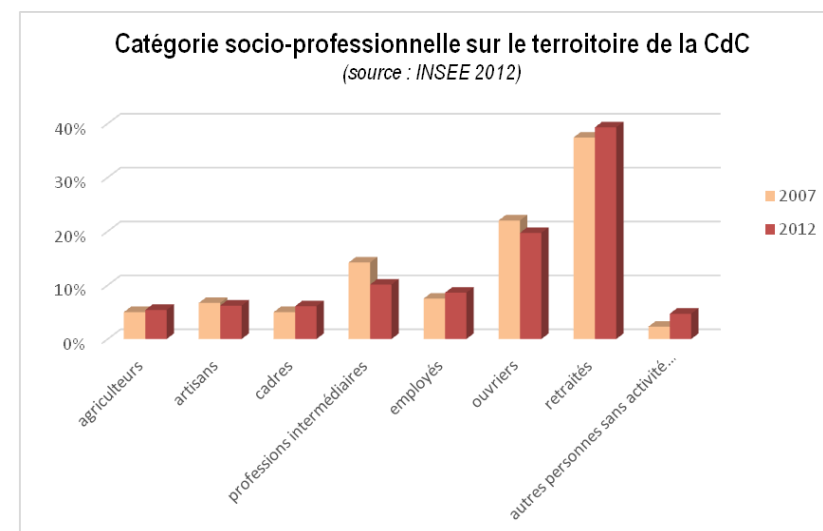
Paroles d'élus

Complexité des déplacements (des jeunes administrés) dans la Communauté de Communes vers des villes plus importantes (Angoulême)

> Une majorité de retraités, beaucoup d'ouvriers et de professions intermédiaires et des agriculteurs en hausse

Contrairement à ce que nous pourrions croire, la **part des actifs agriculteurs**, même si elle est en légère hausse entre 2007 et 2012, reste cependant **réduite** sur le territoire d'Horte et Lavalette (5.4% des actifs en 2012)).

Les **retraités sont très nombreux** (voir partie précédente sur le vieillissement de la population) puisqu'ils représentent 39.3% des actifs en 2012 et sont en augmentation. Le territoire concentre beaucoup de jeunes retraités, ce qui renforce le questionnement autour de la prise en charge des personnes âgées (qui est déjà un problème aujourd'hui, mais va s'intensifier avec l'arrivée des « **papy et mamy boomers** »).



Les **ouvriers**, même si leur proportion a légèrement diminué, restent la **catégorie professionnelle la plus représentée** (presque 20% des actifs). Les **professions intermédiaires** (santé, social, éducation ...) sont également bien présentes.

Cette répartition des catégories socioprofessionnelles illustre une **véritable diversité des activités et revenus des ménages** sur le territoire.

> Des actifs nécessairement mobiles et un territoire plutôt « résidentiel »

Environ **un quart des actifs travaille sur le territoire** d'Horte et Lavalette (24.6% en 2012), témoignant d'un certain dynamisme en termes d'offre d'emplois sur cette intercommunalité.

Paroles d'acteurs économiques

Entreprise AVEL : 40 personnes travaillent sur le site et ce sont des « gens du coin », des personnes vivant dans le sud d'Angoulême.

Entreprise FERRAND : environ 48 personnes employées : des « gens du coin ».

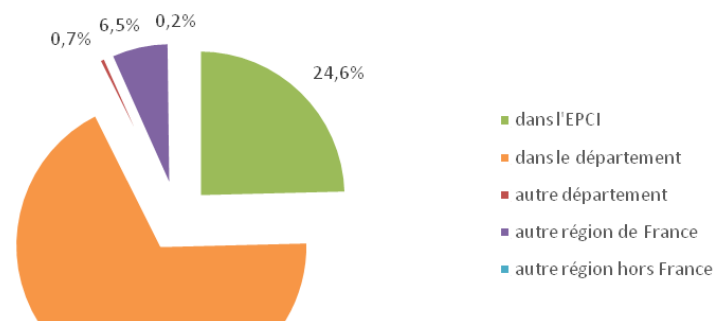
Entreprise NEXON : 12 salariés et les employés sont des locaux.

Plus de la moitié des actifs (68%) travaille dans le **département de la Charente** (Angoulême, Montmoreau ...) et **6.5%** dans une autre région (nous pouvons facilement imaginer que cela concerne l'Aquitaine et plus particulièrement le **département de la Dordogne** qui est limitrophe du territoire. Pour certains actifs du territoire d'Horte et Lavalette, suivant leur lieu de résidence, il peut être plus facile de travailler en région Aquitaine que sur Angoulême.

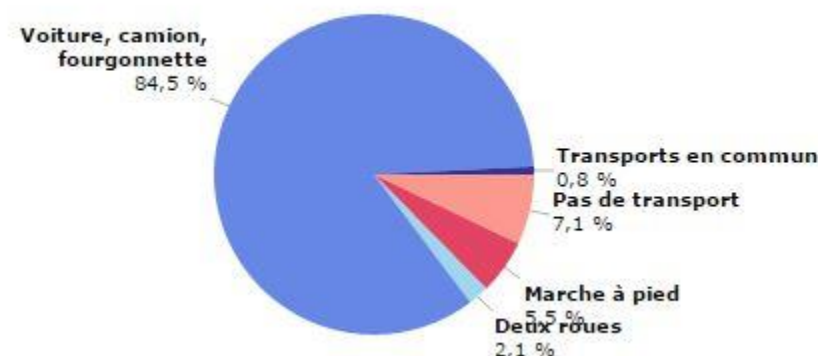
Le croisement de toutes ces données sur les lieux d'emploi du territoire implique une **nécessaire mobilité des actifs**, qui se résume bien souvent à l'usage de la voiture particulière. Cela pose la question du nécessaire **développement de pratiques alternatives à l'usage de la voiture individuelle** pour les déplacements liés au travail (auto partage, covoiturage, transport en commun/à la demande, plan de déplacement entreprise ...), à l'échelle du territoire d'Horte et Lavalette mais aussi au-delà et notamment en lien avec le Grand Angoulême (voir partie sur la mobilité et les

Lieu d'emploi du territoire de la CdC Horte & Lavalette

(source : INSEE 2012)



Part des moyens de transport utilisés pour se rendre au travail pour les actifs de la CdC (source : INSEE 2012)



déplacements).

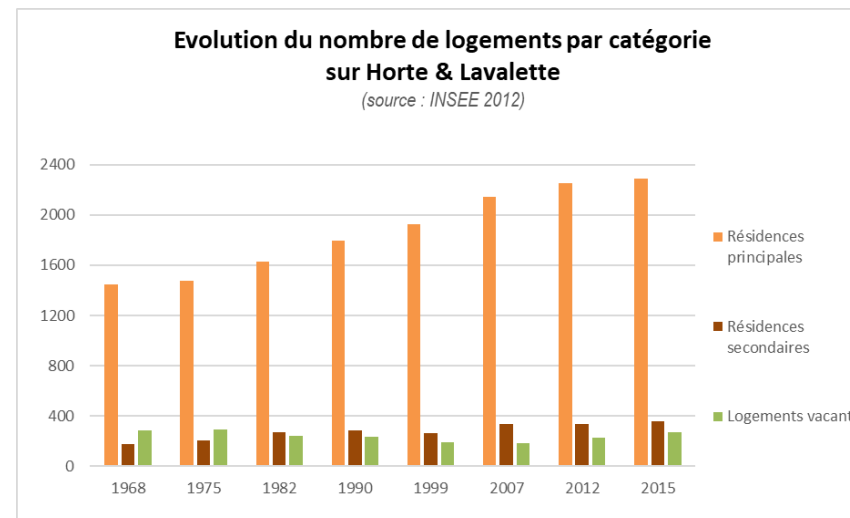
En 2012, le territoire d'Horte & Lavalette **propose 1265 emplois** et compte **2125 actifs ayant un emploi** (source : INSEE 2012). Ainsi, **l'indice de concentration de l'emploi** est de **0.59**. Il désigne le rapport entre le nombre d'emplois proposés sur l'intercommunalité et les actifs ayant un emploi qui résident sur cette dernière, ce qui permet d'en mesurer l'attractivité. Le territoire d'Horte & Lavalette compte donc davantage d'actifs que d'emplois proposés et peut alors plutôt être qualifié de **résidentiel**, même s'il emploie quand même **un quart de ces actifs**.

C. HABITER LE TERRITOIRE D'HORTE & LAVALETTE

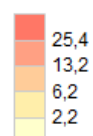
1. UN PARC DE LOGEMENTS MONTRANT DES DISPARITES A L'ECHELLE DU TERRITOIRE D'HORTE ET LAVALETTE

La composition du parc de logement du territoire d'Horte & Lavalette témoigne d'une **nette prédominance des résidences principales**. Contrairement à ce que l'on pourrait croire, étant aux portes du Parc naturel régional Périgord-Limousin, la part des résidences secondaires reste relativement peu élevée (en effet, elles représentent environ 15% du parc en 2015). La part de ces résidences secondaires a légèrement baissé entre 1990 et 1999, s'expliquant par le fait que ces dernières sont venues alimenter le parc de résidences principales, phénomène souvent lié au choix de vivre sa retraite dans sa « maison de vacances »).

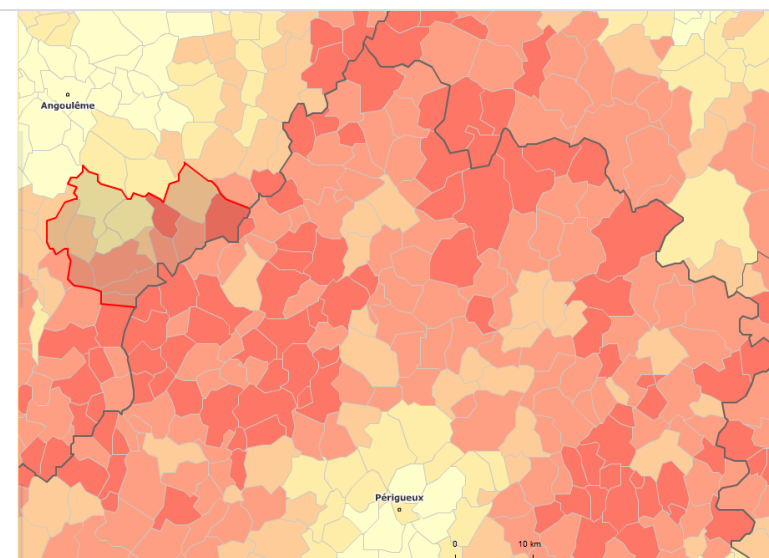
Nous notons cependant une certaine **disparité territoriale** au niveau de la répartition de ces résidences secondaires, qui témoigne malgré tout de l'attraction de la Dordogne pour le tourisme et la villégiature, car plus nous nous rapprochons des limites départementales Charente/Dordogne, plus la part des résidences secondaires augmente. La cartographie ci-contre illustre également le fait que plus nous nous rapprochons des principaux bassins de vie et d'emploi (Angoulême, Périgueux et Limoges) plus la part de résidences secondaires diminue, montrant un attrait, pour les vacances et les moments de détente, pour le tourisme vert et moins pour la découverte des zones plus urbaines.



Part des résidences secondaires et des logements occasionnels (en %)



source : Insee, RP2012 exploitation principale



2. LA VACANCE COMME POTENTIEL A VALORISER

La **part de logements vacants** à l'échelle du territoire D'Horte et Lavalette (environ 9% du parc en 2015, selon l'INSEE) est moyennement élevée mais s'illustre une certaine disparité sur le territoire. Le taux de vacance acceptable au regard des données de l'INSEE (pour éviter un marché immobilier trop tendu) est de l'ordre de 5 à 6%. Ainsi, la majorité des communes d'Horte et Lavalette possède **des potentiels de reprise** au niveau de leur parc existant.

Les statistiques de l'INSEE comptabilisent dans les logements vacants ceux inoccupés et :

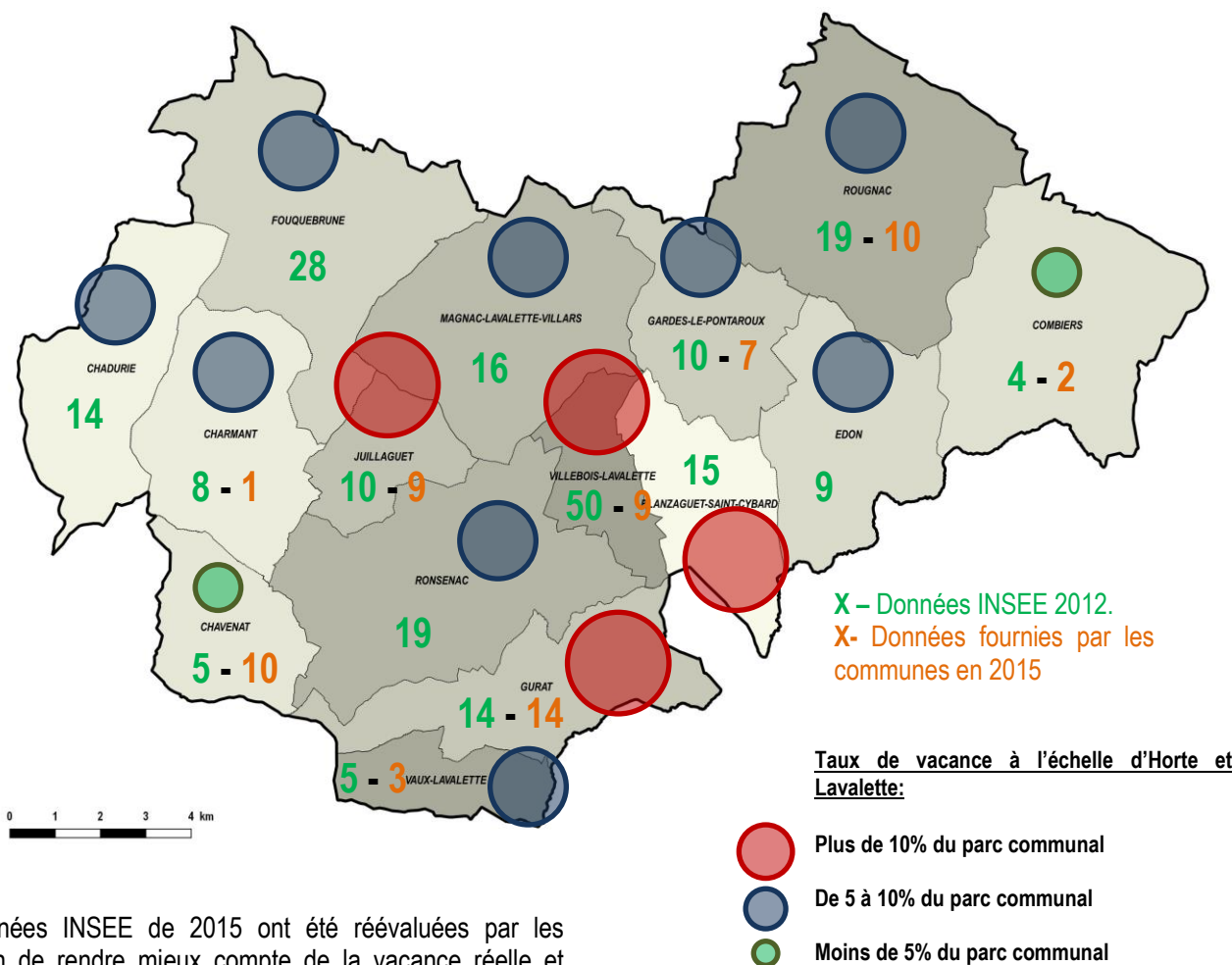
- proposé à la vente, à la location
- déjà attribué à un acheteur/locataire et en attente d'occupation
- en attente de règlement de succession
- conservé par un employeur pour un usage futur au profit d'un de ses employés
- gardé vacant et sans affectation précise par le propriétaire (exemple un logement très vétuste...)



Grande propriété en vente dans le bourg, Gurat

C'est pourquoi, les données INSEE de 2015 ont été réévaluées par les communes en 2015, afin de rendre mieux compte de la vacance réelle et pouvant constituer du potentiel mobilisable pouvant être comptabilisé dans le cadre du PLUi. Sur ces bases-là, il semble actuellement exister environ **160 logements vacants** sur le territoire d'Horte et Lavalette.

Répartition de la vacance sur le territoire d'Horte & Lavalette (source : INSEE 2012 et données communales 2015)



Paroles d'élus

Inciter une politique de rénovation des bâtiments anciens qui font partie du patrimoine de la CdC.

3. LES CARACTERISTIQUES DES RESIDENCES PRINCIPALES

> Le modèle répandu : la grande maison individuelle au confort parfois incertain

Le parc de logements du territoire d'Horte & Lavalette révèle des caractéristiques qui sont répandues dans le **milieu rural**.

En effet, les **maisons individuelles** représentent la grande majorité des logements, les collectifs ne comptabilisant que 3% du parc en 2012.

Les logements sont généralement de **grande taille** (plus de la moitié ont plus de 5 pièces) et la part des petits logements de 3 pièces ou moins n'est que de 17% en 2012. Cela s'explique en partie par le fait que le **parc de logements est ancien** (près de la moitié des logements du territoire d'Horte et Lavalette est antérieure à 1946). Les modes de vie d'autrefois nécessitaient de grands logements abritant plusieurs générations sous un même toit et rares étaient les ménages de petite taille. Cela dit, les logements récents correspondent généralement à des **pavillons de grande taille**.

En 2011, **43% des logements** étaient considérés **sans confort ou à confort partiel** (manque d'installation de type : eau courante, installation sanitaire, chauffage, WC intérieur ...) témoignant d'une **certaine précarité** au niveau du confort de vie des ménages (source : Porter à Connaissance de l'Etat).

Même si la majeure partie des occupants est propriétaire de son logement, il existe sur le territoire d'Horte et Lavalette une **part non négligeable de locataires** (20.6% en 2012).

La typologie majoritaire des logements récents : la maison individuelle

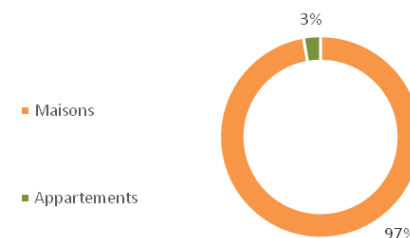


Entre le Peyrat et l'Abbaye, Blanzaguet Saint-Cybard

Chassagne, Fouquebrune

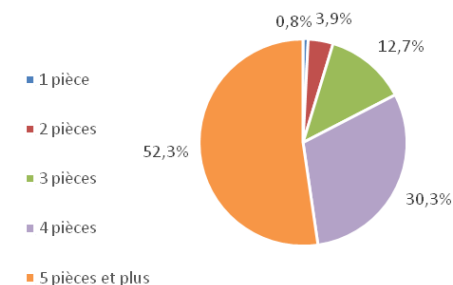
Résidences principales sur la CdC Horte & Lavalette

(source : INSEE 2012)



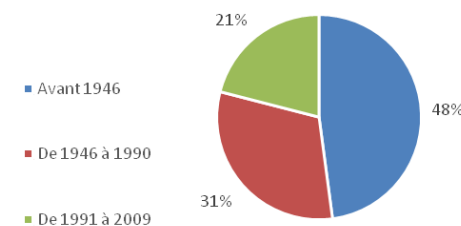
Nombre de pièces pour les résidences principales sur la CdC Horte & Lavalette

(source : INSEE 2012)



Date de construction des logements sur la CdC Horte & Lavalette

(source : INSEE 2012)



> Peu de rotation au sein des logements : des ménages sédentaires

Sur le territoire d'Horte & Lavalette, les ménages ont tendance, une fois installés, à « **se sédentariser** » sur le territoire et même jusqu'à souvent **rester dans le même logement**. Ainsi, en 2012, environ 60% des ménages résidaient dans leur logement principal depuis plus de 10 ans, sachant que parmi eux, environ **40% y habitaient depuis plus de 30 ans**.

Nous notons malgré tout, qu'en 2012, étaient comptabilisés environ 10% de ménages qui résidaient dans leur logement depuis moins de deux ans.

4. VERS UNE OFFRE EN LOGEMENT ADAPTEE A TOUS LES MENAGES

> Un besoin en nouveaux logements lié aux évolutions structurelles

La baisse globale de la taille des ménages (voir partie précédente sur la population) pose le double problème, à la fois d'une **sous-occupation du parc de logements existants** (car beaucoup de grands logements anciens), mais aussi d'un **besoin accru en logements plus adaptés** à ces ménages d'une seule personne âgée ou de familles monoparentales (ménages de taille « fluctuante » suivant les gardes des enfants) ou à l'accueil de jeunes ménages. La taille des ménages est passée de **3.3 en 1968 à 2.3 en 2012**. Ainsi, à population équivalente (partons sur 5000 habitants), il fallait 1515 logements dans les années 1970 et il en faudrait 2173 aujourd'hui !

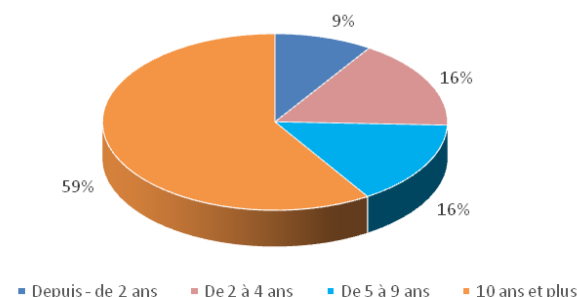
En effet il est parfois difficile pour des personnes âgées d'habiter un grand (et ancien) logement qui n'est **plus adapté d'un point de vue fonctionnel et sanitaire**. Les anciens et grands logements peuvent poser des **problèmes de précarité énergétique et d'adaptation aux nouvelles normes**. De plus, la **modularité** nécessaire, dans le cadre de l'évolution des structures familiales, n'est pas toujours possible au niveau des anciens logements ou engendrerait des coûts importants.

Le **besoin en petits logements** semble donc important sur le territoire, à la fois pour permettre de **meilleures conditions de vie aux personnes âgées**, mais aussi pour permettre d'**attirer de jeunes ménages** et de les **accompagner dans leur parcours résidentiel**.

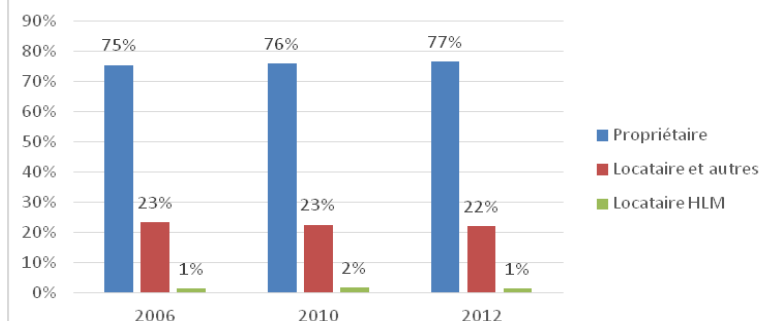
> Un parc locatif restant faible, malgré de réels besoins

En 2012, sur le territoire d'Horte & Lavalette, **23% des résidences principales** étaient occupées par des **locataires**. Le parc locatif est important à développer pour un territoire, s'il veut rester attractif, car il permet souvent d'accueillir de **nouveaux ménages** (qui n'ont pas encore les moyens ou l'envie de devenir propriétaires). Le parc locatif s'inscrit alors dans le parcours résidentiel et bien souvent permet à des ménages qui se sentent bien à vivre sur le territoire, de faire le choix de s'y installer et d'accéder alors à la propriété. Cette dynamique permet alors une rotation au sein des locatifs et assure ainsi un **renouvellement de**

Ancienneté d'emménagement dans la résidence principale en 2012 sur la CdC Horte & Lavalette
(source : INSEE 2012)



Statut d'occupation des résidences principales sur la CdC d'Horte & Lavalette
(source : INSEE 2012)

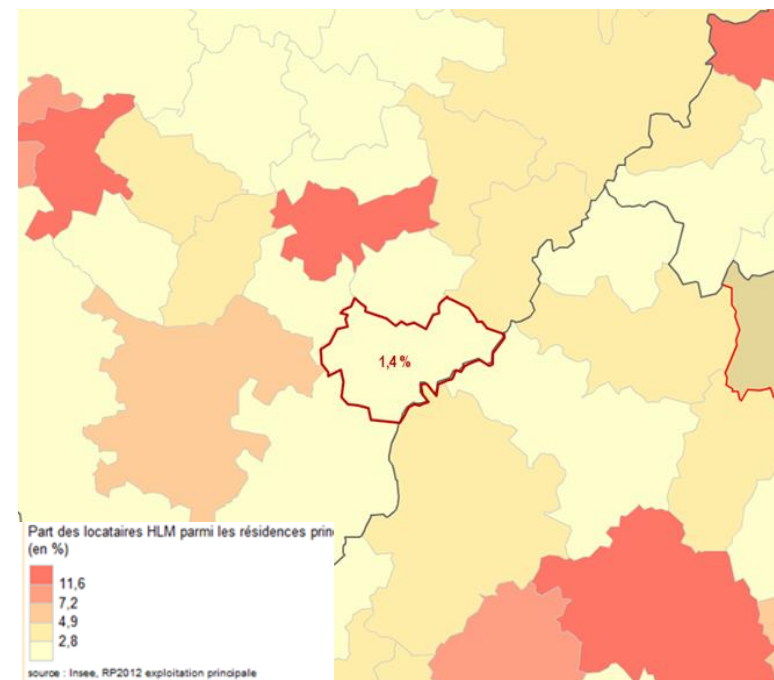


population. Même si des actions et projets en faveur du développement de l'offre en locatif sont à l'oeuvre sur le territoire d'Horte & Lavalette, **la proportion de ces locatifs reste cependant faible**, au regard de la population en place et de l'envie d'accueil de jeunes ménages.

> Des locatifs sociaux à développer

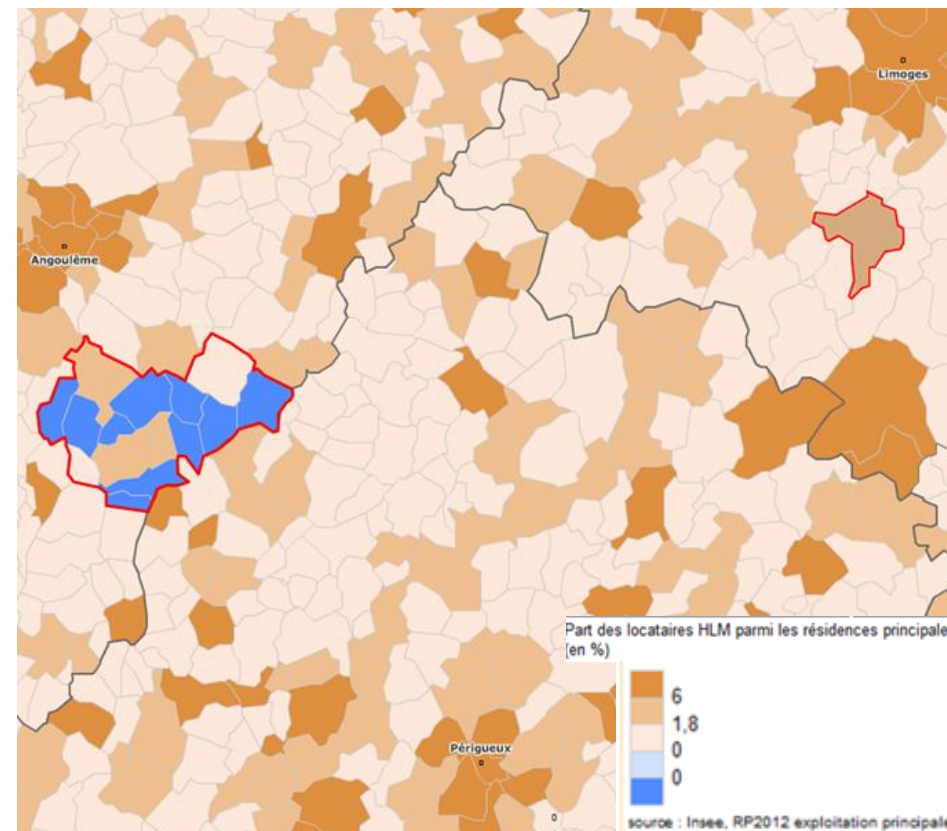
La part de locatifs sociaux semble également très réduite, si nous nous référons à la part des locataires HLM sur le territoire, en comparaison du reste de la région (1.4% de locataires HLM sur le territoire d'Horte et Lavalette). Pourtant, le territoire accueille globalement une population aux revenus plutôt modestes et connaît une certaine **précarité et paupérisation** (voir partie précédente sur la population). Il y a quand même quelques logements sociaux ont été réalisés par des bailleurs, à l'échelle de petites opérations d'aménagement. Ainsi :

- Sur **Villebois-Lavalette** : Logelia a construit **10 locatifs sociaux** Rue du Lion d'Or, **2** Impasse des Augustins et **6** ont été intégrés au lotissement Les Clos, soit 18 au total.



Part des locataires HLM parmi les résidences principales à l'échelle des EPCI
(source : INSEE, 2012)

- Sur **Ronsenac** : **4 locatifs sociaux** Logelia (2 au niveau du Plantier et 2 au niveau du lotissement communautaire de la Garenne)
- Sur **Fouquebrune** : Au niveau du lotissement communal en cours, sur 13 lots, **4** sont réservés pour des locatifs sociaux Logelia et il y a également **6 locatifs sociaux** (OPH de l'Angoumois) au niveau du lotissement de la Sapinière.
- Sur **Rougnac** : 2 locatifs sociaux



> Les locatifs communaux à loyer modéré (ou conventionnés/APL) et permettant de réhabiliter le parc ancien des cœurs de bourg

Une grande majorité des communes d'Horte & Lavalette ne possède pas de locatifs dits « sociaux ». Pour pallier à ce manque d'offre en locatif, la quasi-totalité des communes propose des locatifs communaux. Ainsi, le parc locatif public est malgré tout complété par des **logements communaux, souvent conventionnés**, c'est-à-dire ayant été construits ou rénovés avec l'aide de l'Etat. En contrepartie, la commune (propriétaire) doit respecter un certain plafond de loyer.

Ce dispositif a le double avantage de permettre le **développement d'une offre de logement à prix modéré** et de **réhabiliter et entretenir le patrimoine ancien communal**. Ainsi, certaines anciennes écoles, à la valeur historique, patrimoniale mais aussi symbolique, ont été reconverties en logements communaux, comme à Edon. Bien souvent, les mairies ou écoles sont surdimensionnées par rapport aux besoins et les **étages ont donc été aménagés en logement**, instituant en plus une **mixité fonctionnelle au sein des équipements publics**. C'est le cas notamment à Chadurie, Gurat, Vaux-Lavalette, Magnac-Lavalette-Villars et Chavenat.

Paroles d'élus

Le locatif sur notre territoire : inciter une politique de rénovation des anciens bâtiments.

D'une manière plus générale, certaines maisons de bourg isolées ont également été restaurées par les communes et proposées à la location, comme à Ronsenac, Rougnac, Charmant, Blanzaguet-Saint-Cybard ou Villebois-Lavalette.

Quelques exemples (non exhaustifs) de locatifs communaux sur le territoire d'Horte & Lavalette



Près de la Poste, Rougnac



Bourg, Blanzaguet-Saint-Cybard



Près de l'école, Chadurie



Bourg, Charmant



Ancien presbytère, Chavenat



Ancienne école, Edon



Intégré à l'école, Gardes-le-Pontaroux



Au-dessus de la Mairie, Magnac-Lavalette-Villars



Ancienne école, Ronsenac



Dans une aile de la Mairie, Vaux-Lavalette



Lotissement la Sapinière, Fouquebrune



Lotissement La Garenne, Ronsenac

> Des initiatives favorisant le lien intergénérationnel à développer face au vieillissement de la population

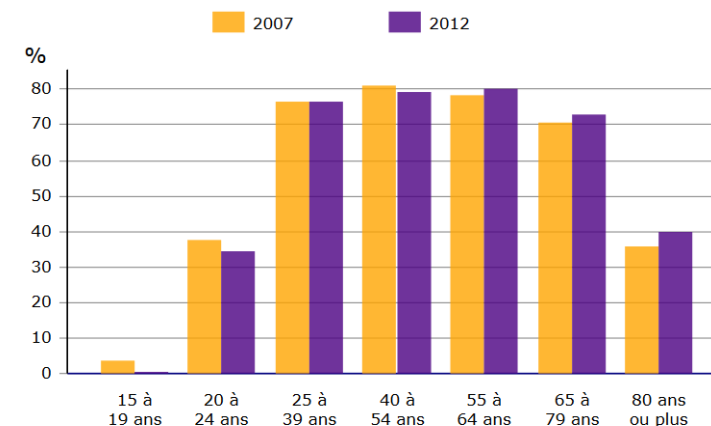
Comme vu précédemment, à l'échelle du territoire d'Horte et Lavalette, nous observons un phénomène de **vieillesse de la population**. Ce phénomène s'observe sur la majeure partie des territoires ruraux, et s'explique aussi par les évolutions de la société (augmentation de l'espérance de vie, amélioration des conditions sanitaires, ...). La part des personnes âgées est donc assez importante sur le territoire et pose notamment la question de leur condition de logement, d'autant que la **proportion de personnes âgées vivant seules** est en augmentation depuis 2007.

En complément de la Résidence Gamby (Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD)) situé à Villebois-Lavalette et pouvant accueillir 76 résidents, d'autres projets ont déjà été menés sur le territoire d'Horte et Lavalette pour parer aux besoins spécifiques de cette population vieillissante et parfois fragile.

Au niveau du **lotissement de la Sapinière à Fouquebrune**, qui date de 2003, sur 6 logements locatifs, 3 sont occupés à ce jour par des personnes âgées. Ce type d'opération permet de créer une réelle mixité et facilite l'entraide et le lien intergénérationnel.

Le Conseil Départemental de la Charente a également créé des Maisons d'Accueil Familial pour Personnes Agées Handicapées (MAFPAH). Il en existe quatre à ce jour sur le département, dont une dans le bourg de **Ronsenac**. Ces MAFPAH disposent à l'étage de deux logements pour les familles d'accueil (ou personnes accueillantes) et disposent également de six logements pour les personnes âgées ou handicapées. Cette proximité entre personnes fragiles et personnes accueillantes permet d'assurer des soins en direct et de développer une **prise en charge à taille humaine**, visant au **respect des personnes dépendantes**.

FAM G3 - Personnes de 15 ans ou plus déclarant vivre en couple selon l'âge



Sources : Insee, RP2007 et RP2012 exploitations principales.



Lotissement de la Sapinière, Fouquebrune



MAFPAH, Ronsenac

Pour permettre également le maintien à domicile des personnes âgées, l'**association d'aide à domicile ADMR** est également très active sur le terrain et souligne la paupérisation rurale à l'œuvre partout en France. Ce phénomène est plus fort en zone rurale, en raison, notamment de l'éloignement des personnes, dû aux grandes distances qui les séparent des services, commerces, accès aux soins et tout simplement **l'isolement et la perte de lien social**. Les grandes distances à parcourir pour les portages de repas ont également une incidence sur le coût de cette prestation, qui peut être difficile à assumer pour certains ménages. Des communes comme Combiers, par exemple, ont comme projet de créer un « **habitat d'urgence** » pour permettre l'accueil temporaire de personnes âgées avant leur entrée en EHPAD.

Paroles d'élus

Population vieillissante. Maintien des personnes âgées à domicile ou dans leur commune avant la maison de retraite

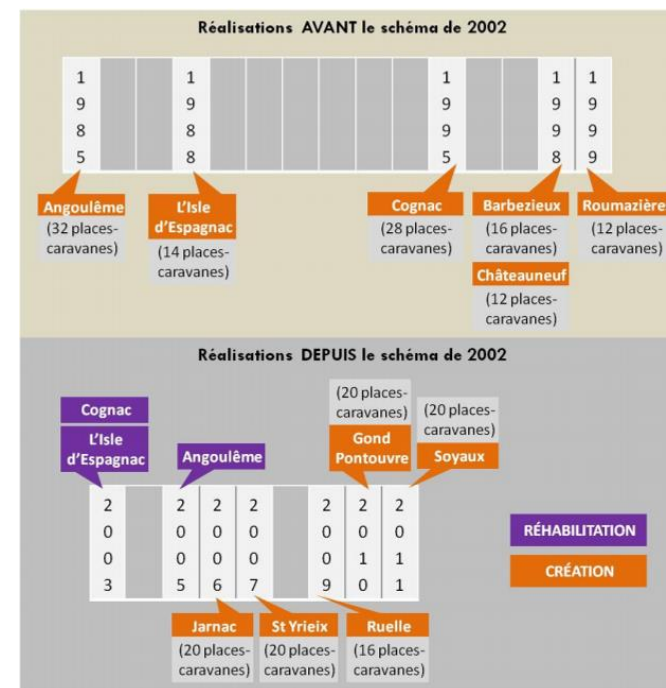
Autonomie des personnes vieillissantes : amener des services, développer des logements type « cité senior »

> L'accueil physique et social des gens du voyage à planifier

Le Schéma Départemental d'Accueil des Gens du Voyage de la Charente a été **révisé pour la période 2015-2020 (et est en cours de révision)**. Un arrêté préfectoral conjoint a été signé par le préfet et le président du conseil général le 11 février 2015.

Ce schéma comprend deux parties, à savoir :

- Un état des lieux avec, notamment, les infrastructures d'accueil, l'habitat, l'accompagnement social et éducatif,
- des orientations stratégiques avec des actions associées pour améliorer les conditions d'accueil des itinérants, répondre aux besoins diversifiés d'habitat des ménages, permettre une pleine citoyenneté et conforter la gouvernance du schéma.



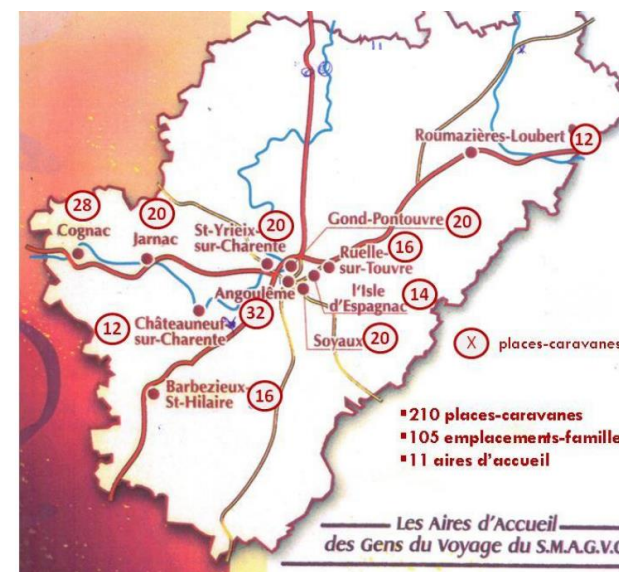
Source : Schéma départemental d'accueil des gens du voyage de la Charente

Le bilan du précédent schéma semble plutôt positif, étant donné que les orientations ont été globalement respectées.

* source : L'accueil et l'accompagnement des gens du voyage - Rapport de la cour des comptes (oct. 2012)	Taux de réalisation	Nombre de places pour 10 000 habitants	Places réalisées	Places prescrites	Population 2010
Charente	87%	6,0 places / 10 000 habts	210	242	351 577
France métropolitaine*	52%	3,4 places / 10 000 habts	21 454	41 569	62 765 235

Source : Schéma départemental d'accueil des gens du voyage de la Charente

Le territoire d'Horte & Lavalette n'a **pas d'exigences réglementaires** en matière d'accueil des gens du voyage, en raison de sa démographie (*obligation légale pour les communes de plus de 5000 habitants d'aménager des aires d'accueil permanentes pour le passage et le séjour des gens du voyage*). Aussi, la Loi Solidarité et Renouvellement urbain impose de **permettre la diversité des types d'habitat dans les documents de planification urbaine**. La caravane n'est ainsi pas simplement un moyen de locomotion, mais elle constitue aussi un type d'habitat adapté à des manières particulières d'utiliser l'espace et d'organiser la vie quotidienne de la famille différentes de celles qu'induisent des habitations classiques. La notion d'accueil est à appréhender au sens large : il y a l'**accueil physique** via des infrastructures (aires d'accueil, aires de grands passages...) mais aussi et surtout l'**accueil social** : scolarisation, insertion, accès à la santé, cohésion sociale, accès à l'emploi...



Organisation de l'accueil des gens du voyage en Charente, en 2015

Source : Schéma départemental d'accueil des gens du voyage de la Charente

Paroles d'élus

Le Préfet a indiqué la nécessité de prévoir 2 aires d'accueil des gens du voyage sur le territoire d'Horte et Lavalette. Il faudra que des territoires se positionnent. Anticiper la réflexion plutôt que se laisser imposer des orientations.

C'est pourquoi, le PLUi d'Horte & Lavalette devra prévoir anticiper l'accueil des gens du voyage, notamment en permettant, au niveau de certaines zones constructibles, l'installation des « **résidences démontables constituant l'habitat permanent de leurs utilisateurs** » (caravanes) et la création de **terrains familiaux** destinés à l'accueil des gens du voyage. Cet accueil doit aussi permettre aux familles de bien s'intégrer et d'avoir un accès facile aux services, commerces, équipements publics, écoles ...

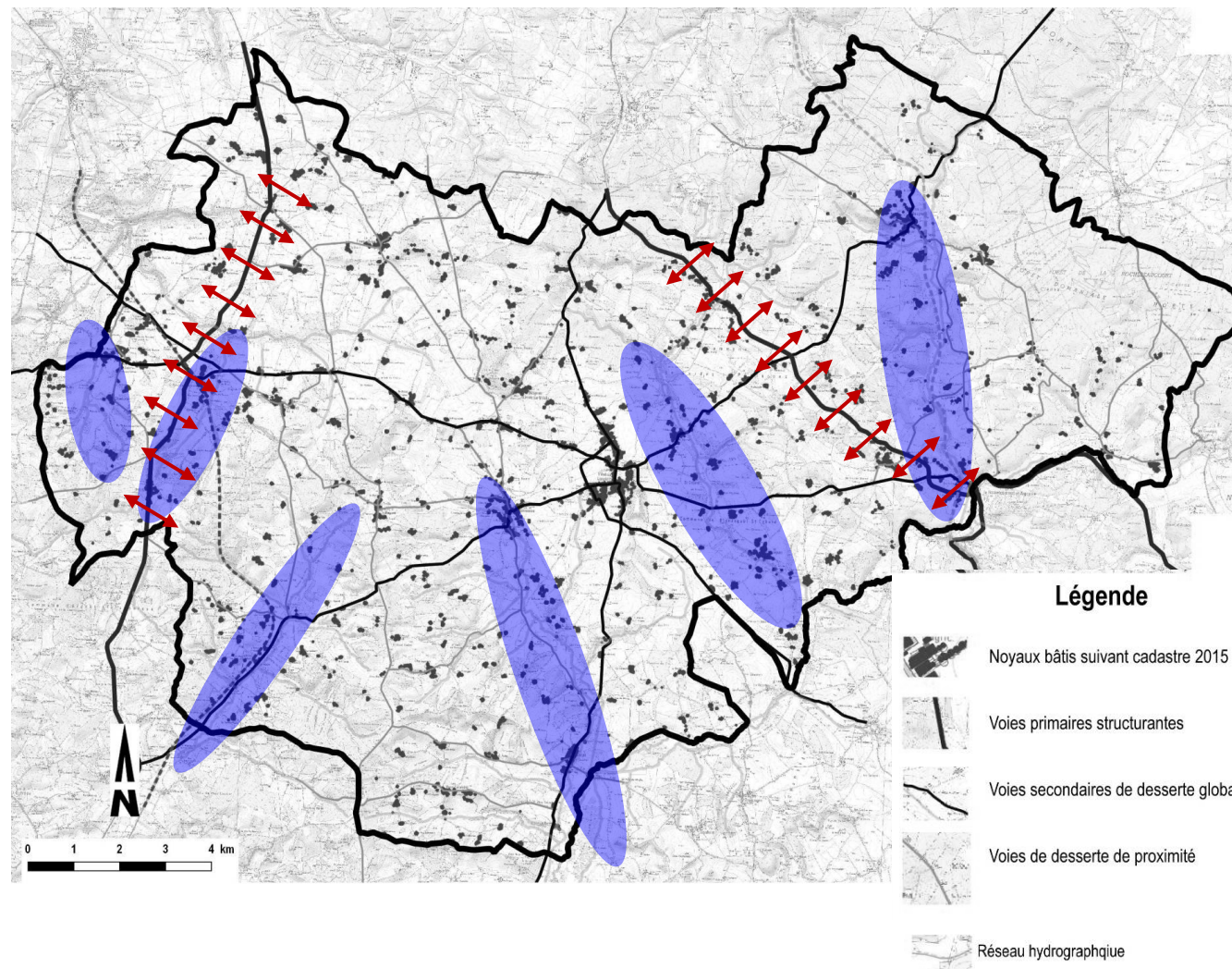
D. DÉVELOPPEMENT URBAIN ET CONSOMMATION D'ESPACE

1. UNE EVOLUTION DES LOGIQUES D'IMPLANTATION : DE LA PROXIMITE DES RESSOURCES NATURELLES A LA PROXIMITE DES DESSERTES ROUTIERES

À l'origine, le bâti s'est implanté **au plus près des cours d'eau**, pour permettre un accès direct à cette ressource, importante pour les hommes et pour les cultures. À cette époque, s'implantait aussi des moulins permettant de tirer profit de **l'énergie hydraulique**. Le bâti était aggloméré, afin de favoriser la solidarité collective, dégagant des grandes zones boisées et de cultures, appartenant à de riches propriétaires terriens.



Au fil du temps, à l'**ère industrielle** et avec l'arrivée de la vie « moderne », l'urbanisation a observé une logique bien différente, à savoir : **la recherche de la proximité des réseaux de transports**. C'est à partir de cette époque que s'est intensifié **l'émiettement de l'urbanisation**, ainsi que le **développement en linéaire** le long des axes.

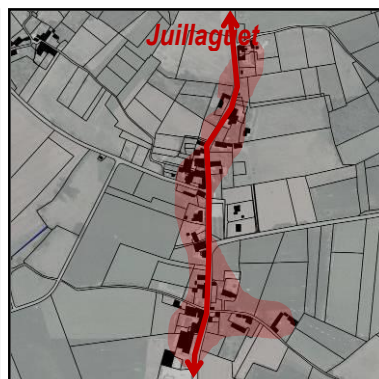


2. DES FAMILLES DE BOURGS LIEES A LEURS TYPOLOGIES ORIGINELLES

> La famille du « bourg-rue »

Le « bourg rue »

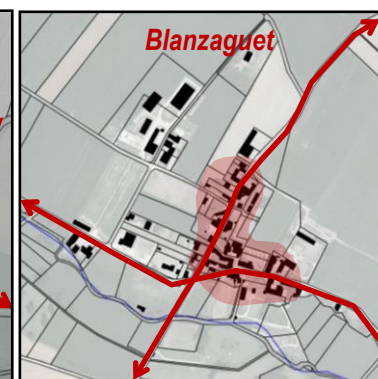
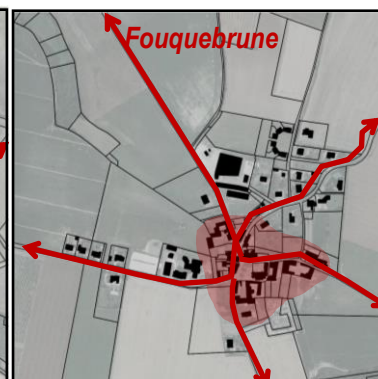
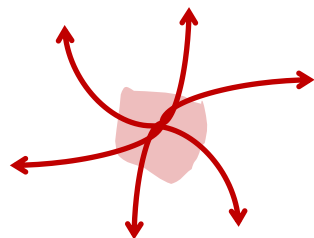
Une fine lanière bâtie qui s'étire le long d'une voie structurante. Le bâti est implanté à l'alignement de cette rue lui conférant un aspect général plutôt minéral. Ces bourgs sont généralement porteurs d'une vraie urbanité, la limite entre espace public et espace privé étant clairement dessinée. La rue était alors l'espace de rencontre, usage rendu difficile avec le développement de l'automobile. Souvent des espaces publics annexes ont été créés ou se sont improvisés pour permettre l'accueil de manifestations ou les rencontres des habitants. La rue est une véritable « colonne vertébrale » qui unifie l'ensemble du bourg et proposant généralement un aménagement cohérent sur toute sa longueur, qu'il soit minéral ou végétal.



> La famille du « bourg-étoilé »

Le « bourg étoilé »

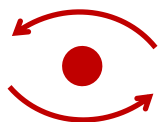
Un front bâti qui suit linéairement les voies de desserte, généralement implanté à l'alignement de ces voies, marquant de manière nette la limite entre espace privatif et espace public. Des espaces publics viennent ponctuer ces fronts bâtis, créant des respirations au sein de ce tissu dense. Cette typologie confère à ces bourgs un caractère urbain à dominante minérale, où le végétal occupe malgré tout une place importante et se décèle par des ouvertures sur le grand paysage ou par-delà les murs de clôture ou les grilles ajourées. Ces bourgs à la croisée des voies, sont souvent des lieux de passage et de transits où la circulation peut être importante.



> La famille du « bourg-noyau autour d'un espace ouvert »

Le « bourg noyau autour d'un espace ouvert »

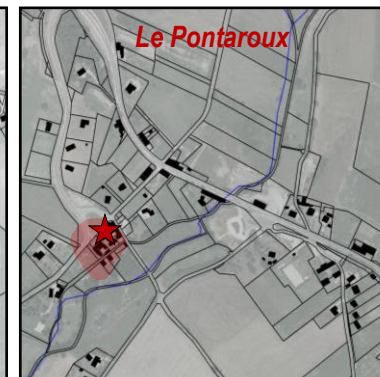
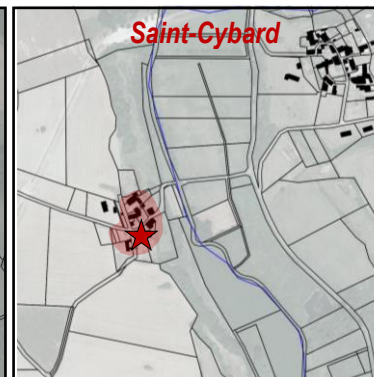
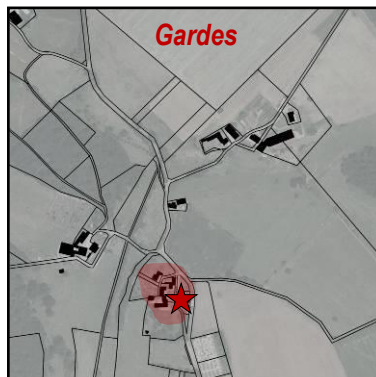
Un agglomérat de bâti, qui s'articule autour d'un espace structurant (généralement public). Ce dernier possède souvent une forte valeur de représentation. La construction de ses limites permet d'en dessiner les contours et l'aménagement de son centre lui confère son identité et induit souvent des usages particuliers (stationnement, espace de détente ...). Cet espace ouvert est à dominante végétale ou minérale, suivant les configurations.



> La famille du « bourg-noyau autour d'un élément bâti »

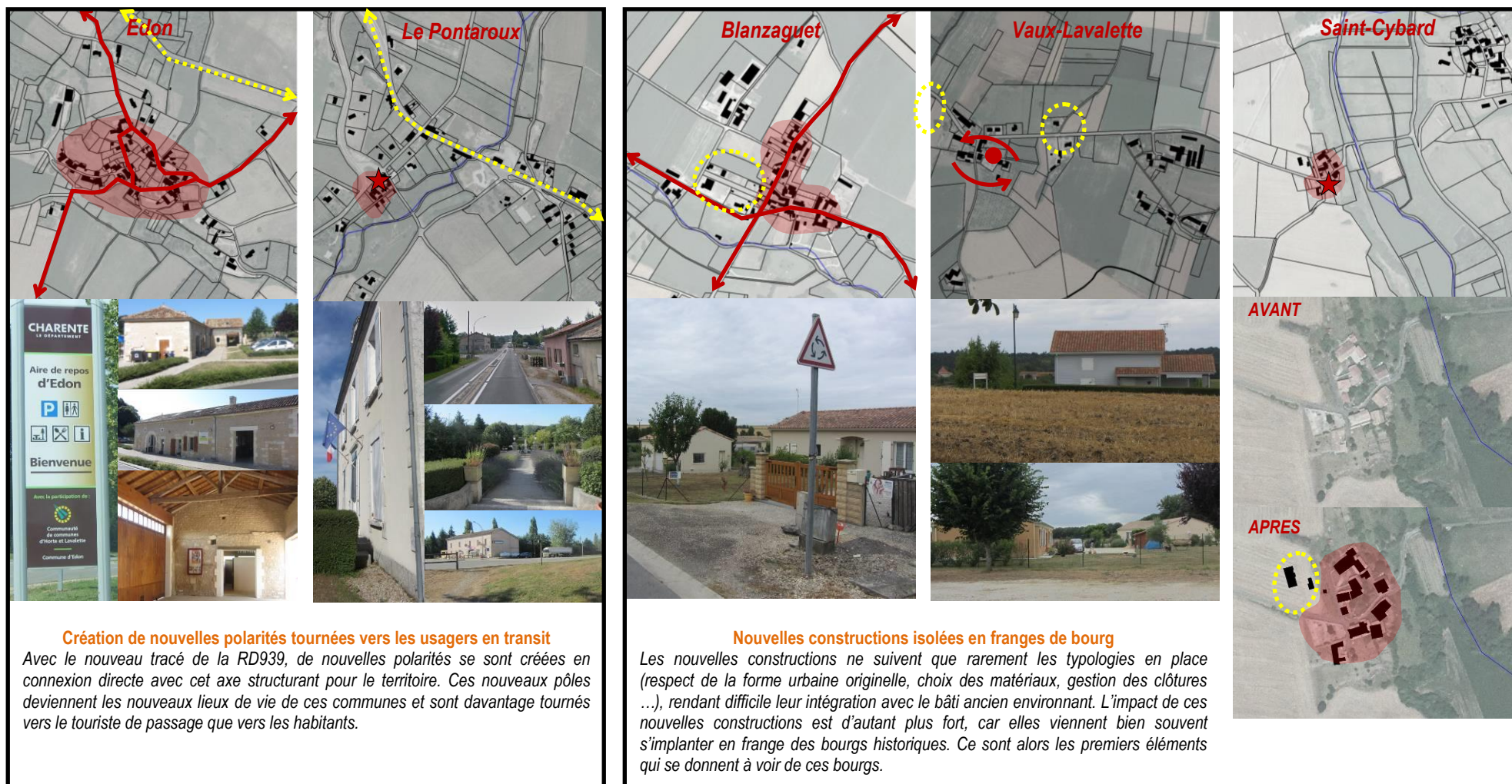
Le « bourg noyau autour d'un élément bâti »

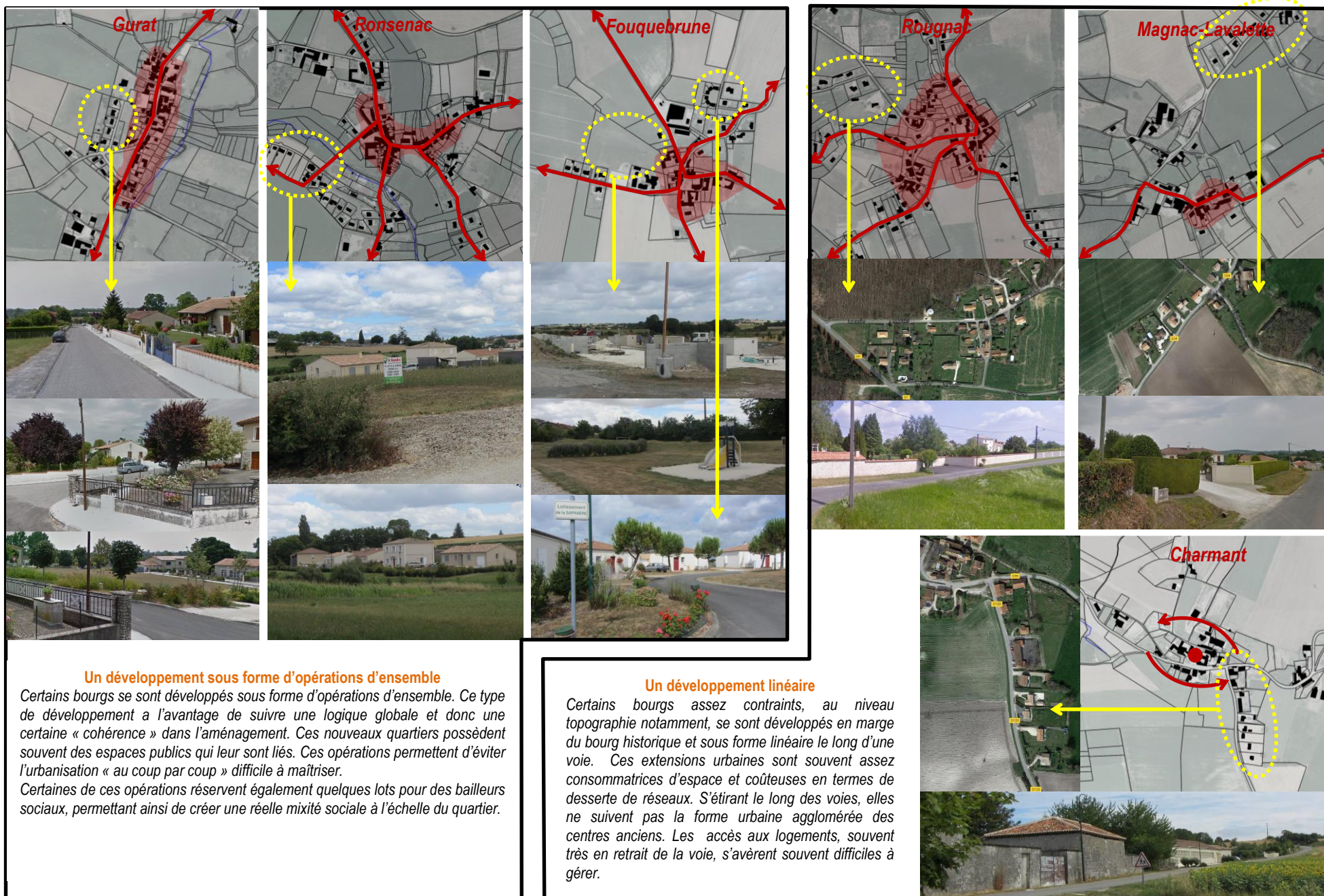
Un agglomérat de bâti qui s'est constitué autour d'un élément bâti, qu'il soit cultuel ou non/ Lorsqu'il s'agit d'une église, il y a souvent un cimetière qui lui est accolé (Saint-Cybard et Gardes). Ces deux bourgs semblent aujourd'hui un peu « repliés sur eux-mêmes » et se découvrent au hasard d'un itinéraire. Cet éloignement est accentué par la topographie (Saint-Cybard perché sur les hauteurs et en surplomb de la vallée du Voultron) ou par la desserte (la RD939 a « remplacé » l'ancienne voie romaine d'Angoulême à Périgueux bordait l'ancien bourg de Gardes). Pour le Pontaroux, l'élément bâti autour duquel s'est constitué le noyau de cet ancien bourg est l'ancienne auberge. Ce lieu de vie et étape de passage marquait le point central de ce petit bourg.



3. DES DEVELOPPEMENTS DE BOURG AYANT PARFOIS TENDANCE A NIER LES PARTICULARITES ORIGINELLES

Beaucoup de bourgs du territoire d'Horte & Lavalette étaient, à l'origine, de petite taille, **se différenciant peu des hameaux, au niveau de leur emprise et de leur organisation** (se limitant souvent à quelques constructions autour d'une église). Il existe cependant quelques bourgs plus importants en termes de taille : Ronsenac, Villebois-Lavalette, Rognac, Gurat, Fouquebrune ... Au fil des années, ces bourgs se sont plus ou moins développés, selon leur configuration, et ce, suivant différentes manières, niant parfois les caractéristiques architecturales ou urbaines d'origine. Le bourg de Villebois-Lavalette n'est pas repris ici, car propose une diversité de type de développements récents (voir la partie sur l'analyse des formes urbaines).





4. LA GESTION DES DECLIVITES : LE SAVOIR-FAIRE DES ANCIENS

Le territoire d'Horte & Lavalette est accidenté du point de vue de la **topographie**. Les anciens ont su adapter leurs constructions à cette déclivité, en créant des jeux de volumes, des différences de niveaux ... permettant une bonne intégration des constructions à leur environnement.

Les techniques de construction ont progressé et avec elles quelques dérives comme le recours aux **mouvements de terrain** pour l'implantation des constructions. Bien souvent, ce n'est plus le bâti qui vient suivre la pente naturelle du terrain, mais **le terrain qui s'adapte à la construction** (exhaussements, affouillements). Parfois les constructions semblent « posées là » et s'adaptent par un jeu d'emmarchements et de sous-sol démesurés pour récupérer les niveaux. Cette non adaptation au terrain naturel ne favorise pas l'intégration des constructions dans le paysage et reste irréversible.

Quelques exemples d'une adaptation des constructions anciennes au terrain naturel



Champoury, Edon



Entre la Boussardie et le Mondot, Fouquebrune



Chez Morlou, Chavenat



Le Peyrat, Blanzaguet-Saint-Cybard

Quelques exemples d'une difficile intégration dans la pente pour les constructions récentes



La Providence, Magnc-Lavalette-Villars



Le Petit Buguet, Fouquebrune



Chez Ramonet, Chadurie



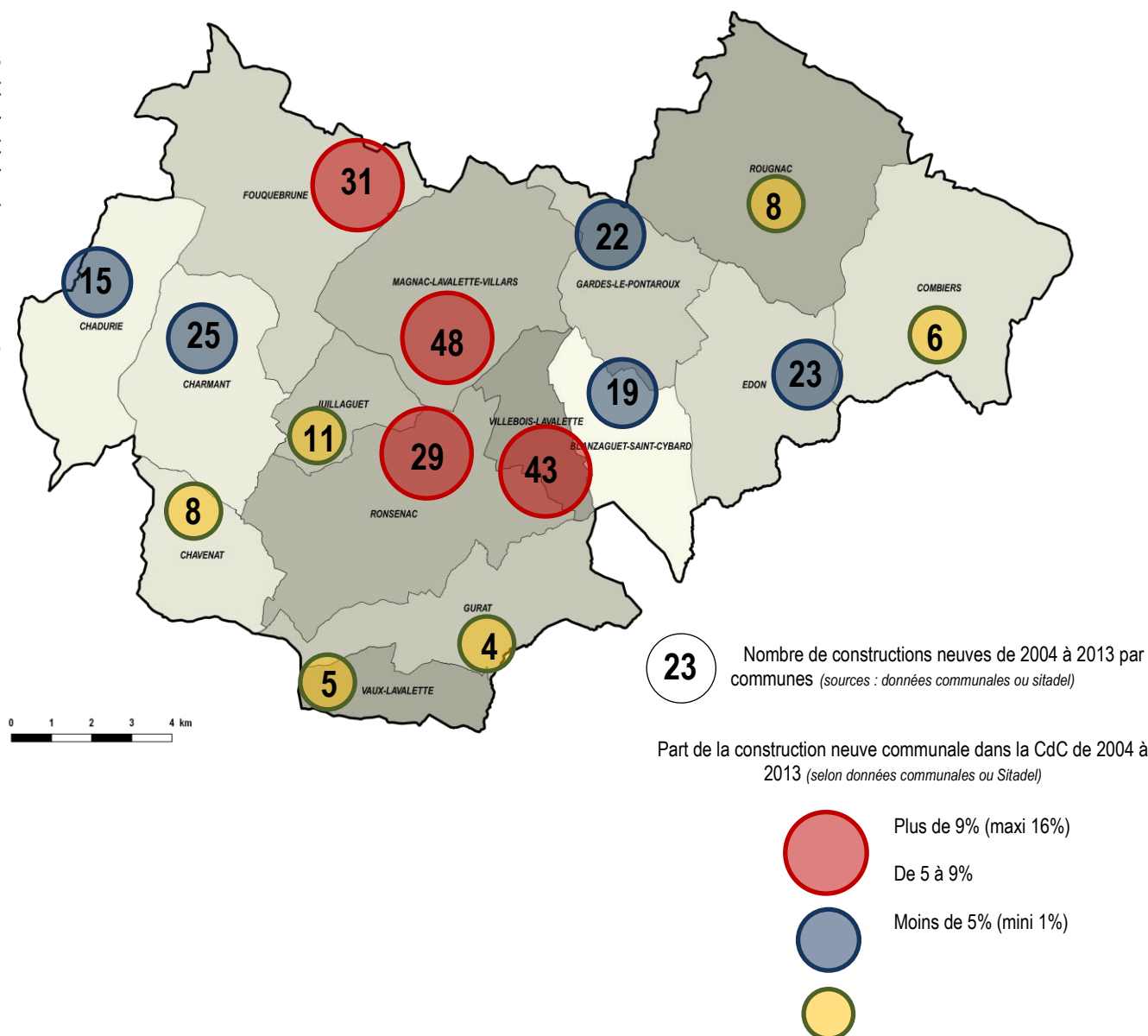
Le Petit Mas, Fouquebrune

5. UNE CONSTRUCTION NEUVE QUI A TENDANCE A S'ESSOUFFLER A L'ECHELLE DU TERRITOIRE D'HORTE ET LAVALETTE

Assez naturellement, la production de logements neufs s'est essentiellement regroupée autour des **axes structurants le territoire** de l'intercommunalité (RD674 et RD939). Ce sont les communes de Fouquebrune, Magnac-Lavalette-Villars, Ronsenac et Villebois-Lavalette qui ont connu le maximum de développement, suivies de près par Charmant, Gardes-le-Pontaroux, Chadurie, Blanzaguet-Saint-Cybard et Edon.

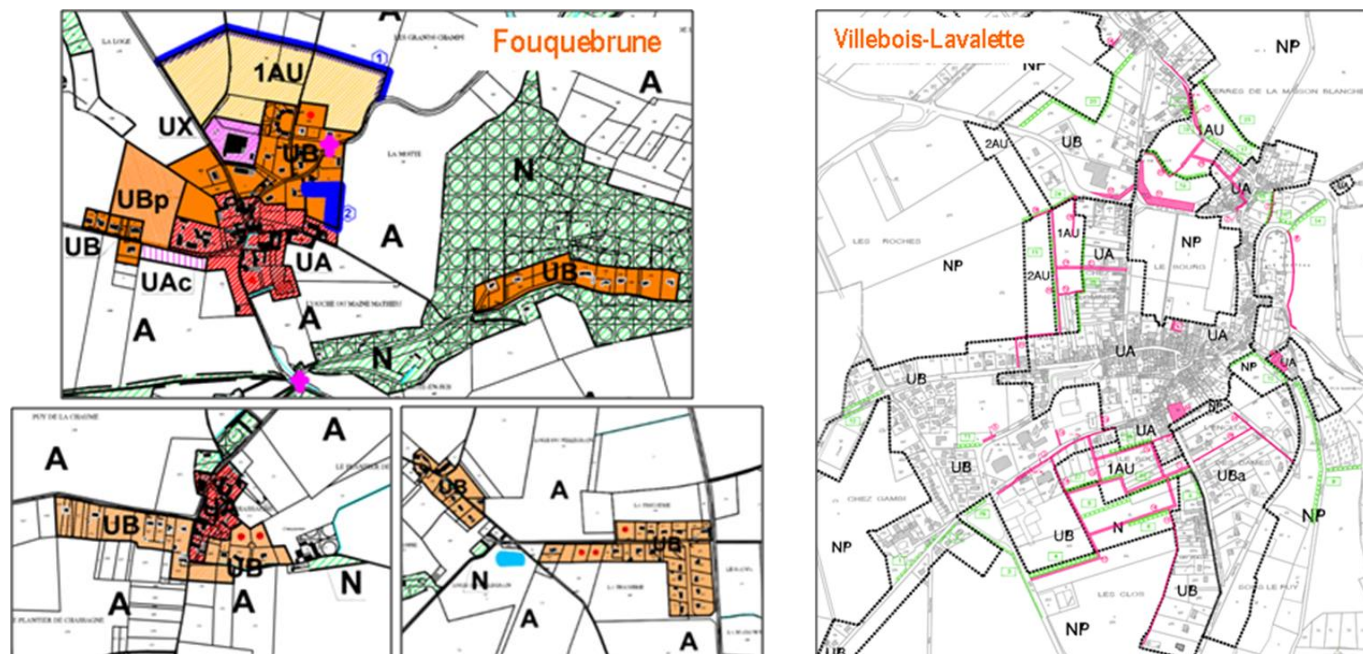
Les communes plus au sud et à l'est, loin de ces dessertes routières ne se sont que très peu développées sur ces dernières années.

Ainsi, entre 2004 et 2013, le territoire d'Horte et Lavalette a vu se construire 129 nouveaux logements, soit un **rythme d'environ 30 nouveaux logements neufs en moyenne par an**.



6. ANALYSE DES DOCUMENTS D'URBANISME EN VIGUEUR

En 2015, le territoire d'Horte & Lavalette compte 4 communes couvertes par un document d'urbanisme, à savoir : des **PLU** pour Fouquebrune et Villebois-Lavalette et 2 **cartes communales** pour Rougnac et Edon.



Synthèse des points particuliers relevés dans ces documents d'urbanisme en vigueur :

- Zones N « discontinues » ne favorisant pas les continuités écologiques
- Règles sur le stationnement « contraignantes » (imposant un nombre important de places par logement), notamment dans les cœurs de bourg : peut parfois être difficilement conciliable avec la densification et la réhabilitation du parc ancien.
- Règles ne favorisant pas la densification (retraits, distance entre bâtiments)
- Grandes zones d'EBC (Fouquebrune) : attention à la superposition des réglementations (voir code forestier)
- Moyennes parcellaires retenues pour l'évaluation des besoins (1000 à 1500 m²) : va à l'encontre de la lutte contre l'étalement urbain et risque de générer une forme urbaine non adaptée au contexte

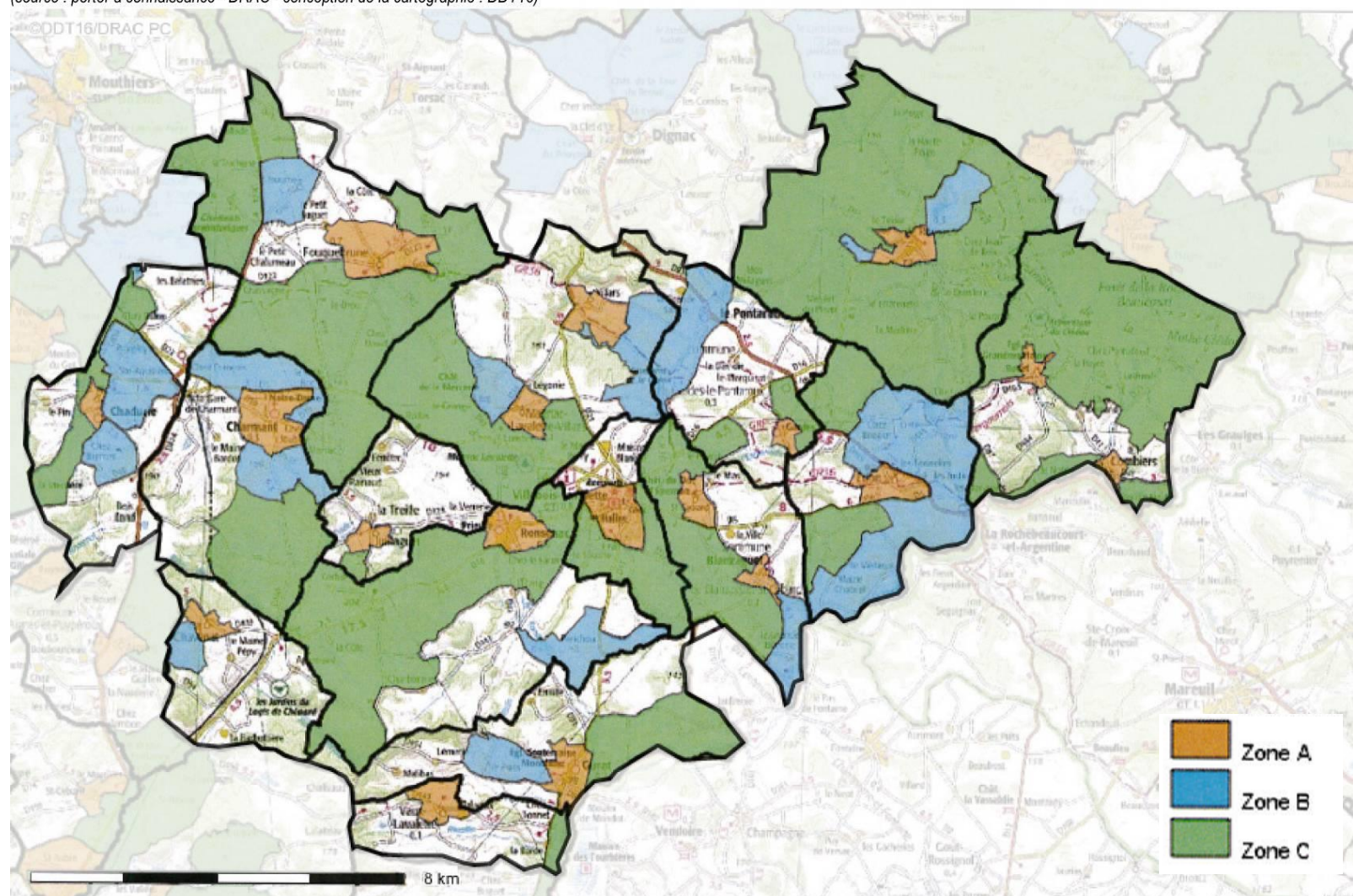
E. UN TERRITOIRE RICHE D'UNE DIVERSITÉ PATRIMONIALE

1. DES ACTIONS DE PROTECTIONS PATRIMONIALES TEMOINS DE LA RICHESSE ARCHITECTURALE, URBAINE ET PAYSAGERE

> Une occupation humaine très ancienne

Cartographie des protections archéologiques (ZPPA) sur le territoire de la Communauté de Communes d'Horte & Lavalette

(source : porter à connaissance - DRAC - conception de la cartographie : DDT16)



Afin d'éviter la destruction de vestiges dont recèle le sous-sol, l'archéologie préventive, sous forme d'un zonage (nourri des études et fouilles déjà réalisées qui ont permis d'enrichir la connaissance du passé), permet de « sauvegarder par l'étude » les archives du sous-sol. Ce zonage vise à ce que le service Régional de l'Archéologie à la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) soit saisi des dossiers d'aménagement, quel qu'en soit la nature, afin de prescrire ou pas un diagnostic archéologique, une fouille voire la conservation des vestiges au titre du Code du Patrimoine (classement en tant que monument historique). Il existe trois niveaux de saisine, selon les hypothèses de présence de vestiges archéologiques.

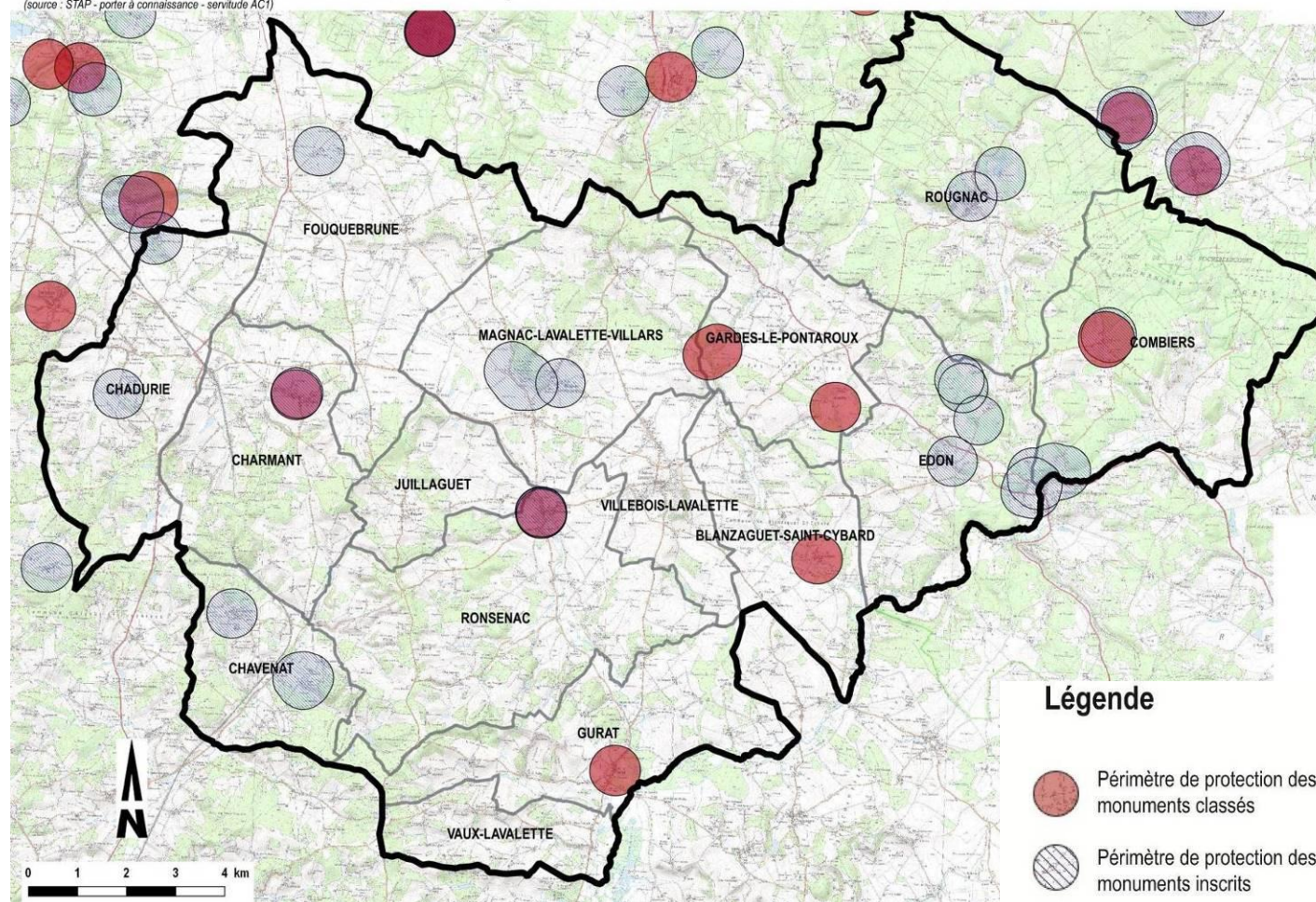
Le territoire d'Horte & Lavalette est largement concerné par ce repérage, notamment les zones des bourgs anciens qui sont tous classés en zone de saisine A.

> Une aire de valorisation patrimoniale en cours sur la commune de Villebois-Lavalette et de nombreux monuments historiques sur l'ensemble du territoire

Tableau récapitulatif des monuments historiques existants sur le territoire d'Horte & Lavalette (source : porter à connaissance)

Commune	Monuments	Date d'arrêté	Niveau de protection	Périmètres de protection des communes voisines impactant la commune
BLANZAGUET SAINT CYBARD	Eglise Saint Cybard	15 juin 1920	Classé	
CHADURIE	Eglise Saint Saturnin	17 juin 1925	Inscrite	
	Logis de Puygât	06 mars 1987	Inscrit	
CHARMANT	Eglise Notre Dame	?	Classé	
	Ancien prieuré	06 juillet 1925	Inscrit	
CHAVENAT	Eglise Saint Cybard	29 janvier 1997	Inscrit	
	Domaine de Chénard	11 décembre 1992	Inscrit	
COMBIERS	Eglise de Rozet	27 octobre 1987	Inscrit	
	Eglise de Rozet	14 décembre 1992	Classé	
	Château de La Rochebeaucourt	21 mai 1990	Inscrit	
EDON	Nécropole - Menhir de la Pierre Debout	07 mars 1989	Inscrit	
	Nécropole - Dolmen de la Pierre Rouge	07 mars 1989	Inscrit	
	Nécropole - Dolmen de la Gelie	07 mars 1989	Inscrit	
	Eglise Saint Pierre	27 avril 1965	Inscrit	
	Château de La Rochebeaucourt	21 mai 1990	Inscrit	
FOUQUEBRUNE	Eglise Notre Dame d'Hourme	03 juillet 1926	Inscrit	
GARDES LE PONTAROUX	Gisement de la Quina	14 février 1984	Classé	
	Eglise Notre Dame	21 juillet 1943	Classé	
GURAT	Eglise souterraine monolithe - Chapelle Saint Georges	30 octobre 1963	Inscrit	
JUILLAGUET				Prieuré Saint Jean Baptiste - Ronsenac
				Prieuré Saint Jean Baptiste (peinture murale) - Ronsenac
				Eglise Saint Jean Baptiste - Ronsenac
MAGNAC-LAVALLETTE-VILLARS	Eglise Saint Etienne	13 juillet 1926	Inscrit	Prieuré Saint Jean Baptiste - Ronsenac
	Château de la Mercerie	19 octobre 2012	Inscrit	Eglise Saint Jean Baptiste - Ronsenac
				Gisement de la Quina - Gardes le Pontaroux
RONSENAC	Prieuré Saint Jean Baptiste	21 décembre 1988	Inscrit	
	Prieuré Saint Jean Baptiste (peinture murale)	07 mai 1990	Inscrit	
	Eglise Saint Jean Baptiste	02 avril 2009	Inscrit	
ROUGNAC	Château du Repaire	14 avril 1997	Inscrit	Abbaye de Grobot - Charras
	Eglise Saint Pierre	19 septembre 2001	Inscrit	Nécropole (dolmen de la Pierre Rouge) - Edon
VILLEBOIS-LAVALLETTE	Château	16 décembre 2005	Classé	
	Les halles	10 mai 1948	Classé	
	Eglise Saint Romain	03 février 2012	Inscrit	

Cartographie des périmètres de protection des monuments historiques sur le territoire de la Communauté de Communes d'Horte & Lavalette
(source : STAP - porter à connaissance - servitude AC1)



La **servitude (AC1) de protection des abords des monuments classés ou inscrits** en tant que monuments historiques est déterminée par un rayon de 500m autour de **chacun des points extérieurs** de l'édifice ou de l'ensemble protégé.

À l'intérieur de cette servitude, toutes les modifications de l'aspect extérieur des immeubles, les constructions neuves, mais aussi les interventions sur les espaces extérieurs (coupes et abattages d'arbres, travaux de voirie, publicité et enseignes ...) doivent recevoir **l'autorisation de l'Architecte des Bâtiments de France**.

Cartes postales anciennes (source : site internet de Villebois-Lavalette) et photographies des halles et du château de Villebois-Lavalette



La commune de Villebois-Lavalette possède, quant à elle, une **ZPPAUP** (servitude AC4 - arrêté de création de cette zone au 29 juin 2004) qui va être révisée en AVAP. Cette révision est réalisée en parallèle de l'élaboration du présent PLUi. L'AVAP a pour effet de suspendre l'application de la servitude des abords des Monuments Historiques et du site inscrit sur le territoire qu'elle couvre. Au-delà, dans les parties résiduelles du périmètre de 500 mètres en abord des Monuments Historiques, la servitude continue de s'appliquer, contrairement à la ZPPAUP.

Même si les périmètres de protection des abords de ces éléments ont été suspendus par la ZPPAUP, la commune de Villebois-Lavalette possède malgré tout les monuments historiques et sites inscrits suivants :

- Le **château** dont la chapelle et l'enceinte sont classées depuis le 18 juin 1915 et les façades et toitures du bâtiment du XVIIIème siècle (salle de gardes – parcelle AD33) sont inscrites depuis le 18 juin 1973.
- Les **halles** qui sont classées depuis le 10 mai 1948.

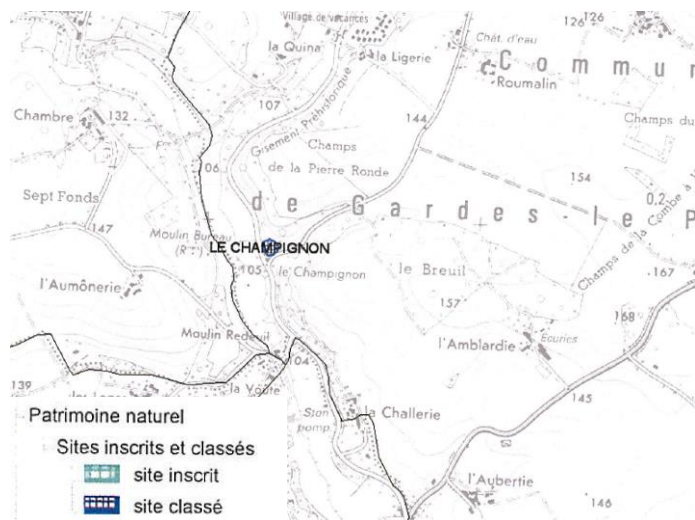
> Un site inscrit et un site classé

Le château de Villebois-Lavalette et son promontoire constituent un site inscrit sous la dénomination « **abords du château** » depuis le 17 mars 1938. Cette inscription est « suspendue » depuis la création de la ZPPAUP de 2004.

Les **sites classés** sont des lieux dont le caractère exceptionnel justifie une **protection de niveau national**.

L'inscription est une **reconnaissance de la qualité d'un site** justifiant une surveillance de son évolution, sous forme d'une consultation de l'Architecte des Bâtiments de France sur les travaux qui y sont entrepris. L'objectif est de conserver les caractéristiques du site en le préservant de toute atteinte à l'esprit des lieux.

Localisation du « Champignon » à Gardes-le-Pontaroux (source : porter à connaissance)

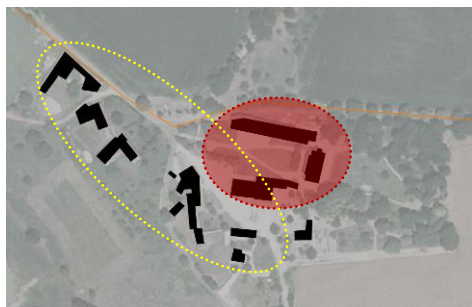


Au niveau de la Vallée du Voultron, se situe le rocher dit « **Champignon** » (parcelle n°506). Il s'agit d'un **site classé** (tout critère) par arrêté du **3 novembre 1934**, sur la commune de **Gardes-le-Pontaroux**.

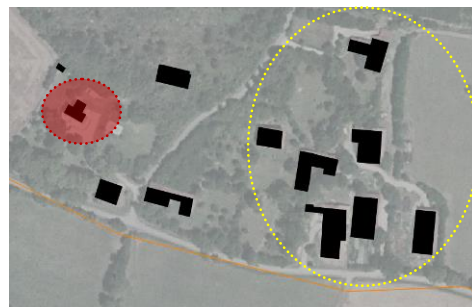
2. DES ACTIVITES TRADITIONNELLES PORTEUSES D'IDENTITE URBAINE ET ARCHITECTURALE

> Les organisations bâties autour des ressources de la terre

Le domaine agricole autour d'une maison de maître et de ses métairies (exemples mais liste non exhaustive)



Lémerie, Gurat



Le Puits, Gurat



Lémerie, Gurat

Ce type de domaine agricole, organisé autour d'une maison de maître se retrouve essentiellement au sud du territoire d'Horte & Lavalette et en particulier sur la commune de Gurat. Il s'agit d'une maison de maître, située **au centre d'un domaine foncier** qui était exploité par des métayers ou ouvriers. Parfois les **habitats des ouvriers** jouxtent la maison de maître (comme à Lémerie ou le Puits), mais parfois les métairies constituaient des hameaux éloignés de la maison du maître (c'est le cas de Connétable, qui à priori, dépendaient de l'Ancien Château de la Mailleberchie Le Château a été reconstruit). La **maison de maître**, à la façade souvent ordonnancée est constituée de pierre de taille et créée, la plupart du temps, le fond de scène d'une cour fermée par un porche ou un portail/piliers ou une scénographie particulière au centre d'un parc.



Le Puits, Gurat



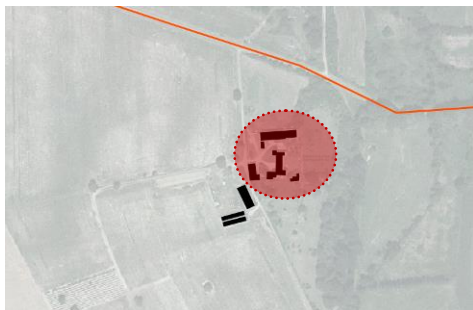
Château de Mailleberchie, Blanzaguet
Atelier Urbanova - Eau Méga Environnement - Eric Enon Paysagiste - Marine Baudry Avocate

Connétable, Gurat

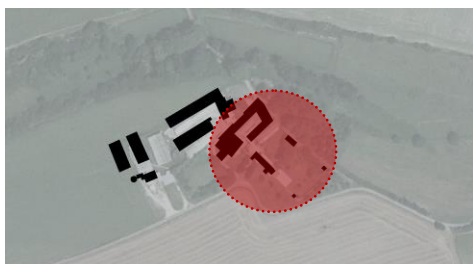


La Grange, Gurat

Les propriétés viticoles isolées avec tour et cour fermée (exemples mais liste non exhaustive)



Le Vivier, Blanzaguet-St-Cybard



Le Grand Buguet, Fouquebrune

Les **grandes propriétés viticoles avec tour et épi de faîtage**, organisées autour d'une cour fermée, la plupart du temps par un grand **porche**. Ces propriétés assez « majestueuses » sont implantées de manière « isolées » dans le paysage. Leurs **tours sont des points de repère** dans le paysage. Souvent des dépendances se sont développées autour, en dehors de l'enceinte de la propriété **entourée de hauts murs**, pour les besoins des exploitations agricoles. La plupart de ces propriétés sont aujourd'hui habitées et bien entretenues et marquent un **patrimoine très identitaire du Sud-Charente**.



Le Fontignoux, Blanzaguet-St.Cy.



La Belle-Tour, Magnac-Lavalette-V.



Le Logis de Chenard, Chavenat



Chez Biard, Juillaguet



Cursac, Charmant



Le Grand Buguet, Fouquebrune



Le Maine Lafont, Chavenat



Le Vivier, Blanzaguet-St-Cybard



L'Etang, Ronsenac

Les autres propriétés isolées (exemples mais liste non exhaustive)



Le Maine Roux, Fouquebrune



Le Mas, Fouquebrune



La Malsaisie, Gardes-le-Pontaroux



Le Faure, Chadurie

D'autres propriétés isolées viennent ponctuer le paysage d'Horte & Lavalette. Souvent bien intégrées au relief, elles se mêlent dans la végétation et **se découvrent au hasard** ou restent « confidentielles » (exemple : la Fenêtre à Juillaguet). D'autres sont accessibles depuis de **grandes allées plantées** (exemple à Fouquebrune). D'architectures disparates, elles correspondent parfois à des « modes architecturales » et **proposent des modénatures ou des matériaux non vernaculaires**, du goût des riches propriétaires qui les ont érigées.



Le Maine Roux, Fouquebrune



Livernant, Charmant

Les moulins (exemples mais liste non exhaustive)

Il existe deux types de moulin le **moulin à tour**, actionné par le vent et le moulin de forme rectangulaire, actionné par une **roue hydraulique**. Ces derniers sont implantés **à proximité des cours d'eau**. Souvent, les moulins appartenaient à des seigneurs qui les louaient à des meuniers. La toponymie renseigne bien souvent de la présence des moulins (souvent disparus) : Moulin Neuf à Combiers, Moulin du Pas ou Moulin Verdu à Blanzauguet-Saint-Cybard, le moulin Batraud à Charmant, le Moulin du Roc à Gurat ...

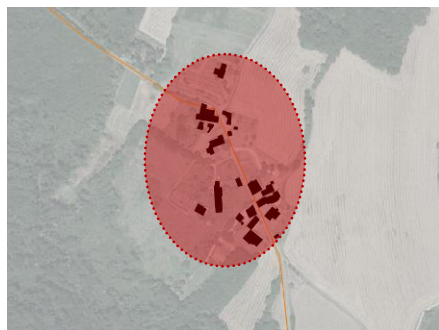


Le Maine Desmier, Chadurie

Les petites unités agricoles (exemples mais liste non exhaustive)



Clédou, Rougnac



Chez Bernard, Combiers



Champoury, Edon



Chez Bernard, Combiers

Les petites unités agricoles sont des constructions de type modestes, généralement de **faible hauteur** et répondant à une **imbrication complexe du bâti** (économie de la terre nourricière et esprit collectif). Les maisons possèdent peu d'ouvertures et souvent, un même toit abritait les hommes, les animaux et les récoltes, d'où des constructions qui souvent s'étirent. Ces petits hameaux se retrouvent surtout à l'est d'Horte et Lavalette.



Les Balatries, Chadurie



Pouyade, Rougnac



La Grange, Combiers



Chez Gaty, Vaux-Lavalette



Clédou, Rougnac



La Davidie, Gardes-le-Pontaroux



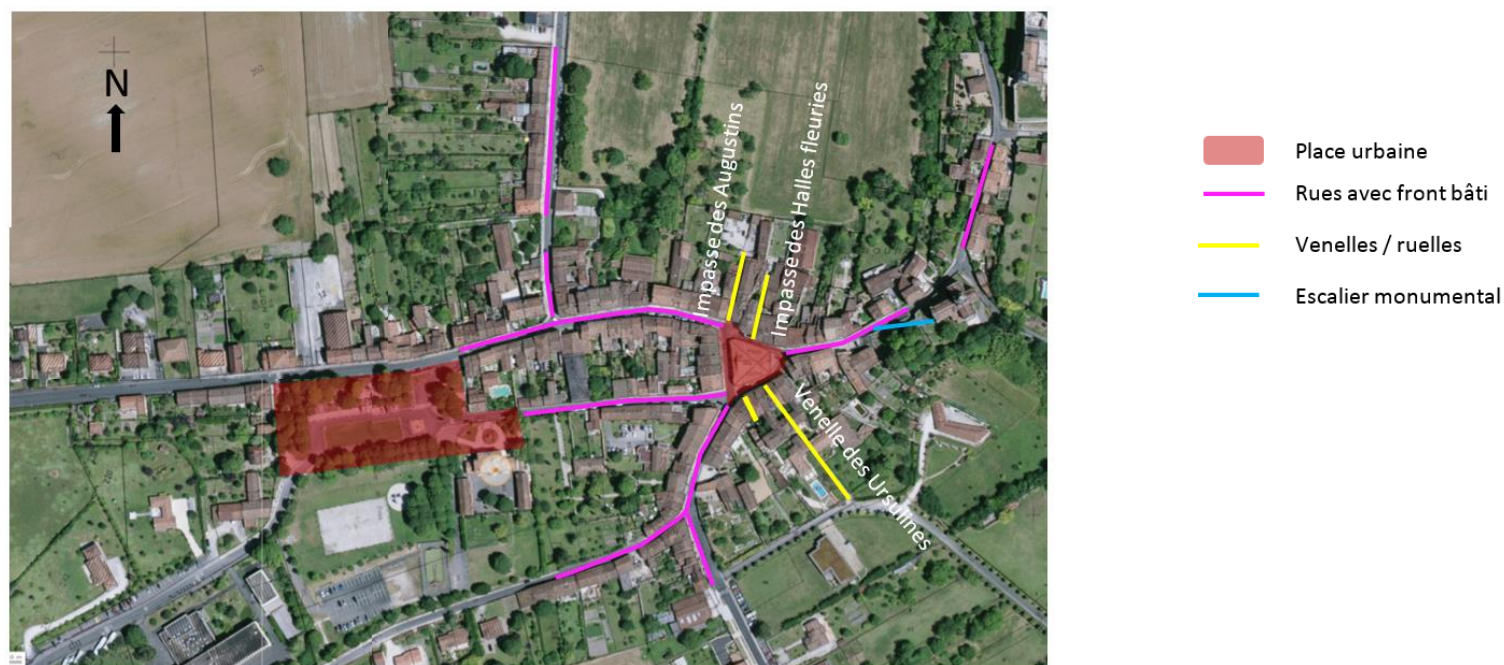
Regardeix, Gardes-le-Pontaroux

F. ANALYSE PATRIMONIALE

1. LE PATRIMOINE URBAIN ANCIEN EN CŒUR DE BOURG

Les rues, les venelles, les murs de soutènement, les escaliers, les places... sont autant d'éléments urbains qui façonnent l'identité des bourgs et des hameaux présents sur le territoire.

Au-delà de l'architecture et des implantations du bâti, c'est l'ensemble urbain « rues/places/clôtures » qui façonne le paysage bâti. Ces éléments créent un espace à échelle humaine, témoignant des pratiques anciennes, loin des exigences liées à la circulation de voitures ou de véhicules lourds, conçus pour le déplacement doux et pour favoriser les échanges humains, la solidarité et la convivialité.



Venelle des Ursulines : cette venelle a la particularité de desservir le cœur d'îlot en traversant plusieurs ambiances urbaines : à partir de la place, l'entrée de la venelle s'effectue par l'intermédiaire d'un premier porche, le cheminement traverse une courette arborée pour repasser sous un porche et sortir sur un espace plus ouvert de jardins avec vue sur la campagne environnante.



Impasse des Augustins : Cette ruelle, d'écriture plutôt routière dans sa partie sous porche, s'ouvre sur un paysage inattendu de bâtiments de gros gabarits et de jardins agrémentés de petites annexes très travaillées. De cet espace, certaines vues vers le château ou l'église sont inattendues.





Impasse des Halles

Fleuries : le gabarit très réduit de cette impasse peut la classer dans la famille des venelles, elle dessert également le cœur d'îlot après une entrée sous un porche et va vers les jardins, s'arrêtant sur une barrière de propriété privée. Comme son nom l'indique la présence végétale est harmonieusement présente le long de la ruelle en accompagnement du bâti.



Rues, ruelles, escalier : parfois très étroites ces rues desservent un parcellaire essentiellement en lanière, dégageant en cœur d'îlot un espace de jardin. Les gabarits vont de la petite ruelle étroite de type voie partagée, parfois difficilement circulaire, à la voie structurante qui présente une largeur plus importante et un espace spécifique pour le piéton et le stationnement.



2. LES FORMES URBAINES : L'EXEMPLE DE VILLEBOIS LAVALETTE



Le centre historique

Le bâti s'est implanté à l'alignement de la rue et en mitoyenneté, dégageant un « espace rue » convivial, dialoguant avec les façades des maisons.

Rue à échelle humaine, les bâtiments sont le plus souvent en R+1 +combles, les parcelles sont organisées en lanières et dégagent un petit jardin en cœur d'ilot.



La rue en contrebas du château

Le bâti en R+1 essentiellement crée un front dense à l'alignement sur un côté unique de la rue, faisant face au château il est implanté en mitoyenneté, sans percées visuelles sur l'arrière.

Les parcelles sont organisées en lanières très longues s'étendant jusqu'à l'espace agricole.





L'ancien village

Situé en contrebas du château, le village de l'Houmeau est issu d'anciennes fermes, il s'est développé notamment en marquant la croisée des routes. La forme urbaine est plutôt villageoise, présentant un bâti implanté en front urbain mais plus aléatoire et moins ordonnancé. Les arrières des parcelles sont investis par des bâtiments de service ou des communs.



Le clos

Urbanisation sous forme d'opération d'ensemble desservie par une voie en impasse. Les bâtiments (petits pavillons) sont implantés en retrait, sans mitoyenneté, autour d'un espace public plutôt dédié à la voiture. Ce type d'opération a le mérite de créer une convivialité en « grappe » urbaine, mais a tendance à tourner le dos au reste du bourg.





Les opérations d'ensemble plus ou moins denses



Diverses opérations bordent les voies périphériques du bourg à l'ouest, elles accueillent des opérations groupées ainsi que des parcelles individuelles. La rue favorise clairement les circulations motorisées.



Le diffus en sortie de bourg

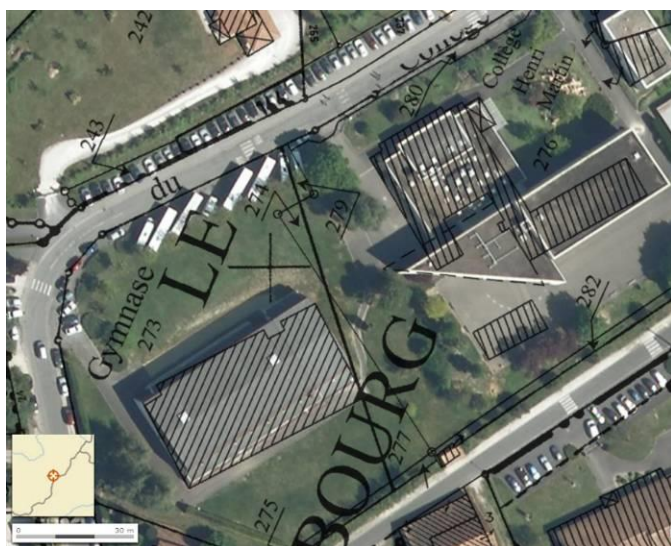


D'une moyenne de 5000 m², ces parcelles ont été viabilisées à partir de la voie existante. La forme urbaine est en contraste fort avec celle plus dense du centre bourg. Les habitations étant très reculées par rapport à la rue et les clôtures disparates, l'ensemble manque d'homogénéité. L'ambiance de rue disparaît au profit de celle de « diffus » voire de « mitage ». L'appartenance au bourg n'est pas ressentie.



Les entreprises

Le changement d'échelle est flagrant : grandes parcelles pour bâtiments de gros gabarits, voies larges pour circulation de véhicules lourds. Espace très minéral surdimensionné. Une hétérogénéité dans ce paysage urbain est à noter, liée aux types d'activités très disparates (silos, commerces..).



Les équipements

Les échelles sont similaires à celles de la forme urbaine liée aux activités mais le traitement des espaces extérieurs et de l'architecture est plus soigné. Le stationnement prend une part importante des abords de ces bâtiments (bus scolaires, usagers.)





Les « bizarretés » urbaines

Cette forme urbaine remet en question la forme traditionnelle de la rue qui était façonnée à partir du bâti qui la borde, d'ailleurs dans cet exemple la rue bordant les habitations ne dessert pas ces dernières. L'ambiance n'est donc plus urbaine et le sentiment d'appartenance au bourg est atténué.



3. L'ART DE LA GESTION DE LA DECLIVITE : LES MURS DE SOUTÈNEMENT ET LES ESCALIERS

Le bourg de Villebois Lavalette étant implanté au pied du château implanté sur un promontoire, il présente une multitude de **murs, murets, petits escaliers** destinés à clore les propriétés mais surtout à gérer les déclivités entre les parcelles privées et les voies de circulation.

Certains bourgs, d'une façon générale sur le territoire d'Horte et Lavalette, se sont développés sur des sites relativement pentus.

Ces éléments réalisés en pierre de pays **participent activement à la scénographie de la rue** et méritent d'être protégés. De même, dans la perspective de projets nouveaux, un traitement similaire pourrait être exigé.



Des architectures « atypiques » (exemples mais liste non exhaustive)



Haute Fayette, Edon



Bourg, Magnac-Lavalette-Villars



Les Marottes, Magnac-Lavalette-Villars

Qu'elles soient anciennes, contemporaines, il existe des architectures « atypiques » sur le territoire d'Horte & Lavalette. Au lieu-dit de La Vallade à Vaux-Lavalette, nous reconnaissons, malgré les réhabilitations, les créations d'un même architecte (même ordonnancement de façade, emmarchement ...). La charpente d'un des hangars a d'ailleurs été conçue par les chantiers de Rochefort (comme une coque de bateau renversée).

Des architectures d'inspiration italienne ou basque se démarquent également.

Horte & Lavalette possède aussi quelques rares **architectures contemporaines de qualité**, aux **formes nouvelles et matériaux nouveaux**, mais bien intégrées à l'environnement (jeu avec la végétation, composition dans la pente, ...).



La Vallade, Vaux-Lavalette



Rodas, Juillaguet

Bourg, Vaux-Lavalette

> Le petit patrimoine révélateur de la présence de l'eau



Le Bourg, Chadurie



Le Bourg, Ronsenac



Le Bourg, Blanzaguet



Le Bourg, Chavenat



Le Bourg, Juillaguet



Le Bourg, Combiers



La Vallade, Vaux-Lavalette



Goulée, Fouquebrune



Le Mas, Fouquebrune



Livernant, Charmant



Lémerie, Gurat



Le Maine Chabrol, Edon



La Ville, Blanzaguet



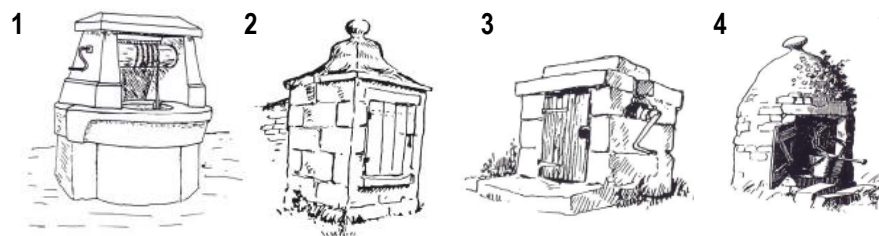
Près de le Fontignoux, Villebois-Lavalette



La Belle Tour, Magnac-Lavalette



La Berche, Chadurie



Irriguée par un riche réseau hydrographique, le territoire d'Horte et Lavalette possède de nombreux éléments de petit patrimoine lié à l'eau. Autrefois, chaque noyau bâti possédait son puits, qu'il soit propre à un logement ou alors communautaire. Le territoire présente une variété de types de puits : le puits à treuil margelle (1), le puits carré fermé (2), le puits rectangulaire (3) ou arrondi (4).

Source : « Le patrimoine de Pays », Maisons paysannes de Charente.

> Le petit patrimoine culturel : en dehors des églises classées ou inscrites aux monuments historiques, beaucoup de croix de chemins



Le Bourg, Edon

Le Bourg, Chadurie

Le Chalumeau, Fouquebrune

Saint-Cybard, Blanzaguet

Chez Ramonet, Chadurie

Le Bourg, Chavenat



La Croix Blanche, Magnac-Lavalette

Route de Chez Normand, Magnac-L.

Le Bourg, Gurat

Le Breuil, Fouquebrune

Près de le Petit Mas, Fouquebrune

Il semblerait que les « **croix de chemins** » possèdent un double rôle : à la fois celui d'être le témoin de la **présence de l'église** sur un territoire, mais aussi celui d'être un **point de repère** dans le paysage, marquant bien souvent les **croisements de chemins** (d'où le nom qui leur est donné). Elles pouvaient marquer les parcours des processions ou également symboliser, pour les personnes croyantes, une protection pour les cultures. D'ailleurs, ce dernier point trouve également un écho au niveau de la toponomie de certains lieux, par exemple : « les Quatre croix » qui est un carrefour entre quatre chemins, en limite de trois communes : Gurat, Villebois-Lavalette et Blanzaguet-Saint-Cybard.

Certaines sont restées en place et se retrouvent parfois au milieu des champs. D'autres ont parfois été déplacées afin de les rendre plus visibles, notamment au niveau des cœurs de bourg.



Les Quatre Croix, Blanzaguet-Saint-Cybard



Les chapelles, respectivement des bourgs de Ronsenac et de Charmant

> Le petit patrimoine domestique : les fours à pains

Il reste quelques **vestiges de four à pains**, dont certains ont fait l'objet de rénovation et semblent encore utilisés (repas de familles, folklore ...).

Les fours à pains sont soit intégrés aux habitations, soient isolés au cœur d'un hameau (four collectif). Dans ce dernier cas, ils servaient généralement à l'ensemble des habitants du hameau.



Pouyade, Rougnac



Chez Giroux, Charmant



Bourg, Blanzaguet

> Le patrimoine ferroviaire

Le passé ferroviaire d'Horte & Lavalette n'est pas très loin, en témoignent les architectures type **anciennes gares**, **maisons garde barrière** ou alignement de bâti au niveau de la gare de Charmant.

Ces éléments architecturaux se retrouvent essentiellement sur Charmant et Rougnac et Villebois-Lavalette.

Les modénatures de façade en brique sont typiques de cette typologie bâtie, de même que la pente particulière des toitures.

Ces éléments se retrouvent **un peu partout sur le territoire national**, mais marquent un style architectural bien à part et d'un certain point de vue remarquable. Il arrive que certains de ces bâtiments soient reconvertis en maison individuelle.



La gare de Charmant



Coursac, Charmant



La gare de Charmant



L'ancienne gare de Rougnac

G. LA VIE LOCALE : UNE CULTURE DE LA SOLIDARITÉ ET DU PARTAGE

1. LE MAINTIEN DES ECOLES : UN ENJEU FORT, MAIS FRAGILE POUR LE TERRITOIRE

> Un « éparpillement » des classes entraînant des difficultés dans l'organisation des transports scolaires

Les écoles qui **réussissent difficilement à se maintenir** sont implantées dans les **bourgs** des communes. Tant qu'il y a des écoles, cela signifie qu'il y a des jeunes, ce qui est **primordial pour l'avenir d'un territoire rural vieillissant** (voir partie sur la population). **Pour que les écoles tiennent, il faut pouvoir accueillir de nouveaux ménages et donc créer les conditions pour les attirer.**

L'organisation de la scolarité sur le territoire d'Horte & Lavalette s'organise ainsi (pour la rentrée 2015) :

Paroles d'élus

Les jeunes s'en vont à cause du manque d'école sur le territoire. Comment intéresser les jeunes couples à venir sur le territoire ?

Ecole, Chadurie



Ecole, Charmant



Ecole, Gardes-le-Pontaroux



Légende

- PMs Gs Classes Maternelles (Petite/Moyenne et Grande Sections)
- Cp Cours Préparatoire
- Ce1 Ce2 Cours Élémentaires
- Cm1 Cm2 Cours Moyens
- Col Collège

COMMUNES	CHAVENAT	CHARMANT	CHADURIE	RONSENAC	FOUQUEBRUNE	MAGNAC LAV.	EDON
	RONSENAC	RONSENAC	RONSENAC	SUR SITE	SUR SITE	VILLEBOIS	VILLEBOIS
	CHADURIE	RONSENAC	SUR SITE	SUR SITE	SUR SITE	SUR SITE	VILLEBOIS
	CHADURIE	RONSENAC	SUR SITE	SUR SITE	SUR SITE	SUR SITE	VILLEBOIS
	CHADURIE	RONSENAC	SUR SITE	SUR SITE	SUR SITE	SUR SITE	VILLEBOIS
	CHADURIE	SUR SITE	SUR SITE	CHARMANT	TORSAC	GARDES LE PONT.	VILLEBOIS
	CHADURIE	SUR SITE	SUR SITE	CHARMANT	TORSAC	GARDES LE PONT.	VILLEBOIS
	CHADURIE	SUR SITE	SUR SITE	CHARMANT	TORSAC	GARDES LE PONT.	VILLEBOIS
GARDES LE PONT.	COMBIERS	JUILLAGUET	VAUX LAV.	GURAT	BLANZAGUET	ROUGNAC	VILLEBOIS LAV.
VILLEBOIS	ROUGNAC	RONSENAC	VILLEBOIS	VILLEBOIS	VILLEBOIS	SUR SITE	SUR SITE
MAGNAC LAV.	ROUGNAC	RONSENAC	VILLEBOIS	VILLEBOIS	VILLEBOIS	SUR SITE	SUR SITE
MAGNAC LAV.	ROUGNAC	RONSENAC	VILLEBOIS	VILLEBOIS	VILLEBOIS	SUR SITE	SUR SITE
MAGNAC LAV.	GRASSAC	RONSENAC	VILLEBOIS	VILLEBOIS	VILLEBOIS	GRASSAC	SUR SITE
SUR SITE	GRASSAC	CHARMANT	VILLEBOIS	VILLEBOIS	VILLEBOIS	GRASSAC	SUR SITE
SUR SITE	CHARRAS	CHARMANT	VILLEBOIS	VILLEBOIS	VILLEBOIS	CHARRAS	SUR SITE
SUR SITE	CHARRAS	CHARMANT	VILLEBOIS	VILLEBOIS	VILLEBOIS	CHARRAS	SUR SITE
							SUR SITE

Ecole, Rougnac



Ecole, Fouquebrune



Ecole, Ronsenac



Ecole, Magnac-Lavalette-Villars



Collège, Villebois-Lavalette



Cartographie de la répartition scolaire par niveaux sur le territoire d'Horte & Lavalette, pour la rentrée 2015 (source : données communales)

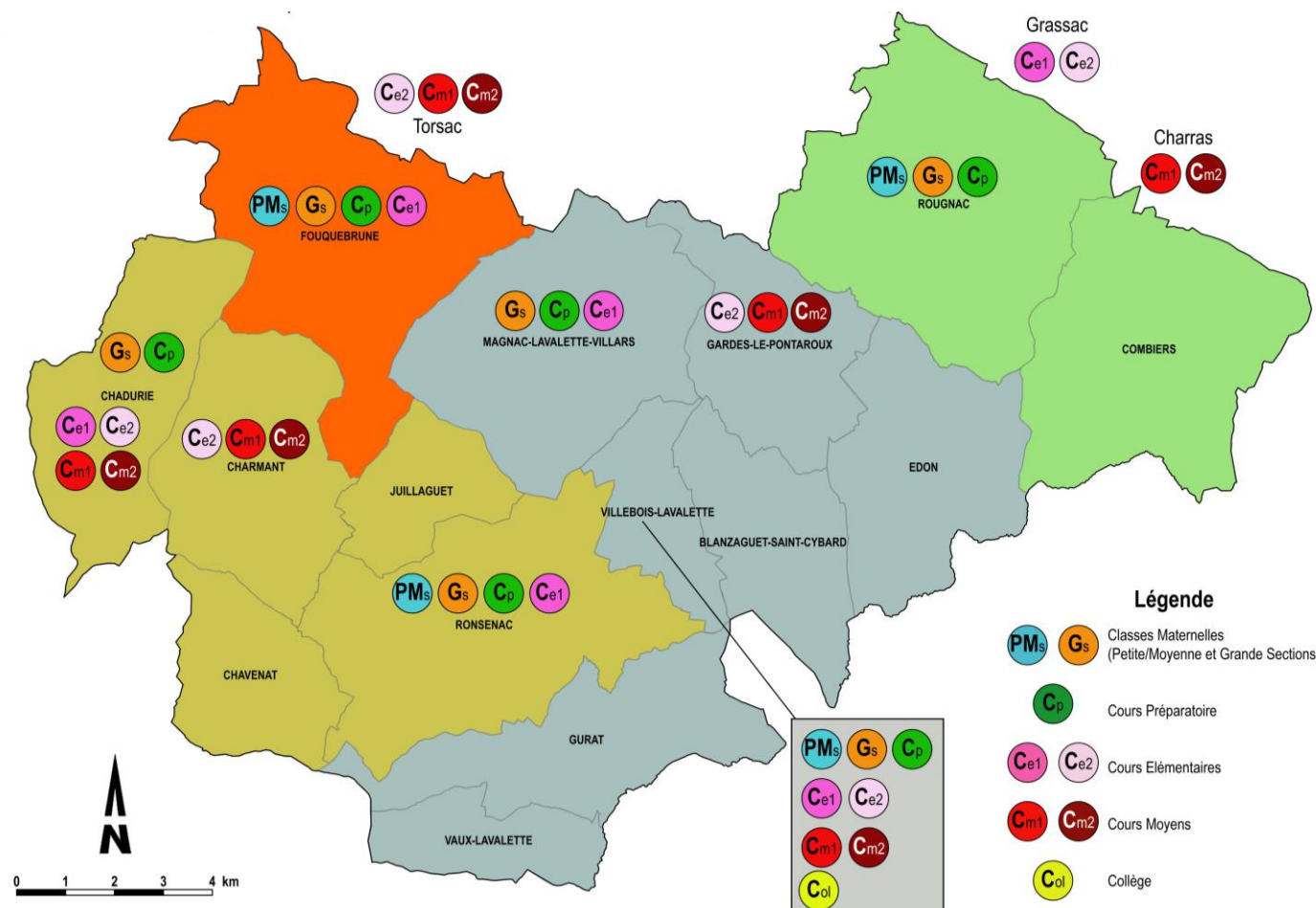
Les regroupements scolaires s'articulent au sein du territoire d'Horte et Lavalette, mais aussi en **Regroupement Pédagogique Intercommunal** avec des communes extérieures au territoire d'Horte & Lavalette.

L'école de Chavenat a fermé ses portes cet été. Les élèves qui en dépendaient vont, à partir de la rentrée 2015, rejoindre l'école de Chadurie, accompagnés de leurs deux institutrices, dont les postes ont pu être maintenus.

L'école maternelle de Villebois-Lavalette accueille les enfants de 7 communes (effectif 2014/2015 : 54 élèves) et l'école primaire de cette même commune accueille les enfants de 5 communes (effectif 2014/2015 : 84 élèves).

À noter que Villebois-Lavalette possède également un **collège**, auquel s'inscrivent la plupart des jeunes adolescents du territoire.

À partir du **lycée**, les élèves rejoignent en majorité Angoulême ou Soyaux (lycée professionnel).



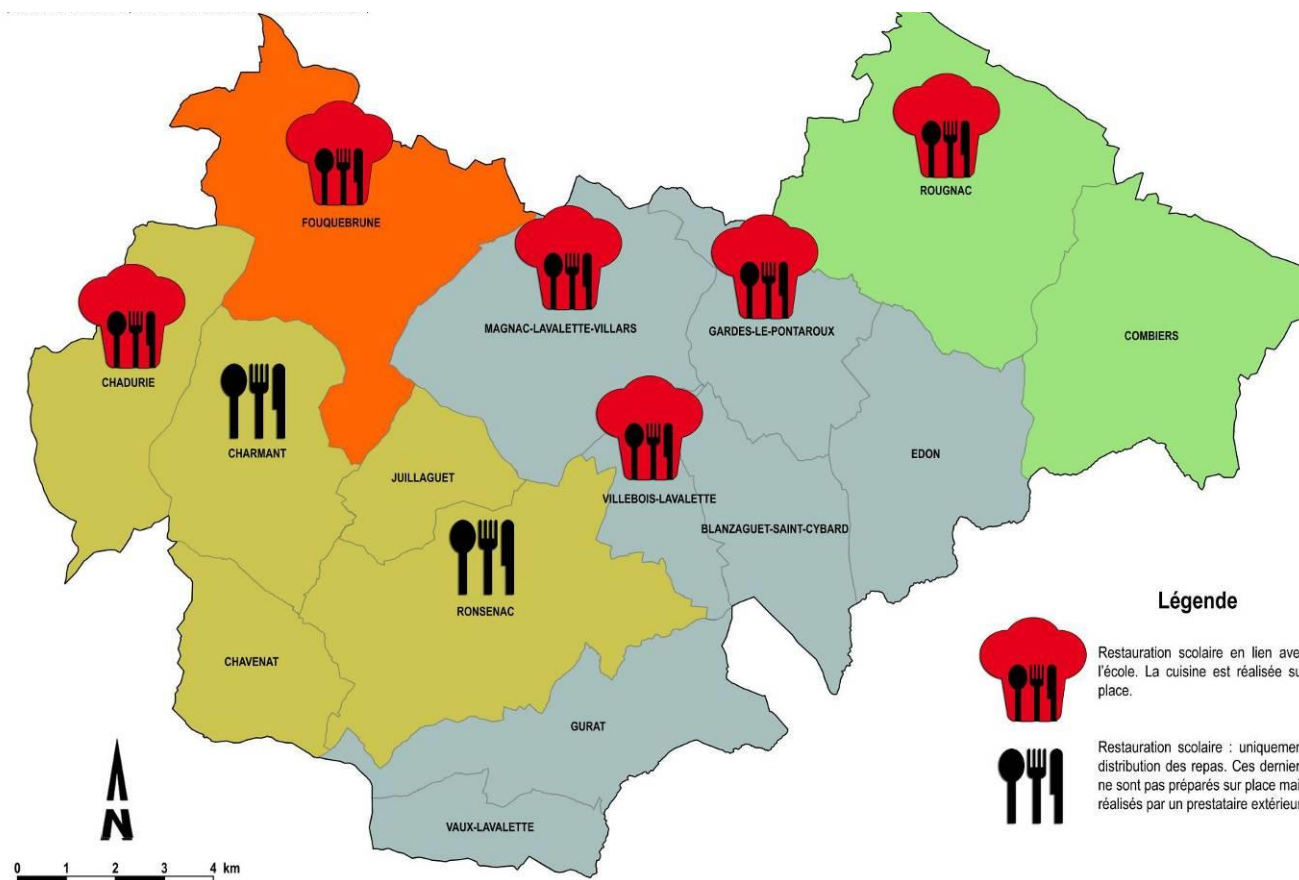
Des **ramassages scolaires** sont organisés à l'échelle de chaque regroupement pédagogique (SIVOS) mais imposent des trajets parfois longs en raison de l'éloignement de certaines communes. Les parents préfèrent parfois déposer leur enfant en voiture, limitant le temps de trajet. **L'enjeu du choix d'implantation des futures zones d'habitat est à mettre en parallèle des orientations pour l'organisation territoriale des écoles.**

> Une offre en restauration scolaire de qualité et favorisant la cuisine traditionnelle préparée sur place

Cartographie de l'organisation de la restauration scolaire sur le territoire d'Horte & Lavalette, pour la rentrée 2015 (source : données communales)

À la rentrée 2015, chaque commune qui possède une école propose également une restauration de qualité pour le déjeuner des enfants.

D'une manière générale, la **cuisine est réalisée sur place**. Seules les communes de Ronsenac et Charmant distribuent des repas qui sont préparés par un prestataire extérieur.



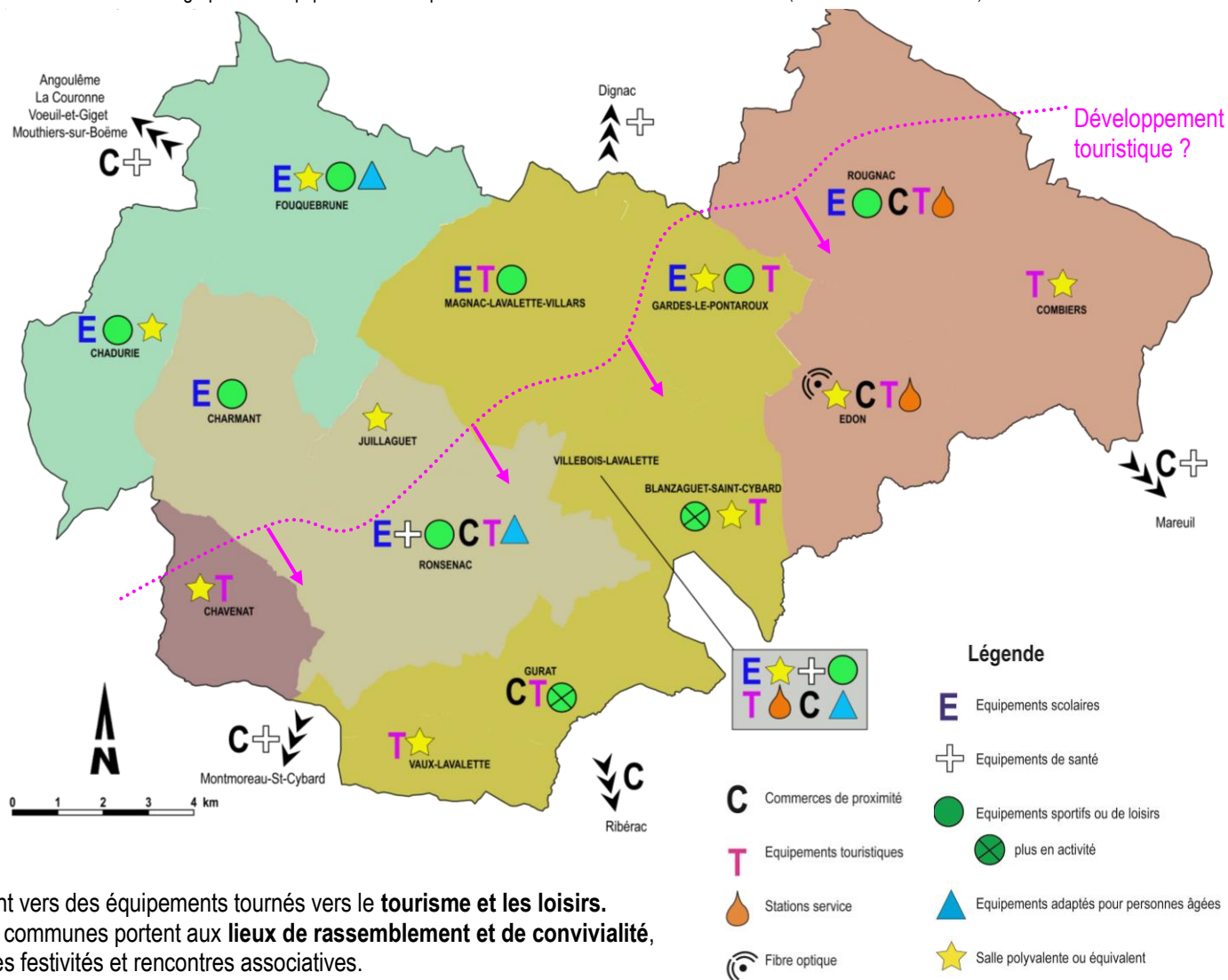
2. LES EQUIPEMENTS PUBLICS COMME POLES D'ANIMATION ET DE CONVIVIALITE DU TERRITOIRE

> Une crainte de désertification de certains secteurs

Les équipements du quotidien sur le territoire d'Horte & Lavalette sont inégalement répartis et possèdent certaines particularités qui peuvent **faire craindre à une certaine « désertification »** de certains lieux. Ainsi :

- les **commerces de proximité ainsi que le supermarché** sont regroupés essentiellement à Villebois-Lavalette, même si quelques commerces existent également sur d'autres communes (Rougnac, Ronsenac, par exemple).
- il n'existe **que trois points pour le ravitaillement en carburant** (Villebois-Lavalette, Edon et Rougnac).
- L'**accès aux soins est difficile** (voir page suivante)
- Les équipements adaptés aux **personnes âgées** sont de qualité mais demeurent **rare**s, malgré le vieillissement de la population
- Une seule commune est équipée de la **fibre optique** (Edon)

Cartographie des équipements « du quotidien » sur le territoire d'Horte & Lavalette (source : données communales)



Il semble que les communes du Sud/Sud-Est s'orientent vers des équipements tournés vers le **tourisme et les loisirs**. Il est aussi important de constater l'importance que les communes portent aux **lieux de rassemblement et de convivialité**, en proposant des salles communales pour permettre les festivités et rencontres associatives.

> Un accès au soin imposant une grande mobilité des habitants

Cartographie des principaux services de santé sur Horte & Lavalette (source : données communales)

À l'échelle du territoire d'Horte et Lavalette, il n'y a que **deux médecins généralistes** et **des infirmières**, tous étant localisés sur les deux communes voisines de Ronsenac et Villebois-Lavalette (il existe une **maison de santé** regroupant un dentiste, un médecin et un local restant vide à ce jour).

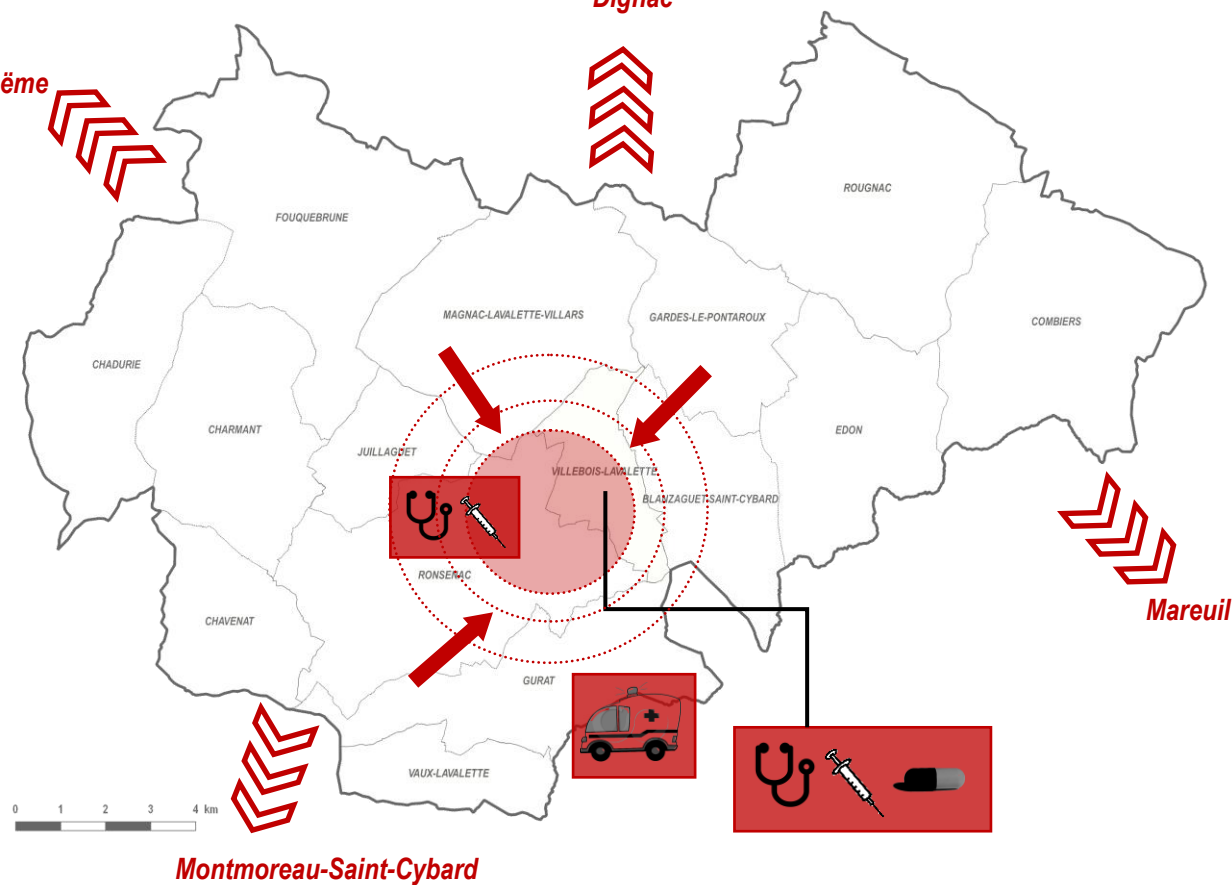
Une **pharmacie** est implantée au niveau de la nouvelle zone commerciale de Villebois-Lavalette

Un ambulancier est également présent dans le bourg de Gurat.

Il existe également d'autres professionnels de la santé (podologue, kinésithérapeute ...) sur le territoire d'Horte et Lavalette. En revanche, **l'accès aux soins « de base »** (médecin généraliste, infirmière, pharmacie) est **recentré sur les trois communes voisines de Gurat, Ronsenac et Villebois-Lavalette**, entraînant une sorte de « **désert médical** » tout autour de cet épiscentre. Beaucoup d'habitants du territoire d'Horte et Lavalette vont **se faire soigner en dehors du territoire d'Horte & Lavalette**.

Angoulême
La Couronne
Voeuil-et-Giget
Mouthiers-sur-Boême

Dignac



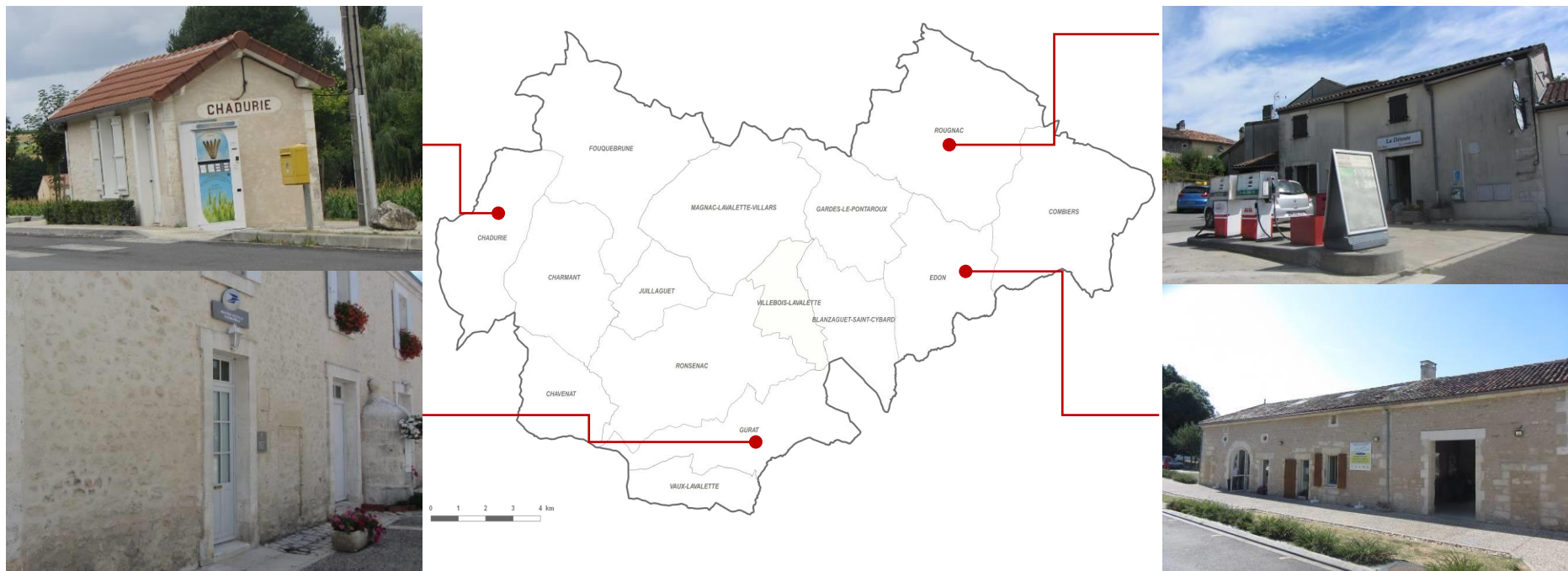
Paroles d'élus

Enrichir l'attractivité du territoire pour éviter de tomber dans un désert médical (par de volonté actuelle d'association de médecins en maison de santé)

Paroles d'acteurs économiques

Absence de spécialistes de santé.
Insuffisance de service à la personne.

> Des alternatives en marche pour lutter contre l' « évasion » des commerces et services de proximité



Différents projets ont vu le jour sur les communes les plus éloignées de Villebois-Lavalette, notamment afin d'offrir aux habitants des commodités pour certains besoins du quotidien. Ainsi, des **distributeurs de pain frais** ont été implantés (comme à Saint-Acquièrre, Chadurie) ou des **agences postales**, souvent intégrées à d'autres équipements publics (Mairie par exemple, comme à Gurat).

Sur la commune d'Edon s'est créé un projet en lien avec les travaux sur la RD939 et la création de l'aire de repos. Le territoire d'Horte et Lavalette a ménagé cette aire en réhabilitant également une ancienne bâtisse qui permet aujourd'hui l'accueil d'une **restauration/épicerie de produits locaux** et un espace d'exposition. Le restaurant « Au petit Creux » fonctionne très bien et pas uniquement pour les touristes de passage, mais aussi pour les habitants et les gens qui travaillent sur le secteur.

Le **mutirural de Rougnac « La Détente »** est à la fois lieu de ravitaillement, mais aussi de rencontre des habitants. Il propose une épicerie avec rayon boucherie, un bar-restaurant, un dépôt de tabac et une pompe à essence. Ce type de projet (**multirural**) permet de redynamiser le cœur de bourg et est devenu le lieu central de Rougnac.

> Des manques en équipements et services pour les personnes âgées

L'accueil des personnes âgées sur le territoire est assuré par un **EHPAD** (Établissement d'Hébergement pour personnes Agées Dépendantes) qui est situé sur Villebois-Lavalette. Cette structure a une capacité d'accueil de 76 places et dispose d'une unité Alzheimer. Une **MAFPAH** existe également sur Ronsenac, pouvant accueillir 6 personnes âgées ou handicapées. Le lotissement de la Sapinière à Fouquebrune a réservé **3 lots avec des logements adaptés** pour les personnes âgées (voir partie sur le logement). L'association ADMR propose également des portages de repas et services pour permettre le maintien à domicile des personnes âgées.

Les 4 MAFPAH créés à ce jour en Charente semblent très bien fonctionner et offrent de services de qualité aux personnes âgées. Plusieurs communes d'Horte & Lavalette ont émis leur souhait de voir ce type de dispositif créé près de chez elles.

La question de l'accueil et de la prise en charge des personnes âgées est une question centrale au niveau du PLUi, d'autant que le vieillissement de la population est en progression constante.

Paroles d'élus

Développer dans les communes satellites de Villebois des cotés seniors pour dynamiser l'économie de proximité

> Une médiathèque très active, mais peu de relais pour rayonner sur le territoire intercommunal

Les équipements pour les jeunes, et notamment les adolescents, sont peu présents sur le territoire. La **médiathèque communautaire** est pour ainsi dire le seul **lieu multifonctionnel** qui propose une **ouverture culturelle aux habitants (et aux jeunes notamment, avec l'espace multimédia)**. Elle se situe à Villebois-Lavalette et propose donc, au-delà des prestations classiques de ce type d'équipement, un **espace multimédia** et permet l'accueil d'**expositions et de spectacles**. Même si des projets sont proposés, notamment dans le cadre de l'accueil de loisirs des 12/14ans, l'accès à cet équipement reste difficile pour les jeunes ne vivant pas sur Villebois-Lavalette.

Il est important de réfléchir à des lieux de rencontre et d'échanges pour les jeunes, en relais de ce qui peut être proposé à Villebois-Lavalette (ancienne école de Chavenat par exemple).



Paroles d'élus

Problème d'accès des jeunes et moins jeunes aux équipements. Pas de structures pour les adolescents. Manque une maison des jeunes

> Une piscine à fort rayonnement et une plaine de loisirs à valoriser

Au-delà des petites aires de jeux ou de loisirs existantes sur certaines communes, le territoire d'Horte & Lavalette propose différents types d'équipements sportifs et de loisirs à ses habitants et aux visiteurs :

La **plaine de loisirs** du territoire d'Horte et Lavalette d'Horte & Lavalette est localisée sur Magnac-Lavalette-Villars. Un projet pour permettre de rejoindre les écoles de Villebois-Lavalette (et notamment le collège) à cette plaine de loisirs, par voie douce, est en réflexion.

- La **plaine de loisirs de Ronsenac** propose également une aire de sports, de loisirs et de détente pour les habitants ou les touristes de passage.
- La **piscine de Gardes-le-Pontaroux** est très fréquentée et pas uniquement par des habitants d'Horte & Lavalette. Son rayonnement est important et ce, depuis sa création. Les habitants du sud du Grand Angoulême utilisent également cet équipement car plus facilement accessible et dans un cadre plus naturel que les autres piscines existantes autour d'Angoulême.
- Villebois-Lavalette dispose d'un **gymnase** (équipement situé à proximité directe du collège). Une aire de jeux a été créée au niveau du champ de foire. Deux courts de tennis sont également localisés en entrée de bourg. Le **club de football « A.S. Villebois Haute Boëme »** occupe une place importante au niveau départemental. La commune de Ronsenac est équipée d'un ensemble sportif comprenant un stade. La commune bénéficie également d'une grande aire de loisirs (avec jeux pour enfants, courts de tennis ...), en cœur de bourg, en bordure du cours d'eau du Ronsenac. D'autres stades existent également sur la commune de Charmant, en bordure de la Route départementale 22 (près du site de la Gare de Charmant) et sur la commune de Gurat (en entrée de bourg également).

À noter que le stade de foot de Blanzaguet n'est plus utilisé aujourd'hui et la commune aurait un projet sur ce site (aire d'accueil en entrée de bourg ?). Le stade de Gurat (en entrée de bourg) ne sert plus non plus. La commune ne semble pas avoir de programme pour le moment pour ce site-là.



Piscine, Gardes-le-Pontaroux



Plaine de loisirs communautaire, Magnac-Lavalette-Villars

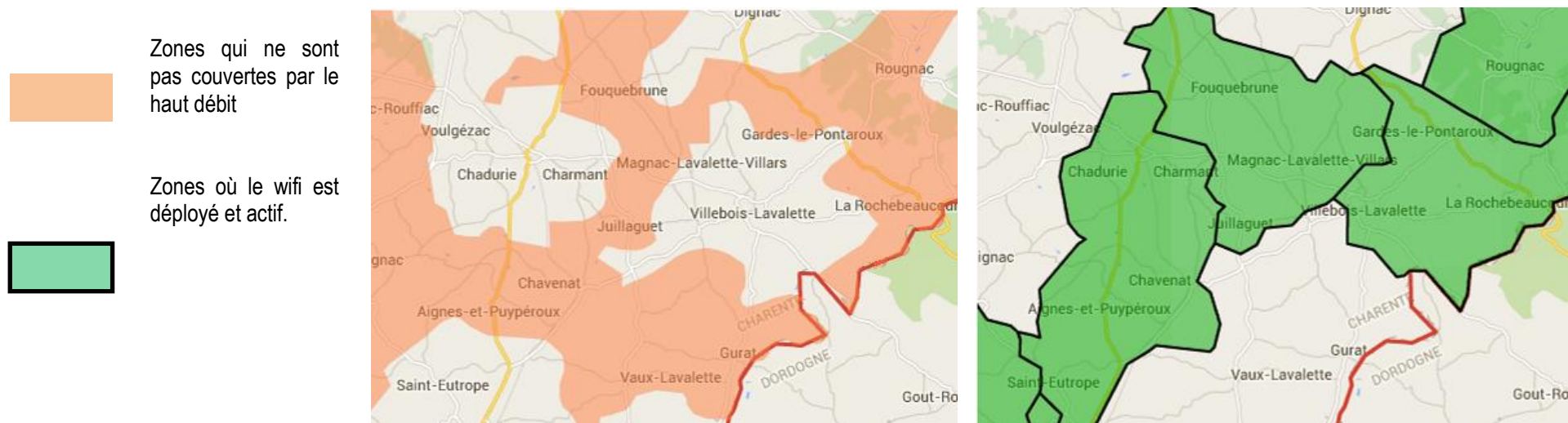


Plaine de loisirs, Ronsenac

3. L'ACCES AUX RESEAUX DE TELECOMMUNICATION

> Un territoire qui souffre d'un accès limité voire inexistant au haut débit

Cartographie de la couverture haut débit (source : département de la Charente)



Tout le centre et le sud du territoire d'Horte et Lavalette sont particulièrement touchés par cette **absence de haut débit**. Edon est la seule commune qui peut avoir accès au haut débit grâce au déploiement de la **fibres optique**, grâce à un réseau téléphonique d'origine conçu en cuivre.

Ce problème d'accès à la téléphonie et à internet handicape fortement le territoire et il est important de le prévoir dans le cadre des perspectives de développement, qu'elles soient touristiques, économiques, démographiques ou sociales, tant cet accès aux réseaux de communication concerne de manière transversale le quotidien des habitants et usagers.

Paroles d'élus

*Téléphonie mobile passe mal, c'est compliqué. Les opérateurs ne sont pas intéressés par une population trop peu nombreuse.
 Manque haut-débit + numérique. Problème pour attirer les entreprises.
 Faire un territoire fort en moyens de communication, internet et téléphonie.
 Développer impérativement l'internet et la téléphonie pour toutes les communes*

H. L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE

1. UNE ACTIVITÉ AGRICOLE QUI DESSINE L'IDENTITÉ DU TERRITOIRE

Le territoire d'Horte et Lavalette est historiquement fortement lié à l'activité agricole qui a façonné le territoire et les espaces urbains en conséquence.

Même si cette activité, à l'instar de l'évolution nationale, est en perte de vitesse du point de vue des emplois qui y sont dédiés, la part des terres occupées par l'activité agricole reste importante à plus de 68 % du territoire.

La part des forêts et milieux semi naturels est relativement importante à 30 %, ce sont les territoires artificialisés qui occupent le moins d'espace à moins de 2% du territoire.

Au-delà de leur aspect paysager attractif, ces espaces représentent de véritables « zones d'activité économiques » en soi.

Méthodologie :

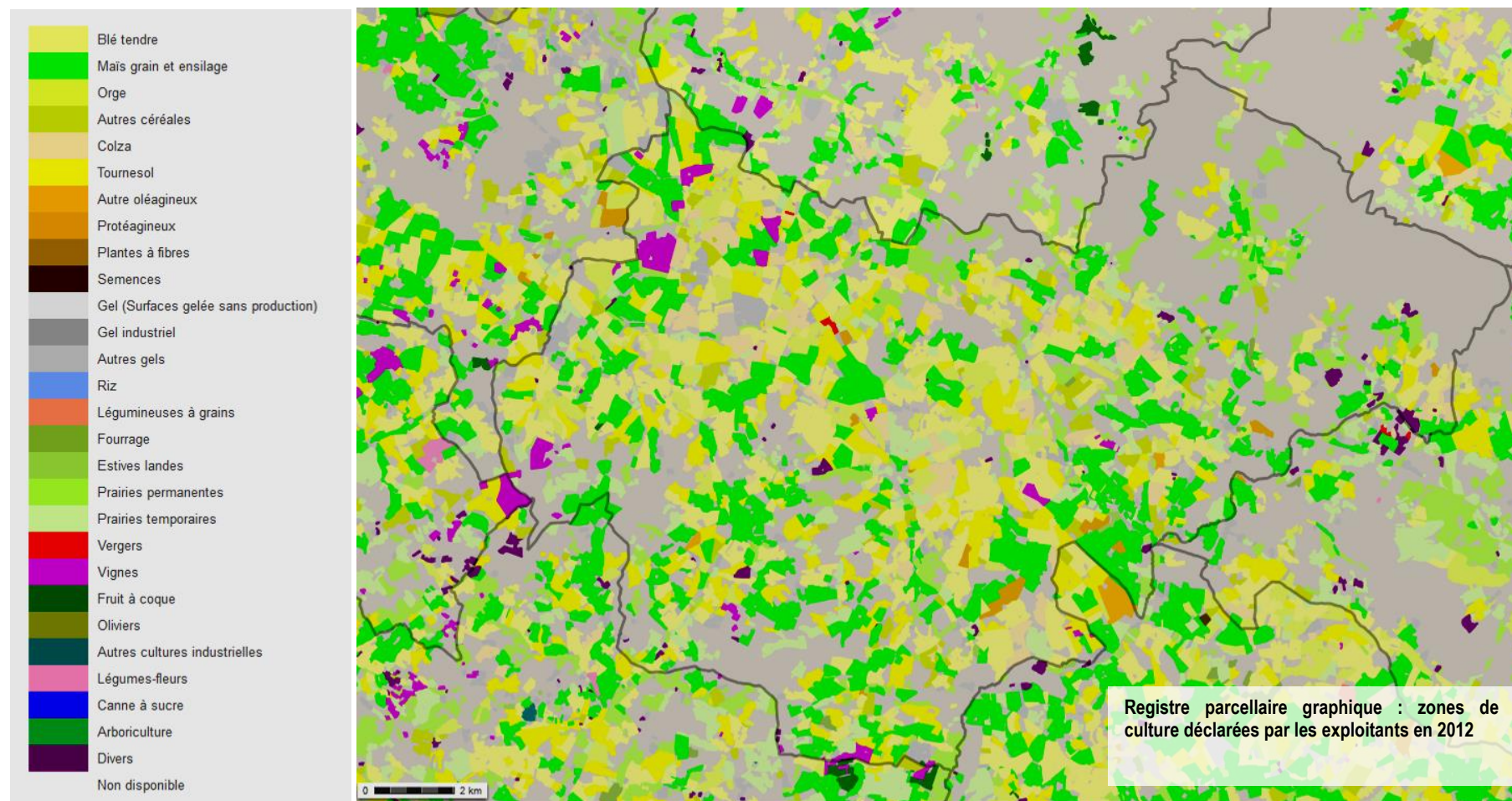
Le diagnostic agricole a été réalisé grâce à l'analyse de plusieurs données :

- **les données AGRESTE** ont permis de dresser un état des lieux chiffré de l'activité agricole.
- **un questionnaire** a été envoyé à tous les agriculteurs en activité sur l'EPCI, le taux de réponse ne dépassant pas 38 % au 30 novembre 2015, il ne sera pas exploitable pour permettre une analyse chiffrée mais il donne néanmoins des indications sur les tendances.
- **une réunion spécifique** a été organisée avec les agriculteurs le 24 juin 2015, et a rassemblé une trentaine d'agriculteurs. Cet échange a permis de recueillir les ressentis et le quotidien de la profession face aux contraintes liées à cette activité.
- **une permanence** a été programmée en janvier 2016, en proposant des rencontres individuelles à chaque exploitant. Ceci a permis de préciser les projets des agriculteurs.

Occupation des sols sur le territoire de la communauté de communes Horte et Lavalette (en %)

Communes	Territoires agricoles	Forêts et milieux semi-naturels	Territoires artificialisés
Blanzaguet Saint Cybard	92	7	1
Chadurie	78	21	1
Charmant	68	31	1
Chavenat	58	41	1
Combiers	28	71	1
Edon	61	38	1
Fouquebrune	85	13	1
Gardes le Pontaroux	76	23	1
Gurat	71	28	1
Juillaguet	71	28	1
Magnac-Lavalette-Villars	72	27	1
Ronsenac	71	28	1
Rougnac	25	74	1
Vaux-Lavalette	81	18	1
Villebois-Lavalette	88	3	9
CDC HORTE ET LAVALETTE	68,40	30,10	1,50





L'analyse de la cartographie fait apparaître une densité plus importante, sur un axe central nord-ouest/sud est, de la culture céréalière ; les vignes sont encore présentes au nord du territoire.

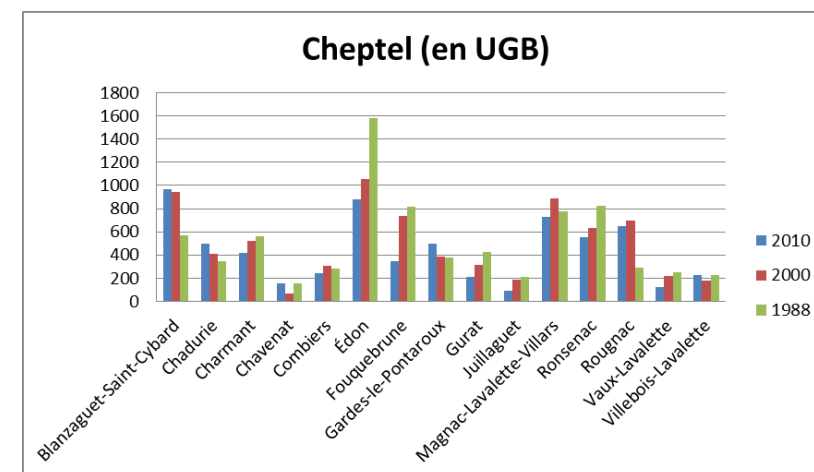
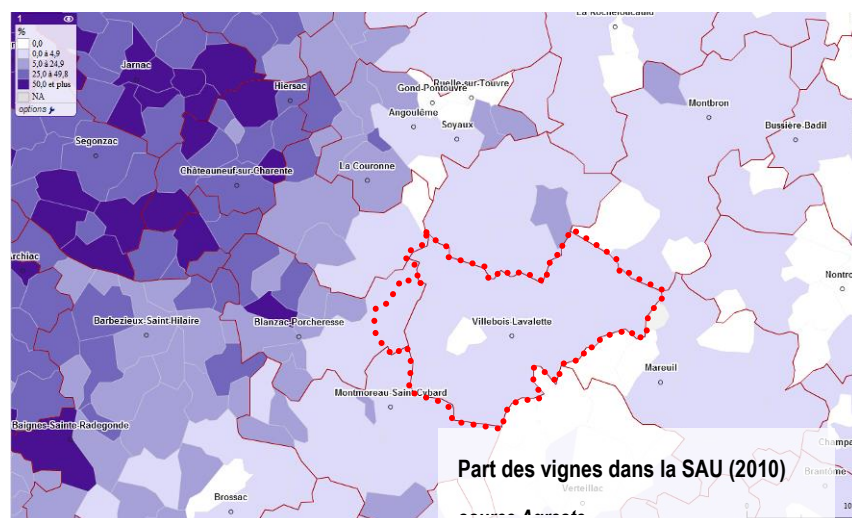
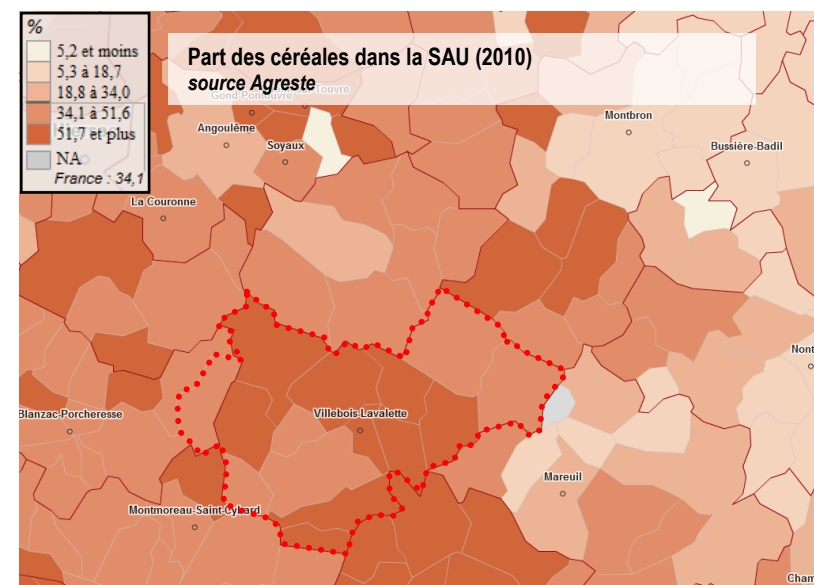
Ce sont les **cultures céréalières** qui façonnent le paysage du territoire, plus particulièrement en partie centrale, alors que le nord-ouest de la CdC est plutôt couvert par des boisements et forêts dont l'exploitation représente également une activité économique importante (sylviculture).

L'évolution de l'agriculture sur le territoire a suivi celle de beaucoup de territoires ruraux français : les **terres d'élevage** qui laissent petit à petit la place aux grandes cultures.

On note par ailleurs que cette évolution est particulièrement marquée à Edon, Fouquebrune, et Roncenac. Blanzaguet St Cybard semble par contre bénéficier d'une évolution de ce type d'activité.

Il faut cependant noter une particularité qui est celle de **la vigne**.

Historiquement présente sur le territoire, se raréfie, se cantonne principalement au nord-ouest du territoire en continuité du territoire viticole élargi.



> L'économie forestière

(Source : Porter à Connaissance CNPF et Charte Forestière du Pays d'Horte et Tardoire)

La présence importante de boisements et forêt confère au territoire une identité économique particulière liée à l'exploitation du bois (châtaigner et chêne principalement)

Il est à noter que seules les communes de Combiers et de Rougnac possèdent des Plans Simples de Gestions.

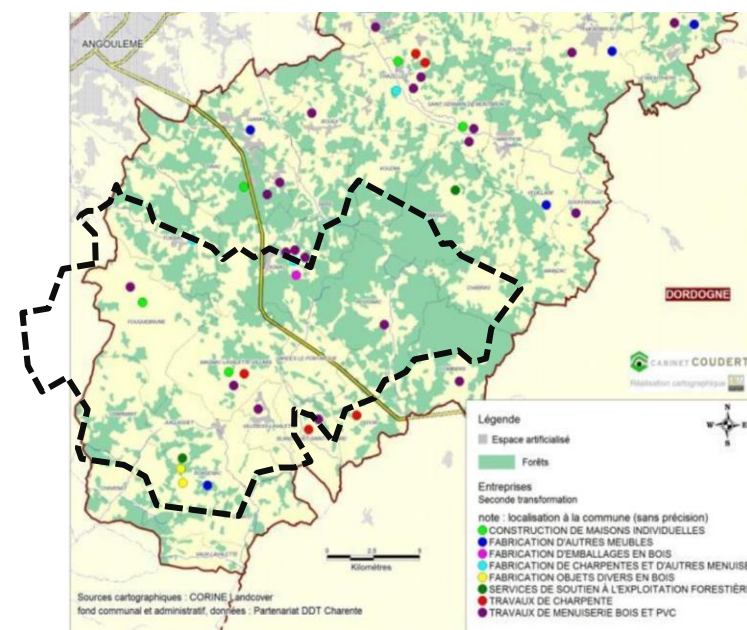
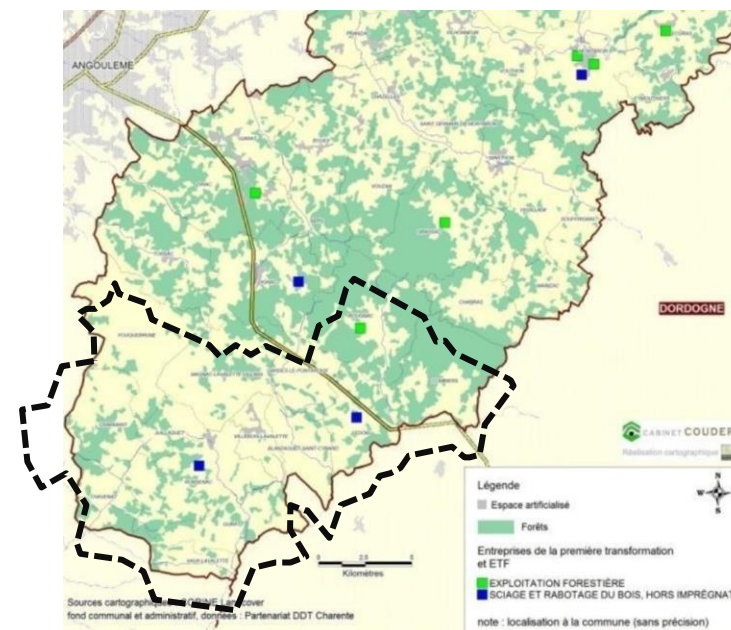
D'après la Charte forestière réalisée par le Pays, « le morcellement de la forêt privée implique actuellement un essoufflement de la sylviculture et de la dynamique de gestion des forêts privées »

Récapitulatif des actions

Des ambitions pour demain :

Source : Charte forestière du Pays

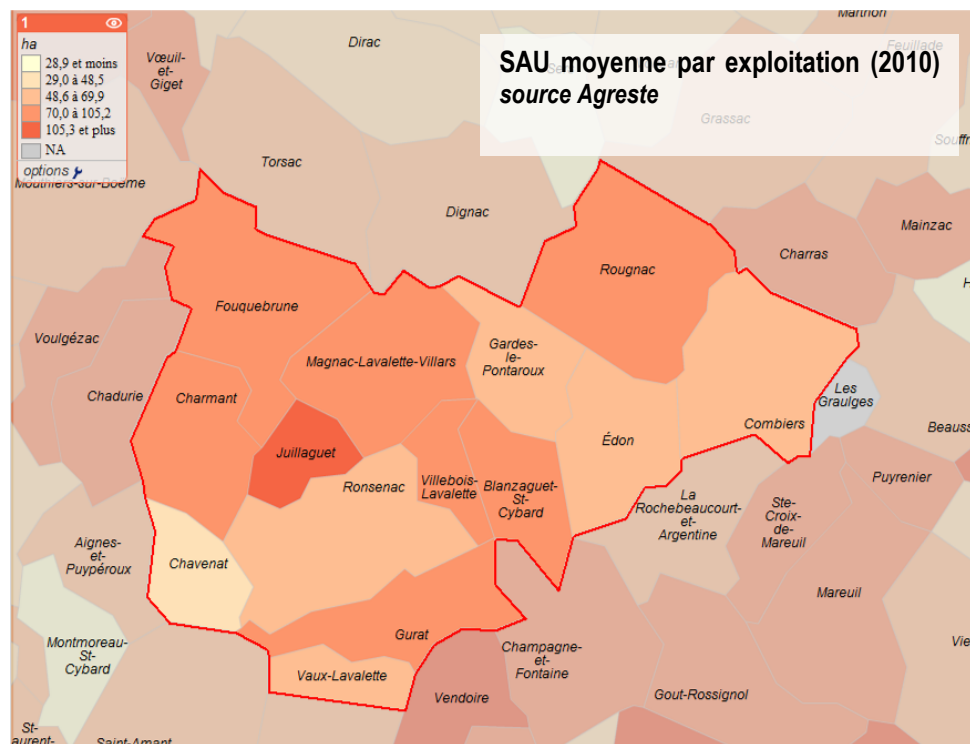
Enjeu	Objectif	Action
5. améliorer la connaissance des marchés et de la demande	VII. mieux connaître les marchés porteurs localement	12. réalisation d'études de marchés pour les produits « bois local » 13. mise en relation offre/demande pour valoriser le bois local
6. accentuer l'appui aux entreprises de la filière bois locale	VIII. mieux connaître les entreprises pour mieux les appuyer	14. évaluer les besoins opérationnels des entreprises de la filière bois locale
7. renforcer la connaissance du Bois Energie par les acteurs du territoire	IX. Faire connaître l'intérêt du bois énergie	15. Informer sur l'intérêt du Bois Energie et ses acteurs
	X. mieux connaître la filière Bois Energie du territoire	16. Qualifier et quantifier les marchés, les ressources et les conditions de mobilisation
	XI. Faciliter la mobilisation de la ressource	17. Conseil aux propriétaires privés
8. Renforcer la qualité de l'offre bois énergie et la compétitivité des acteurs	XII. Identifier, renforcer et structurer la logistique bois énergie	18. Répertoire et renforcer par la mutualisation les équipements de broyage/transport/stockage
	XIII. Améliorer les pratiques commerciales et sécuriser l'offre	19. Sensibiliser et former à de nouveaux modes de contractualisation 20. Encourager le regroupement des acteurs de l'offre



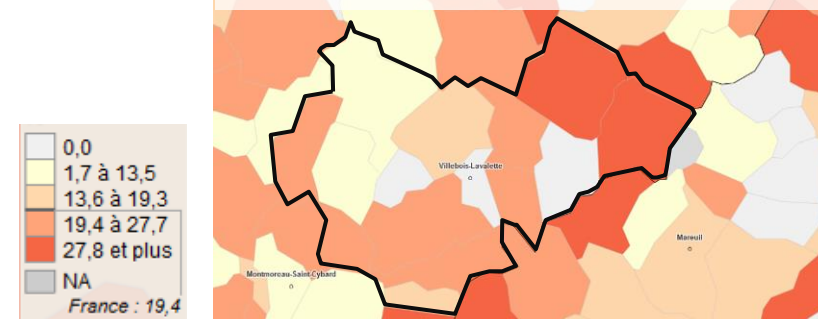
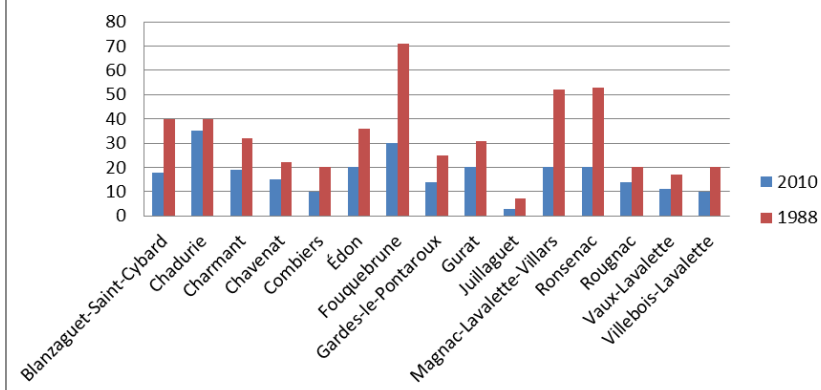
> Une activité à taille humaine

Les exploitations :

Une majorité d'exploitations se situe entre 50 et 100 hectares de SAU en 2010, ce sont principalement les exploitations du centre de la CdC qui représentent les plus grandes exploitations, ce phénomène est lié sans doute à l'activité céréalière qui se développe sur de grands espaces.

**Les exploitants :**

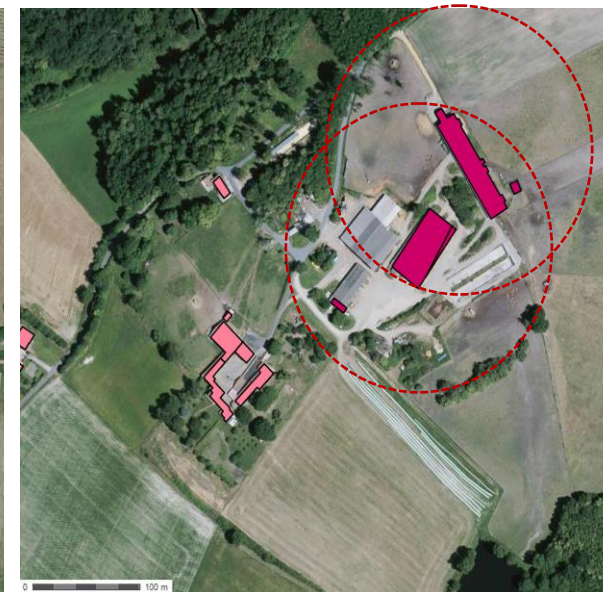
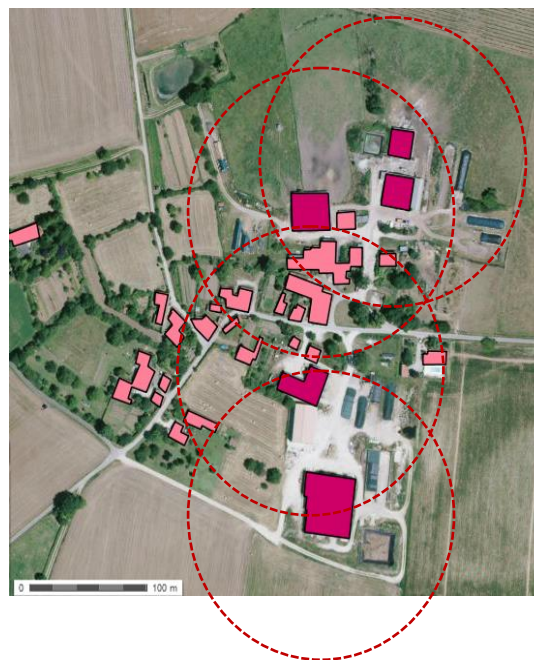
- Une population plutôt âgée pour laquelle la question des reprises et cessions d'activités se pose
- L'emploi agricole est de moins en moins présent sur le territoire (baisse de l'élevage au profit des céréales : moins de demandes en main d'œuvre)

Part des moins de 40 ans dans les exploitants en % en 2010**Travail dans les exploitations agricoles (en unité de travail annuel)**

> L'activité au quotidien

La problématique de cohabitation avec les tiers :

La concertation ne fait pas ressortir de situation critique sur cette question. Ce sont essentiellement les exploitations localisées à proximité des espaces urbanisés qui sont susceptibles d'être touchées, celles-ci sont peu nombreuses sur le territoire,



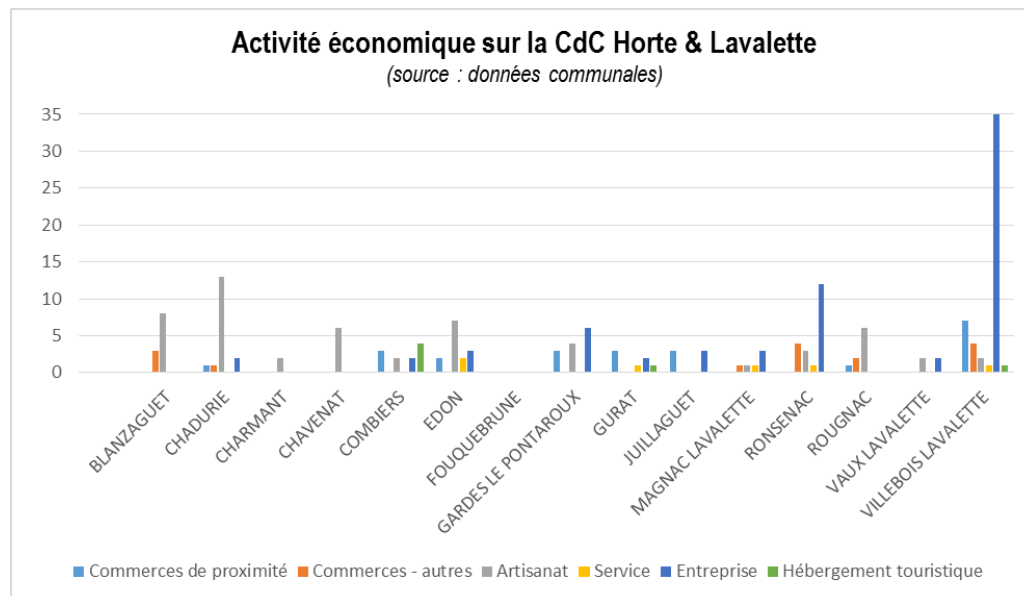
La question des **circulations des engins** et l'impact sur l'aménagement des chemins ruraux sont également posés : on note une disparition des haies du fait du gabarit des engins qui impose de revoir le dimensionnement des chemins ruraux.

La diversification :

Il semble que l'activité de maraîchage reste peu représentée sur le territoire (excepté sur le site du Maine Belon : 55 employés) mais certains projets pourraient voir le jour : la question de l'implantation de serres est donc posée peu de circuits courts ou de vente directe à la ferme, un possible regroupement de producteurs locaux est évoqué.



2. UNE ECONOMIE LOCALE TRADITIONNELLE PRESENTANT TOUTEFOIS DES SINGULARITES



Le tissu artisanal est plutôt important et **bien déployé** sur le territoire, participant à l'animation des bourgs des différentes communes, la **pérennisation de ces entreprises est essentielle** dans la limite de leur bonne cohabitation avec les espaces habités.

Les **axes de circulation** majeurs qui irriguent le territoire peuvent par ailleurs représenter un atout pour l'implantation d'activités de ce type.

De **grosses entreprises** sont également présentes, certaines rayonnant au niveau international : La société Ferrand notamment qui fait valoir un savoir-faire local lié à l'article chaussant et l'entreprise AVEL spécialiste en produits d'entretien.

L'offre commerciale est essentiellement présente à Villebois Lavalette (SUPER U et tous les commerces de proximité y sont représentés), un commerce de proximité qui est par contre quasiment inexistant dans les autres communes du territoire d'Horte et Lavalette.

Rappel des chiffres INSEE :

En 2012, le territoire d'Horte et Lavalette :

- Propose **1265 emplois**
- Compte **2125 actifs** ayant un emploi

L'indice de concentration de l'emploi est de 0.59 : les opportunités d'emploi sont bien présentes sur le territoire. Celui-ci est considéré comme « résidentiel » même si $\frac{1}{4}$ des actifs y sont malgré tout employé.

EMP T8 - Emplois selon le secteur d'activité

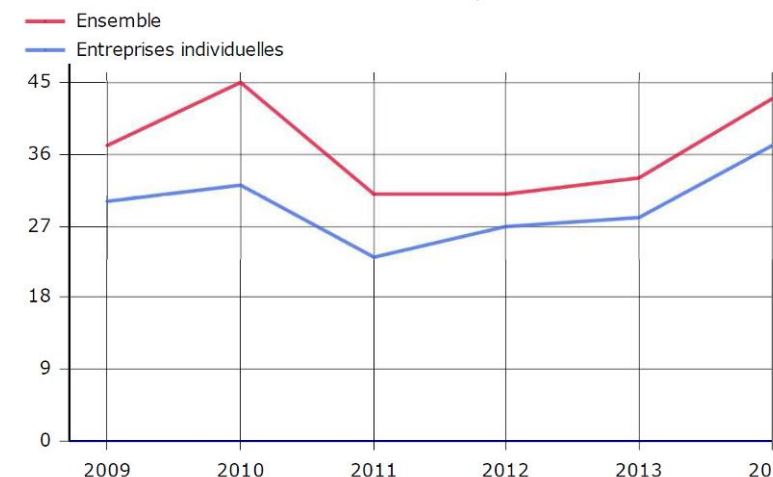
	2012			
	Nombre	%	dont femmes en %	dont salariés en %
Ensemble	1 223	100,0	47,2	71,3
<i>Agriculture</i>	219	17,9	15,3	23,5
<i>Industrie</i>	115	9,4	71,9	95,7
<i>Construction</i>	129	10,5	4,5	49,2
<i>Commerce, transports, services divers</i>	366	29,9	49,0	76,7
<i>Administration publique, enseignement, santé, action sociale</i>	395	32,3	70,0	92,9

Sources : Insee, RP2007 et RP2012 exploitations complémentaires lieu de travail.

La **dynamique de création d'entreprise** est plutôt stable et semble repartir depuis 2013. Les établissements présents sont plutôt de petites entreprises sans salariés qui correspondent probablement aux activités agricoles, aux petits commerces et artisans travaillant seuls.

La question des **accès et de la visibilité** des entreprises en place est posée : d'une part on note un déficit de signalétique qui, si elle était améliorée, permettrait à la fois de mieux identifier les forces vives économiques du territoire et de favoriser les infrastructures et donc les déplacements liés aux activités présentes et à venir.

Autre problème évoqué : **l'accès au haut débit et à la téléphonie mobile** trop peu présents et performants sur le territoire : cette situation crée une véritable fracture économique et ne favorise ni le développement de l'existant ni les nouvelles installations.

DEN G1 - Évolution des créations d'entreprises**CEN T1 - Établissements actifs par secteur d'activité au 31 décembre 2013**

	Total	%	0 salarié	1 à 9 salarié(s)	10 à 19 salariés	20 à 49 salariés	50 salariés ou plus
Ensemble	589	100,0	441	135	4	7	2
Agriculture, sylviculture et pêche	158	26,8	130	28	0	0	0
Industrie	31	5,3	21	7	0	3	0
Construction	87	14,8	66	20	1	0	0
Commerce, transports, services divers	238	40,4	190	46	1	0	1
<i>dont commerce et réparation automobile</i>	64	10,9	48	15	0	0	1
Administration publique, enseignement, santé, action sociale	75	12,7	34	34	2	4	1

Champ : ensemble des activités.

Source : Insee, CLAP.

3. DES CAPACITES D'ACCUEIL BIEN PRESENTES SUR LE TERRITOIRE ET PLUTOT DIVERSIFIEES

Zone d'activité de Villebois Lavalette

ZAE le Sigalaud :

Cette zone accueille aujourd'hui de nombreuses activités, pour certaines installées depuis plusieurs années. FERRAND, Super U plus récemment représentent quelques locomotives et donnent à cette ZAE un caractère plutôt commercial...

11,8 ha sont encore disponibles à court et moyen terme sur ce site.

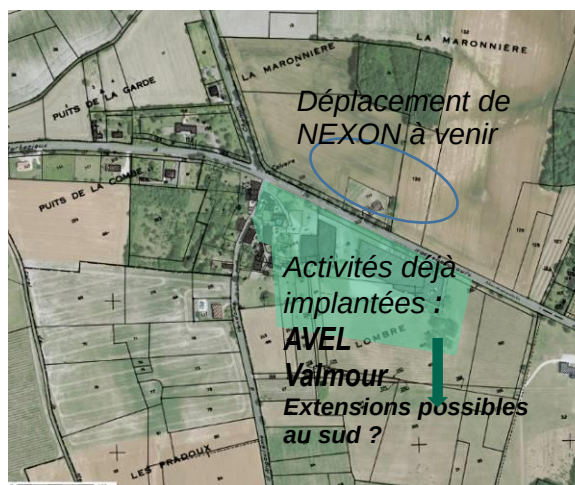
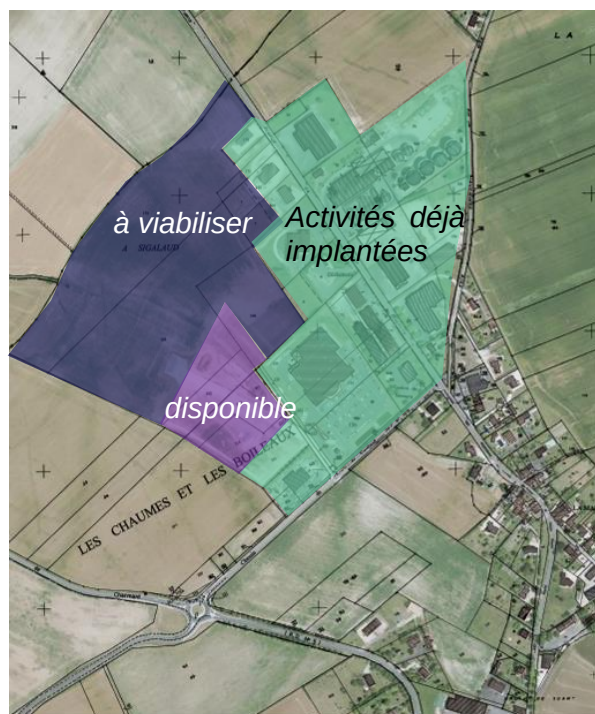
Multi site de Magnac Lavalette :

Cette commune accueille aujourd'hui quelques entreprises importantes. La société Nexon a prévu de se déplacer à proximité d'Avel ce qui crée un regroupement sur le site de Lombre.

La question se pose sur les possibilités de développement pour ces entreprises : ces futurs besoins peuvent-ils être anticipés ?

Site de Rougnac :

Les friches industrielles sont présentes sur le territoire. Celle de Rougnac par exemple est isolée, localisée à proximité d'une zone d'habitat : cette zone est-elle à reconquérir ? Si oui pour quelle vocation ?



Gare de Charmant :

Quel devenir pour ce site qui est en activité ?

D939 à Edon, Gardes le Pontaroux

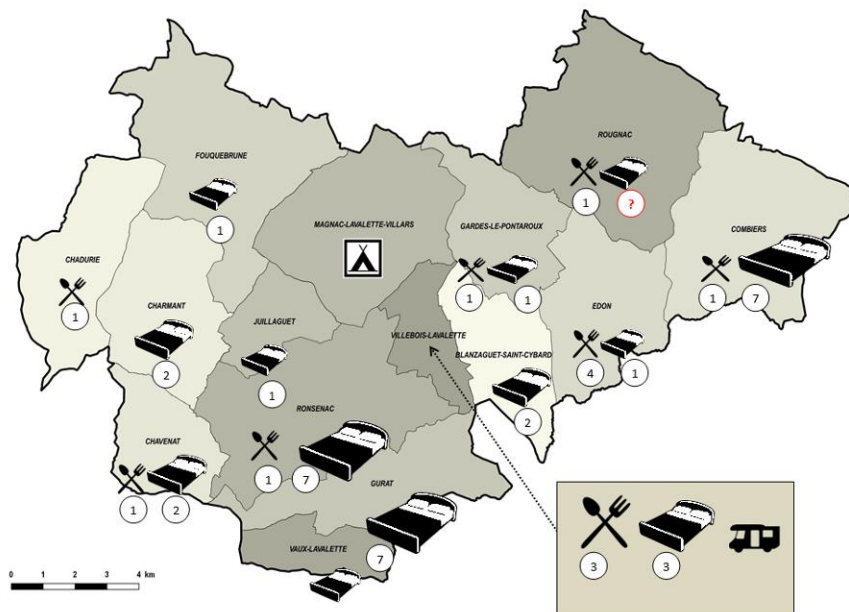
D674 à Chadurie :

Quel développement le long de ces axes stratégiques qui pour l'instant se sont positionnés autour d'une offre liée au tourisme et au loisir (vente de produits locaux, restauration,...)?

4. UNE ACTIVITE TOURISTIQUE QUI MERITE D'ETRE DEVELOPPEE AU VU DU POTENTIEL PATRIMONIAL

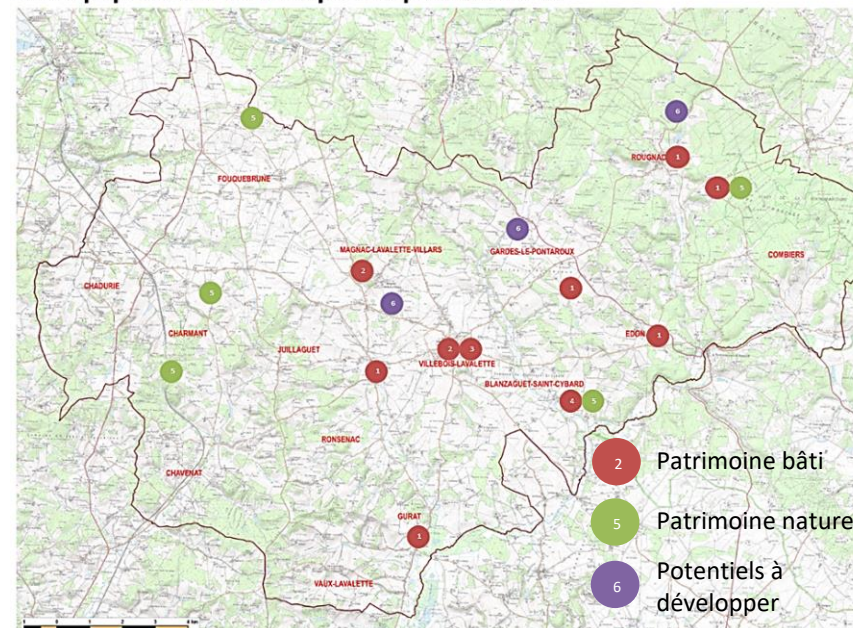
Hébergement :

Les restaurants et hébergements touristiques.



Sites d'intérêt / activités :

Les équipements touristiques et patrimoniaux



Parole d'élus

« Répertoire, valoriser, sécuriser notre patrimoine classé, inscrit ou non. Création de circuits touristiques et la signalétique appropriée, mise en place de PASS »

Le territoire possède un **patrimoine traditionnel et modeste trop peu connu** par les visiteurs mais également par la population locale qui ne s'empare pas forcément de la question de sa préservation et sa valorisation.

L'identité touristique est en devenir sur ce territoire positionné entre Angoulême et la Dordogne qui sont des pôles d'attraction importants : quelles retombées possibles peut-on envisager sur l'économie locale et quelle place ce territoire peut-il prendre « à la croisée de ces chemins » ?



Bilan transversal activités économiques

- *Un potentiel économique qui mérite d'être valorisé et pour lequel plus de visibilité peut être donnée*
- *Une économie à pérenniser, qui fonctionne sur la population locale avec des spécificités valorisantes souhaitant se développer*
- *Une attractivité touristique en gestation qui pourrait développer le tourisme vert*
- *Des passerelles entre agriculture/sylviculture et économie secondaire potentielle (transformation, commerce,...) à développer : circuits courts, vente directe, filière bois-énergie, tourisme vert...*



Zone d'activités de Bois-Rond, le long de la RD674, Chadurie

Parole d'élus :

« Enrichir l'attractivité du territoire pour éviter de tomber dans un désert médical (pas de volonté actuelle d'association des médecins en cabinet) »

« Maintenir des artisans et **séduire pour les accueillir**, développer les **circuits courts** en s'engageant vers des évolutions des comportements des consommateurs, **associer** les collectivités et les moyennes surfaces »

I. LA MOBILITÉ

1. HORTE & LAVALETTE : UN TERRITOIRE A INSCRIRE DANS DES MOBILITES A GRANDE ECHELLE

> La Ligne à Grande Vitesse : un atout ou une contrainte pour le territoire ?

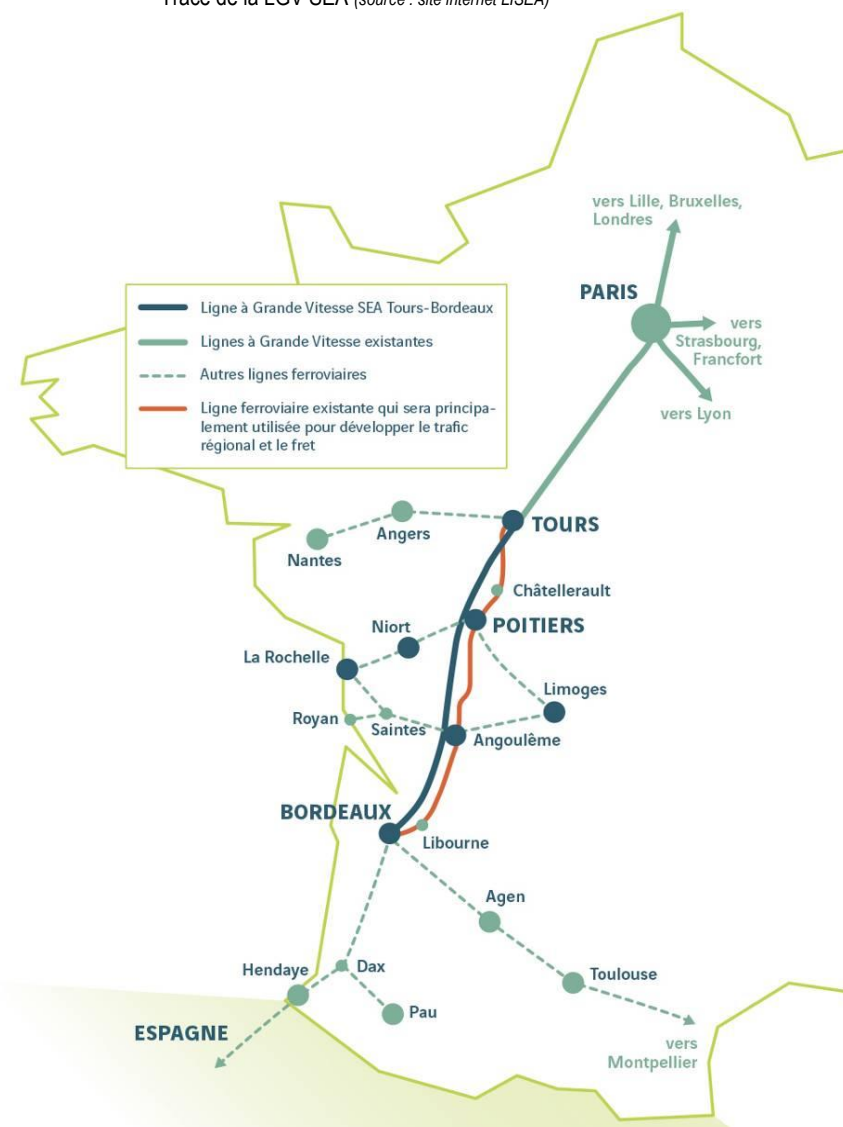
Déclarée d'utilité publique en 2006 pour la section d'Angoulême à Bordeaux et en 2009 pour la section d'Angoulême à Tours, la mise en service commerciale de la ligne à grande vitesse Sud-Europe Atlantique, dite LGV SEA, est annoncée pour le début de l'année 2017. L'arrivée de la **LGV SEA** (Ligne à grande Vitesse Sud Europe Atlantique) a été identifiée comme un **atout de développement** pour le **territoire élargi du Grand Angoulême**. En effet, depuis la gare d'Angoulême, les temps de trajets **vers Paris** devraient être réduits à **moins de deux heures** et ceux vers **Bordeaux à 35 minutes**.

Le projet devrait permettre d'avoir **au moins deux TGV directs avec Paris** depuis Angoulême : un le matin pour être vers 9h à Montparnasse et un le soir pour un retour sur Angoulême vers 19h. Il ouvre également des perspectives de déplacement à l'échelle de l'Europe (notamment la péninsule ibérique).

La mise en service de cette LGV (2017) façonnera, c'est certain, le territoire élargi du Grand Angoulême (et Horte & Lavalette notamment) avec une nouvelle gestion des flux, notamment domicile/travail, mais aussi domicile/loisirs.

Ces nouvelles mobilités induites sont à anticiper et à aborder suivant les atouts que cela peut apporter au territoire, notamment en profitant de la réflexion autour du PLUi pour prévoir et s'inscrire dans une **organisation du transport et des mobilités à grande échelle**.

Tracé de la LGV SEA (source : site internet LISEA)



> La gare de Charmant : un potentiel à valoriser

Le **Petit Mairat** était également un train qui reliait Villebois-Lavalette à Blanzac. Des allées d'arbres, ainsi que d'anciens bâtiments ferroviaires sont encore visibles aujourd'hui et restent les témoins du passage de ce petit train.

Il n'y a plus d'arrêt ferroviaire sur le territoire d'Horte & Lavalette, mais autrefois, la **gare de Charmant** était active et regroupait un hôtel-restaurant, une station-service, un ancien bâtiment de gare ... Les vestiges de ces anciennes activités sont encore bien visibles sur le site et certains ont été reconvertis en maison d'habitation.

Le PLUi est l'occasion de questionner le devenir de ce site, qui peut être un atout important pour le territoire, avec le développement du transport ferroviaire à grande échelle et la lutte contre le réchauffement climatique et les gaz à effet de serre.

> Le classement sonore des voies ferrées

La voie ferrée n°570 000 de Paris-Austerlitz à Bordeaux est inscrite en **catégorie 1 du classement sonore** des infrastructures de transport terrestre. La largeur du secteur affecté par le bruit est de **300 mètres** de part et d'autre de l'emprise de la voie.

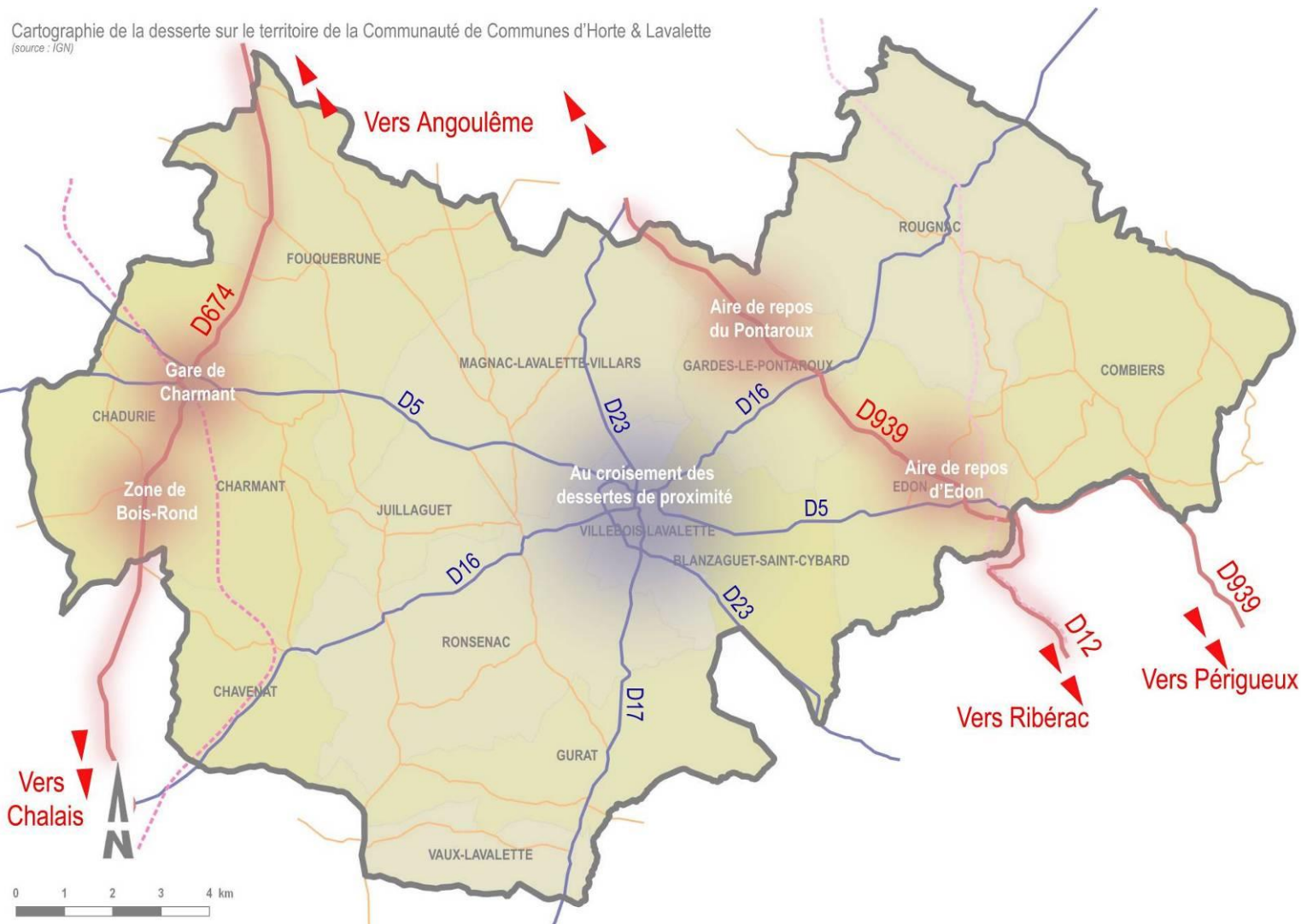


2. UN MAILLAGE HIERARCHISE DES VOIES ROUTIERES

> Deux voies structurantes pour la mobilité à grande échelle du territoire et des dessertes transversales de proximité

Les **RD674 et 939** sont les deux **axes structurants** du territoire d'Horte & Lavalette, qui permettent notamment la liaison avec l'agglomération angoumoisine.

Un **maillage de voies de desserte locale** (RD5-16-23-17 notamment) permet de desservir, l'ensemble des quinze communes avec en point central Villebois-Lavalette, qui se retrouve au **croisement de ces dessertes**.



> Le classement sonore des routes

La RD939 est inscrite en **catégorie 3 et 4 du classement sonore** des infrastructures de transport terrestre. La largeur du secteur affecté par le bruit est **de 30 à 100 mètres** de part et d'autre de l'emprise de la voie selon la catégorie.

Ce classement impose à tout propriétaire situé dans cette bande, de prendre les mesures nécessaires lors de travaux d'amélioration de l'habitat ou de construction, afin de se protéger contre le bruit extérieur. Il permet également à tout acquéreur d'être informé des nuisances sonores auxquelles est exposé un bien.

> L'emprise de l'article L111-1-4

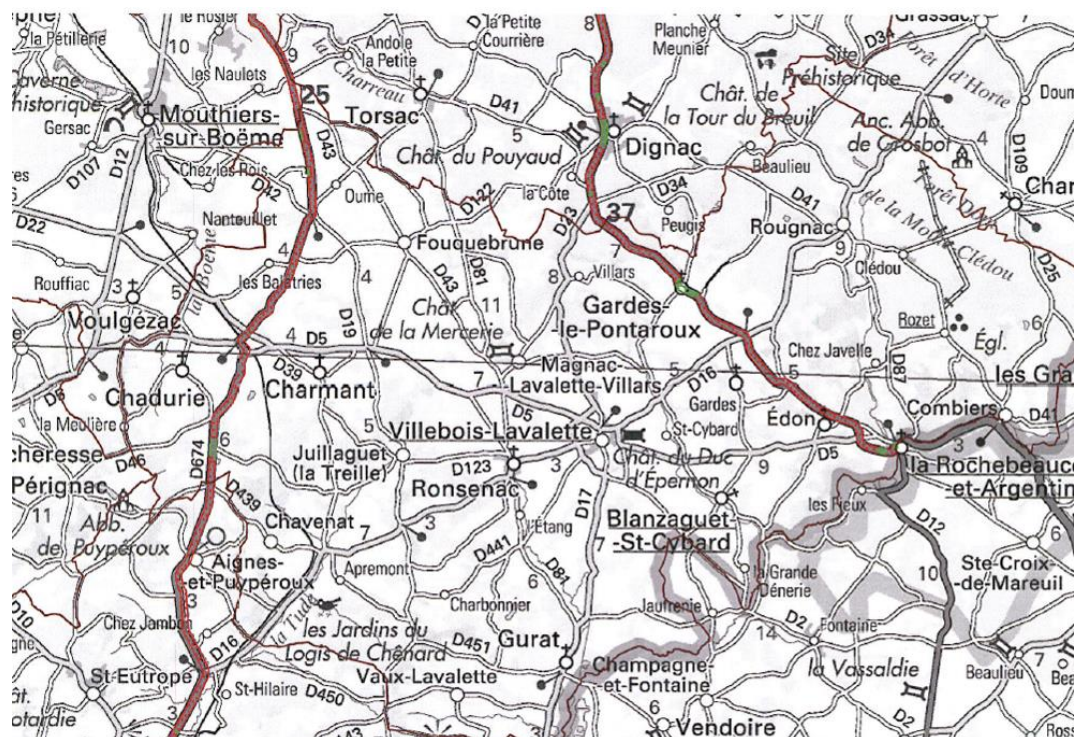
L'article L111-1-4 du code de l'Urbanisme s'applique sur les deux voies structurantes du territoire d'Horte & Lavalette, à savoir : la RD674 et la RD939, classées à grande circulation.

En dehors des espaces urbanisés des communes, les constructions ou installations sont interdites dans une bande de cent mètres de part et d'autre de l'axe des autoroutes, des routes express et des déviations au sens du code de la voirie routière et de **soixante-quinze mètres de part et d'autre de l'axe des autres routes classées à grande circulation.**

Cette interdiction ne s'applique pas :

- aux constructions ou installations liées ou nécessaires aux infrastructures routières ;
- aux services publics exigeant la proximité immédiate des infrastructures routières ;
- aux bâtiments d'exploitation agricole ;
- aux réseaux d'intérêt public.

Emprise L111-1-4 (source Porter à connaissance de l'Etat)



3. DES ALTERNATIVES A LA VOITURE PARTICULIERE

> Deux lignes de bus du département qui desservent le territoire d'Horte et Lavalette

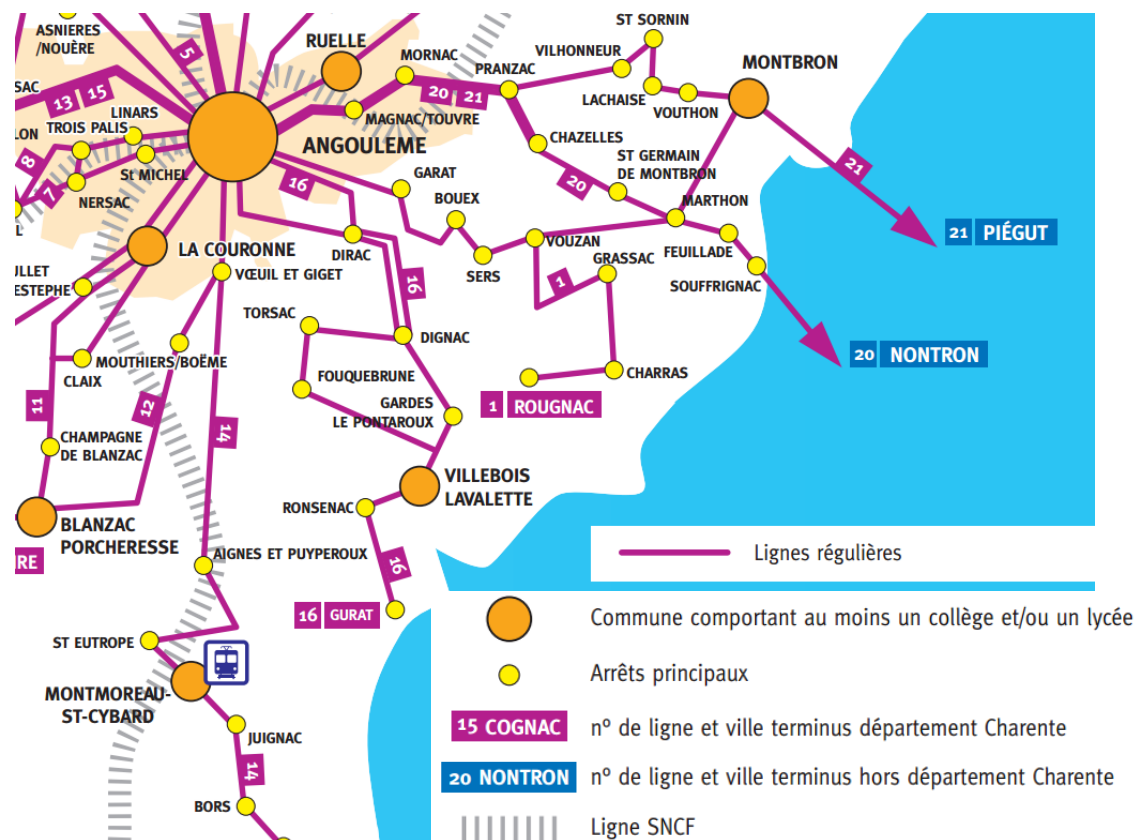
Les **lignes 1 et 16 du département** desservent le territoire d'Horte & Lavalette, en reliant respectivement Angoulême à Rougnac et à Gurat, en marquant des arrêts dans d'autres communes (Gardes-le-Pontaroux – Fouquebrune – Ronsenac – Villebois-Lavalette – Magnac-Lavalette-Villars – Blanzaguet-Saint-Cybard).

Il faut compter environ 1h pour relier Rougnac à Angoulême, sachant que les matins de semaine, il est possible d'arriver à la ville centre pour 7h30 environ et d'être de retour le soir pour 19h environ à Rougnac.

Il faut également compter environ 1h de trajet pour relier Gurat à Angoulême, avec une arrivée à Angoulême le matin à 7h30 environ (ou 8h15 en desserte à la demande) et un retour sur Gurat pour 19h20 le soir.

Des correspondances sont également possibles à la mi-journée.

Cartographie du réseau du transport départemental collectif (source : conseil départemental de la Charente)



Même si les horaires essaient de se caler au mieux à des horaires de travail « classiques », la fréquence des bus ne permet cependant pas de s'adapter aux variations d'horaires ou organisations atypiques de certaines activités. C'est pourquoi, ce réseau de transport reste **surtout utilisé par les scolaires**, mais encore trop peu par les actifs.

> Le développement du covoiturage à « officialiser »

Le Département de la Charente s'est associé à la Région Poitou-Charentes pour proposer un site unique de **plateforme de covoiturage en ligne**, afin de mettre en relation conducteurs et passagers potentiels.

Sur le territoire d'Horte & Lavalette, c'est essentiellement l'aire de repos d'Edon **qui sert de zone de covoiturage**, car idéalement placé sur l'axe Périgueux – Angoulême (RD939). Cette aire accueille également une zone de stationnement pour les poids-lourds.

Il arrive également que l'aire du Pontaroux soit aussi ponctuellement utilisée pour le covoiturage, mais ce n'est pas sa fonction première.

Ensuite, au niveau de chaque commune s'improvisent des zones de covoiturage, mobilisant parfois des places de stationnement qui pourraient servir aux besoins de la vie quotidienne des bourgs.

Une réflexion à l'échelle intercommunale, voire au-delà, pourrait être menée dans le cadre du PLUi, afin de **localiser et dimensionner des sites stratégiques** pour **permettre et encourager la pratique du covoiturage**, notamment pour les trajets domicile/travail (voir partie sur l'emploi).



Aire de repos d'Edon



Aire du Pontaroux